

COLLECTION
DE
DOCUMENTS INÉDITS
SUR LE CANADA ET L'AMÉRIQUE
PUBLIÉS PAR
LE CANADA-FRANÇAIS

TOME DEUXIÈME

QUEBEC
IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
30, Rue de la Fabrique
1889

DOCUMENTS INÉDITS

DU

CANADA-FRANÇAIS

DOCUMENTS SUR L'ACADIE

LXI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL. ¹

Conseil. — M. de St Ovide à Louisbourg 4 8^{bre} 1719.

Il vient d'apprendre que le gouverneur anglois que l'on attendoit depuis deux ans à l'acadie y étoit arrivé depuis un mois, il veut obliger les habitans de prêter le serment de fidélité, il les veut même contraindre par violence, l'on lui marque aussi que plusieurs de ces habitans se disposent à passer avec leurs effets et bestiaux sur l'isle St Jean que l'on assure être des plus belles et des plus abondantes en beau bois et en paquage.

Il a appris aussi qu'un vaisseau anglois de 50 canons débarque du canon à la heve et qu'ils commencent à fortifier ce port qui n'est éloigné du port Toulouse que d'environ 50 lieues.

Fait et arrêté le 21^e 8^{bre} 1719.

L. A. DE BOURBON
LE MACHAL D'ESTRÉE

Par le conseil,

LACHAPELLE.

1. *Archives du Ministère de la Marine et des Colonies.* — Correspondance générale — Année 1719 — V. 4, Fol. 115.

Ce document porte en marge les notes suivantes :

“ Porter à Mgr le Régent. L. B., L. M. d'E. ”

“ Décision de S. A. R. Ecrire à M. de St Ovide de favoriser autant qu'il pourra le passage des habitans qui voudront s'établir à l'isle St Jean et à l'isle Royale. ”

“ L. B., L. M. d'E. ”

LXII

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Conseil de Marine. — Aoust 1720.

Ile Royale.

M. de St Ovide marque que M. Philippe gouverneur de l'acadie est arrivé au Port Royal au commen^t du mois d'avril et y a fait publier une ordonnance avec sommation aux habitans de prêter serment au roi de la G. B., ou de se retirer dans l'espace de 4 mois avec défenses d'emporter aucuns meubles ni immeubles. Le Père Justinien missionnaire Récollet est venu de leur part lui représenter leur triste situation et lui remettre une lettre que ces habitans lui ont écrit et copie de la réponse qu'ils ont faite au gouverneur anglois, il parait par ces pièces qu'ils n'ont pas dessein de prêter le serment qu'on veut exiger d'eux et ils demandent à M. de St Ovide conseil et secours. Ce religieux le prie d'écrire à ce gouverneur pour l'engager à se relacher sur la rigueur de son ordonnance, ce qu'il a cru ne devoir pas lui refuser. Ce religieux l'a assuré que si le gouverneur anglois s'obstinoit à ne vouloir pas leur permettre de vendre leurs habitations et d'emporter leurs effets, meubles et bestiaux conformément au traité de paix et comme avoient fait ceux de Plaisance lors de leur évacuation, ils étoient absolument résolus de se retirer avec leurs familles dans les forêts, d'y emporter tout ce qu'ils pourroient et qu'ils feroient faire leur récolte par toute la jeunesse et les sauvages, que cependant il s'y en trouve plusieurs disposés à chercher les moyens de passer à l'isle Royale, ou sur celle de St Jean, mais que si toute ressource leur étoit ôtée il y auroit à craindre une révolution de la part des habitans et des

1. Archives du Ministère de la Marine et des Colonies. — Correspondance générale — Année 1720-1721, — V. 5, Fol. 110.

Ce document porte en marge les notes suivantes :

“ Pour être porté à M^{sr} le duc d'Orléans.

“ Histoire utile à celle des pêches.

“ Du 10 juin 1720.

“ Envoyer cet article à Mr l'abbé Dubois, ils ne peuvent point *détruire* * le parti proposé par le S^r de St Ovide. Les habitans qui resteront sous la domination angloise ne peuvent se dispenser de prêter le serment de fidélité, mais l'exercice de la religion catholique leur doit être permis et par conséquent la conservation de leurs missionnaires.”

* C'est le mot qui s'approche le plus de celui du manuscrit, qui est indéchiffrable. — H.-R. CASGRAIN.

sauvages ensemble contre les Anglois qui sont à ce qu'on dit en petit nombre.

M. de Mezy marque que M. de St Ovide et lui ont fait entendre au Père Justinien et au Père Dominique que le serment que l'on veut faire prêter aux acadiens seroit infailliblement suivi de l'ordre à leurs missionnaires de se retirer, que si les pères et mères persistoient dans la religion catholique, certainement leurs enfans seroient induits d'abandonner leur religion et deviendroient les esclaves des anglois, qu'il falloit tirer l'affaire en longueur, en s'appuyant comme ils avoient fait de l'opposition que les sauvages de l'acadie apportent à ce serment, que si le gouverneur anglois employe la violence pour les y contraindre et qu'absolument ils ne puissent plus reculer, qu'ils fassent agir les sauvages par négociation et menace sans cependant les porter aux voies de fait jusques à ce qu'ils puissent leur faire savoir les ordres du roi.

Sur ce principe il croit qu'il seroit à propos qu'il y eut à Louisbourg en provision, au moins 1000 armes avec les poudres et balles à proportion pour pouvoir armer les sauvages au besoin et que du côté du Canada on fit entendre aux Iroquois qu'il n'est pas de leur intérêt que les anglois n'ayent plus rien à craindre du côté de l'acadie, parce qu'ils n'auroient aucun ménagement pour eux.

Si l'île St Jean s'établissoit il y a apparence qu'il pourroit y passer nombre d'acadiens parce que la terre en est bonne mais pour l'île Royale on n'y doit pas compter attendu qu'il y a peu de paturage et que la pluspart des terres ni valent rien, ou demanderoient un travail dont les acadiens ne sont pas capables.

L'article du traité d'Utrecht concernant les acadiens est ci-joint, il leur est permis de transporter leurs effets mobiliers dans le terme d'un an. et la reine Anne a permis depuis le traité aux sujets des pays cédés à l'Angleterre de vendre leurs héritages, ceux de Plaisance ont joui de cette faculté, mais les acadiens n'ont jamais pu trouver personne qui ait voulu acheter leurs terres et batimens, et les gouverneurs anglois se sont toujours opposés au transport de leurs meubles, grains et bestiaux en sorte qu'ils n'ont pu profiter de la faculté qui leur étoit accordée par le traité et par les ordres de la reine Anne.

Article 14 du traité de Paix conclu à Utrecht entre la France et l'Angleterre.

Il a été expressément convenu que dans tous les lieux et colonies qui doivent être cédés ou restitués en vertu de ce traité,

par le roi très chrétien, les sujets du dit roi auront la liberté de se retirer ailleurs, dans l'espace d'un an, avec tous leurs effets mobilier qu'ils pourront transporter ou il leur plaira, ceux néanmoins qui voudront y demeurer et rester sous la domination de la G. B. doivent jouir de l'exercice de la religion catholique et romaine en tant que le permettent les loix de la Grande B...

LXIII

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL. ¹

Conseil.—M^r de St Ovide à Louisbourg, 5 7^{bre} 1720.

M. Gaulin missionnaire des sauvages micquémak lui ayant marqué que tous les chefs de cette nation s'étoient assemblés a sa mission d'Artigoniche et qu'ils paroisoient avoir une forte envie de lui parler, cela le détermina de partir de Louisbourg le 23 juin pour se rendre dans ces cantons, il arriva le 26 au port Toulouse ou il trouva des lettres du gouverneur anglois du port Royal, avec la proclamation faite aux habitans et leurs réponses qu'il envoie en original.

Par la lettre du gouverneur il se plaint que ces habitans au lieu de marquer leur soumission a ce que le roi d'Angleterre demande d'eux, ils tachent de troubler la paix du gouvernement en pratiquant avec les sauvages des assemblées pour soutenir leur droit natal au pays en opposition au droit de Sa M. B. et qu'il est informé qu'ils doivent le faire d'une manière tumultueuse, dont les fatales conséquences en cas qu'il y eut aucune hostilité seroient à la confusion des auteurs qu'il est évident que ce sont les habitans françois tant par quelques expressions que par les marques de mépris qu'ils ont montré à son autorité, que ce qui lui donne lieu de soupçonner qu'il y a quelques mauvais desseins sur le tapis est le voyage du sieur Justinien missionnaire qui s'est absenté sans sa permission, que depuis qu'il est gouverneur il leur a donné dans toutes les occasions

1. Archives du Ministère de la Marine et des Colonies. — Correspondance générale — Année 1720-1721 — V. 5, Fol. 125.

Ce document porte en marge la note suivante :

“NOTA. — A porter cet extrait dimanche a la signature, avec la carte, a S. Al.

“ Histoire utile a celle des pêches.

“ Porter mardi a M^{sr} le Régent.”

“ Ls B.”

des marques de sa bonté et de la douceur de son gouvernement, mais comme leurs prêtres leur ont toujours enseigné de se regarder comme sujets de la France et d'observer la direction et le conseil du gouverneur de l'isle Royale, ils lui ont demandé la permission d'y envoyer des députés pour avoir son avis à quoi il a consenty persuadé qu'étant informé des intentions du roi à maintenir une inviolable et étroite alliance entre les deux couronnes, il ne fera aucun autre usage du pouvoir qu'il a sur ces peuples que pour les persuader à prendre des mesures qui puissent tendre à leur propre bien et à conserver la paix et la tranquillité du pays et il ne peut s'empêcher de penser que quoi qu'il y arrive dans cette affaire en bien ou en mal ce sera l'effet du conseil du gouverneur de l'isle Royale.

La réponse de M^r de St Ovide est qu'il ne se fera jamais un crime de la confiance que ces peuples peuvent avoir en lui qu'il ne les connaît ni n'est connu d'eux, que lorsqu'ils lui demanderont les secours qu'il pourra dûment leur accorder il croiroit manquer aux intentions du roi de leur refuser sans cependant directement ni indirectement contribuer en rien qui puisse donner atteinte à la paix et au repos plus encore à l'inviolable et étroite union des deux couronnes.

Qu'il a toujours compris que la paisible soumission que l'on pouvoit attendre de ces habitans aux termes prescrits par le traité d'Utrecht ne consistoit que dans la liberté que la Reine Anne leur avoit accordé de se retirer avec leurs biens meubles, la disposition de leurs immeubles et qu'il ne se persuade pas qu'on puisse s'opposer à l'exécution d'un traité qui a eu son entière exécution de la part du Roi.

Que le missionnaire dont il se plaint n'a que des mouvemens de paix, que le voyage qu'il a fait ne tire à aucune conséquence, son prompt retour est la preuve de cette vérité.

Qu'il n'a vu aucun des députés dont il lui parle, qu'il lui rend justice lorsqu'il paroît être persuadé qu'il ne se servira pas du pouvoir qu'il peut avoir sur eux que pour leur insinuer de prendre des mesures qui puissent tendre à leur propre bien, mais qu'il se trompe en voulant rejeter sur ses avis ce qui pourroit arriver de bien ou de mal en cette affaire et qu'il ne peut s'empêcher de penser que quoi qu'il arrive lui gouverneur anglois n'en soit regardé comme le seul auteur et non lui St Ovide qui ne s'en est mêlé en nulle façon que cependant il doit lui dire qu'il croiroit manquer aux intérêts du roi s'il refusoit de donner azile à des sujets qui par plusieurs sermens lui

ont prouvé leur fidélité et qu'il ne doit pas être surpris s'il reçoit dans son gouvernement tous ceux qui se présenteront.

La réponse des habitants au gouverneur de l'Acadie est qu'ils se sont assemblés au sujet de la proclamation, qu'ils lui représentent qu'il est notoire qu'ils ne peuvent pas prêter serment à sa M. B. sans courir risque certain d'être égorgés dans leurs maisons par les sauvages qui les en menacent tous les jours, qu'ainsi ils ne peuvent faire d'autre serment que celui d'être fidèles au roi George sans que l'on puisse les contraindre de prendre les armes contre personne, que s'il ne veut point s'en contenter, ils le supplient de leur accorder un peu plus de temps pour se retirer avec leurs familles, leur étant impossible de le pouvoir faire dans le peu de temps qu'il leur a prescrit le pays étant dénué de vivres par les semences qu'on a fait depuis peu.

Ils lui demandent aussi de leur permettre d'emporter les effets qu'ils ont pour substenir leur vie et celle de leurs familles pour se retirer dans les terres du roi avec leurs voitures et celles qu'ils pourront acheter.

Fait et arrêté le 15^{9bre} 1720.

L. A. DE BOURBON.

Par le Conseil

LACHAPELLE.

LXIV

RELATION ¹

D'UNE EXPÉDITION FAITE SUR LES ANGLAIS DANS LE PAYS DE
L'ACADIE, LE 11 FEVRIER 1747, PAR UN
DÉTACHEMENT DE CANADIENS. ²

Le 8^e janvier un habitant arrivé des Mines, rapporte à Mr de Ramezai qui commandoit pour lors à Beaubassin, que les Anglois, au nombre de deux cent cinquante environ, étoient

1. Archives du Ministère de la Marine et des Colonies. — Paris.

2. Les pièces qui suivent renferment le récit d'une des expéditions les plus audacieuses, et de l'un des faits les plus héroïques dont il soit fait mention dans les annales du Canada. Nous voulons parler de l'expédition et du combat des Mines. On vit deux cent cinquante canadiens partir au cœur de l'hiver (janvier 1747), faire plus de soixante lieues en raquettes à travers les forêts, et venir attaquer, au village de la Grand-Prée, une troupe de

arrivés à la Grand-prée le 24 X^{bre} pour s'y établir, afin de nous oter la facilité d'y retourner, si l'on faisoit dans la suite quelque entreprise sur le Port Royal. M^r de Remezai assembla les officiers de son détachement pour délibérer sur le parti qu'il y avoit à prendre, et tous furent d'avis de partir le plus promptement qu'il seroit possible, pour aller chasser les ennemis de ce lieu, avant qu'ils n'eussent le temps d'y faire un établissement solide. Nous savions qu'ils étoient logés dans les maisons des habitants, la saison ne leur ayant pas permis de se fortifier, ce qu'ils avoient dessein de faire au printemps, persuadés que les froids et les neiges nous empêcheroient de faire sur eux aucune tentative pendant l'hiver. Cependant nous nous disposâmes à exécuter sans délais la résolution prise dans le Conseil, et on fit un détachement de deux cent cinquante Canadiens, dont douze officiers, avec environ 60 Sauvages Malécites et Mikmaks. M^r de Ramezai n'étant pas en état de faire ce voyage, donna à M^r de Coulon capitaine, le commandement de ce détachement. Mais comme il nous fallut faire des trainées de chiens pour porter nos vivres et équipages, chercher des raquettes pour tout notre monde, et rassembler nos Sauvages qui n'étoient pas pour lors à Beaubassin, nous ne pûmes partir que le 23 de janvier vers midi. Après une marche de 17 jours, plus fatigante par la quantité des neiges et les froids excessifs, que par la longueur du chemin, nous arrivâmes le 9 février à Peguigt, distant d'environ cinq lieues de la Grand-prée. Nous passâmes la nuit dans les maisons des habitants, après avoir mis des corps de garde sur tous les chemins pour empêcher la communication, que la nouvelle de notre marche ne fut pas portée aux ennemis. Le 10^e, nous apprîmes, par plusieurs habitants, venus de la

plus de cinq cents anglo-américains cantonnés dans les maisons, dont l'une étoit en pierre et armée de canons.

Après une lutte soutenue durant douze heures, une partie des ennemis fut tuée et un grand nombre fait prisonnier.

La première des pièces que nous publions est le journal de M. de la Corne, second commandant de l'expédition, qui remplaça M. de Villiers dès le commencement de l'action, lorsque ce dernier fut blessé à la première attaque.

La seconde pièce est le journal de M. de Beaujeu, le futur héros de la Monongahéla. Son récit est beaucoup plus long et beaucoup plus détaillé que celui de M. de la Corne.

Nous y ajoutons une troisième pièce, où se trouve raconté un des hauts faits de cette glorieuse journée, accompli par un des officiers, M. de Lusignan. Ce fait est rapporté par l'évêque de Québec, M^{gr} de Pontbriant, dans une lettre au ministre.

Enfin vient une quatrième de M. de Lusignan lui-même.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

Grand-prée depuis peu, que les Anglois y étoient au nombre de six cents hommes environ, sous les ordres du Colonel Lenoble, qu'ils étoient dispersés dans les maisons des habitants, n'ayant pu se loger autrement pendant l'hiver, mais que les habitants n'avoient pas voulu y rester avec eux, et qu'ils avoient abandonné leurs maisons, parce qu'ils ne doutoient point que nous ne fissions tous nos efforts pour déloger les ennemis, et qu'ils craignoient d'être confondus avec eux. Ils les avoient assuré que nous irions, mais les Anglois ne le voulurent pas croire, et ils se persuadoient que la rigueur de la saison nous arrêteroit.

Cependant nous sûmes que chacune des maisons qu'ils occupoient étoit un corps de garde, où ils avoient jour et nuit des sentinelles, et qu'ils se gardoient bien, parce qu'ils craignoient quelques partis de Sauvages. Nous nous remîmes en route vers midi, et après avoir fait environ 3 lieues, nous fîmes halte, tant parce que nous voulions profiter de la nuit pour faire nos approches que pour prendre de justes mesures pour l'attaque. M^r Coulon fit partager la troupe en deux détachements; il prit avec lui M^r de Beaujeu, Major, Deslignery, Lemer cier, Lery, quatre cadets et 75 hommes; et nous donna à chaque officier commandant, vingt-huit hommes pour attaquer seulement dix maisons, nous n'avions pas assez de monde pour frapper en même temps sur vingt-quatre maisons qu'occupoient les Anglois; nous nous attachâmes à celles qu'on nous dit les plus fortes et nous apprîmes qu'il y avoit des officiers. Nous arrivâmes vers neuf heures du soir à la rivière des Gasparaux à une demi-lieue de la Grand-prée, nous y passâmes une partie de la nuit, et l'on mit des officiers à la tête de chaque détachement. Le 11^e, à deux heures du matin, nous nous mîmes tous en marche avec des guides, pour conduire chaque détachement à la maison qui leur étoit destinée. Nous avions vingt-cinq habitants Accadiens qui s'étoient joints à nous à Pegiguit et dans les autres endroits où nous avions passé, et qui s'étoient d'eux-mêmes offerts à prendre les armes. Nous arrivâmes à la Grand-prée vers trois heures et demi après minuit, la neige et le froid nous incommodant beaucoup; nous trouvâmes, comme on nous l'avoit dit, les maisons bien gardées, mais les sentinelles ne nous découvrirent que lorsque nous fûmes à la portée du fusil, le temps étant extrêmement sombre.

Nous attaquâmes vivement, malgré le feu des ennemis, nous forçâmes les maisons à coup de hâches, et en très peu de temps nous nous en rendîmes maîtres, ainsi que d'un bateau et d'une goëlette de 80 tonneaux, qui avoit servi à transporter les effets

des Anglois. M^{rs} les officiers et cadets se distinguèrent en cette action, et tous nos Canadiens donnèrent des marques de leur courage. Il y eut de la part des ennemis cent quarante hommes tués, du nombre desquels fut le Colonel Noble, son frère et trois autres ; trente huit blessés et cinquante quatre prisonniers. Ils ne nous tuèrent que sept hommes dont deux sauvages du nombre, et nous en blessèrent quatorze parmi lesquels fut M^r de Coulon et Lusignan. Le premier eut le bras gauche percé d'une balle, et l'autre la cuisse cassée et un autre coup à l'épaule. M^r de Coulon ayant perdu beaucoup de sang, se fit porter à la rivière des Gaspareaux et M^r Lusignan, où nous avions laissé notre chirurgien. Les ennemis qui occupoient les maisons que nous n'avions pû attaquer, se rassemblèrent dans une maison de pierre où ils avoient du canon et que M^r de Coulon devoit attaquer, si le guide qui conduisoit son détachement, ne l'eût pas mené à une autre. Lorsqu'ils furent tous réunis en cette maison de pierre, ils firent une sortie de 200 hommes pour me venir prendre dans la maison voisine, où j'avois tué le colonel Lenoble et son frère. Mais quoique mon détachement ne fut pas plus de 40 hommes, je les repoussai vivement. Ils eurent du monde de tué et bien de blessé. Nous nous battîmes d'une maison à l'autre jusqu'à 11 heures. J'eus deux hommes de blessés auprès de moi, dont l'un mourut deux jours après.

Le second capitaine Anglois sorti avec un pavillon blanc, et vint à la maison où j'étois ; il demanda de la part de son commandant une suspension d'armes jusqu'au lendemain à neuf heures du matin. Je lui accordai, de concert avec les officiers, d'autant plus volontiers, que nos hommes avoient besoin de repos, étant extrêmement fatigués d'une longue marche et de plusieurs nuits que nous avions passées sans repos, lorsque nous faisons nos approches.

Le 12^e, dès le matin, je vis que les Anglois faisaient des amas de vivres, et que plusieurs étoient sortis de leurs maisons pour y faire approcher des bœufs et autres bestiaux appartenant aux habitants de la Grand-prée. J'envoyai au commandant anglois, M^r Lemercier officier pour lui dire que s'il ne renvoyoit sur le champ les bestiaux et autres animaux qu'ils faisoient venir chez eux, que la suspension d'armes cesseroit et que j'allois faire main basse sur eux. Aussitôt le commandant avec un de ses officiers vint à moi, et après avoir assuré qu'il n'avoit fait aucune provision et qu'il avoit fait rentrer son monde qui n'étoit sorti que pour chercher de l'eau de ruisseau qui étoit proche de la maison, il demanda à capituler.

J'écrivis dans l'instant à M^r de Coulon qui étoit à la rivière des **Gaspareaux** à trois quarts de lieue de notre camp, pour lui en faire part **et le prier** de nous faire savoir son intention. M^r de Coulon me fit **réponse de bouche** par Montigny qu'il approuveroit tout ce que je ferois **avec les officiers**, à ce sujet, j'assemblai tous les officiers du détachement **qui furent** tous d'avis d'accorder la capitulation, les ennemis étant **encore** beaucoup plus nombreux que nous, les Sauvages nous **ayant** presque tous abandonné. Cependant on fit la lecture des **propositions** des Anglois, j'y retranchai ce qui ne paroissoit pas à notre **avantage**; les articles de cette capitulation, telle qu'elle leur **fut** accordée, contiennent :

1^o Que les troupes de Sa Majesté Britannique actuellement à la Grand-prée, partiroyent sous deux fois vingt-quatre heures pour Annapolis Royale, avec les honneurs de la guerre.

2^o Que les prisonniers anglois entre les mains des François, resteroient prisonniers de guerre.

3^o Que le batteau et la goëlette ne seroient pas rendus.

4^o Que le pillage resteroit à nos sauvages qui l'auroient fait.

5^o Que les malades et blessés anglois auroient la liberté de rester jusqu'à ce qu'ils fussent rétablis, à la rivière aux Canards, où ils seroient nourris aux dépens de Sa Majesté Britannique, et fourni par le commandant françois une sauve garde jusqu'à ce qu'ils fussent en état de partir.

6^o Que les troupes de Sa Majesté Britannique actuellement à la Grand-prée, ne pourroient porter les armes dans le haut de la baie françoise, la rivière aux Canards, la Grand-prée, Pegiguit, Cobequit et Beaubassin, pendant l'espace de six mois.

Sitôt que la capitulation fut signée par tous les officiers françois et anglois, j'envoyais M^r de Lignery aide Major à M^r de Coulon, lui porter, et le lendemain, le commandant anglois la lui fit signer.

Le 13^e, le temps étant extrêmement mauvais je leur donnai le lendemain pour entérer leurs morts avec une sauve-garde de deux sergents et de douze soldats.

Les officiers passèrent la journée avec nous, et ils étoient surpris que ces canadiens qu'ils regardoient auparavant comme des Sauvages, sans presque aucun sentiment d'humanité, les traitassent aussi poliment et avec autant de douceur après l'action, surtout les prisonniers auxquels ils ont tâché d'adoucir, autant qu'il fut possible, la peine de leur sort. Parmi ces derniers, M^r Flou conseiller au conseil dans Annapolis Royale qui étoit venu après le détachement en qualité de commissaire géné-

ral. Il avoit une blessure très dangereuse au bras gauche. Je l'avois pris les armes à la main, dans la maison où le colonel Lenoble fut tué avec son frère. Je le renvoyé sur sa parole à condition qu'il renverroit en échange le S. Lagroix qui avoit été pris, allant porter des secours à Louisbourg pendant le siège et qui depuis ce temps étoit à Boston, ce qu'il a exécuté fidèlement. Je renvoyai aussi un jeune officier que M^{rs} Mignaque et de la Godalie missionnaires demandèrent par une requête.

Le 14^e les Anglois étant prêts à partir, le commandant vint me demander son congé. J'ordonnai sur le champ un détachement de soixante hommes avec six officiers qui allèrent prendre la droite de la maison où ils étoient, et formèrent deux haies entre lesquelles ils défilèrent par deux, au nombre de trois cent trente, non compris quatorze officiers, un commissaire, un écrivain, un docteur et autre chirurgien. Je les fis accompagner par M^{rs} Lemercier et Marin, jusqu'aux dernières habitations, c'est-à-dire pendant trois lieues, où je leur fis donner quelques vivres pour leur voyage, et vingt Acadiens pour aller avec eux aux premières habitations de Port Royal, qui revinrent sur le champ. Les députés de la Grand-Prée, la rivière aux Canards et Pegiguit, m'ayant représenté par requête, que les détachements anglois et françois qu'ils avoient été obligés de nourrir depuis plusieurs années, les avoient réduit à une telle extrémité, que non seulement ils étoient pour la plupart hors d'état d'ensemencer leurs terres, et que même, plusieurs n'auroient pas de quoi faire subsister leurs familles, et qu'ils ne voyoient nulle apparence de pouvoir nourrir notre détachement, si nous prenions le parti de demeurer chez eux. Ces raisons nous engagèrent à tenir un conseil avec M^{rs} les officiers, où il fut délibéré que nous retournerions à Beaubassin où nous aurions des vivres, et où il y auroit lieu de croire qu'ils y seroient dès le petit printemps, sachant que M^r de Ramezay y étoit avec peu de monde, et que nous aurions à la baie Verte un navire et trois bateaux qui y avoient passé l'hiver.

Nous nous disposâmes donc à partir, la saison ne nous permettant pas de différer plus longtemps, pour profiter des neiges et des glaces qui commençoient à être fort mauvaises. Je fis briser l'artillerie que nous ne pouvions conduire avec nous; elle consistoit en deux canons de six livres de balles et trois autres de deux livres. On brûla les affûts ainsi que le bateau pris aux Anglois, la goëlette appartenoit à un habitant de l'Acadie nommé Gautier, lequel avoit toujours rendu bien des services aux différents détachements françois qui avoient été

dans ce pays-là, depuis le commencement de la guerre. On la lui rendit par ordre de M^r de Ramezay ; le 23 février nous partîmes de la Grand-prée avec nos prisonniers, et quatre de leurs drapeaux, et nous arrivâmes à Beaubassin le 8 mars, où je trouvois un ordre de M^r le marquis de Beauharnois pour aller à Québec avec M^r de Beaujeu, major du détachement, Lemer cier et Marin, ce qui a fait que j'ai pu écrire en France par un bateau que M^r de Ramezay a fait partir de Beauharnois pour France le 28 mars dernier.

Fait à Montréal le 28 7^{bre} 1747.

Signé: Le Ch^{er} DE LA CORNE.

LXV

JOURNAL DE LA CAMPAGNE DU DÉTACHEMENT DE CANADA A L'ACADIE ET AUX MINES, EN 1746-47. ¹

Le 5 juin 1746. — Six des bâtiments destinés pour transporter le détachement des milices du Canada à l'Acadie, composées de sept cents hommes, y compris vingt et un officiers de troupe, suivant la liste, mirent à la voile le 5 juin 1746 à neuf heures du matin dans la rade de Québec, sous les ordres de M^r Coulon capitaine, second du détachement, pour aller attendre au Pot à l'eau de vie le navire le Tourneur, dans lequel M^r de Ramezay, commandant général, étoit embarqué. Le S. Duhamel capitaine lui ayant représenté que le vent étoit trop faible pour appareiller comme nous, et nous allâmes mouiller à l'île aux oies à 12 lieues de Québec.

Liste des officiers du détachement.

M^{rs} de Ramezay capitaine commandant, Coulon, le chevalier de la Corne capitaine, S^t Pierre, Lanaudière, Beaujeu, S^t Ours, Delignery, lieutenant, la Colombière, Pean, Repentigny, Courtemanche, la Ronde, Boihebert, enseignes en pied, Gaspé, Blestre, le Ch^{er} de S^t Ours, fils, Montesson, Lemer cier, Niverville, Lotbinière, enseignes en second.

Le 6 dud. — Toute la journée les vents contraires et violents, nous obligèrent de remonter plus haut pour chercher le mouil-

1. Archives du Ministère de la Marine et des Colonies. — Vol. 87, folio 314.

lage de la Pointe aux Pins. Tout notre monde y fut très incommodé du mal de mer, quoique le vent eut tant soit peu diminué sur le soir.

Le 7 dud. — Sur les quatre heures et $\frac{1}{2}$ du matin les vents ayant été furieux pendant la nuit, nos cables avoient été si tourmentés que nôtre plus gros cassa. Mr Deplaine cap^{ne} du bâtiment me représenta que vû cet accident, il n'y avoit point à balancer de relâcher à Québec, et que cette avarie nous autorisoit à y aller demander un autre bâtiment, le nôtre faisant tant d'eau qu'on ne pouvoit franchir la pompe, que d'ailleurs il se comportoit mal à la mer, qu'il ne vouloit point risquer de faire périr le détachement qui y étoit embarqué. A ces représentations qui me frappèrent je consentis qu'il fit voile pour Québec. Nous y arrivâmes à dix heures du matin et nous rendîmes compte à M^r le Général et Hocquart du contretiens qui en conséquence donnèrent leurs ordres pour nous faire préparer un autre bâtiment, qui venoit d'arriver de France.

Le 8 dud. le 9 id. — Sous deux jours le bâtiment se trouva grée et prest à faire voile.

Le 10 dud. — M^r de Repentigny et moy ayant à la pointe du jour fait embarquer notre détachement, nous appareillâmes à huit heures du matin avec le Tourneur qui jusque là n'avoit point eu de vent favorable, et nous allâmes mouiller vis à vis l'Isle Madame, le Tourneur au nord et nous au sud.

Le 11 dud. — Nous levâmes à quatre heures du matin et nous rejoignîmes notre petite flotte à 7. Le calme qui nous prit, nous donna occasion d'aller rendre compte à M. Coulon des raisons que nous avions eu de relâcher : après quoi le vent ayant repris, nous levâmes tous ensemble à midy, et nous allâmes mouiller à l'entrée de la nuit au pied de la Traverse. Je renvoyai un de nos miliciens à terre malade dangereusement chez un officier de milice à fin qu'il le fit conduire à Québec.

Le 12 dud. — Les vents dépendans de la partie du sud-ouest, nous mîmes tous à la voile et nous vinmes mouiller les 6 bâtimens de Comp^{ie} au Pot à l'Eau de vie, où nous avons ordre d'attendre le Tourneur.

Sur les 5 heures du soir, le Tourneur nous ayant rejoint, nous donna le signal de lever, continuant toujours sa route. Nous le suivîmes tous, hors Chauveau que nous perdîmes bientôt de vue : cependant nous portâmes bon frais toute la nuit.

Le 13 dud. — A la pointe du jour, le Tourneur nous donna le signal de mettre en travers pour attendre Chauveau, et pour ne

point perdre de temps, dès qu'il fut arrivé, il le toûia toute la journée, se tenant malgré cela toujours à la teste.

Sur les huit heures du soir, les vents à l'ouest, bon frais, le S. Basin qui étoit en vedette au cap Chat, mit sa chaloupe en mer pour venir rendre à M^r de Ramezay compte de ce qu'il sçavoit, suivant qu'il en avoit reçu l'ordre de M. le Général, et ne put l'aborder. Mais M^r de Léry, qui avoit plus tenu la terre que les autres, lui donna occasion de l'approcher, et il dit au M. Coulon, qui commandoit un détachement dans ce bâtiment qu'il n'y avoit rien de nouveau.

Le 14 dud. — Les vents à l'ouest et sud ouest, petit vent, ayant couru à l'est jusqu'à 4 heures du matin, nous nous trouvâmes par les travers des Monts Louïs, et les vents s'étant rangés à l'est sud est, bon frais contraire, nous courûmes tous la bordée de comp^{te}.

Le 15 dud. — Les vents toujours à l'est sud est bon frais jusqu'à 7 heures du soir, se rengèrent à l'ouest violent, nous courûmes toute la nuit sur la Trinquette, seulement le cap au sud est, ainsi que le Tourneur pour ralier la terre, afin d'attendre le bâtiment de Chauveau, que nous n'avions pas vu depuis bien du temps. Toute la nuit nous eûmes sur notre pont 2 pieds d'eau, la mer toute en feu. Je commençai à concevoir un grand dégoût pour le métier des marins, surtout lorsqu'étant obligé d'aller en haut, pour me soulager le cœur, ainsi que presque tous nos miliciens. J'entendis les matelots chanter les louanges du Seigneur dévotement ce qui ne me parut point ordinaire dans ces sortes de gens, hors qu'ils ne soient en danger.

A midy nous reconnûmes les terres du grand Etang, le vent ayant bien modéré. Le S. Chauveau nous rejoignit. Pour lors nous forçâmes de voiles pour gagner le cap Desrosiers, où étant, le Tourneur fit le signal d'un coup de canon. Le S. Perthuis qui étoit à la découverte dans ce poste, tenta de se rendre alors à bord, mais le vent étant trop fort, il s'en retourna à terre, comptant que nous entrerions dans Gaspé, où il viendrait parler à M^r de Ramezay pour lui faire part de ce qu'il avoit appris.

Le 16 dud. — Petit vent de sud ouest et de sud, tems variable, à 7 heures du matin, nous allâmes mouiller dans la baie de Gaspé vis à vis la grand Grave six bâtiments de compagnie, la goëlette à Chauveau n'y étant arrivée que le soir. M^r Perthuis y vint trouver M^r de Ramezay pour l'informer qu'il avoit appris par une chaloupe venant de l'île St Jean, qui alloit à Québec, qu'il y avoit dans le port la Joie deux vaisseaux de force anglois, et qu'il ne doutoit point qu'ils ne nous y attendissent, lorsque

nous passerions, et c'étoit en effet la route que nous devions prendre, ayant ordre de passer par l'est de l'île St Jean.

Sur cet avis, M^r de Ramezay fit assembler M^{rs} les officiers pour délibérer sur le parti le plus prudent qu'on pouvoit prendre, et il fut décidé qu'on feroit partir une chaloupe pour aller à la Baye Verte, pour sçavoir s'il y avoit réellement des vaisseaux anglois dans le port Lajoie, et s'instruire des pilottes acadiens, si un bâtiment, et surtout le Tourneur, pourroient passer par la pointe de l'ouest, entre l'île St Jean et le cap Tourmentin, et de les amener pour nous pilotter et d'informer M^r le Général de notre manœuvre, qu'en attendant la nouvelle de la Baye Verte, ou les ordres de M^r le Général, nous entrerions dans la baie de Pénouille.

Le 17 dud. — Le vent ne nous permit d'appareiller que sur les 7 heures du soir pour entrer dans la baie du sud ouest, comme on en étoit convenu, à fin d'être hors de la vue des batimens anglois qui pourroient venir à la découverte à l'entrée de Gaspé.

Le 18 dud. — M^{rs} de Bélestre et Rigauville partirent dans une chaloupe bien armée pour la Baye Verte, avec ordre de faire grande diligence.

Le 19 dud. — M^r de Ramezay ordonna une fois pour toutes de détacher tous les jours un officier pour aller à la découverte à la pointe de Forillon pour observer si les Anglois, ou quelques vaisseaux françois paroissoient dans ces parrages. M^{rs} les Cadets pourvurent à cette garde y allant régulièrement avec l'officier alternativement. On commença aussi à monter une garde de soixante hommes, et chaque Commandant de détachement eut ordre de faire faire des fours pour fournir du pain à tout le monde, tous les Bâtimens n'ayant eu du biscuit que pour 20 jours de traversée.

M^r de Ramezay ayant ainsi ordonné à tout, ne pensa plus en attendant de bonnes nouvelles, qu'à traiter de son mieux les officiers et à se rejouir.

Le 20 dud. — M^r de Lotbinière de retour de sa garde de Forillon nous apprit qu'un homme que M^r Perthuis envoyoit à M^r de Ramezay étoit tombé d'un cap dans la mer et qu'il avoit péri. On commença ce même jour à envoyer des chaloupes à la pesche de la molüe, pour en donner à tout nôtre monde avec un peu d'huile pour épargner le lard.

Le 21 dud. — Les feux qui couroient depuis nôtre arrivée dans la Baye du Sud Ouest, s'animèrent si fort, qu'ils consumèrent en très peu de temps toutes les cabanes de notre détachement, Nous ne pûmes même sauver une maison des habitans du lieu,

qui nous servoit d'hôpital et si les vents n'eussent changés, nos Bâtimens auroient couru des risques. Nos Cap^{aines} étoient prêts en ce cas à filer leurs cables par le bout.

Le 22, le 23, le 24, le 25, le 26, le 27, le 28, le 29. Il n'y eut rien de nouveau. Nous passâmes tout ce temps à nous réjouir de nôtre mieux, et pour suppléer au défaut de bonne chair, nous en buvions davantage.

Le 30 dud. — M^{rs} de Belestre et Rigauville arrivèrent à onze heures de nuit de la Baye verte, qui nous apprirent l'arrivée de deux frégates, L'Aurore et le Castor dans le port de Chibouktou, et qu'elles avoient faites plusieurs prises de petits bâtimens, qui portoient des vivres à l'Isle Royale. Ces M^{rs} nous confirmèrent la nouvelle des deux vaisseaux dans le port Lajoie, ou M. de St Pierre arrivé à Beaubassin avec les sauvages par la Rivière de St Jean envoyoit à la découverte, pour connoître leurs manœuvres. Il eut même grande peine à les retenir jusqu'à notre arrivée à la Baye verte voulant absolument aller faire coup sur l'équipage de ces navires, qui descendoit tous les jours à terre. Les Pilottes Acadiens venus avec nos M^{rs} assurèrent M^r de Ramezay qu'il pouvoit se rendre avec ses bâtimens à la Baye verte sans risque, en passant entre le Cap Tourmantin et l'Isle St Jean, qu'il y avoit assez d'eau pour passer les plus grands vaisseaux. Nous eûmes aussitôt l'ordre de faire embarquer nos détachemens dans les bâtimens pour sortir de Penouille, et faire route pour la Baye verte.

Juillet 1746. Le 1^r. — A six heures du matin, sortant de Penouille, nous vinmes mouiller à la grand grave. Les vents ne nous permettant pas de sortir de Gaspé, M^r de Ramezay envoya ses lettres à M^r Perthuis avec ordre de faire partir en diligence une chaloupe pour Québec, afin d'apprendre à M^{rs} le Général et Intendant les bonnes nouvelles de l'arrivée de nos frégates à Chibouktou, et de nôtre départ pour la Baye verte.

Le 2 dud.—Le vent contraire nous retint encore tout le jour dans Gaspé. Sur les dix heures nous apperçûmes une chaloupe qui traversoit de Bonnaventure à la pointe de Forillon, mais elle passa trop loin pour qu'on pût la faire venir.

Le 3 dud.—A huit heures du matin, un petit frais de vent du nord permit de mettre à la voile, et doublant fort lentement la pointe de Forillon, nous vîmes deux chaloupes. Le Tourneur amena sa misaine, et leur tira un coup de canon, pour les faire venir à bord. Dès qu'elles furent arrivées, ayant mis flamme d'ordre, nous amenâmes tous nos voiles pour l'attendre jugeant qu'il y avoit quelque chose de nouveau. Une de ces chaloupes

venoit de Québec, pour faire la pêche à la grande rivière, et l'autre de l'Isle Royale que nous avions vû passer la veille, qui paroissant probablement s'être écartée, suivoit la chaloupe qui alloit à la grande rivière. Elle étoit armée de 4 françois et d'un anglois, ayant un passeport pour aller faire la pêche à Plaisance, bien munie de vin, eau de vie, melasse, chocolat, de sucre, de molûe sèche, de lard et de pain.

M^r de Ramezay soupçonnant ces gens là d'être des espions les retint a son bord avec leurs chaloupes, et les questionna sur ce qui se passoit à l'Isle Royale. Il nous parut par leurs réponses qu'on y étoit fort intrigués et fort en peine d'une escadre françoise considérable que plusieurs bâtimens qui entroient dans le port, assuroient avoir vue, et que pour cette raison l'amiral Waren avoit fait deffense qu'il ne sortit aucun bâtiment de Louïsbourg.

Le 4 une brume fort épaisse, qui dura toute la journée, nous sépara tous. Le Tourneur pour nous ralier, tira plusieurs coups de canon, et tous les bâtimens firent comme luy fausse route en attendant que le temps s'éclaircit, de crainte que les courants de la Baye des Chaleurs ne nous portassent sur les battures de Miskou.

Le 5 dud. — La brume qui continua toute la nuit nous sépara jusqu'au jour, qu'une pluie fort abondante fit dissiper. Nous aperçûmes les terres de Chipagan et de Miramichi. Nous courûmes toute la journée bord sur bord, les vents à l'orient.

Le 6 dud. — Toute la journée, gros vent de l'ouïest et du sud-ouïest, nous avons couru pour entrer dans le canal de l'Isle S^t Jean bord sur bord; Chauveau nous manqua pendant 24 heures.

Le 7 dud. Les vents au nord-ouest 4 d'ouest, courant toujours la bordée. Les bâtimens de M^r Boucherville et Chauveau nous manquant, nous mouïllâmes pour les attendre. M^{rs} L'Epinay et Déjordy cadets détachés par M^r de S^t Pierre pour savoir de nos nouvelles, abordèrent le Tourneur. Dès qu'ils nous eurent reconnus, ils nous apprirent que nos vaisseaux de Chibouctou avoient 80 hommes malades du scorbut, que la Déesse chargée pour le Roy étoit arrivée à Québec, que deux gros vaisseaux anglois étoient toujours dans les ports la Joye, et que M^r de Niverville qui en arrivoit avoit dit qu'il y en étoit encore arrivé deux petits, qu'ils y étoient fort tranquilles et n'étoient nullement sur leur garde. M^r de Boucherville nous a rejoints sur les 9 heures du soir.

Le 8 dud. — Nous restâmes à l'ancre pour attendre Chauveau jusqu'à 1 heure après-midy, et nous levâmes pour profiter d'un petit air de vent favorable qui luy avoit donné occasion de nous rejoindre. Le Tourneur le prit à la touë.

Sur les 4 heures, M^r de Plaine et moy primes un flétan de près de 6 pieds de long et de 3 de largeur. Nous ne vîmes à bout de le mettre à bord qu'en le lâchant au fond et le hissant ensuite à plusieurs reprises. De cette façon, on du y faire perdre ses forces, et il se noye. Le cœur de ce poisson est fort bon pour pescher la morüe et après avoir servi d'appàs pendant 1 heure il remut encore.

Le 9 dud. — Une brume fort épaisse, qui s'éleva à la pointe du jour, nous fit mouiller, craignant de nous aller échouer sur la Batture du Cap Tourmantin, quoique nous eussions un vent favorable pour entrer dans la baye Verte. La brume étant un peu dissipée, nous vîmes deux chaloupes au vent à nous, que nous primes pour deux corsaires, et ayant tiré plusieurs coups de fusil pour marquer nôtre embarras, sans espérance de nous faire appercevoir, nous fîmes branlebas et M^r de Repentigny et moy fîmes la revue des armes de nôtre détachement. Tout notre monde parut de bonne humeur. Un pilote que M^r de Ramezay nous envoya au bruit de nos coups de fusil nous dit que ces deux Chaloupes venoient chercher des vivres pour les sauvages de M^r S^t Pierre.

Le 10 dud. — Le calme qui dura presque tout le jour fit prendre le parti de ramer pour doubler la pointe du Cap Tourmantin, dont la batture va près d'une lieüe dans le large. C'est le seul mauvais endroit qu'il y ait depuis l'entrée du canal jusqu'à la Baye Verte. De la pointe du Cap Tourmantin il peut y avoir à L'Isle S^t Jean tout au plus trois lieües à traverser ; et c'étoit la route que prenoient ceux qu'on envoyoit à la découverte au port Lajoye. Six bâtimens mouillèrent dans la Baye verte ce même jour. Pour le nôtre, il n'y entra que le lendemain.

Le 11 dud. — Sitôt notre arrivée, nous fîmes M^r de Repentigny et moy débarquer nôtre détachement, pour le rafraischir. Car quoy que nôtre traversée n'eut pas été longue, il y en avoit plusieurs de malades. Nous trouvâmes M^r de Ramezay party pour Beaubassin. M^r de Courtemanche arrivoit de la découverte du port la Joye, qui y avoit vu trois vaisseaux de 40 canons. Chaque bâtiment déchargeoit de son mieux pour être prest au premier événement.

Le 12 dud. — On continua la décharge des effets du Roy. Trois hommes arrivèr. de l'Isle S^t Jean à la Baye verte, débi-

tèrent qu'un des trois vaisseaux étoit sorti du Port Lajoye, et qu'il paroissoit faire route pour Louïsbourg.

Le 13 dud. — La décharge des sept Bâtimens a été faite en entier, et tous les effets logés en lieu de sûreté. On commença à faire transporter à Beaubassin par le portage. M^r de Ramezay de retour de Beaubassin détacha pour aller à la découverte M^{rs} de St Ours, Déchaillons, Boishébert, Montesson et Bailleul au port Lajoye.

Le 14 dud. — Quelques habitants, qui alloient à la chasse, s'étant imaginés avoir vu à l'écart des Anglois embusqués aux environs de nôtre camp, se présentèrent fort échauffés pour avertir. M^r de Ramezay ordonna aussitôt de détacher M^r de la Colombière et le Ch^r de St Ours, avec un détachement de françois et de sauvages pour aller à la découverte, qui ne trouvèrent aucuns vestiges.

On fit aussi partir des Acadiens de confiance, pour aller au passage de Fronsac, pour sçavoir ce qui se passoit à Louïsbourg.

Le 15 dud. — Les feux qui couroient dans les bois fort animés approchèrent de si près nos magasins de vivres, que nous fûmes obligés de les sortir au loin, pour éviter l'incendie. M^r de Ramezay fit la revue de son détachement, afin d'en tirer un de deux cents hommes pour aller aux Mines, commandé par M^r le Ch^r de la Corne à dessein d'empêcher les acadiens d'aller au Port Royal et d'y porter des vivres.

Le 16 dud. — Il arriva deux courriers de Chibouktou, que M^r le Loutre avoit envoyé à M^r de Ramezay, qui nous apprirent que l'Aurore et le Castor étoient de retour de leurs croisières dans les parages de l'Isle Royale qui n'avoient rencontré que de petits bâtimens qu'ils avoient pris.

Le principal sujet pour lequel M^r le Loutre envoyoit ces courriers étoit pour proposer de la part de M^r Duvignau et M^r de Salliers à M^r de Ramezay de se joindre à eux pour aller former le siège de Port Royal et de répondre promptement s'il acceptoit cette proposition et de leur donner une connoissance parfaite de la force de son détachement qu'à la vérité ils n'avoient point de train d'artillerie, mais que le canon de 12 pourroit être suffisant pour cette entreprise.

M^r de Ramezay charmé de la proposition de nos M^{rs} voulut se mettre en état de leur faire une réponse positive de l'état des forces de son détachement. Mais comme il étoit expliqué dans ses ordres, qu'arrivé à la Baye verte il les partageroit en deux pour donner à M^r Coulon la moitié tant des françois que des sauvages pour aller former le blocus de Cançau, que l'exécution

de ce projet paroissant impossible par la difficulté d'y porter des vivres, faute de voitures, instruit d'ailleurs que ce port était abandonné par les Anglois dont par la suite on pourroit également s'emparer et que l'entreprise proposée paroissoit plus intéressante et qu'alors le démembrement du parti feroit un inconvénient, il fit assembler son conseil de guerre pour décider de ce qu'il y avoit de mieux à faire. L'avis général sur l'exposition de ces deux projets fut qu'il falloit s'en tenir à celui de Port Royal, et d'abandonner celui de Canceau. Le procès verbal fut signé en conséquence de tous M^{rs} les officiers. M^r de Ramezay répondit donc à M^r le Loutre qu'il étoit charmé de la proposition de M^{rs} Duvignau et De Salliers, et qu'il s'alloit préparer à les joindre pour aller faire le siège de Port Royal, qu'il avoit sous ses ordres près de 1400 hommes bien disposés qu'il ne s'agissoit plus que de faire transporter ses vivres à Beaubassin, pour les y mettre en sûreté. Il répondit en même temps qu'il ne pouvoit se charger de 100 prisonniers anglois, que ces M^{rs} lui proposèrent pour faire des échanges.

Le 17 dud. — M^r de Ramezay fit partir nos deux courriers pour Chibouktou avec les réponses aux lettres qu'il avoit reçues de M^r le Loutre.

M^{rs} les officiers allés à la découverte au Port Lajoye arrivèrent sur les 5 heures du soir, qui nous dirent qu'il n'y avoit plus que deux vaisseaux, une flutte très grosse, qui ne paroissoit point avoir de canons, sans doute pour le transport et un de 24 canons et que les équipages de ces navires descendoient à terre sans inquiétude.

Nous ne balançames point de proposer unanimement à M^r le Commandant d'aller avec nos bâtimens les plus lestes enlever les deux navires anglois, cette capture paroissant fort aisée à faire et très avantageuse. Aussi M^r de Ramezay parut-il s'y prêter avec grand plaisir. Mais il voulut que sa démarche fut autorisée par la décision d'un conseil de guerre, afin d'être plus en règle.

Pour cet effet, M^{rs} les officiers s'assemblèrent chez M^r de Ramezay, et étant parfaitement instruit de ce dont il s'agissoit, il fut décidé très promptement qu'il falloit profiter d'une si bonne aventure. M^{rs} Duhamel, Léry, Deplaine, Aubert et Montarville eurent ordre de préparer leurs navires pour cette expédition de laquelle ils parurent tous être charmés. M^r de St Pierre, commandant des Sauvages eut ordre de les prévenir de ce projet, qu'ils acceptèrent comme des braves et se préparèrent à nous rejoindre à la Baye verte avec leurs canots.

Le 18 dud. — M^r de Ramezay ayant fait ses réflexions sur les inconvénients que souffroit l'entreprise du port Lajoie, craignant surtout que les vents nous retinsent trop de temps dans ce port, supposant même l'expédition finie et que des navires détachés de l'Île Royale nous y vinsent bloquer, ce qui étoit tout à fait contraire au premier rendez-vous avec nos deux frégates au Port Royal d'autant mieux que nous n'étions pas tout à fait prêt à partir, le Tourneur ayant besoin de lest, toutes ces raisons le portèrent à nous dire qu'il renonçoit à ce projet.

Sur les deux heures, M^{rs} les officiers commandant les sauvages arrivèrent à leur teste en fort bon ordre prévenus que les Mikmaks devoient les recevoir en cérémonie pour chanter la guerre. Mais ils furent bien surpris de voir un projet aussitôt rompu, qu'imaginé. Plusieurs Comp^{gnies} partirent pour Beaubassin par l'ordre du Commandant.

Le 19 dud. — M^r de Ramezay ne pouvant cependant laisser ces Anglois impunément dans le port La Joye y tourmenter les habitants, comme s'ils n'eussent eu rien à craindre, se détermina à envoyer les sauvages sous les ordres de M^r de St Pierre, et on attendit leur réponse.

M^r de Léry partit pour Québec d'un vent très favorable. Nous attendions un mortier par luy, que M^r de Ramezay avoit demandé à Québec, que nous espérions avoir promptement pour le siège du Port Royal. Toutes les Comp^{ies} qui restoient à la Baye verte eurent ordre de défilier pour Beaubassin, et partirent ce même jour.

M^r de la Ronde y resta avec 40 hommes pour garder les effets qui y restoient, avec ordre de se rendre à Beaubassin, des qu'on les y auroit transportez.

Le 20 dud. — Les Abénakis ayant refusé de marcher avec les Mikmaks sous les ordres de M^r de St Pierre pour le port la Joye ne voulant point partir sans les françois, M^r de Ramezay y envoya les Mikmaks commandés par M. de Montesson et 5 à 6 de M^{rs} les cadets. Le Père La Corne y suivit ses sauvages.

M^r de Ramezay partit ensuite pour Beaubassin avec tous les officiers.

Le 21 dud. — Nous apprimes par le nommé Arsenaux qui avoit été envoyé à la découverte du costé de l'Île Royale que les Anglois avoient pris deux vaisseaux françois qui étoient à la pêche de la moulue, qui avoit débité que nôtre escadre avoit été bloquée dans Breste par une flotte angloise mais que des vaisseaux venus de Toulon et de quelques autres ports l'avoient repoussé, que le vaisseau sorti du Port Lajoie étoit rentré à

l'Isle Royale, ayant pris une goëlette française venant des Isles de l'Amérique.

M^r de Ramezay reçut des lettres de M^r Duvignau qui luy marquoit qu'il se voyoit obligé par prudence de partir pour France, s'il n'avoit point de nouvelles de l'Escadre et qu'il avoit mis son terme au 5 d'août, ne voulant point courir les risques d'être bloqué dans le port de Chiboukton par des vaisseaux anglois de l'Isle Royale. Ses inquiétudes étoient fondées sur les nouvelles qu'il avoit eu, qu'on avoit entendu tirer grand nombre de coups de canon vers Canceau, et que c'étoit sûrement des vaisseaux anglois, qu'il se voyoit d'ailleurs court de vivres, et que pour cette raison il le prioit de le décharger de 100 prisonniers qui luy en consommoient beaucoup, qu'il regardoit l'entreprise du Port Royal, comme non faisable, n'ayant point d'artillerie, que du canon de 6, et que d'ailleurs il n'avoit jamais pensé à la faire.

Le 22 dud. — M^r de Ramezay répondit à M^r Duvignau qu'il ne tarderoit point à le rejoindre, persuadé qu'il n'abandonneroit point l'entreprise du Port Royal qu'il luy avoit si expressément fait proposer par M^r le Loutre de faire de concert, qu'il avoit en conséquence fait partir un bâtiment pour Québec, pour y aller chercher un mortier, qu'il avoit manqué de faire une tentative avec tout son détachement au Port Lajoye sur deux vaisseaux anglois qu'il auroit pu se flatter de prendre, mais que par la crainte de manquer au rendez-vous du Port Royal qu'il s'étoit contenté d'y envoyer un petit party de sauvages capable de faire déguerpir les Anglois et laisser par ce moyen les habitants de l'Isle S^t Jean tranquilles.

Le 23 dud. — M^r de Vitré arriva de Québec avec des agrés que M^r l'Intendant avoit envoyé à Gaspé pour nous donner les moyens d'en sortir avec des chaloupes au cas que les Anglois nous y eussent bloqué.

M^r de Montesson arriva aussy ce même jour du Port Lajoye a Beaubassin, qui y amena trois prisonniers anglois et un nommé Brisson de l'Isle S^t Jean qui servoit de pilote a un des bâtiments du Port Lajoye, pour que M^r de Ramezay les questionna, afin d'en apprendre des nouvelles qui pouvoient nous servir. M^r Montesson se tira autant bien de son expédition, qu'il étoit possible, et son succès fut proportionné au petit nombre d'hommes qu'il avoit sous ses ordres ayant tué ou fait prisonniers près de 40 hommes. Il y perdit un mikmak, et il y en eut un de blessé. Si ces sauvages eussent été plus dociles et plus susceptibles d'obéissance M^r de Montesson auroit pu rendre son action plus complète, en prenant une goëlette qui étoit allé

chez les habitants dans une rivière armée de 40 hommes. Elle regagna les vaisseaux sur le bruit de l'ennemy. Il s'empara de quelques pièces de canon qui étoient a terre.

Le 24 dud. — M^r de Ramezay questionna les prisonniers du Port Lajoye.

Voici le précis de leur déposition, sçavoir,

Que les Anglois avoient fortifié la garnison de l'Isle Royale de deux régiments faisant 20 Compagnies de 70 hommes tirés de Gibraltar et de trois autres régiments de milices de Baston, que ces troupes y avoient été portées par deux gros vaisseaux de guerre et huit de transport arrivés le 8 may, qu'il n'y avoit dans le port pour lors que 4 vaisseaux, compris le Vigilant, qu'il n'avoit été rien ajouté aux fortifications depuis la prise de la Ville que les murs avoient été seulement réparés ;

Que les Anglois n'étoient venu au port Lajoye, que pour tirer des provisions des habitants de l'Isle S^t Jean, en payant, qu'il y avoit deux vaisseaux un de 24 canons et une flutte de 8 pour transport.

Il se trouva à terre parmy les prisonniers que M^r Montesson fit, deux habitants de l'Isle S^t Jean qui avoient été accordez avec 4 autres en hotage pour sûreté d'un accord fait par deux députés au nom de tous les habitants de l'Isle, qu'ils leur fourniroient des provisions, aux conditions que les Anglois ne les tourmenteroient pas, et ces pauvres gens n'eurent que cette ressource pour sortir du bois, où ils ne pouvoient plus résister.

Tous les Abenakis prirent les armes pour rendre les honneurs funéraires au mikmak tué au Port Lajoye, qu'on apporta a Beaubassin pour y être enterré.

M^r de Ramezay fit embarquer quelques prisonniers anglois dans le bateau de M^r Vitré avec Brisson que nous avions soupçonné d'être un fort mauvais françois, pour l'emmener a Québec.

Le 25 dud. — M^r Coulon partit avec 200 hommes pour les Mines, le reste du détachement devant partir peu de tems après luy.

Le 26 dud. — M^r de Ramezay racheta un anglois des sauvages qui ne nous apprit rien d'intéressant sinon que M^r Montesson avoit menqué de prendre le fils du Gouverneur de la nouvelle York et un autre officier avec luy au Port Lajoye.

Le 27 dud. — M^r de Ramezay étant sur le point de partir pour les Mines ordonna a tous les capitaines de nos bâtimens d'aller dans la rivière de Kichibouah a 7 lieues de la Baye verte du costé de l'est pour y passer l'été au cas que les Anglois fissent

quelques découvertes ou tentatives dans la Baye verte, ou alors ils n'auroient pas été en sûreté.

M^{rs} Deslignery, Repentigny et Boishebert partirent par ordre de M^r de Ramezay pour aller à Chibouktou conférer à M^r Duvinhau et Desalliers des moyens de commencer l'expédition du Port Royal, et s'il pouvoit partir pour aller bloquer une frégatte de 40 canons qui étoit dans le Port, afin de pouvoir faire rendre sans risque des vivres pour faire le siège de cette place étant prest à s'y rendre avec tout son détachement.

Le 28 dud. — M^r de St Pierre partit avec les sauvages pour les Mines. Les Mikmaks satisfaits de l'expédition du Port Lajoie, ne le suivirent qu'en fort petit nombre. M^r de La ronde, après avoir fait transporter 19 malades de nos miliciens à Beaubassin dont étoit le nommé Xavier Lacroix, du Cap La Madelaine, qui mourut en chemin, s'y rendit aussy avec son détachement, comme il en avoit eu l'ordre, tous les effets étant pour lors rendus à Beaubassin.

Le 29 dud. — Nous nous débarrassâmes de tous les prisonniers qui furent envoyés à nos bâtimens pour y être gardé le reste de l'été.

Le 30 dud. —

Le 31 dud. — M^{rs} de Lanaudière, Lotbinière et moy, partîmes de Beaubassin avec 200 hommes qui restoient de tout le détachement à 20 malades près, pour les Mines.

AOUT

Le premier. — Nous arrivâmes à l'entrée des Mines, et n'ayant pu faire traversé ce même jour tout notre monde, nous laissâmes M^r de Lotbinière avec ceux qui ne purent embarquer et nous nous rendîmes aux Mines sur les 10 heures du soir. M^r de Ramezay y étoit arrivé le matin, s'y étant rendu par mer.

Le 2 dud. — Un soldat de troupes, déserteur, arriva aux Mines. Il n'avoit déserté du Port Royal, que parce qu'il ne pouvoit vivre avec les anglois, étant Irlandois, il ne savoit point de nouvelles. Mon domestique qui avoit pris un goût tout particulier pour l'art militaire, exerçant un jeune homme au maniement des armes, l'avoit déjà si bien dressé, qu'au tems ou on dit : en joue, tirez, le fusil ¹ et reçut le coup dans la teste : heureusement qu'il en fut quitte pour un œil qu'il a perdu.

1. *Sic.* Il faut probablement lire : le fusil *partit* et il reçut...

Le 3 dud. — Un nommé Rémond, acadien, qui nous servoit d'espion, arriva du Port Royal. Il nous dit que M^r Mascarin travailloit fortement à se fortifier ne doutant point qu'il n'y eût aux Mines un détachement de Canada. Les habitants du Port Royal qui y avoient été pour leurs affaires et qui en revenoient plus, le faisoient tenir sur ses gardes. Il nous ajoûta aussy qu'il avoit appris que du costé du Canada on faisoit de grands ravages sur la côte de Baston.

Le 4 dud. — M^{rs} Deslignery, Repentigny et Boishebert arrivèrent de Chibouktou avec deux officiers des frégattes, M^{rs} de Dagaye lieutenant et Dambray enseigne. M^r Duvignau ne pensant à rien moins qu'à l'entreprise du Port Royal; mais bien plutôt occupé de son retour en France, n'ayant pu engager nos M^{rs} à se charger de 150 prisonniers anglois dont il prétendoit se débarrasser en nôtre fâveur, en leur donnant un détachement pour les conduire aux Mines, détacha ces deux officiers pour finir cette affaire avec M^r de Ramezay qui n'y voulut aucunement entendre sur la première proposition par la difficulté de rendre tout ce monde à Québec, et de leur faire subsisté. M^r Dagaye, homme d'un esprit délié, ne se rebuta pas pour ce premier refus, et il en fit sentir, autant qu'il put, les conséquences, en faisant observer que le grand nombre d'hommes morts et de malades avoit si fort affaibli leurs équipages qu'ils couroient visiblement les risques d'être pris, au cas d'attaque, si on embarquoit les prisonniers. Il réussit enfin à engager M^r de Ramezay à envoyer à Chibouktou un détachement de 150 hommes, pour y garder 15 jours après leur départ, les anglois, qui seroient ensuite envoyés à Baston sur le passeport de M^r Duvignau.

Le 5 dud. — Nos M^{rs} satisfait de cette réponse partirent pour rejoindre leurs vaisseaux.

Le 6 dud. — Rémond partit pour le Port Royal pour y aller apprendre ce qui se passoit.

Le 7 dud. — M^r de la Colombière fut détaché avec 50 hommes pour garder les passages du Port Royal aux Mines, avec ordre de ne laisser personne sans passeport.

Le 8 dud. — M^r Guillemain arriva aux Mines avec la plus grande partie des vivres et des effets ayant laissé M^r Lebé à Beaubassin pour garder ceux qui y restoient.

Il nous apprit que les vaisseaux anglois du Port Lajoye en étoient partis 3 jours après leur avanture.

Le 9 dud. — Il partit un détachement pour Chibouktou commandé par M^r de Repentigny, pour y aller garder les Anglois suivant que M^r de Ramezay en étoit convenu.

Il arriva des courriers de Canada, qui remirent à M^r de Ramezay les paquets de M^r le Général et des commissions d'officiers pour plusieurs de M^{rs} les Cadets à l'Eguillette, qui furent reçus.

Le 10 dud. — M^r de Ramezay fit assemblé les chefs sauvages de chaque nation, qui avoient demandés à sçavoir les nouvelles pour leur apprendre ce que nous sçavions de plus gracieux du costé de France, surtout qu'il nous étoit arrivé à Québec beaucoup de marchandises. M^r de Ramezay les festina.

Le 11 dud. — L'inaction commençoit à les ennuyée et ils pensoient à s'en retournée, lorsque des habitants du Port de Toulouse assurèrent à M^r de Ramezay qu'il y avoit à l'Isle Royale 80 vaisseaux de rassemblées pour l'entreprise du Canada.

Sur les 3 heures après-midy, M^r de la Colombière fit conduire à M^r de Ramezay trois soldats déserteurs du Port Royal, qu'il fit questionnée, et qui dirent que la garnison n'étoit composée que de 6 compagnies de 30 à 35 hommes, dont une partie invalide et qu'avec les ouvriers il n'y avoit pas plus de 300 hommes dans le fort.

Ils nous dirent aussi qu'ils avoient entendu parler de grands mouvements sur le Canada, et que même les acadiens étoient menacés d'être enrôler pour servir a cette expédition qu'on attendoit a Baston 14 vaisseaux de guerre, qui étoient partis de Londre.

Le 12 dud. — Rien de nouveau.

Le 13 dud. — M^r Mignac curé de la rivière aux canards écrivit à M^r de Ramezay qu'il avoit appris par un nommé Grangé qui s'étoit sauvé du Port Royal où il travailloit pour les Anglois a l'insçu de M^r Mascarin que 3 vaisseaux anglois de 40 canons devoient venir bloquée nos frégattes dans Chibouktou.

Le 14 dud. — M^r Duvignau commandant les deux frégattes du Roy L'Aurore et le Castor envoya un ordre a M^r de Ramezay de se charger des prisonniers anglois pour les faire passer en Canada et luy marquoit qu'il les avoit remis a M^r de Repentigny commandant le détachement avec un Inventaire des vivres qu'il luy loissoit luy annonçant qu'il mettoit a la voile.

Le 15 dud. — Rien de nouveau.

Le 16 dud. — M^r de Ramezay fit assembler chez luy M^{rs} les Officiers, pour délibérer s'il convenoit que nous allassions bloquer le Port Royal, suivant les ordres qu'il en avoit eu de M^r le Général. Il fut décidé que nous attendrions l'escadre ou un nouvel ordre de M^r le Général.

S^r Quastin buvant avec les sauvages a qui M^r de Ramezay avoit fait distribuer quelques pots d'eau-de-vie pour les amuser étant

sur le point de partir, reçut plusieurs coups de couteaux par un de ses neveux : l'affaire fut apaisée a la demande même de S^t Quastin.

Le 17 dud. — Nous apprîmes qu'il étoit arrivé a la baye Verte des Bâtiments du Canada chargés de vivres.

Le 18 dud. — Rien de nouveau.

Le 19 dud. — Un soldat déserteur arrivé du Port Royal nous apprit que le commandant avoit fait brûlé un homme de paille pour marques de joie de ce que le prétendant étoit prisonnier a Londres et qu'il avoit été tiré plusieurs volés de canons pour cette bonne nouvelle, que plusieurs de ses camarades qui sçavoient qu'il y avoit aux Mines des Canadiens, devoient désertre pour s'y rendre ;

Que la frégatte qui se tenoit toujours dans le Port sans osé sortir n'y étoit retenu que par la crainte d'être prise par les vaisseaux françois qui croisoient dans ces parrages.

Le 20 dud. — M^r de Ramezay reçut ordre de M^r le Général de se rendre a Québec avec une partie de son détachement, après avoir laissé a M^r Coulon, qui devoit hivernés a l'Acadie, 5 officiers et 250 hommes environ.

Il donna aussi ordre a M^r de Repentigny de le rejoindre a la Grand-pré avec les prisonniers qu'il comptoit conduire au Canada.

M^r de la Naudière partit de la grand-Pré pour se rendre a Québec par la rivière S^t Jean. M^r de Repentigny qui avoit reçu ordre de conduire avec son détachement les prisonniers de Chiboukton a la Grand-Pré, écrivit a M^r de Ramezay que pas un ne vouloit marcher pour passer les bois, que le seul moyen d'en venir a bout, étoit d'en faire fusiller 3 a 4, et qu'il luy en demandoit la permission, ressource que M^r de Ramezay ne goûta pas et lui marqua de se servir d'un expédient plus doux.

Le 22 dud. — M^r de S^t Pierre partit avec son détachement de sauvages pour se rendre en diligence a Québec suivant les ordres de M^r le Général et passa par la Baye françoise pour gagner la rivière S^t Jean.

Le 23 dudi. — Il nous arriva a la Grand-Pré, un soldat du Port Royal suisse qu'on avoit obligé de servir, après avoir été fait prisonnier, servant pour lors sur leurs vaisseaux du Roy, qui nous dit que M^r Mascarin avoit fait exposée a la vüe de la garnison trois figures d'hommes qui représentoient le Roy, le Roy d'Espagne et le Prétendant mais ce dernier sous la forme d'Enfant qu'on avoit publié a haute voix que le Roy d'Angleterre avoit remportée une signalée victoire sur les troupes fran-

çoises en Ecosse, et que le Prétendant avoit eu la tête tranchée, que les Anglois faisoient sonner bien haut les grands préparatifs pour l'Expédition du Canada, mais qu'il voyoit bien de la fanfaronade dans leurs discours.

Nos farines commençant a bien diminuée M^r de Ramezay détacha M^r La Colombière pour en ramasser chez tous les habitants des Mines. Il n'en trouva que 130 minots.

Le 24 dudi. — Tous les députés des Mines s'assemblèrent chez M^r de Ramezay pour luy représenté qu'ils étoient absolument hors d'état de nourrir pendant l'hiver le détachement de M^r Coulon qui devoit y rester, qu'il n'y avoit plus a compter que sur les bœufs de charüe pour avoir de la viande et que pour lors il falloit qu'ils abandonnassent la culture des terres que le séjour de ce détachement, qui au reste ne décideroit de rien, les brouilleroit, plus que jamais avec les Anglois, et qu'ils espéroient que leur juste représentation le porteroit a le retirer.

M^r de Ramezay répondit qu'il ne pouvoit rien changer à ce qu'avoit ordonné M^r le Général pour ce détachement que pour leur faire plaisir, il vouloit bien leur promettre de faire partir un canot à son arrivée à Beaubassin pour instruire M^r le Général de leurs représentations.

Le 25 dudi. — Nous primes les armes pour le feu de joye de S^t Louis. Cette cérémonie fit grand plaisir aux acadiens. Nous n'avions sous les armes que 200 hommes tout au plus, et ils nous crurent plus de 600.

Le 26 dudi. — Rien de nouveau.

Le 27 dudi. — Il arriva un accadien du Port Royal, qui dit a M^r de Ramezay que M^r Mascarin devoit faire partir un bâtiment pour venir croisée dans la haut de la Baye françoise, afin de prendre quelques acadiens de qui il pourroit avoir des nouvelles ne sachant pour lors rien de nos projets.

M^r de Ramezay envoya un détachement à la découverte.

Le 28 dudi. — M^r de Repentigny arriva avec son détachement et la plus grande partie des prisonniers Anglois, ayant laissé a Chibouktou les malades escorté par un détachement pour les emmener, lorsqu'ils se porteroient mieux.

Sur les 9 heures du soir nous apprimes par des sauvages envoyés par le père Germain qu'on avoit aperçu un navire anglois de 40 canons dans l'entrée de la Baye de Beaubassin. Nous ne doutâmes point que les bâtiments qui étoient partis pour y aller ne fussent pris. Nous craignîmes fort, surtout pour celui qui étoit allé porté les vivres a la rivière S^t Jean pour les sauvages de M^r de St. Pierre, parti quelques jours devant. M^r de

Courtemanche fut détaché pour aller a la découverte dans ces quartiers-là.

Le 29 dudi. — Le bâtiment dans lequel M^r Guillimin commissaire du parti, s'étoit embarqué pour aller a Beaubassin, relacha aux Mines. Nous apprîmes par luy avec grand plaisir qu'il avoit échappé de la main des Anglois, qu'étant a la voile pour doubler le Cap de Chignitout les matelots apperçurent un bâtiment qu'ils prirent pour un qui devoit venir de Beaubassin aux Mines apporté les effets du Roy, mais qu'ayant été bien vite détrompé par sa grosseur, ils virèrent de bord pour se sauver.

Le corsaire qui voyoit qu'il ne pouvoit rejoindre ce bâtiment poursuivit celui de M^r Montesson qui étoit plus près de luy, il le fit jetter dans l'Isle haute, où il se mit en état de s'opposer a la descente, s'il en vouloit faire.

Le 30 dudi. — M^r de Ramezay se détermina sur les nouvelles de ce corsaire de faire passer son détachement par le portage de Beaubassin, et d'y passer luy même ayant été sur le point cependant de partir pour s'y rendre ce même jour par mer. M^r de la Corne fut détaché devant, pour se rendre en diligence a Beaubassin avec 50 hommes pour s'opposer aux entreprises que les Anglois tenteroient de faire pour ravager les habitants et les prendre, ces projets ayant été le sujet de leur croisier.

Le 31 dudi. — Tous les prisonniers en état de marcher partirent pour Beaubassin, escortés par des détachements de nos milices. Le nommé François La sonde, du cap Lamadeleine, mourut regretté de tout le monde.

SEPTEMBRE

Le premier. — M^r de Ramezay et moy partîmes pour Beaubassin avec 30 miliciens, qui restoient de tout le détachement revenant à Québec pour passer par le portage de Beaubassin.

Le 2 dud. —

Le 3 dudi. — Après avoir marché pendant deux jours,

Le 4 dudi. — presque toujours la pluye sur le corps, nous arrivâmes a Beaubassin, où nous apprîmes par les Maurices habitants de la Baye Verte, qu'il y avoit des bâtiments Anglois, qui nous guettoient. Cette nouvelle nous chagrina moins, que d'apprendre que nos bâtiments étoient sans vivres, et que le peu qui nous restoit, nous donneroit bien de la peine pour le rendre sur le dos des chevaux a la Baye Verte, le canal qui y conduit de Beaubassin, étant tout a fait tari, et nous nous trouvions avec les prisonniers Anglois pour lors près de 500 hommes. Il

est aisé de juger de nôtre embarras, les habitants étant absolument dénué de farine.

M^r de Ramezay envoya des officiers et des cadets dans tous les villages pour ordonner à tous les habitants de nous emmener tous leurs chevaux pour porter nos provisions à la Baye Verte. Le Père Germain en chaire les engagea aussy a nous assister sur des raisons de charité.

Le 5 dudi. — M^r de la Corne eut ordre d'aller a la Baye Verte pour aller chercher nos bâtimens dans la rivière Kichibouak, pour se préparer a partir pour Québec et de prevenir tous les maîtres de chaloupes pour le départ et de voir en même temps combien chacune avoit de vivre. Il s'en trouva si peu que M^r de Ramezay cru être obligé de laisser les prisonniers a Beaubassin pour être renvoyés a Port Royal pour faire des échanges, et comme pour lors tous ces pauvres gens patissoient fort de ne point manger ils firent dire à M^r de Ramezay que la grange où ils étoient ne les contiendroient pas ¹, si on ne les nourrissoient pas mieux, et pour les tranquilisés, on leur dit que nous étions très courts de vivres, et que nos miliciens n'étoient pas autrement traité qu'eux.

Le 6 dudi. — Des députés de l'Isle St Jean vinrent trouver M^r de Ramezay pour lui demander des vivres et des munitions pour tous les habitants et prendre son avis sur ce qu'ils devoient faire dans l'état où ils se trouvoient réduits. Il leur fit distribuer de la poudre et des balles pour se défendre des Anglois qui viendroient les y inquiétés.

Les habitants de Beaubassin touchés de nôtre état nous fournirent quelques bœufs et moutons, mais beaucoup moins qu'il nous en falloit. M^r de Ramezay connaissant point de ressource pour faire vivre tout son monde fit assembler tous M^{rs} les officiers pour prendre un party au sujet des prisonniers anglois bien instruit qu'il n'y avoit de vivre que pour huit jours. Il permit à tous ceux qui se procureroient des canots de passer par la rivière St Jean, et que la dépense qu'un chacun feroit pour avoir des vivres seroit remboursée a Québec. Un grand nombre alarmés du défaut de vivres s'efforça en vendant ses hardes et avec le peu d'argent qu'il pouvoit avoir, de se mettre a l'abri de la misère qu'on pouvoit s'attendre d'avoir dans les bâtimens, en passant par la rivière, au moyen de quoy nous nous vîmes débarrassés de près de 100 hommes, et tout le reste fût réduit a la livre de pain.

1. *Sic.*

Le 7 dudi. — M^r de Coulon qui cherchoit avec raison a se débarrassée de 21 prisonniers malades que M^r de Ramezay lui avoit laissé, profita de la moindre apparence de convalescence pour nous les renvoyés. Enfin bien ou mal, ils arrivèrent pour augmenter nôtre embarras. M^r de Ramezay suspendit l'assemblée du conseil de guerre au sujet des prisonniers sur ce qu'il venoit de recevoir une lettre de M^r de la Corne qui lui marquoit que tous nos capitaines lui avoient dit qu'ils avoient beaucoup de vivres encore, et qu'avec un peu de secours ils pourroient gagner Québec, qu'à la vérité Duhamel ne vouloit prendre de prisonniers qu'autant qu'on lui donneroit pour chacun un mois de vivres.

Sur cet avis, M^r de Ramezay ordonna de partir pour la Baye Verte et d'y conduire les prisonniers, déterminé si le deffaut de vivres ne permettoit pas de mener en Canada de les renvoyés à l'Isle Royale, ou au Port Royal, n'y ayant point d'apparence de les laisser à l'Acadie.

Le 8 dudi. — Nous partimes tous pour la Baye Verte pour embarquer dans les bâtimens ou chaloupes. Nous apprîmes comme nous partions que le corsaire qui avait croisé dans la baye françoise effrayé d'avoir vu tous les feux des sauvages de M^r de S^t Pierre le long de la côte, et de la quantité de canots, qui alloient chercher les vivres qui avoient été embarqués dans le bâtiment de M^r Montesson, péri sur l'Isle haute, s'étoit promptement rendu au Port Royal, et qu'une frégatte de 40 canons étoit parti pour Baston pour chercher un secours d'hommes que demandoit M^r Mascarin qui pensa qu'on allait l'attaquer.

Le 9 dudi. — Nous nous préparâmes à embarquer dans les bâtimens sitôt leur arrivée de Kichiboüak ayant eu l'ordre de se rendre à la Baye verte.

Le 10 dudi. — Rien de nouveau.

Le 11 dudi. — Les bâtimens étant arrivés nous vîmes parfaitement par la visite qui fut faite des vivres, qu'il n'y en avoit point assez pour se rendre à Québec sans un grand secours que nous ne pouvions espérés des habitans, qu'en les forçant a nous les donner, et il ne s'agissoit pas moins que de 40 bœufs et de 100 moutons. Nous fîmes donc détachez M. Mercier et moy pour cette belle commission ainsy que de fameux boucher.

Le 12 dudi. — Rien de nouveau.

Le 13 dudi. — Après avoir couru la campagne et essuyé toutes les disgrâces et mauvais traitements non pas comme un quémand, mais comme un voleur, surtout de la part des femmes, a

qui je prenois les bœufs, je parvins à en ramasser 26 et 10 moutons.

Le 14 dudi. — Je conduisis ma recrûe comme en triomphe a la Baye verte, sans accidents, malgré les risques que j'avois couru d'être tué par le grand nombre d'arbres tombés de coup de vent furieux qui jetta tous nos bâtiments a la côte, les cables ayant tout cassés, et arrivant sans perdre de tems on fit boucherie.

Le 15 dudi. — Je fis la revue suivant l'ordre de M. de Ramezay de nos milices et de nos prisonniers pour les distribués dans les chaloupes et bâtiments et faire en conséquence le partage des vivres qui consistoient en 20 quars de porc, 48 bœufs et 100 moutons, tant de l'amas de M. Mercier que du mien, et nous fîmes embarquer une partie de notre monde, malgré l'embarras qu'on avoit a déchoüer les bâtiments et a réparer les avaris, toutes les chaloupes partirent aussy ce même jour.

Le 16 dudi. — Tout le monde étant embarqué dans les bâtiments et les provisions, nous nous trouvâmes en état de partir. Mais le vent ne nous le permis pas. Sur les huit heures du soir, des sauvages nous vinrent dire qu'ils avoient entendu tirer plus de 40 coups de canon du côté de St Pierre.

Le 17 dudi. — Nous appareillâmes sur les 5 heures du matin d'un vent favorable et étant près de doublé la pointe du cap Tourmentin nous aperçûmes 4 esquifs venant de Rimchick que nous prîmes pour 4 gros vaisseaux anglois. Nous fîmes aussitôt branlebas et nous disposâmes au moins a nous deffendre, avant que d'être pris. Car il n'y avoit pas d'apparence que nous pussions résister longtemps quoique tout nôtre monde fit fort bonne contenance. Nous ne fûmes pas un long interval dans l'intrigue, ayant distingué que ce n'étoit que de grosses chaloupes avec pavillons françois. Une des quatres qui nous aborda remit a M. de Ramezay une lettre de M. Girard Prestre curé de Copiguit, qui luy marquoit qu'il venoit d'apprendre l'arrivée d'un vaisseau françois dans l'havre au Castor a 15 lieues de Chibouktou, où il avoit, sitôt son arrivée, dépesché une chaloupe aux deux frégattes l'Aurore et le Castor, qu'il croyoit encore dans ce port, pour leur remettre des lettres de la cour, et qu'a leur déffaut, elles avoient été envoyée a M. le Loutre aux Mines, que ce vaisseau avoit été détaché par le commandant de l'escadre a 300 lieues de France que cette nouvelle étoit certaine la tenant d'un habitant qui avoit parlé au sergent qui commandoit la chaloupe. Sur cet avis M. de Ramezay fit assemblée le conseil de guerre pour délibérer s'y seroit plus a propos de continuer

notre route pour le Canada, suivant l'ordre que nous avions de M. le Général que de suivre notre première destination. Il fut décidé de l'avis général, que nous rejoindrions le détachement de M. Coulon aux Mines, pour y recevoir les ordres du commandant de l'Escadre. Après avoir renvoyé nos bâtiments et nos prisonniers escortés d'un détachement dans chacun, M^r Devivier et la Ronde eurent ordre de continuer. Nous nous embarquâmes dans les Esquifs avec un détachement de 70 hommes y compris les Officiers, et nous revînmes à la Baye Verte.

Le 18 dudi. — Nous arrivâmes à Beaubassin, où nous trouvâmes des courriers de Canada. M. le général répétoit à M. de Ramezay les mêmes ordres sur lesquels nous étions déjà partis pour nous rendre à Québec.

Le 19 dudi. — Nous nous préparâmes à partir pour aller aux Mines rejoindre M. de Coulon.

Le 20 dudi. — M. de Ramezay ne voyant point les nouvelles de l'Escadre se confirmer craignit que M. le général ne l'approuvât pas d'avoir été contre ses ordres, en relachant, et nous annonça qu'il étoit déterminé à se rendre à Québec par la rivière St Jean.

Le 21 dudi. — M^r de Ramezay écrivit à M. Coulon de luy faire acheter des canots d'écorce et de les faire rendre à Beaubassin et donner ordre à chaque habitant de nous fournir un boisseau de pain et un de farine.

Le 22 dudi. — M. Mercier partit pour Québec, par qui M. de Ramezay marquoit à M. le Général qu'il se disposoit à se rendre à ses ordres avec son détachement.

Il arriva ce même jour des courriers des Mines envoyés par M. Coulon, pour remettre au père Germain des lettres qu'il le prioit de faire rendre à M. le général, par lesquelles il apprendroit l'arrivée de l'Escadre. Ne sachant pas que M. de Ramezay fut à Beaubassin, il les ouvrit et fut parfaitement instruit de l'arrivée de l'Escadre, M. Coulon ayant même envoyé M. de la Colombière à Chibouktou pour prendre les ordres du Commandant.

Le 23 dudi. — M. de Ramezay écrivit à M. le duc Danville et luy marqua qu'étant sur le point de partir pour Québec, suivant l'ordre de M. le Général, il avoit appris son arrivée à Chibouktou, ce qui l'avoit engagé à suspendre son départ et attendre ses ordres.

Le 24 dudi — M. de Ramezay reçut des lettres de M. le Général, qui lui marquoit de rechef de se rendre à Québec avec la moitié de son détachement. Ces ordres réitérés tant de fois

le tenoient dans l'indécision sur ce qu'il devoit faire. Il étoit cependant a présumer que M. le Général ne lui écrivoit sur ce ton, que parce qu'il ne comptoit plus sur l'Escadre.

Le 25 dudi. — M. de Léry alla pour s'embarquer dans une chaloupe a la Baye verte avec 25 hommes pour se rendre a Québec, le nombre de canots qu'il nous falloit pour passer tous par la rivière St Jean n'étant pas suffisant au cas que M. de Ramezay eut ordre de partir.

Le 26 dudi. — M. Coulon ayant appris que M. de Ramezay n'étoit pas encore parti de Beaubassin pour Québec luy écrivit que M. le duc étoit arrivé a Chibouktou le 20 avec une partie de son escadre. Comme M. de Ramezay avoit déjà quelques jours devant appris cette nouvelle et qu'il avoit dépesché un courrier a Chibouktou pour aller prendre ses ordres et qu'il ne revenoit point il me détacha pour aller les prendre de M. le duc Danville et l'informer du parti qu'il étoit sur le point de prendre.

Le 27, le 28 dudi. — Après avoir fait pendant ces deux jours j'arrivay à l'entrée du bois de Chibouktou, ou je sçu par M. Bailleul et Marin que M. Coulon étoit en chemin pour s'y rendre avec un détachement de 150 hommes sur l'ordre de M. le duc Danville.

Le 29 dudi. — J'entrai a la pointe du jour dans le chemin de Chibouktou avec un guide, et quelque pressé que je fusse, je ne pu faire que 13 ou 14 lieues ayant eu tout le jour la pluy sur le corps. On en compte 18. et les chemins étoient fort mauvais.

Le 30 dudi. — J'arrivay a l'entrée de la baye de Chibouktou sur les 8 heures du matin ou je vis des officiers qui m'apprirent la mort de M. le duc Danville. Comme il y avoit encore 3 lieues pour gagner les vaisseaux je me trouvay dans la nécessité d'attendre une chaloupe qui devoit aller en rade l'après-diné, et je n'arrivay a bord de M. Destourmel que sur les huit du soir. Après lui avoir remis les lettres de M. de Ramezay à qui il fit réponse sur le champ, il me permit de partir le lendemain matin, et je me rendis au Nortomberland, où étoit M. de la Joncaire que je voulois avoir l'honneur de saluer avant de partir. Il me donna a souper et a coucher. J'y rencontrai M. de la Colombière qui y étoit depuis l'arrivée des premiers vaisseaux.

OCTOBRE.

1746. — Le premier. — Comme j'avois reçu les ordres de M. Destourmel pour M. de Ramezay, qui luy ordonnoit de se rendre aux Mines pour y reprendre le commandement de tout le

détachement du Canada, me préparant a partir de grand matin, un accident arrivé à M. Destourmel dans la nuit suspendit mon départ. M. de la Joncaire chargée du commandement de l'Escadre m'ayant dit qu'il avoit a me parler. M. Coulon arriva sur les 8 heures avec son détachement que M. de la Joncaire n'attendoit point ayant ignoré les ordres qu'avoit donné M. le duc Danville. Cette démarche qui pour lors paroissoit inutile, fut avantageuse pour les suites, tout nôtre monde y ayant été habillé.

Le 2 dudi. — M. de la Joncaire me remit ses ordres pour M. de Ramezay, que je luy adressay par un courrier, m'ayant ordonné d'attendre pour partir avec M^r le Ch^r de Beauharnois, qui entreprenoit d'aller a Québec par la rivière S^t Jean. M. Lamalatie et Tourond négociant devoient l'accompagner. Le retardement des vaisseaux chargés des effets de la colonie retenu dans l'Escadre les portèrent a exécuté ce projet et nous partîmes sur les 2 heures après-diner avec M. de la Colombière qui conduisoit les hardes des miliciens à l'entrée de la Baye de Chibouctou. Plusieurs officiers de la marine furent surpris de me voir refusée les provisions abondantes que vouloit nous donner M. Bigot ne prenant que 20^{lb} de lard et 40 galettes pour traversés 20 lieues de bois, leur ayant dit que nous les prendrions bien, si on vouloit nous les faire porter.

Le 3, le 4, le 5 dudi. — Après avoir marcher pendant ces 3 jours assez lentement nos M^{rs} débarqués des vaisseaux ayant perdu l'usage de la marche pendant 90 jours de traversée,

Le 6 dudi. — Nous arrivâmes a la Grand-pré a minuit avec M. Coulon qui nous avoit rejoint.

Le 7 dudi. — M. Coulon qui avoit eu ordre de faire défilér le détachement pour aller au Port Royal sur une lettre que M. de Lotbinière avoit écrite à M. de la Joncaire de la Grand-pré où il commandoit en l'absence de M. Coulon qui l'informoit que les Anglois vouloient brûler et ravager les habitants nous fit préparer a partir pour aller les secourir, en attendant l'arrivée de M. de Ramezay qui étoit en chemin pour nous rejoindre plusieurs officiers partis avec luy étant arrivés ce même jour avec son détachement.

Le 8 dudi. — Trois Compagnies partirent de la Grand-pré pour rejoindre à l'entrée du chemin de Port Royal le détachement qui y faisoit la garde à l'ordinaire. M. de Ramezay arriva sur le soir.

Le 9 dudi. — Sur les dix heures du matin M. de Ramezay donna l'ordre de faire partir le reste du détachement pour se

rendre au Camp Général où il devoit ne nous venir rejoindre que sur le soir, il arriva un matelot déserteur du Port Royal qui dit qu'il y avoit dans le port un navire de 50 canons, et un autre de 14, que le premier avoit 200 matelots, 100 soldats, l'autre 100 matelots et 50 soldats.

Le 10 dudi. — Nous partîmes de chez Pineau, habitants à 3 lieues des Mines environ 300 hommes officiers et miliciens et un fort petit nombre de sauvages, la maladie les ayant pour lors presque tout enlevé, six jours de vivres avec trois cent livres de poudre et des balles a proportion pour la réserve. Notre petit équipage étoit porté sur les chevaux. Nous trouvâmes vers midi un matelot déserteur, qui nous répéta les mêmes nouvelles que nous sçavions déjà. Sur le soir prest à campé nous rencontrâmes encore un soldat déserteur, qui nous apprit de nouveau qu'il étoit arrivé de Baston au Port Royal 150 hommes et que les Anglois ne nous attendoient point.

Le 11 dudi. — Ayant marché toute la journée en diligence nous campâmes a Minchoïiacadie. Sur les 5 heures, M. de Ramezay envoya a la découverte, les premières maisons du haut de la Rivière du Port Royal n'étant qu'a 1 lieue $\frac{1}{2}$ de nôtre camp, M^{rs} Lepinay et Marin, qui y furent envoyés, revinrent fort peu de temps après avec deux acadiens qui nous dirent que la garnison étoit très forte et que tant du fort, que des bâtimens il y avoit plus de 1200 hommes, que M. Mascarin sçavoit que l'Escadre étoit à Chibouktou devant aller faire le siège de l'Isle Royale, et que ne doutant pas que nous fussions de l'expédition, il comptoit profiter du temps pour venir s'emparer des Mines.

Le 12 dudi. — Nous ne partîmes qu'à 6 heures du soir, ayant passé la journée a nous préparer afin de n'avoir jusqu'à la nuit que le tems d'investir les premières maisons, pour qu'elles ne donnassent aucunes connoissances de nôtre marche: après quoy M^{rs} Deslignery et Mercier furent détachés chacun avec 40 hommes pour aller d'un côté et de l'autre de la Rivière arrestés tous ceux qui pourroient nous découvrir. Nous devions nous rendre chez un nommé Lanouë ou nous arrivâmes a 2 heures après minuit, d'un tems des plus obscurs. Nous fîmes halte chez M. Gaultier, a qui M. de Ramezay vouloit parler, qui nous reçu on ne peux plus gracieusement et qui soulagea parfaitement notre monde en donnant à chacun un coup d'eau-de-vie pour les réchauffer.

La nuit précédente un détachement de 25 Anglois avoit couché dans une maison sur nôtre route, courant après des déserteurs et il avoit regagné le fort, malheureusement pour nous.

Arrivés donc chez Lanouë nous passâmes le reste de la nuit le moins mal que nous pûmes nous tenant sur nos gardes.

Le 13 dudi. — M. de Ramezay fit assemblé les députés du haut de la Rivière du Port Royal pour leur deffendre d'avoir aucune communication ou intelligence avec les anglois, leur donna par écrit ordre de nous fournir des vivres sous peine de la vie et de nous emmener toutes les voitures pour traverser la Rivière et du monde pour les mener.

M. de Rigauville fut détaché, ayant le sieur Mercier officier de milices pour second avec 30 hommes pour aller vis-à-vis le fort y couper la communication entre les acadiens et les anglois.

Sur les 6 heures du soir, nous traversâmes la rivière a dessein d'aller pendant la nuit bloquer le fort ; mais la pluye ayant augmentée M^r de Ramezay ordonna d'arrêter chez un nommé Abraham Caumeau et de placer des gardes dans tous les endroits par où l'ennemi pouvoit nous surprendre et dans cet ordre nous attendîmes le jour.

Le 14 dudi. — Sur les 6 heures du matin nous défilâmes sur une seule file, de manière a faire paroître nôtre troupe plus nombreuse, bien diminué cependant par les malades et les petits détachements ne nous trouvant pour lors qu'à 250 hommes, y compris les officiers, et nous vinmes prendre poste au camp de Belais tambour battant, drapeau déployé, sous le canon du fort sans être apperçu. Nous arborâmes notre Pavillon au haut d'un arbre pour être vu de plus loin en criant *Vive le Roy* de toutes nos forces. Après quoy nous travaillâmes a nous retranché, en observant les mouvements que feroit M. Mascarin commandant de la place qui fit donner un signal deux coups de canon. Les acadiens nous dirent que c'était pour faire venir toutes les chaloupes sous le canon, afin qu'elles ne nous servissent point, et nous prévenir d'une sortie: En effet nous ne tardâmes point a voir paroître un corps de troupes de près de 800 hommes s'avancé vers nous en ordre de bataille et nous crûmes bien qu'il venoit nous attaquer et nous nous préparâmes au combat. Cependant M^r de Ramezay fit assembler ses officiers pour délibérer si nous les attendrions dans nos retranchements. Tous furent d'avis de nous y battre autant de tems que nous pourrions y tenir, n'ayant point ordre d'attaquer, et de nous ménager une retraite a propos, au cas que nous fussions forcés, étant bien plus faibles que l'ennemi. Pour cet effet nous nous servîmes d'un nombre d'aca-

diens que nous avions avec nous pour transporter dans le bois nos munitions, vivres et tout le butin, étant alors en état de nous battre très lestement à la manière sauvage. Toutes ces précautions n'eurent point leurs effets, les anglois ayant fait plusieurs marches et contremarches rentrèrent dans le fort et nous scûmes qu'ils n'avoient fait cette manœuvre, que pour nous attirer sous leur canon.

Nous nous mîmes alors à cabanné tranquillement.

Sur les 2 heures après-midi, un habitant du Port Toulouse vint informer M. de Ramezay qu'il avoit entendu dire, étant dans le fort, que les Anglois avoient dessein de nous venir cerner pendant la nuit et qu'ils nous croyoient bien inférieure à eux en nombre. Nous eûmes bien lieu de nous repentir de nous être tant avancé, ne nous trouvant sûrement pas en état de garder ce poste, et ce fut aussy pour ne point compromettre les armes du Roy, que M. de Ramezay tint un conseil avec ses officiers pour juger du meilleur parti à prendre dans de semblables conjonctures, où nous fumes tous du sentiment qu'il convenoit de nous camper ailleurs, et que nous nous retirerions la nuit pour que l'ennemy ignorât notre marche et qu'il nous regardât comme un camp volant.

Le 15 dudi. — Dès qu'il fut jour, nous choisîmes un lieu convenable pour nous camper ou étant dispensés de détacher des gardes avancées, ce qui auroit trop affaibli nôtre détachement, dans notre premier camp, nous nous trouvions aussy plus en état de couper la communication des acadiens avec les anglois et de tirer plus aisément des vivres des habitans et a portée d'être instruit par un petit nombre de decouvreurs des mouvements de l'ennemy.

Sur les 4 heures après midy, on vient nous avertir que les Anglois au nombre de 600 hommes, venoient a nôtre camp. Dans le moment nous partîmes environ 120 hommes pour leur dresser une ambuscade, ayant fait une barricade dans l'endroit unique ou ils devoient passer pour venir nous attaquer.

De nouveaux decouvreurs vinrent nous dire que l'ennemy étoit rentré et qu'il s'étoit contenté de brûler quelques maisons et granges, qui nous servoient à loger nos decouvreurs près du fort et sur le compte rendu à M. de Ramezay, il ordonna au détachement de revenir et de ne laisser à la barricade qu'un détachement de 200¹ hommes.

1. Il faut probablement lire 20.

Le 16 dudi. — J'allay a la découverte avec un détachement de vingt hommes, a la demi portée de canon du fort où je restai tout le jour à la vue de l'ennemy, sans qu'il fit aucun mouvement.

M. de Ramezay envoya aux Mines un courrier à M. Lebé, pour qu'il nous envoya des souliers de loup-marin. Nos miliciens et les officiers n'en ayant point, et les tems commençoient a se refroidir. Il n'étoit guère possible d'aller pieds nuds. D'ailleurs Mr de la Joncaire venoit d'écrire à M. de Ramezay qu'il avoit remis son départ. Ainsy les secours que nous attendions de luy étoient éloigné.

Le 17 dudi. — M^{rs} Coulon et Deslignery allèrent a la découverte avec un détachement de 40 hommes au lieu ordinaire près le fort. Les Anglois feignirent de sortir pour les attaquer. Mais ils ne s'éloignèrent pas de 50 toises de leurs dernières blacouses ; les coups de fusil que tirèrent sur eux nos gens les obligèrent de rentrer.

M. Coulon de retour au camp, qui avoit été relevé par le détachement de la nuit ; sur les 6 heures du soir, un des découvreurs fut détaché par l'officier pour informer que les Anglois sortoient. Nous partîmes 200 hommes pour rejoindre le détachement des découvreurs, qui nous faisoient hâter le pas par le grand nombre de coups de fusil qu'ils tiroient. Ce mouvement fut inutile, tout le combat s'étant réduit a un escarmouche, de part et d'autre il n'y eût aucun avantage.

Le 18 dudi. — Le détachement qui étoit à la découverte a été fort tranquille tout le jour, les Anglois s'étant contenté de tirer quelques coups de canon sur luy sans faire mal à personne.

La maladie, qui nous avoit mis plusieurs hommes hors de services, faisoit des progrès de plus en plus, et nous nous vîmes avec 40 malades en danger sans secours. Nous les plaçames chez des habitans pour les y faire traités dumieux, en attendant l'arrivée de l'Escadre. Nous étions sans pain, souvent la marmite ne se mettoit au feu qu'a midy, les habitans pour ainsy dire, ne nous nourrissant que de promesses.

Nous apprîmes qu'il étoit arrivé un batteau de Baston, dont l'équipage étoit d'acadiens. Nous le scumes trop tard. Il nous auroit été aisé de nous en emparer ; mais la foiblesse de nôtre détachement ne nous permettoit pas d'avoir des découvreurs partout ou il en auroit fallu.

Le 19 dudi. — Le navire Le Chester appareilla, ce qui nous fit croire qu'il partoît pour Baston, ou pour l'Isle Royale. Il ne fit cette manœuvre que pour aller mouïller à l'Isle aux Chèvres, a

une lieue du fort, pour être plus à l'abri du vent. On nous dit qu'il avoit ordre de couper ses cables, pour venir se mettre sous le canon du fort s'il se présentait une escadre dans la rade.

Les Anglois ne sortirent point. Ils ne s'occupoient qu'à faire promptement un chemin couvert d'une des Blacouses pour se communiquer au fort en étant éloignée de 20 toises environ.

Le 20 dudi. — M^{rs} Mercier et Deslignery furent à la découverte du côté du Nord pour observer et prendre connoissance du terrain, au cas que l'escadre voulut former une attaque de ce côté-là, ou y placer deux batteries. La place étant par cet endroit fort à découvert, il n'y eût aucun acte d'hostilité de part et d'autre.

Le 21 dudi. — M^{rs} Deslignery, Mercier et moy allâmes par ordre de M. de Ramezay prendre connoissance du terrain du côté de notre camp au-dessous du fort, et examiné si les chemins seroient praticables pour transporter l'artillerie du lieu que nous trouverions convenable pour la descendre à celui ou il faudroit ouvrir la tranchée et y dresser les batteries.

À notre retour nous trouvâmes M^{rs} le Loutre et Maillard, missionnaires de sauvages, arrivés, et le gros de leur brigade, que nous avions fait entendre aux habitants qu'ils devoient amener avec eux, consistoit à un, ou deux hommes : le plus grand nombre étoit mort ou malade.

Le 22 dudi. — Les Anglois, après avoir faits de grandes réjouissances en l'honneur de la naissance du Roy d'Angleterre tout le jour, ayant tiré le canon à plusieurs reprises, détachèrent à la nuit 40 à 50 hommes avec un Pavillon attaché sous le leur¹, et s'avancèrent du côté de nos découvreurs qui en donnèrent avis au camp. M^r de Ramezay détacha aussitôt M. de Coulon avec 40 hommes y compris les officiers et cadets, et luy prescrivit le lieu où il s'embusqueroit pour attendre l'ennemi, y étant arrivé M. Coulon me détacha avec M^{rs} Lepinay et Marin, pour aller sçavoir près du fort ce que ce détachement étoit devenu. J'y rencontrai nos découvreurs de la nuit qui me dirent qu'ils avoient toujours apperçu le Pavillon dans le lieu où les anglois l'avoient mis jusqu'au jour fermé et qu'ils pensoient que cette troupe étoit rentré dans le fort, ce qui me fit prendre le parti de placer nos découvreurs dans de nouveaux postes, de crainte que l'ennemi ne les trompât. Je retournai en rendre compte à M. Coulon et nous regagnames tous ensemble le camp.

1. *Sic.*

Le 23 dudi. — Nos découvreurs de la nuit ayant été à l'ordinaire relevés, de retour à notre camp, dirent à M^r de Ramezay que le Pavillon en question étoit toujours au même endroit. Comme il n'étoit guère possible de pénétrer le motif de cette manœuvre, M. de Ramezay se contenta d'envoyer deux cadets à la découverte pour examiner ce qui se passeroit, jusque là nous n'en sçumes pas davantage.

M. de Ramezay reçut des lettres de M. de la Joncaire qui ne luy annonçoit son départ de Chibouktou, qu'au 19 ou le 20. La situation où nous nous trouvions étoit trop fâcheuse pour ne pas ressentir du chagrin de ne pas voir arrivé l'escadre. Il nous envoya cependant 800^l argent de France pour nous aider à subsister, dont nous avions grand besoin, notre crédit étant des plus mal établi, et nos billets sans valeur.

Sur les 6 heures du soir, les Anglois firent une sortie avec 200 hommes du côté de notre camp afin sans doute de nous y attirer, comptant mieux effectuer le projet qu'ils avoient formé d'aller brûler les acadiens du côté du nord avec 6 chaloupes armées de 70 hommes. Mais M. de Lotbinière qui y commandoit un détachement de 30 hommes ayant pour second M. Mercier capitaine de milice, informé de leurs manœuvres s'opposa à leur descente par le feu qu'il fit sur eux et leur blessa 3 hommes, ce qui les obligea de se retirer sur le champ, bien surpris de l'opposition qu'ils rencontrèrent. Pour nous nos ambuscades et nos préparatifs furent inutiles. Les Anglois ne tentèrent pas d'en venir aux mains avec nous. Nous nous retirâmes vers les 9 heures, informés par nos découvreurs que la troupe ennemy étoit rentrée dans le fort, et nous fîmes sur nos gardes toute la nuit.

Le 24 dudi. — M. de Lotbinière rendit compte à M. de Ramezay de ce qu'il avoit fait la veille, et lui demanda du monde pour fortifier son détachement et des munitions pour remplacer celles qu'il avoit consumées. Il fut satisfait pour ce dernier article. Notre détachement n'étoit pas assez considérable pour le démembrer. D'ailleurs nous étions plus exposés que luy à recevoir l'ennemy et nos 5 compagnies de milice de 60 hommes partant des Mines étoient réduites par les maladies à 30.

Le 25 dudi. — Un nommé Raphaël Sanspitié, milicien, étant à la découverte, se glissa au lieu du Pavillon dont j'ai parlé dans les articles précédens, qu'il trouva auquel étoit attaché une lettre avec cette adresse,

A Monsieur le commandant en chef des canadiens et sauvages de Canada en rase campagne à l'acadie.

Il l'apporta aussitôt à M. de Ramezay et en voici les termes :

Monsieur le commandant en chef des Canadiens et sauvagés, présentement en campagne parmi les habitants de cette rivière.

Nous nous sommes imaginé à vòtre arrivée, que vous étiez venu attaquer quelques unes de nos redoutes ou de nos avant gardes. Mais selon le raport de nos pauvres habitans, nous sommes du sentiment que vous étiez venu leur arracher le poil et les ongles de la part du Roy et les payer en même monnoie, comme ont fait vos précédents de honteuse mémoire, en billets de banque, pire que ceux de feu le Régent et M^r Law. Mais comme votre invincible armada a été frustré par divers accidens, nous comptons que vous aurez bientôt aussy fini vòtre malheureuse campagne parmy les pauvres habitants et si quelqu'un de vous autres avez le bonheur de vous rendre en Canada, je vous prie de livrer l'incluse selon l'adresse. M^r Lagroix et son équipage, qui a été pris a Louïsbourg, et que j'ai vu ces jours passés à Baston se porte bien, et je vous pris en tout cas d'en informer ses amis. Je suis, Monsieur, par des raisons de politique votre avoué et jure ennemi,

Jean Gorham.

Anapolis Royale, 8^{bre} 1746.

Nous apprimes par un soldat déserteur du fort qui vint se rendre à nos découvreurs : que les Anglois n'avoient eu d'autres desseins dans la descente qu'ils tentèrent de faire du costé de M. de Lotbinière, que de prendre des acadiens qui pussent les instruire de nôtre nombre et de nos projets, ignorant parfaitement l'un et l'autre et qu'ils avoient eu trois hommes blessés, et que ne s'attendoient pas au feu qu'on fit sur eux. Nous eûmes toute la nuit un orage de vent et de pluye affreuse qui nous inquiéta beaucoup pour nos vaisseaux, que nous pensions partis de Chibouktou.

Le 26 dudi. — M. de Ramezay détacha M. Coulon et quelques officiers, dont j'étois, pour aller au fort sçavoir pour quelle raison on y faisoit un si grand feu de mousqueterie et de canon. Nous avions lieu de penser que nos découvreurs étoient aux prises et aussy nous y transportâmes nous promptement, a nôtre arrivée, nous apprimes que quelques uns de nos gens allés à la découverte à l'Isle aux chèvres s'étoient embusqués le long des levées pour y attendre au passage la chaloupe du Chester sur laquelle en effet ils firent grand feu, et le vaisseau pour la couvrir, et éloigner nos gens faisoit feu du canon.

Le 27 dudi. — M. Gaultier qui étoit à la découverte à l'entrée de la Baye du Port Royal pour y attendre notre escadre, qu'il devoit pilotter dans la Rivière, ou elle devoit faire la descente des troupes, envoya dire à M. de Ramezay qu'il avoit entendu tirer plusieurs coups de canon. Nous pensâmes avec plaisir que c'étoit nôtre flotte.

Sur les 9 heures du soir une sentinelle avancée cria au caporal qu'il entendoit ramer, quoique fort éloigné de la mer. M. de Lignery et moy ayant été avertis du corps de garde y allâmes avec quelques hommes. C'étoit M. de la Colombière qui avoit traversé vis-à-vis nôtre camp venant de Chibouktou d'où il étoit parti le 24.

Il nous assura que l'escadre avoit dû mettre à la voile le même jour. Cette nouvelle nous fit grand plaisir. La saison avancée, notre situation, tout nous rendoit nôtre séjour des plus durs.

Le 28 dudi. — À la pointe du jour, nos découvreurs avertirent au camp que les anglois étoient sortis environ 200. M. de la Corne fut détaché avec 60 hommes et nous nous rendîmes en diligence pour nous opposer à leurs entreprises.

Nous y arrivâmes trop tard. Ils étoient déjà rentrés dans le fort, après avoir mis le feu à une grange pleine de grains et une maison dans laquelle se retiroient nos détachements de découvreurs, et il s'en fallut peu qu'ils ne les fissent tous prisonniers, les ayants surpris à la portée du pistolet, ces pauvres gens étant épuisés et accablés de fatigue, de froid et de sommeil.

Le 29 dudi. — M. Marin fut détaché avec 14 mikmaks pour aller fortifier le détachement de M. Lotbinière qui avoit demandé cette augmentation à M. de Ramezay craignant quelques mouvements de la part des Anglois de son côté.

M. de Ramezay ordonna de nouveau aux députés de nous faire fournir des vivres, et surtout du pain dont nous manquions depuis nôtre arrivée et de tenir toujours prest les attelages de bœufs pour l'arrivée de l'escadre. M. Mercier étoit occupé à faire faire les chemins et les facines.

Le 30 dudi. — Vingt miliciens que nous avions laissés aux Mines malades, nous rejoignirent bien rétablis. Il mourut un nommé Charles Devivier du cap la Madelaine et 2 mikmaks.

Le 31 dudi. — Nos découvreurs accélèrent une partie du jour les chaloupes, allant des vaisseaux au fort et les vaisseaux firent

grand feu de leur artillerie sur eux pour les débusquer. Ils rapportèrent qu'ils avoient vu plusieurs chaloupes à la traîne, ce qui nous fit ¹ quelques sorties. M. de Ramezay ordonna aux découvreurs de la nuit de bien observer les mouvements qui se feroient au fort.

NOVEMBRE.

Le 1^r. — Une brume fort épaisse fit redoubler la garde dans le fort ou on craignoit quelques entreprises de notre part sans doute. Nous en jugeames ainsy par la grande quantité de coups de canon qui furent tirés.

Il mourut plusieurs mikmaks et un grand nombre tomba malade.

Le 2 dudi. — Un sergent de la garnison marié a une acadienne batarde déserta a la faveur de la brume et se rendit a nôtre camp. Il nous dit qu'il y avoit 20 hommes qui vouloient désertter avec luy, mais qu'ils craignoient les sauvages de Gorham mis en faction sur le glacis, que les anglois croyoient notre détachement de 1000 hommes, compris les sauvages, a la façon dont nous paroissions nous multiplier en nous montrant partout.

Le 3 dudi. — M. de Ramezay reçut une lettre de M. de la Joncaire datté du 28 8^{bre} a la mer, par laquelle il lui marquoit qu'étant sorti de Chiboukton le 24 8^{bre}, il avoit essuyé le 25 un coup de vent de sud-est si furieux, que toute l'escadre avoit été dispersée et que plusieurs vaisseaux avoient faillis a périr, et qu'ensuite s'étant rangé au nord d'ouest contraire pour la route du Port-Royal, sitôt sa lettre reçue pour se retirer ², dans le lieu de l'acadie le plus convenable, afin d'y recevoir les ordres de M. le Général. Cette fâcheuse nouvelle, que la tristesse peinte sur nos visages, annonça sur le champ aux Acadiens, qui étoient continuellement nôtre contenance, les jeta dans une espèce de rage, de s'être trop livré à nos intérêt, et ne cessoient de nous dire que nous étions venus leur mettre le coôteau à la gorge, qu'ils avoient du cependant espérer de recouvrer leur liberté, pour laquelle ils soupiroient depuis 36 ans que ce fâcheux événement alloit mettre le comble a leurs maux, qu'ils alloient être les victimes de la rage et de l'acharnement des Anglois contre les françois et surtout les Canadiens.

1. *Sic.* Il faut probablement lire : ce qui nous fit *craindre*.

2. *Sic.* Bien qu'on comprenne le sens de cette phrase, il est évident que le copiste en a passé une partie.

M. de Ramezay sans s'ébranler dans un cas aussi épineux, donna des ordres aux députés de nous amener des chevaux pour nous retirer ce qui nous étoit peu facile, ayant près de 60 malades. Dailleurs nous avions grandement lieu de craindre que les acadiens, qui n'avoient plus rien à ménager avec nous, n'allassent informer les Anglois de notre malheureuse situation, et ils n'auroient pas manqué de nous poursuivre. Malgré tout cela, nous nous préparâmes à nous retirer dans le meilleur ordre, M. de Ramezay ayant ordonné à la Jus nôtre chirurgien de conduire les malades en chaloupes le plus haut dans la Rivière qu'il seroit possible, ce qu'il exécuta fort bien.

M. de Lotbinière eut aussy ordre de se retirer pour nous venir rejoindre le lendemain matin.

Le 4 dudi. — Au moment de nôtre départ M. de Ramezay ordonna de détacher M. Lepinay, Lusignan et Bailleul et quelques miliciens pour aller observer les Anglois et empêcher que les acadiens ne leur portassent la nouvelle de nôtre départ. Nous nous rendîmes aux dernières habitations de la Rivière du Port Royal, où étoient nos malades qui pour le plus grand nombre passèrent la nuit à la belle étoile. Nous eûmes une garde de 50 hommes. M. de Lotbinière nous rejoignit dans la nuit. Nos M^{rs} de retour à minuit, nous dirent que les Anglois avoient envoyés 30 sauvages de la compagnie de Gorham à la découverte, mais qu'ils ne s'étoient pas éloignés beaucoup du fort, qu'un bâtiment arrivé de Baston avoit descendu des milices à terre et que 2 ou 3 autres étoient sortis du Port, et nous jugeâmes qu'ils alloient croisés dans la Baye françoise.

Le 5 dudi. — M. le Chevalier de la Corne fut détaché avec M. Mercier et 30 hommes pour se rendre en diligence aux Mines avec ordre d'envoyer à la découverte dans la Baye pour sçavoir si les bâtimens partis du Port Royal n'y vouloient point faire descente et ravager quelques habitations comme il y avoit lieu de le craindre. Le gros du détachement ne partit qu'à midy, M. de Ramezay ayant été occupé à régler avec les députés pour les fournitures de vivres qui nous avoient été faites. Pour les malades ils avoient toujours fait route et gagner pais dans de petits canots.

Le même. — Nous apprîmes de nouveau que les bâtimens partis du port Royal comme nous, alloient aux Mines pour brûler les habitans et enlever les bâtimens que M. de la Joncaire nous y avoit envoyé pour nous porter des vivres.

J'eus ordre de partir avec M. de Repentigny à la pointe du jour, le lendemain avec 25 hommes pour aller rejoindre M. de

la Corne, afin d'être plus en état de nous opposée à leurs entreprises.

Le 6, le 7 dudi. — Après avoir marché le plus diligemment qu'il me fut possible, tout mon monde étant bien arrassé, j'arrivay à la Grand Pré où étoit M. de la Corne, qui me dit qu'il avoit envoyé à la découverte, et qu'il n'avoit encore rien appris de nouveau. Nous nous tinmes cependant sur nos gardes, luy ayant appris que j'avois entendu tirer plusieurs coups de canon dans la Baye. Nous reçûmes des nouvelles du Port Royal par lesquelles nous apprîmes qu'il s'étoit présenté trois navires françois à l'entrée du port et qu'ils s'étoient retirés sur le champ, ne voyant aucune escadre françoise.

Le 8 dudi. — M. de Ramezay arriva aux Mines, il avoit pris les devants, se trouvant incommodé. Il avoit laissé le gros du détachement commandé par M. Coulon, qui arriva aussy quelques heures après, les découvreurs qui avoient été envoyés dans la Baye françoise étant de retour, nous dirent avoir vu un brigantin croiser par le travers du Cap Doré, qu'il avoit tiré plusieurs coups de canon mais qu'il n'avoit pu distinguer si c'étoit un Anglois ou un François.

Le 9 dudi. — Sur les 5 heures du soir, nous aperçûmes des Mines le bâtiment qui se présenta entre l'Isle aux Perdrix et le cap du Porc Epic, qui y tira quelques coups de canon. M. de Ramezay détacha M. Mercier pour aller à l'Isle qui est vis-à-vis les Mines, pour être plus à porté de découvrir les manœuvres de ce bâtiment. Dès qu'il y fut, il fit tirer des coups de fusil pour assûrer son pavillon, et le bâtiment avec Pavillon François répondit par des coups de canon pour l'assurer aussy, et la nuit approchant, il vira de bord et mouilla. M. Mercier vint rendre compte à M. de Ramezay de ce qu'il avoit vu, qui ordonna a tout événement de faire battre la général, pour assembler tout nôtre monde. M. de la Colombière fut détaché avec 40 hommes pour aller observer le navire pendant la nuit, et M. de Repentigny fut au vieux logis pour y aller couvrir nos bâtiments.

Le 10 dudi. — A la pointe du jour, tous M^{rs} les officiers s'assemblèrent chez M. de Ramezay pour recevoir ses ordres, et au moment que nous projetions de nous embarquer sur nos bâtiments avec tout le reste du détachement pour aller tenter d'enlever le navire que nous pensions être un corsaire anglois M. de la Colombière nous amena le sieur LeLarge qui le commandoit qui dit à M. de Ramezay qu'il étoit parti à la suite de l'escadre de Chibouktou pour le Port Royal, mais qu'un coup de vent qui l'en avoit écarté sans pouvoir le rejoindre, l'avoit obligé de faire

voille pour les Mines, où il espéroit trouver le détachement de Canada, et qu'en y apportant les vivres dont il étoit chargé, qu'il pensoit nous être d'un grand secours, il avoit compté caréné son bâtiment qui faisoit beaucoup d'eau, ayant été obligé de jeter à la mer 4 canons de 16 qu'il avoit, dans une tempête qu'il avoit essuyé dans la Baye françoise.

Le 11 dudi. — M. de Ramezay m'ordonna de faire délivré aux Mikmaks quelques hardes, ainsy qu'à nos miliciens les plus nuds, faisant espérer au grand nombre, pour les contenter, qu'on l'habilleroit des étoffes qui étoient envoyés de Québec à Beaubassin. Il est vrai que jamais une troupe n'a été si délabrée.

Le même. — Sur les 7 heures du soir, un habitant arrivant du Port Royal vint apprendre à M. de Ramezay qu'il y avoit au haut de la rivière à 6 lieües du fort un detachment anglois des plus considérables qui y faisoit un amat de vivres, pour nous attaquer par terre et par mer. Cette nouvelle ne pouvoit que nous intriguer, tout nôtre monde pouvant a peine se présenter dehors faute d'être vêtu.

Un nommé Gauthier, arrivant du Port Royal, nous confirma les nouvelles touchant l'entreprise des Anglois aux Mines. Les circonstances et l'état fâcheux où nous nous trouvions, obligèrent M. de Ramezay de tenir conseil pour délibérer sur le parti qu'il étoit le plus a propos de prendre, il étoit tems de choisir un quartier d'hiver soit à Beaubassin ou aux Mines. La saison étoit déjà mauvaise et les froids se faisoient grandement sentir et il n'auroit pas été prudent d'entreprendre de faire transporter nos vivres aux Mines de Beaubassin. La plus grande partie étoit encore à la Baye verte. Aussy fut-il décidé que nous nous rendrions à Beaubassin, ou, suivant les ordres de M. de la Joncaire, nous serions plus a portée de recevoir ceux de M. le Général et nous rendre à Québec, si nous y étions rappelé. En conséquence nous nous préparâmes a partir avec tous les bâtimens que nous avions.

Le 13 dudi. — M. de Ramezay détacha M^{rs} Lepinay, Marin et Bailleul avec 5 Mikmaks pour aller au haut de la Rivière du Port Royal, afin de tenter d'y faire quelques prisonniers, ou lever des chevelures, pour engager les Anglois à se retirer.

Le 14 dudi. — Le sieur Gauthier qui devoit pilotter notre escadre dans la Baye du Port Royal, lorsqu'elle se présenteroit, arriva aux Mines, ou il se retiroit pour éviter les mauvais traitements des Anglois irrités contre lui pour les services qu'il nous avoit rendu.

Il nous dit qu'un vaisseau françois qui avoit paru dans le port Royal après nôtre départ avoit interrompu le projet que les Anglois avoient formé de venir nous attaquer et en conséquence de quoy ils avoient déjà fait embarqués du monde sur le Chester et sur tous les petits bâtimens qui étoient dans le port, qu'ils étoient bien instruits de nos forces par les Acadiens qui n'avoient pas manqués, sitôt après nôtre départ de les assurer que nous n'étions pas plus de 200 hommes, mangés de vermines et accablés de misère, nuds et hors d'état de nous deffendre. Ce tableau désavantageux juste à la vérité en plusieurs points, fut donné aux Anglois par les Acadiens mêmes qui nous paroissoient les plus dévoués. Mais assez ordinairement se déclare-ton pour le parti le plus fort ; quoiqu'il en soit, les Anglois comptoient nous chasser des Mines et n'y épargné que les habitants qui auroient exactement gardé la neutralité.

Le 15 dudi. — Les députés des Mines et de la Rivière des Canards s'assemblèrent chez M. de Ramezay pour luy offrir de se joindre à nous, étant menacés d'être bien maltraités : sur quoy il leur répondit qu'ils pouvoient se consulter, qu'il n'avoit point de conseil à leur donner dans des circonstances aussy critiques, qu'ils avoient paru charmés de nous voir retirer et qu'ils avoient jusqu'au 18 du mois à luy rendre reponse, que pour luy il avoit décidé du parti qu'il devoit prendre en attendant. Sur les 8 heures du soir, Gaultier père vint trouver M. de Ramezay pour luy dire que sa fille venoit d'arriver du Port Royal, et qu'elle avoit été prise par une avant-garde que les Anglois avoient mis à Ninchouandie, mais qu'elle s'étoit esquivé d'une maison ou ils l'avoient placée, et qu'elle avoit rencontré le détachement de cadets et de sauvages, qu'elle ne doutoit point qu'ils ne fissent coup.

Le 16 dudi. — M. Desalliez écrivit du Port Maltois à M. de Ramezay pour luy marquer qu'il avoit été détaché sitôt son arrivée en France dans la Sirene pour rejoindre l'escadre, et qu'il avoit les paquets de la cour pour le commandant, que s'étant présenté dans la première rade du Port Royal comptant l'y trouver, qu'il avoit été fort surpris que d'y voir que des vaisseaux Anglois assez fort pour les prendre, ce qui l'avoit obligé à se retirer, qu'il avoit cependant croisé malgré cela pendant deux jours dans la baye espérant de trouver quelques vaisseaux françois, dont il pourroit apprendre des nouvelles et que n'en ayant point vu, il avoit détaché un courrier pour le prier de luy marquer ce qu'étoient devenu l'escadre.

M. de Ramezay luy répondit sur le champ qu'après 22 jours de séjour qu'il avoit fait au Port Royal pour y attendre l'escadre il avoit reçu une lettre de M. de la Joncaire en datte du 28 8bre à la mer par laquelle il luy marquoit que les vents contraires et le grand nombre de malades l'avoient obligé de relâcher en France et qu'il luy avoit ordonné de se retirer dans le lieu de l'Acadie le plus convenable avec son détachement et qu'il se préparoit à partir pour Beaubassin, que cependant s'il étoit vray, comme il le luy marquoit, qu'il y eut des vaisseaux à Chibouk-tou, qui voulussent tenter de nouveau une entreprise sur le Port Royal, qu'il ne balanceroit point sur le premier avis à les rejoindre avec son détachement, ayant les vivres assez abondamment et trois Bâtimens dont un de 10 canons, commandé par le sieur Lelarge, qui avoit relâché aux Mines après s'être séparé de l'escadre.

Sur les 9 heures du soir M^{rs} les Cadets arrivèrent du Port Royal, rapportant que les Anglois s'étoient retirés au fort, et qu'ils avoient rencontré des acadiens avec des lettres pour tous les habitans des Mines de M. Mascarin, pour les assurer que dans la descente qu'ils feroient aux Mines, ils n'avoient aucun mauvais traitemens à craindre, qu'ils n'en vouloient qu'aux Canadiens qu'ils prétendoient faire retirer. M. Desanclave prestre curé du Port Royal leur escrivoit aussy de concert avec le gouverneur pour les tranquiliser et les engagés à ne prendre aucun parti, qu'ils souhaitoient bien que nous fussions déjà retirés, tant il craignoit pour nous, et que si nous avions abandonné les Mines il leur conseilloit d'amener des provisions au fort, pour faire parfaitement leur paix avec le gouverneur.

Le 17 dudi. — Deux acadiens arrivés du Port Royal aux Mines assurèrent que les Anglois étoient partis pour y venir et qu'il leur étoit arrivé bien du monde de Baston.

Le 18, le 19, le 20, le 21 dudi. — Nous attendimes pendant ces quatre jours les grandes mers et les vents favorables pour partir.

M. de Ramezay ordonna à M. de la Colombière de rester après nous avec sa compagnie de 60 hommes pour empescher les habitans d'aller au Port Royal afin que si nous étions obligés de relâcher par les mauvais temps, les Anglois ignorassent nos démarches.

Le 22 dudi. — Toutes les compagnies de milices de notre détachement à la réserve de celle de M. de la Colombière ayant été distribuée avec leurs officiers dans les quatres Bâtimens, qui devoient nous transporter à Beaubassin, sçavoir le senault la Catherine commandé par le sieur Le Large, les batteaux le

Dauphin, par Blay l'aîné, le Suzanne par Gaultier, et la Prospérité par Blaye le Cadet, tous quatres pris angloises, Nous appareillâmes sur les 6 heures du matin d'un vent favorable. Lorsque fûmes par le travers du Porc Epic, M. Marin qui avoit été envoyé à la découverte pour observer dans la Baye française s'il n'y auroit point de corsaires Anglois, nous rejoignit. Il assûra M. de Ramezay qu'il n'y avoit aucuns Bâtiments à croisés. Malgré cela, nous nous préparâmes a bien nous deffendre, au cas d'attaque. Les vents nous ayant manqués à l'Isle pincère à 12 lieües des Mines, nous mouillâmes.

Le 23 dudi. — Les vents au Nord, nous gagnâmes le Cap de Chignitouk. Mais des que nous fûmes par son travers les vents contraires devinrent si furieux que nous courûmes la bordée tout le jour pour gagner la Rivière aux pommes, qui est le seul port dans ces parages ou on peut mouïller, distant de 3 lieües environ de Chignitouk, et nous fûmes fort heureux d'y entrer la nuit.

Le 24, le 25 dudi. — La pluye, la neige et les gros vents nous empêchèrent de sortir.

Le 26 dudi. — Les vents à l'Est-Nord-Est, sur les 4 heures du matin, à la mer montante, nous appareillâmes et courant bord sur bord, nous gagnâmes le mouillage de l'Isle aux meules.

Le 27 dudi. — Nous profitâmes de la mer montante et nous allâmes mouïller à la pointe aux Maringoüins.

Le 28 dudi. — Nous restâmes mouïllés tout le jour, sans pouvoir lever. Nous essayâmes un coup de vent nord Ouest des plus terribles avec une grosse neige. Nous avions 40 malades, qui pâtirent extraordinairement de froid et de faim, ne pouvant faire la cuisine.

Le 29 dudi. — Les vents ayant beaucoup mollis, se rangèrent au Nord-Nord-Ouest, et ayant à l'ordinaire profité de la mer montante, nous arrivâmes sur les 4 heures du soir à Beaubassin.

Nous apprîmes en débarquant que M. de Villemonde étoit arrivé de Québec ayant été envoyé à l'Acadie pour sçavoir des nouvelles de l'escadre dont sans contredit on étoit fort inquiet, n'en ayant point eu de nouvelles, et il étoit parti sur le champ pour les Mines, où il eseroit probablement trouver M. de Ramezay avec le détachement, en sorte que pour faire plus de diligence, il avoit entrepris la route par terre. Mais le gros vent l'ayant empêché de traverser en canot de l'isle aux perdrix à la pointe du cap du Porc Epic, ou il resta plusieurs jours dégradé, le manque de vivres l'obligea de retourner à Beaubassin, ou en arrivant il trouva un petit bateau que le père Germain envoyoit

aux Mines avec quelques effets pour le détachement dans lequel il s'embarqua, et aucun de nos bâtimens ne rencontra le sien.

Le 30 dudi. — On se disposa à décharger les vivres pour les mettre en sûreté et à distribuer nôtre monde chez les habitans.

DÉCEMBRE

Le prem^r dudi. — M. de Ramezay m'ordonna de distribuer les Comp^{ies} de milice de notre détachement dans les quartiers d'hiver où elles seroient en même temps à portée d'observer l'ennemy s'il faisoit quelques tentatives.

M. le Chevalier de la Corne resta à Beaubassin avec sa compagnie, M. de la Colombière au lac à 2 lieües de Beaubassin du costé de la Baye verte, M. de Repentigny à la pointe de Hébert, M. Mercier aux planches Ouaskoc Mincanne et Napan, M. de Gaspé à la coste gelée et la prée des Bourgs. M. de Boucherville arriva de Québec avec un Brigantin chargé de vivres. Il nous a annoncé aussy un navire commandé par M. Monséur qu'il avoit laissé à 12 lieües de la Baye verte pour lequel il craignoit, ne l'ayant pas vu depuis quelques jours.

Le 2 dudi. — On déchargea les Bâtimens et surtout le senault la Catherine, qui devoit partir pour France.

Le 3, le 4 dudi. — Rien de nouveau, point de nouvelles de M. de Villemonde.

Le 5 dudi. — Le nommé Arsenau arriva des Mines, qui dit n'avoir point eu de nouvelles du Bâtiment ou étoit M. de Villemonde. M. de Ramezay ordonna de faire partir un Bâtiment pour alier à l'isle haute où il y avoit quelque apparence que son Bâtiment auroit fait naufrage, et en conséquence on précipita la décharge.

Le 6 dudi. — Le Navire la S^{te} Julienne commandé par M. Monséur arriva à la baye verte et nous apprîmes qu'il n'avoit tardé à se rendre, que parce qu'il avoit échoüé sur la batture du cap Tourmentin et qu'il avoit été obligé pour se tirer de ce mauvais pas de jeter à la mer 100 quintaux de vivres et beaucoup de fer.

Le 7 dudi. — Rien de nouveau.

Le 8 dudi. — Il partit des courriers pour Québec par qui M. de Ramezay instruisoit M. le Général de la relache de l'escadre et de nôtre retour à Beaubassin.

Le 9 dudi. — Joseph Bélangué, milicien, mourut de la maladie de Chibouktou.

Le 10 dudi. — M. de Boucherville écrivit de la Baye Verte à M. de Ramezay que son bâtiment avoit été trouvé hors d'état de faire campagne, dans une visite qu'on en avoit faite, et il ne fut plus question de l'envoyer aux Isles comme on en avoit eu dessein.

Le 11, le 12 dudi. — Rien de nouveau.

Le 13 dudi. — Quatre matelots tirés des navires de la Baye verte furent mis dans le sénéau la Catherine pour fortifier son équipages, étant sur le point de partir pour France. Ce même jour il pensa luy arriver un accident par un coup de vent du sud ouest qui prit a mer perdante, et qui l'auroit fait périr, sans le secours prompt qu'on luy donna, ses cables ayant cassés. Il resta sur le penchant d'une rivière où il étoit mouillé, et on ne le retint que par la quantité d'amares, qu'on frappa du haut de ses mats, joint à ce qu'il fit heureusement sa fouille dans la vase.

Le 14 dudi. — Les vents ayant beaucoup mollis, la mer monta assez haut pour faire flotter le navire de manière à le faire partir au premier vent favorable n'ayant eu aucun avari.

Sur les 3 heures après-midy, M. de Villemonde arriva fort fatigué et fort maigre d'un jeûne de 8 jours, qu'il avoit supporté dans son naufrage à l'isle haute, et d'où il se seroit tiré avec son équipage au moyen d'une chaloupe qu'il avoit construit des débris de son bateau. Mais cette précaution qui l'auroit en effet rendu à la vie, ne l'empescha pas de voir avec plaisir un bâtiment qu'on luy avoit envoyé pour le prendre, et qui le conduisit à l'isle aux perdrix, d'où il se rendit à Beaubassin par terre. Toutes les lettres de M^{rs} le Général et Intendant, dont il étoit chargé pour le commandant de l'escadre et même pour la Cour, furent remises au sieur le Large.

Le 15 dudi. — Rien de nouveau.

Le 16 du. — M. de Ramezay m'ordonna de faire embarquer dans le sénéau 7 prisonniers anglois et un déserteur, qui demandoient a passer en France. Nous aurions bien souhaité en mettre un plus grand nombre, mais il y avoit lieu de craindre quelques entreprises de leur part, l'équipage n'étant que 25 hommes. Ce navire mit à la voile à midy.

Le 17, le 18, le 19 dudi. — Rien de nouveau.

Le 20 dudi. — Il nous mourut un milicien, nommé Ambroise Cardinal et nous en avions encore un grand nombre de malade.

Le 21 dudi. — M. de Léry, qui avoit été détaché pour aller à Chibouktou, ayant avec luy 2 miliciens, afin de donner aux vaisseaux de Canada, qui devoient y apporter des provisions, connoissance de la relâche de l'escadre et de leur faire les

signaux pour leur parler, arriva à midy à Beaubassin et nous apprîs que les ^{vaux} La Déesse, commandé par le sieur Hiriar et la Ste Croix par le sieur Alsoüet, y étoient venus mouïllé le 5 du mois courant, et qu'ils y avoient attendus le Lion de Nantes, commandé par le sieur Rochefort afin de faire route tous trois pour l'Amérique, ou ils avoient ordre d'aller en cas de quelques révolutions, ce dernier n'y parut point : ce qui fit supposer qu'il avoit fait sa route tout de suite, parce qu'il avoit parlé dans le passage de Fronsac à Hiriar et à Alsoüet qu'il trouva mouïllé, et comme il se préparoit à mouïller avec eux, ils luy firent entendre que le mouïllage étoit dangereux et que la Déesse avoit déjà perdu une ancre ; ce qui luy fit continuer route.

Peu après l'arrivée de nos deux vaisseaux dans Chibouktou, il se présenta un corsaire qui craignant sans doute des vaisseaux plus forts que luy se retira aussitôt, ce qui donna lieu aux nôtres de partir le 10 pour suivre leur destination. Nous apprîmes aussy par la voie de M. de Léry que les députés des Mines s'étoient rendus au Port Royal peu après notre départ, et qu'ils y avoient été reçus au mieux de M. Mascarin, qui ne leur avoit demandé pour toutes ses politesses et bonne réception que la fidélité. Gorham leur exposa l'idée d'un projet de transporter aux Mines des blacouses toutes taillées pour mettre le pays à l'abry des incursions des Canadiens. Les députés ne parurent trouvée de la difficulté dans l'exécution, que pour les sauvages, qui, dirent-ils, quoy qu'en petit nombre s'y opposeroient sans doute.

Le 22, le 23, le 24 dudi. — Rien de nouveau.

Le 25 dudi. — M. de Lépinay de Villiers tomba malade assez dangereusement, venant du lieu où il étoit en quartier d'hiver pour entendre la messe à Beaubassin.

Le 26, le 27, le 28, le 29, le 30 et 31 dudi. — Rien de nouveau.

1747

JANVIER

Le 1^{er} dudi. — Cinq Canadiens furent détachés pour porter des lettres à Québec.

Le 2 dudi. — M. Lépinay de Villiers mourut à trois heures du matin, ayant donné pendant sa maladie qui fut des plus rudes, des preuves d'une grande patience et d'une parfaite résignation à la volonté du Seigneur, surtout lorsqu'on luy annonça qu'il falloit luy faire le sacrifice de sa vie. Tout ceux qui l'approchè-

rent à ce dernier moment furent sans doute édifîés des sentimens de religion dont il parut sans cesse s'occuper.

Le 3 dudi. — Il nous arriva des courriers de Canada qui avoient plusieurs lettres pour France adressées à M. de Ramezay par M. le Général pour envoyer par les premiers Bâtimens qui partiront pour y allés.

Le 4 dudi. — Rien de nouveau.

Le 5 dudi. — Il mourut 2 miliciens, Pierre Noël Boissonneau de St Jean et Pierre Martel de St Pierre dans l'Isle d'Orléans.

Le 6, le 7 dudi. — Rien de nouveau.

CAMPAGNE DES MINES.

Le 8 dudi. — Arceneau acadien envoyé aux Mines par le père Germain, pour y rendre des marchandises du Roy, afin de retiré les Billets, arriva sur les 4 heures après midy à Beaubassin.

Il nous apprit que les anglois étoient arrivés aux Mines le 24 novembre dernier au nombre de 220 hommes commandés par les sieurs Gorham et Philippe major du Port Royal, et qu'il en devoit arriver un pareil nombre sous peu de jours, qu'il y étoit aussy arrivé deux bâtimens chargés de vivres et le bois tout taillé pour élever deux blaucouses avec 5 pièces de canon, et qu'ils étoient logés chez les habitans, qui leur avoient abandonné leurs maisons craignant de mauvaises suites d'un semblable mélange, que sitôt leur arrivée, le commandant avoit signifié aux députés de faire fournir pour la subsistance de son détachement 22 boisseaux de farine et un bœuf par jour et que les habitans soupçonnés d'être attachés aux françois avoient décampés dans les Bois.

Sur les représentations que les députés firent au commandant, qu'ils courroient risque d'être attaqués par les Canadiens, il leur répondit qu'il sçavoit a n'en point douter que nous étions allés dès l'automne à la Rivière St Jean, d'ou probablement nous étions partis pour Canada; qu'il souhaitoit que tous les habitans, qui avoient pris la fuite, revinsent tranquillement chez eux ne devant rien craindre, qu'il ne venoit avec des forces que pour mettre les habitans à l'abry des incursions des françois et les entretenir dans la fidélité, qu'il n'y avoit pas lieu de pensé qu'on fit de nouvelles tentatives sur l'Acadie et qu'ils alloient se disposer à établir Chibouktou pour en faire un lieu de pesche.

Sur cette nouvelle M. de Ramezay fit assemblé les officiers actuellement à Beaubassin pour délibérer sur le parti qu'on pourroit prendre. Il n'y eût point deux avis. On convint de se préparer à aller aux Mines pour chasser les Anglois.

Mais comme nôtre détachement étoit extraordinairement affoibli par les malades, et que nous n'avions pas 200 hommes en état de marcher, M. de Ramezay écrivit au père la Corne missionnaire des mikmaks à Miramichi pour l'engager à se joindre à nous avec tous les sauvages qu'il pourroit recruter, et en attendant ce renfort, nous nous préparâmes à cette expédition, en faisant des raquettes et des traînes pour porter nos vivres.

Le 9, le 10, le 11, le 12 dudi. — Rien de nouveau.

Le 13 dudi. — M. de Ramezay écrivit à Mr Maillard, missionnaire des Mikmaks de Chibanacadie et Girard, curé de Copéguet pour les prévenir que nous nous préparions à marcher, et les engager et à nous ammasser des vivres et rassembler les sauvages de leur quartier et de l'instruire de ce qu'ils sçauroient de nouveau de la part des Anglois.

Le 14 dudi. — M. de Ramezay ne se trouvant point en état de faire la campagne des Mines, chargea M. Coulon de cette expédition et luy remit ses ordres.

Le 15 dudi. — M. Monségure présenta à M. de Ramezay et Coulon M. son fils avec 12 hommes de son équipage, pour faire la campagne avec nous.

A ce nombre se joignit 3 autres hommes de l'équipage de M. de Boucherville.

Le 16, le 17, le 18 dudi. — M. de Ramezay ne recevant aucunes nouvelles du père la Corne, et craignant que sa réponse ne causât un trop long retardement, donna ses ordres pour partir.

Le 19 dudi. — La compagnie de Repentigny se rendit à la Baye verte, d'ou devoit partir tout le détachement pour aller le long de la mer jusqu'à Rimchik.

Le 20 dudi. — Il ne se trouva point de compagnie preste à partir. On se disposa pour le lendemain.

Le 21 dudi. — M. Coulon et tous les officiers partirent pour la Baye verte avec leurs compagnies hors celle de M. de Villemonde, qui étoit encore dans son quartier d'hiver. A notre arrivée nous nous logeames dans les bois, et suivant l'ordre de M. Coulon, je commençay à faire distribuer aux premières compagnies les vivres et les munitions pour le voyage.

Le 22 dudi. — Vingt six malécites et Mikmaks, que nous avions rassemblés, arrivèrent aussy à la Baye verte ce même jour.

La compagnie de M. de Villemonde nous y rejoignit de même.

Le 23 dudi. — Après avoir fait délivrer les vivres, munitions et les ustanciles de voyage à tout notre monde, nous nous mîmes en marche à midy et nous allâmes campés au cap élu à 3 lieues de la Baye verte.

Le 24 dudi. — A la pointe du jour nous partîmes. Nous nous étions proposés de faire une grande journée, malgré le froid et la poudrerie. Mais plusieurs de nos gens qui se gelèrent les pieds et le visage nous obligèrent de camper à midy. D'ailleurs les sauvages qui portoient leurs vivres sur le dos, faute de traînes, demandèrent à M. Coulon de s'arrêter pour en faire ce qui contribua encore à ralentir notre marche.

Le 25 dudi. — Nous ne partîmes qu'à une heure après le lever du soleil, pour éviter le grand froid de la pointe du jour. Nous essayâmes une journée fort fatigante, ayant trouvé plusieurs endroits de salain, où tout nôtre monde trouva plus de facilité à porter leurs vivres qu'à les haller sur la glace. Nous arrivâmes à la baye de Rimchik, où il nous fallu faire un chemin à travers le bois pour y passer nos traînes d'environ une lieue pour éviter de faire le tour d'une pointe sur mer : ce qui raccourcit la route près de 3 lieues.

Comme nous étions à arranger la neige pour cabanner il arriva deux acadiens avec des lettres de M. Maillard et Girard pour M. de Ramezay. Ils luy marquoient qu'il étoit arrivé aux Anglois un renfort de 100 hommes et que pour lors ils étoient plus de 300.

De tous les différens avis que nous reçûmes de ces envoyés, celui qui nous intéressoit le plus étoit que les rotondes que les Anglois avoient transportés aux Mines, n'étoient point encore élevées et qu'ils étoient, comme nous l'avions déjà appris, semés dans toutes les maisons de la Grand Pré, ou la garde se faisoit assez régulièrement partout à la vérité ; que tous les habitans avoient présenté une requête au commandant anglois pour l'engager à se retirer avec tout son détachement sur ce qu'ils étoient absolument hors d'état de le nourrir, et luy fournir le bois de chauffage, que leurs clôtures étoient déjà brûlée et que leur milice leur faisoit un dégât auquel ils ne pourroient remédier que très difficilement.

Le 26 dudi. — Nous passâmes à Rimchik, où il y a un petit nombre d'habitants, dont une partie s'y étoit retiré après la prise de l'isle Royale. Nous y fîmes une levée de 7 à 8 hommes de bonne volonté qui nous suivirent delà. Nous allâmes campé

sur le bord de la baie de Tagmegouche, après avoir fait un trajet à travers le bois d'environ une lieue dans lequel un grand nombre de nos gens cassèrent leurs traînes, nous y trouvâmes quelques sauvages qui dirent à M. Coulon qu'ils étoient prest à le suivre.

Le 27 dudi. — Comme nous étions arrivés fort tard la veille, et que M. Coulon jugea à propos de laisser un peu de tems à nôtre monde pour raccomoder les traînes, nous ne partîmes qu'à une heure de soleil, nous arrivâmes au village de Tagmegouche sur les 9 heures et nous y fîmes une halte d'une heure environ pour donner le tems à quelques habitans du Cap Jeanne, qui se joignirent à nous, de se préparer à faire le bagage. Nous arrivâmes sur les 5 heures du soir à Bacouel, qui est l'entrée du portage de Copéguît, où nous campâmes un peu plutôt que nous n'aurions fait, si nous n'eussions rencontré M. Girard curé de Copéguît à qui M. Coulon devoit nécessairement parler et que nous ne pûmes, ayant allée voir des malades à Tagmegouche. M. Coulon luy fit promettre de nous rejoindre à Copeguît sous deux jours : ce qu'il fit fort difficilement, cherchant à se dispenser de nous rendre service pour ne se point broûiller avec le gouvernement anglois.

Il nous assura que le détachement anglois étoit composé pour le moins de 450 hommes et que plusieurs assuroient qu'il étoit de plus de 500. Il n'est pas douteux que cette augmentation nous surprit beaucoup surtout assuré que tout ce monde se gardoit bien ; quelques soins que nous prissions de taire cette nouvelle à nôtre troupe, elle fut promptement au fait de tout ce qui se passoit, et nous vîmes avec grand plaisir qu'elle n'en étoit point abattüe, puisque tous s'écrioient plus il y a d'anglois aux Mines, plus nous en tuons, quelques inférieurs que nous soyons en nombre.

Nous scûmes aussy que les anglois ne se tenoient si bien sur leurs gardes que depuis qu'ils avoient appris que quelques acadiens s'étoient absentés de chez eux, et qu'ils pourroient être venus à Beaubassin nous instruire de leur nombre et de leur situation.

Le 28 dudi. — M. Coulon m'ordonna de faire avertir tout nôtre monde que nous ne partirions point, et que chacun se mit à rétablir les traînes. Nous ne pouvions nous dispenser de séjourner, ayant à attendre plusieurs françois du Port Toulouse et sauvages qui devoient nous joindre et qui arrivèrent sur le soir.

Le 29 dudi. — Nous décampâmes de grand matin, et après avoir marché, sans avoir fait halte, tout le jour, nous campâmes

au milieu du portage de Copéguit. J'eus ordre de M. Coulon de détaché M^{rs} Villemonde et Marin pour partir a la pointe du jour avec un détachement pour se rendre a Copéguit pour barrer toutes les avenues parce que les habitans mal intentionnés pourroient entreprendre de passer pour aller avertir les anglois de nôtre marche.

Le 30 dudi. — Une demi-heure après le départ du détachement de M. de Villemonde, le gros du parti se mit en marche à 2 heures après midy. Nous arrivâmes à Nijaganiche qui est le premier village de Copéguit. M. Coulon avoit fait prévenir M. Maillard de nôtre arrivée, qui vint nous trouver à 9 heures du soir. Il ne nous apprit rien de nouveau de la part des Anglois. Cependant nous avions tout lieu d'être charmé de le voir, espérant que par son moyen et celui de M. Girard les habitans nous fourniroient des vivres pour nous rendre aux Mines.

Il dit a M. Coulon qu'il y accompagneroit ses sauvages. Il l'attendoit pour le consulter sur ce qu'il devoit faire à l'occasion d'une lettre qu'il avoit reçu du Commandant Anglois, qui l'invitoit à le venir voir, et si une lettre en réponse, qu'il confiroit a un homme sûr ne serviroit point à tranquilliser l'ennemy sur les entreprises qu'il craignoit de nôtre part. M. Coulon, de l'avis de tous les officiers, l'engagea a n'en rien faire, les hommes les plus sûrs en pareille occasion devenant suspects.

Le 31 dudi. — Nous passâmes la journée à nous reposer et a nous réjouir autant que nous le pouvions pour ne pas négliger cependant de nous préparer à partir le lendemain.

FÉVRIER

Le 1^r. — Nous nous mîmes en marche avec les vivres que nous avions amassés à Nijaganiche, pour nous rendre chez M. Maillard a Copéguit afin d'y prendre ceux qu'il y avoit fait ramassés. Pendant que le détachement défiloit pour gagner le campement, M. Coulon fit assembler les habitans au fait des routes de l'hiver pour les consulter sur celles que nous prendrions, ces gens là nous dirent que si on pouvoit se flatter d'avoir des doux tems et qu'on pût passer la Rivière de Chimnakadie en canot, nous épargnerions au moins vingt lieues par des chemins horribles, et qu'il falloit faire rendre des canots a cette Rivière en assez grand nombre pour passer tout le détachement, que si la Rivière n'étoit pas praticable, à cause de la quantité de glaces nôtre pis allé étoit de l'aller passer à la hauteur des terres, c'est-à-dire, a sa source. Enfin après toutes les précautions prises pour le len-

demain nous nous rendîmes tous au camp pour partir de grand matin.

Le 2 dudi. — Dès la pointe du jour nous arrivâmes à la Rivière de Chimnacadie que nous ne jugeâmes point de pouvoir passer en canot par la grande quantité de glaces que le vent de Nord-Est y retenoit et celle que le grand froid y formoit actuellement, de manière que M. Coulon m'ordonna de donner un détachement de 10 hommes à M. de Boishébert pour la passer afin d'aller boucher aux habitans de ce quartier le chemin, pour être sûrs de n'être point découvert. Et en effet la rivière étoit si mauvaise que ce détachement faillit à périr en la traversant.

Pour le gros du détachement, M. Coulon avoit pris le parti de le faire passer par les terres et nous commençâmes à y entrer aussitôt. Cependant nous fûmes obligés de séjourner. La distribution que je fis des vivres à tout notre monde, qui consistoit en 5 livres de bœuf et un pain par chaque homme pour traverser près de 25 lieues de bois, nous ayant retenu la plus grande partie du jour.

Le 3 dudi. — Après avoir fait 5 lieues, la raquette aux pieds par des chemins plus mauvais encore qu'on ne nous les avoit dit pour la quantité des neiges et de bois renversés, la teste du détachement parvint au passage de la rivière ou elle campa, pour que l'arrière garde put y joindre (car il est à remarquer que quand la teste d'un détachement a passé en raquettes avec les traînes dans les bois il ne reste presque plus de neige, et les arbres renversés étant alors découvert, on casse beaucoup de traînes, et c'est ce qui arriva.) Il nous tomba un homme malade, qu'on renvoya aux maisons.

Le 4 dudi. — Nous ne partîmes qu'à midy, M. Coulon n'ayant pu se dispenser de donner le tems à notre monde de réparer les traînes cassées. Il permit même à plusieurs de séjourner jusqu'au lendemain pour en faire de neuves. Nous ne marchâmes que 2 lieues, et nous campâmes à une demie de la mission de M. le Loutre par laquelle les Mikmaks avoient priés M. Coulon de passer d'autant mieux qu'ils assurèrent que la route n'en seroit point allongée. M. Marin fut détaché pour aller sur le champ à la mission arrêter tous les sauvages qui s'y trouveroient.

Le 5 dudi. — Nous arrivâmes à 7 heures du matin à la mission de Chimnacadie, d'où nous partîmes après une halte d'une heure, et nous campâmes après avoir fait trois lieues. Je fis par ordre de M. Coulon un détachement de 20 hommes, qui partit sur le champ pour aller battre le chemin pour le lendemain, afin de faire plus de diligence.

Le 6 dudi. — Nous partîmes de grand matin, et nous fîmes très lestement 2 lieües de chemin battu de la veille, après quoy nous passâmes par des routes si affreuses, que le sauvage qui nous guidoit nous écarta une partie du jour. Nous campâmes dans un fort beau pays, qui nous promettoit une belle route pour le lendemain.

Le 7 dudi. — Après avoir fait 6 lieües environ, nous parvinmes au haut de la rivière de KenetKougue à 2¹ des premières maisons. M. Coulon envoya M. Marin pour sçavoir en quel endroit M. de Boishébert nous attendoit en ayant reçu l'ordre, et s'il y avoit quelque chose de nouveau de la part des Anglois.

Nous nous trouvâmes à la couchée presque tous sans vivres. La route que nous avions prise nous avoit retenu si longtemps que nous avions consumer ce que nous en avions en la commençant. M. de Boishébert arriva à nôtre camp sur les 7 heures du soir, qui dit à M. Coulon que personne n'avoit passé et qu'il avoit recruté 16 sauvages, qu'il avoit fait armer par les habitans.

Le 8 dudi. — Etant partis à la pointe du jour, nous arrivâmes au lieu, où M. de Boishébert étoit venu nous attendre sortant du chemin de Chinnacadie. De là on fit partir un détachement pour aller investir les premières maisons. En y arrivant nous apprîmes que les Anglois étoient fort tranquilles et qu'ils ne pensoient point à nous, que même M. How devoit être à Pégéguit avec un détachement de 60 hommes, qu'il en étoit déjà venu un de 200 qui étoit retourné aux Mines. M. Coulon fit en sorte de précipiter sa marche pour ne pas manquer une si bonne aventure. Mais nous ne pûmes aller qu'à 4 lieües de Pégéguit où nous trouvâmes des vivres que les habitans nous fournirent avec beaucoup de bonne volonté. Ils étoient charmés de nous voir en état de faire cesser les exactions que les Anglois commettoient à leur égard.

Le 9 dudi. — Malgré la poudrerie et le froid, nous gagnames la rivière de l'assomption, dépendante de Pégéguit. Nous avions compté nous rendre à la Grand Pré dans la même nuit. Mais la chose ne nous paroissant pas possible, fatigués d'ailleurs de 4 lieües que nous avions faites, et en ayant encore 7 à faire, nous nous déterminâmes à nous reposer pour prendre plus sûrement nos mesures, d'autant mieux que nous sçumes qu'il n'y avoit point de détachement, comme on nous l'avoit dit, à Pégéguit, le mauvais tems l'ayant empêché d'y venir, qu'il étoit vrai

1. Le copiste a probablement passé ici le mot *lieues*.

qu'il en devoit partir un de 25 hommes sous les ordres de Gorham et du major Philippe, pour le Port Royal.

Le 10 dudi. — A midy nous nous mimes en route toujours avec la neige et une poudrerie qui a peine nous permettoit de voir notre chemin; étant arrivé à une petite rivière, où nous trouvâmes de la facilité à disposer nôtre troupe pour en faire la revue M. Coulon m'ordonna de la distribuer en dix détachements après quoy, d'une marche très mesurée pour ne pas arriver trop tôt, nous nous rendîmes à la rivière des Gaspareaux, ou nous fîmes une halte de près d'une heure, en attendant la nuit. Il est a présumé que mouillés comme nous l'étions, cette halte fut pour nous des plus dure. Nous y souffrîmes en effet un froid a nous geler debout si nous fussions restés sans mouvement. Mais la nuit étant venue, nous gagnâmes les maisons des Gaspareaux, que nous occupâmes pour les dix détachements ou chaque officiers eu soin de faire faire de grands feux pour sécher tout le monde et leurs armes afin de les mettre en état, et de faire placer des sentinelles par toutes les avenues. Nous n'étions pour lors qu'à une demie lieüe de la Grand Pré.

Dans la maison ou M. Coulon se retira avec son détachement nous trouvâmes une assemblée d'habitans qui faisoient une nôce et qui s'y réjouissoient. Nous troublâmes beaucoup la feste. Mais l'aventure fut heureuse pour nous parce qu'une grande partie de ces gens-là étoient de la Grand Pré même, et ils nous donnèrent toutes les connoissances de la disposition de l'ennemy de manière que sur les avis que M. Coulon en reçut, il put donner des ordres à propos, et en voici le préci : nôtre détachement étoit composé d'environ 300 hommes, compris les sauvages. Plusieurs acadiens se joignirent cependant à nous, mais qui ne servirent qu'à figurer. Car quoy qu'ils se fussent enrôlés comme combattant ils ne nous servirent que de guides; et a la vérité nous en avions besoin. J'ovais donc distribué comme major suivant l'ordre du commandant, notre troupe en dix détachements. Le premier de M. Coulon de 50 hommes, ayant sous ses ordres d'officiers M^{rs} Baujeu, Major, Deslignery, aide-major, Mercier et Léry, enseignes, M. de Lusignan, cadet, et quelques volontaires. M. de la Corne 40 hommes ayant pour second M. de Rigauville, M. de Langi M. de Villemonde, 25 hommes, M. de la Colombière 25 hommes, Le sieur Moreau, officier de milice son second M. de Repentigny 25 hommes, M. de Boishébert 25 hommes, M. de Gaspé 25 hommes, M. de Lotbinière 21 dont une partie d'acadiens, M^{rs} Morin et Bailleul cadets à l'éguillette ayant chacun 25 sauvages.

Tous les commandans des détachemens s'assemblèrent dans la maison ou étoit M. Coulon, et chacun suivant son rang convinrent des corps de garde qu'ils attaqueroient et prirent des guides pour les y conduire. M. Coulon devoit en attaquer un de pierres ou étoit l'artillerie, M. de la Corne, celui qu'occupoient les principaux officiers des ennemis. Tout étant donc disposé pour l'attaque, chacun se retira a son poste, en attendant le signal pour donner.

Le 11 dudi. — A trois heures du matin, le commandant donna l'ordre de se mettre en marche. Tous les détachemens s'étant rendus à son drapeau, l'aumônier donna l'absolution générale, et chaque commandant de brigade prit la route des corps de gardes qu'il devoit attaquer.

Le guide de M. Coulon au lieu de nous mener au corps de garde de pierres, que nous devions attaquer, et dont il nous assûra connoître bien la route nous conduisit à celui que devoit attaqué M. de Lotbinière qui n'y étoit pas encore rendu. La sentinelle qui nous découvrit cria, qui va là, et en même tems, aux armes, nous vîmes sur le champ la garde se présenter à la porte. Mais comme la nuit étoit obscure, et que nous nous étions mis ventre à terre, sans faire de bruit, quoy que nous ne fussions qu'à trente pas, l'ennemy traita la chose de fausse allarme, sans doute puisqu'il rentra a l'instant, et comme nous nous disposions de rechef a marché, pour gagner nôtre poste, la sentinelle cria de nouveau qui va là et aux armes. Pour lors nous vîmes par la porte du corps de garde, qui resta ouverte et d'où il sortoit une grande clarté beaucoup de mouvement. M. Coulon que je touchois, me fit part de son embarras. Je compris bien qu'il vouloit aller au corps de garde qu'il s'étoit réservé, et comme je lui disois qu'il n'y avoit pas d'apparence de passer outre, il fonda et nous le suivîmes; la sentinelle cria aux armes, et toute la garde nous envoya sa décharge. Je m'étois toujours occupé de tuer la sentinelle, et en effet elle fut la première que je renversay. Mais la joye que j'eus de terrasser mon ennemy fut bien vite traversée par le chagrin que je ressentis, en voyant tombé notre commandant blessé, que je cru mort, mais qui se retira heureusement de son mieux hors des coups. Cet accident ne ralentit point notre vivacité à nous battre. Je restois commandant avec M. Deslignery, Mercier et Léry, et en moins d'un demi quart d'heure nous nous rendîmes maître du corps de garde. Tout nôtre monde y fit merveille: 21 hommes restés sur le champ de bataille et 3 prisonniers furent les victimes de la bravoure de toute nôtre détachement. Nôtre joye auroit été complete si

nous n'eussions point eu M. Coulon blessé cruellement audessus de l'avant bras, M. de Lusignan a l'épaule et une cuisse cassée, et un homme qui y fut tué.

M^{rs} Coulon et Lusignan, qu'il fallut rendre en lieu de sûreté, diminuèrent assez considérablement notre détachement. Cependant ayant été rejoint par celui de M. de Lotbinière, je partis avec tout ces M^{rs} et ce qui nous restoit de notre monde pour aller aux coups de fusils que nous entendions. Nous trouvâmes M. Marin qui avoit été repoussé de son corps de garde qu'il avoit attaqué avec ses sauvages ou il avoit perdu un homme et trois blessés : ce qui les avoit fait abandonner. Je proposay a nos M^{rs} de l'attaqué de rechef pour le brûler. Ce projet ne parut pas prudent, d'autant mieux que cette garde qui étoit très forte, s'étoit retiré dans les haut après avoir barricadé les portes et faisoit sur nous un feu continuel. Jusque là, nous ignorions parfaitement le succès des autres détachements. Nous entendions partout grand feu. Nous voyions de tout costé du monde en mouvement, sans pouvoir distinguer si c'étoit de nos gens, ou l'ennemy. Plus de guides pour nous conduire. Nous avions presque tous perdus nos raquettes et la quantité de neige ne nous permettoit pas d'aller facilement. Dans cette extrémité, nos Messieurs me proposèrent d'aller au vieux logis, où étoient les Bâtiments des Anglois pour les prendre, ou pour fortifier les détachements de M. de la Colombière et Boishébert au cas qu'ils fussent forcés, comme il y avoit apparence. Cette proposition me parut fort prudente, et j'y consentis. Nous nous y rendîmes donc fort misérablement et très fatigués à travers les neiges. Il étoit alors grand jour. Nous eûmes la satisfaction, en y rejoignant M^{rs} de la Colombière et Boishébert d'apprendre par eux-mêmes qu'ils avoient enlevé chacun un corps de garde, n'y ayant eu que trois hommes blessés. Nous arrivâmes assez tôt pour partager ensemble le plaisir d'enlever les deux bâtimens dans lesquels les Anglois avoient une grande partie de leurs munitions de guerre et le bois tout taillé pour 2 redoutes, mais fort peu de vivres. Dix hommes, presque tous officiers, y furent faits prisonniers. Comme cette prise étoit extrêmement intéressante pour l'ennemy, nous nous attendîmes fort d'y être attaqués. Aussi nous disposâmes nous de nôtre mieux a le repousser, ou a mettre le feu aux Bâtiments, au cas que nous lui fussions trop inférieurs. Cet avantage eût été pour nous plus flatteur, si nous eussions pu apprendre que nos autres détachements avoient eu un succès aussy favorable. Mais nous en ignorions parfaitement le sort, et c'est pour cette raison que e

détachay M. Marin pour aller sçavoir où était M. le Chevalier de la Corne pour lors commandant de la troupe et recevoir ses ordres sur le party que je devois prendre.

Deux heures après, étant de retour il nous apprit que les Anglois s'étoient retirés au corps de garde de pierres, que devoit attaquer M. Coulon, ou étoit leur artillerie et que M. le Chevalier de la Corne les y tenoit bloqués du corps de garde, dont il s'étoit emparé, ayant été rejoint par les détachements de M^{rs} de Villemonde, Repentigny, Gaspé et Bailleul, après avoir aussy enlevé ceux qu'ils avoient attaqués, que comme M. le Chevalier de la Corne avoit besoin de secours, il luy avoit donné ordre de me dire de l'aller rejoindre avec mon détachement et celuy de M. de Lotbinière, après avoir laissé pour gardes aux bâtimens ceux de M^{rs} de la Colombière et Boishebert. Je partis donc a l'instant avec tout mon monde. J'avois lieu de penser que nous ne parviendrions pas tous a M. de la Corne, sans quelqu'échec, ne pouvant éviter de passer sous le corps de garde de l'ennemy de qui nous essuyâmes en effet les décharges de plus de 200 coups de fusil, dont aucun ne porta heureusement, étant cependant tout à fait a découvert et très a portée. Nous continuâmes a nous escarmoucher jusque sur les 3 heures après midy, et probablement nous n'aurions pas cessé, sans en venir a une action décisive. Mais comme nous avions au nombre de nos prisonniers dangereusement blessé M. How, commissaire du détachement anglois, qui, quoyque homme ferme se voyant affoiblir par une perte de sang considérable, sans espérance d'avoir notre chirurgien occupé a la rivière des Gaspareaux auprès de M^{rs} Coulon, Lusignan et nos autres blessés, pria M. le Chevalier de la Corne de ne le pas laisser périr sans secours, et de luy permettre de faire venir le chirurgien anglois : Ce que M. le Chevalier de la Corne, de l'avis des officiers luy accorda. M. Marin pour cet effet alla avec un pavillon se présenter a l'ennemy, qui envoya au-devant de luy pour luy bander les yeux et le conduire au commandant, qui reçut le billet de M. How, a qui sur le champ il envoya son premier chirurgien ayant gardé a sa place M. Marin. Ce pancement donna occasion aux anglois de demander une suspension d'armes jusqu'au lendemain matin, et ce fut le second capitaine de la troupe qui vint faire cette proposition.

M. de la Corne ne pouvant prendre aucun parti sans avoir auparavant informé M. Coulon de ce qui se passoit, pour en conséquence recevoir ses ordres, luy écrivit à ce sujet au Gaspereau. Il luy fit répondre que son état ne luy permettant pas de s'occu-

per d'aucune affaire, il avoit de bons officiers avec qui il le laissoit le maître de décider de ce qui convenoit le plus à l'honneur du service.

La liberté d'agir que M. Coulon laissoit à M. de la Corne, les fatigues et la faim que nous supportions depuis 3 jours donnèrent sujet de ne pas balancer à délibérer avec tous les officiers sur la réponse qu'on luy feroit. Cependant politiquement nous affectâmes de luy faire appercevoir que sa demande souffroit de grandes difficultés et que nous n'étions pas assez réduits pour ne pas réfléchir beaucoup sur le party que nous prendrions. Nous acceptâmes enfin la suspension d'armes quoique cependant cette condition ne nous empescha pas de nous tenir toute la nuit les armes à la main, pour nous mettre en garde contre la trahison.

Le 12 dudi.—L'ennemy paroissant par ses grands mouvements profiter de la suspension d'armes, pour se munir en rassemblant les animaux des habitans voisins et se fortifier, M. de la Corne m'ordonna de détacher M. Mercier pour signifier au commandant qu'il faussoit les conditions qu'il avoit acceptées. Le tems de la suspension étant fini, chacun pouvoit en user comme il voudroit, que pour luy il savoit ce qu'il alloit faire. Ce raisonnement l'intimida sans doute, le second étant aussitôt venu nous proposer des articles de capitulation. Mais comme il nous les faisoit d'une manière vague, et qu'on luy eut dit que les propositions qu'il nous faisoit, valoient bien la peine d'être déduit par écrit il nous tira de sa poche un papier ou elles étoient expliquées de la façon suivante :

Premièrement, que nous leur rendrions tous les prisonniers de guerre que nous avions entre les mains et un des Bâtimens pour les ramener au Port Royal, sitôt que la navigation seroit libre.

Secondement, que nous leur remettrions tout le pillage qui avoit été fait.

Troisièmement, que leur troupe défileroit pour le Port Royal avec les honneurs de la guerre avec fusil, une livre de poudre et de balles, l'havre sac et six jours de vivres par chaque homme ; qu'à ces conditions ils nous abandonneroient tous ce qu'ils possèderoient de vivres, de munitions de guerre et d'artillerie, consistant en 2 canons de 6 montés sur leurs affus, 3 autres petits canons de deux livres et un grand nombre de grenades.

M. le Chevalier de la Corne dit à M. Préble qu'avant de luy répondre, il vouloit en conférer avec tous les officiers de son

détachement pour luy rendre raison et qu'il alloit dresser de concert les articles de la capitulation qu'il prétendoit luy accorder, que voicy :

CAPITULATION ACCORDÉE PAR LES TROUPES DE SA MAJESTÉ TRÈS
CHRÉTIENNE A CELLES DE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE
ACTUELLEMENT A LA GRAND PRÉ.

— 1^{er} Article. —

Un détachement des troupes de sa Majesté très chrétienne se rangera sur deux hays devant le corps de garde de pierres qu'occupent les troupes de sa Majesté Britannique, lesquelles dites troupes défileront sous 2 fois 24 heures pour Anapolis Royale avec les honneurs de la guerre, six jours de vivres, l'havre sac, une livre de poudre, une livre de balles par chaque homme.

— 2. Article. —

Les prisonniers anglois entre les mains des françois resteront prisonniers de guerre.

— 3. Article. —

Les Bâtimens dont les troupes de sa Majesté très chrétienne se sont emparés ne peuvent être rendus aux troupes de sa Majesté Britannique.

— 4. Article. —

Comme le pillage n'a été fait que par les sauvages, il ne sera nullement rendu.

— 5. Article. —

Les malades et les blessés Anglois, qui sont actuellement entre les mains des troupes de sa Majesté Britannique, seront transportés a la rivière des canards, ou ils seront logés par ordre du commandant François et entretenus aux dépens de sa Majesté Britannique, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être conduit a Anapolis Royale, et il leur sera fourni par le commandant François une sauve garde, et en attendant leur rétablissement ils pourront garder un chirurgien.

— 6. Article. —

Les troupes de sa Majesté Britannique actuellement a la Grand Pré ne pourront porter les armes dans le haut de la Baye françoise, c'est-à-dire, les Mines, Copéguit, Pégéguit et Beaubassin pendant l'espace de six mois, a commencer de ce jour.

— Ces conditions acceptées et signées de part et d'autre les troupes de sa Majesté Britannique amèneront Pavillon et sortiront aujourd'huy de leur Corps de Garde, dont les troupes de sa Majesté très chrétienne prendront possession ainsy que de la Grand Pré, de toutes les munitions de guerre, vivres et artillerie, que les troupes de sa Majesté Britannique ont entre les mains. Fait à la Grand Pré le 12 février 1747.

Comme M. de la Corne faisoit part de tous les articles a M. How, qui les expliquoit à M. Préble, lorsqu'il en fut au fait, il demanda a les aller communiquer à son commandant, ce qui luy fut permis, et lorsque le commandant en fit part à tous les officiers, ils ne trouvèrent de dñr que celui qui les obligeoit a ne point porter les armes pendant 6 mois, ayant nous dirent-ils, formés le dessein de venir nous attaquer au printemps, par mer à Beaubassin. Quoiqu'il en fut, la capitulation fut signée du commandant et de tous les officiers, et nous devinmes on ne peut pas de plus meilleurs amis en apparence. Le commandant demanda des voitures pour transporter les morts afin de les faire inhumer. M. de la Corne les luy fit donner à l'instant, ajoutant qu'il feroit honneurs aux corps de M^{rs} les Colonels nobles qui avoient été tués dans le corps de garde qu'il avoit enlevé, en les faisant ensevelir et qu'il les luy remettrait ensuite.

Le nombre des morts de la part de l'ennemy se trouva être de 130 et quelques uns, dont 5 officiers, 15 blessés, 50 prisonniers entre nos mains, dont 9 blessés.

De nôtre part, nous eûmes 15 blessés, dont M. Coulon Capitaine commandant du détachement et M. de Lusignan cadet a l'éguillette, et 7 de tués; de 11 corps de garde, qui furent attaqués il y en eu dix de pris. M. de Repentigny fut le seul qui en ayant attaqué trois enleva deux. Il est aisé de se persuader que nôtre troupe se comporta vaillamment dans cette expédition, puisqu'avec 300 hommes, nous nous rendîmes maîtres de plus 525 suivant l'aveu de M. How, qui nous assura avoir fait donner le pré a ce nombre, indépendamment de 25 partis 2 jours devant sous les majors Philippe et Gorham, pour se rendre au Port Royal.

Nous aurions fort souhaitté de poursuivre ce détachement. Mais nôtre situation ne nous le permit pas.

Le 13 dudi. — Les anglois offrirent, suivant la capitulation, de nous abandonner leur corps de garde. Mais il nous parut plus a propos de les y laisser encore tout le jour devant finir leurs affaires et partir le lendemain pour Port Royal. Ils auroient perdu du temps à se loger ailleurs, et nous étions actuellement occupés a les équiper pour leur voyage. Le commandant nous pria tous d'aller dîner avec luy et ses officiers, pour avoir le plaisir de faire connaissance en buvant le ponche. Pendant le dîner et le sôper nous reçumes de leur part force complimens sur nôtre habileté à faire la guerre et sur nos manières polies.

Les députés de chaque paroisse des Mines se présentèrent aussy pour nous complimenter sur nôtre victoire. Nous eûmes la satisfaction d'être félicité en présence des Anglois, par des gens a qui ils disoient quelques jours devant que les Canadiens seroient fort heureux d'éviter de tomber sous leurs coups, se proposant de les bien étriller.

Le 14 dudi. — A huit heures du matin, je me mis a la teste comme major, d'un détachement de 100 hommes commandé par M. de Villemonde, que je plaçay sur deux hayes a la porte du corps de garde des Anglois, ammenant le pavillon, et j'allay dire au commandant que nous étions prest a en prendre possession. Le commissaire de la troupe me remit tout ce qu'elle possédoit de vivres, de munitions de guerre et l'artillerie ; après quoy le commandant fit ammener le Pavillon, qui nous resta et ordonna a son détachement de défilér pour se rendre a une maison a l'entrée du chemin du Port Royal, et nous eûmes le plaisir d'en compter 350 hommes dont 25 ou 30 officiers. Le commandant, le second et deux autres officiers prièrent M. le Chevalier de la Corne de leur donner a déjeûner : ce qui se fit d'une façon fort guay ; ensuite de quoy M^{rs} Mercier et Marin furent détachés pour les aller accompagner a la rivière des canards, afin de leur faire fournir par les habitans ce qui leur seroit nécessaire, ainsy que nous nous y étions obligés.

Le 15 dudi. — M. le Chevalier de la Corne envoya des ordres dans tous les quartiers des Mines pour nous fournir des vivres et des voitures pour conduire les malades et les blessés anglois à la rivière des canards.

Le 16 dudi. — Les habitans ayant amenés assez de voitures pour transporter les 40 hommes blessés ou malades anglois, on les fit embarqués pour être conduit à la rivière des canards.

M. de Lotbinière enseigne en second, fut détaché avec 12 hommes pour sauvegarder, avec ordre de les faire rendre au Port Royal tout aussitôt qu'ils seroient rétablis.

Pour M. How, il luy fut permis de se faire panser a la Grand Pré et de se retirer au Port Royal sur sa parole, quand il le jugeroit a propos, M. de la Corne et tous les officiers ayant jugé convenable de l'échanger pour le sieur Lagroix et tous les prisonniers canadiens qui se trouveroient a Baston, a condition cependant que si le gouverneur refusoit cet échange, M. How se constitueroit prisonnier en Canada sous 4 mois.

Le sieur Nouton enseigne, aussy prisonnier fut renvoyé a la requête de M^{rs} Mignac et Lagondalie qui s'intéressoient pour luy, en consideration des services que son oncle, conseiller au Port Royal, avoit rendus aux missionnaires en plusieurs rencontres, bien entendu cependant que s'il ne trouvoit point a s'échanger, il se rendroit à Québec.

Le 17 dudi. — Nous fimes transporter ce qui se trouva de munitions de guerre dans les Bâtimens a nôtre corps de garde, sçavoir 800 livres de poudre, autant de balles, 150 boulets de 6^l, et 100 grenades chargées.

Le 18 dudi. — On chanta dans l'église paroissiale de la Grand Pré une grande messe, en actions de grâces de la victoire remportée sur nos ennemis, et ensuite le Te Deum au bruit de toute nôtre artillerie.

Le 19 dudi. — Tous les députés des Mines s'assemblèrent chez M. le chevalier de la Corne pour luy représenter que la grande consommation de vivres que les différents détachemens françois et anglois avoient faits depuis plusieurs années les avoit réduits a un état pitoyable, que cependant ils étoient si charmés de nous avoir au milieu d'eux, qu'ils ne pouvoient nous refuser nôtre subsistance, mais qu'il leur étoit bien difficile de nous la fournir. Nous étions alors sans pain et malgré toute la bonne volonté des habitans nous pâtissions beaucoup. Il nous tomboit bien du malade. Il étoit tems de prendre un party mais il falloit qu'un conseil de guerre en décidât : pour cet effet M. le Chevalier de la Corne fit assembler M^{rs} les officiers pour décider tous ensemble s'il convenoit de rester à la Grand Pré ou de retourner a Beaubassin. Nous connoissions tous la situation des habitans, d'ailleurs tous instruit par les anglois mêmes qu'ils devoient nous attaqués au printems a la Baye verte, de manière que tout le monde fut d'avis de retourner a Beaubassin et qu'avant de se mettre en marche, on briseroit les canons et tout ce qui y avoit rapport.

Le 20, le 21, le 22 dudi. — Toutes les mesures qu'on avoit prises pour traverser les malades a l'isle a la perdrix vis-à-vis les Mines d'ou il n'y a que 17 lieües d'un fort beau chemin pour aller a Beaubassin se trouvant inutiles a cause des glaces, M. le chevalier de la Corne m'ordonna d'avertir notre chirurgien de faire venir des voitures pour faire passer les malades et les blessés par le même chemin ou nous étions venu.

Le 23 dudi. — Je partis avec M. Coulon a la teste du détachement ayant distribué les prisonniers dans toutes les compagnies pour gagner Pégéguit, afin de faire amasser des vivres pour nôtre retour a Beaubassin. M. le Chevalier de la Corne se chargea, avant de nous rejoindre, de faire briser les canons et brûler un bâtiment, ayant laissé une goëlette au sieur Gaultier en considération des services que luy et ses enfants nous avoient rendus, d'autant mieux même qu'elle luy avoit appartenu et que les Anglois ne l'avoient qu'après la luy avoir volé.

Le 24, le 25, le 26, le 27, le 28 dudi. — Nos malades et nos blessés souffrirent beaucoup des chemins et du mauvais temps pendant 5 jours que nous mîmes à nous rendre a la rivière de Tréjeptique, qui débouche dans la baye de Copéguit. Nous y fîmes préparer des chaloupes pour les transporter tous chez le curé de Copéguit, d'où ils devoient ensuite gagnés le chemin de l'isle aux perdrix a Beaubassin. Nous avons été obligés de laisser plusieurs malades chez les habitants, avant que d'être parvenu au passage.

MARS

Le 1^{er} dudi. — Une partie du détachement arriva a la rivière de Chinnacadie, qui se trouva très libre, et sur le champ on commença a traverser.

Le 2 dudi. — Le beau tems continuant, le reste du détachement acheva de traverser; nos malades en profitant aussy pour passer la baye de Copéguit.

Le 3 dudi. — Tout le détachement se rendit à Nijagamiche mais comme nous avions mis plus de tems à nous y rendre que nous ne pensions, nous y fîmes provision de vivres pour gagner la Baye verte. M. le Chevalier de la Corne envoya à M. Coulon le plus de provision qu'il fut possible pour luy et les autres blessés, avec un détachement d'acadiens commandé par 2 officiers, pour faire transporter les malades. M^{rs} de Villemonde, Repentigny et Rigauville furent aussy nommés pour rester à Copéguit

avec 40 hommes pour envoyer a Chibouktou faire les signaux aux navires françois qui pourroient y venir.

Le 4 dudi. — Nous partîmes pour la Baye verte.

Le 5, le 6, le 7 dudi. — Nous y arrivâmes tous, le 7 a midy et nous y passâmes le reste du jour, M. le chevalier de la Corne attendant les ordres de M. de Ramezay pour sçavoir ce que deviendroient nos prisonniers, qu'il fit dire sur le soir de conduire avec nous à Beaubassin le lendemain.

Le 8 dudi. — Nous nous rendîmes a Beaubassin a midy. M. de Ramezay nous annonça qu'il avoit ordre de M. le général par le besoin qu'il avoit d'officiers à Québec de luy renvoyer M^{rs} le chevalier de la Corne, Beaujeu, Gaspé et Mercier. M. de Gaspé étant malade, ne put partir. Cet ordre fut pour nous fort gracieux et nous travaillâmes a nous préparer à ce voyage.

Le 10 dudi. — Etant partis avec la raquette et nos traînes, malgré les neiges et le mauvais tems, nous arrivâmes à Québec le 27, n'ayant marché que 14 jours pour faire 200 lieues par les terres que nous trouvâmes bien fatigantes n'ayant pour vivres que de la farine avec du suif a chandelle, dont nous faisons de la colle.

FIN.

MONSIEUR,

Je vous envoie la relation de la campagne de l'Acadie et du coup des Mines, que pour avoir la satisfaction de vous instruire du vrai et de ces circonstances. Je souhaite Monsieur, que l'attention que j'ay apporté a y pouvoir mériter les grâces de sa Majesté, me le puisse procurer aidé de l'honneur de votre appuy.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et

très obéissant serviteur,

BEAUJEU.

A Québec le 7^e 9^{bre} 1747.

LXVI

LETTRE DE M. LUSIGNAN FILS AU COMTE DE MAUPAS. ¹

A Monseigneur le Comte de Maupas ministre et secrétaire d'Etat.

Lusignan fils prend la liberté, Monseigneur de représenter très respectueusement à Votre Grandeur qu'il a entré dans les troupes en 1740 en qualité de Cadet, qu'il a été depuis ce temps détaché pour tenir garnison au fort Frederic, où il se flatte avoir rempli ses devoirs, ainsi que dans les partis d'observation envoyés sur les frontières ennemies pour couvrir le dit fort, sous les ordres de Messieurs de St Pierre et de St Luc Lacorne, de même dans les découvertes qu'il a fait a Saracto, sans parler du service qu'il a fait dans les garnisons de Québec et de Montréal.

Qu'en 1746 au mois de juin il a été détaché dans le parti commandé par Monsieur de Ramezay pour aller à l'Acadie y attendre l'escadre commandée par M. le duc Danville, que l'expédition projetée pour cet endroit ayant manqué, Monsieur de Ramezay renvoya à Québec une partie de son détachement, et garda l'autre, et qu'il a été du nombre des derniers pour hyverner à l'Acadie.

Que l'hyver même ayant été jugé à propos par Messieurs les Commandants, d'aller faire coup sur un détachement de 500 anglois qui s'étoient retirés aux Mines, il a été du nombre de ceux qui ont été détachés pour cette expédition sous le commandement de monsieur Coulon de Villiers ; qu'ayant été choisi par le dit sieur de Coulon pour être de sa brigade composée de 50 hommes, il essuya à l'attaque d'un corps de garde ennemi trois décharges, et que voulant entrer le sabre à la main quoique blessé au bras droit d'un coup de feu qui lui sort derrière l'épaule, il en reçut un second qui lui cassa la cuisse et dont il reste boiteux pour toute la vie : il croit inutile, Monseigneur, qu'il ait l'honneur d'entretenir Votre Grandeur de tout ce qu'il a eu à souffrir depuis ces blessures considérables ; il doit suffire d'envisager que cette action qui s'est passée dans les plus rudes froids de l'hiver et dans l'abondance des neiges et des glaces ne présente pas de soulagements bien doux à un blessé aussi dan-

1. *Archives du Ministère de la Marine et des Colonies*, Paris. — Correspondance générale, 1747. -- Vol. 89, fol. 177.

gereusement qu'il l'étoit au milieu des bois à 60 lieues du camp général où il a fallu le porter sur un brancard destitué de tout secours.

Mais après avoir pris la liberté de laisser à vos considérations équitables toutes les souffrances qu'il a essuyées, il supplie, Monseigneur, Votre Grandeur de l'honorer de sa protection et de vouloir passer en sa faveur sur les règles ordinaires en luy accordant une pension et un avancement distingué: c'est la grace qu'il espere si vous avez la bonté de reflechir à sa situation; assurant Votre Grandeur du profond respect avec lequel il est, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

(Signé)

LUSIGNAN fils

A Québec le 10 8bre 1747.

LXVII

LETTRE DE MGR DE PONTBRIAND EN FAVEUR DE M. DE LUSIGNAN. ¹

Monsieur,

J'ay trop de plaisir à vous assurer de mon respect pour ne pas profiter de toutes les occasions qui se présentent. Je sçais cependant combien vos moments sont précieux et ce n'est qu'à regret que j'ose vous distraire.

Je suis sur le point de m'adresser au gouvernement anglois pour obtenir permission d'envoyer des missionnaires à l'Acadie. Le bien de la religion, celui du service de Sa Majesté l'exige. M. Miniac doit revenir incessamment pour cause de maladie, Beaubassin est sans prêtre.

Le coup que le détachement a fait aux Mines fait craindre les Anglois, attache les Acadiens. M. de Ramezay commandant ne pouvoit s'y rendre, mais il donna des ordres prudents et sçut choisir. M. Coulon capitaine y a soutenu sa réputation. Une blessure dont il se ressentira longtemps le mit bientôt hors de combat. Par bonheur M. le chevalier de la Corne aussi capitaine et son second fit des merveilles. On est heureux que

1. *Archives de la Marine et des Colonies*, Paris. —Correspondance générale. — 1747. Vol. 89, fol. 255.

l'Anglois intimidé demanda une capitulation qui leur fut accordée de l'avis des autres officiers. Le même M. de la Corne vient d'arrêter quelques Sauvages agniers qui commençoient à épouvanter les quartiers de Montréal. On se flatte que ce coup aura d'heureuses suites. Messieurs de la Corne se distinguent beaucoup dans cette guerre. Je suis persuadé que Messieurs le général et l'intendant vous rendront un compte exact et que pour animer de plus en plus les officiers, vous récompenserez Messieurs de Ramezay, Coulon et LaCorne; mais je crains qu'on oublie M. de Lusignan fils, jeune officier qui fut blessé aux Mines en deux endroits, avant M. Coulon, blessure dont il demeurera estropié s'il en réchappe; il est impossible d'exprimer ce qu'il a eu à souffrir. Ce qu'il y a eu de plus extraordinaire c'est que nageant dans son sang et voyant M. Coulon blessé il disoit aux Canadiens: " Mes amis, pour deux hommes morts ne perdez pas courage." M. son père est Capitaine et me paroît rempli de mérite.

Nos milices canadiennes s'aguerrissent et il paroît que M. Pean aide major de ce gouvernement ne perd point les peines qu'il se donne pour les former, il en est aimé et estimé.

Je vous avois annoncé, Monsieur, que je ne solliciterois plus vos faveurs pour moy; mais le prix excessif de tout me fait fausser ma promesse. Si la paix me permet de m'absenter j'espère vous convaincre de vive voix que l'évêque de Québec a besoin d'être secouru d'une manière particulière; ce seroit une occasion pour moi de vous communiquer bien des choses essentielles au bien de mon diocèse et à celui de la Colonie.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) H. M. évêque de Québec.

A Québec, 10 juillet 1747.

LXVIII.

LETTRE DE M. LUSIGNAN PÈRE EN FAVEUR DE SON FILS. ¹

MONSIEUR,

Je me flatte que dans le compte qui est rendu à Votre Grandeur des différents partis qui ont été envoyés d'icy sur les ennemis, ainsi que des sujets qui s'y sont distingués et qui ont esté blessés on n'y a pas oublié mon fils cadet dans les troupes depuis sept ans. Je la supplie d'agréer seulement que je réclame ses bontés pour lui procurer les graces du Roy dans la circonstance où il se trouve. Depuis le commencement de la guerre il a été dans les partis et détachemens qui ont esté faits tant a Saractau que sur les autres routes ennemies, il a esté ensuite détaché dans les partis envoyés à l'Acadie et après avoir essuyé dans une campagne d'une année les fatigues d'un semblable voyage il a reçu dans le coup fait cet hiver aux Mines sur les Anglois deux blessures dont l'une au bras droit qui sort derrière l'épaule et qui est guéri parfaitement, et l'autre qui luy a cassé l'os de la cuisse gauche dont il n'est pas encore guéri quoiqu'il y ait huit mois que l'action est passée; il est inutile, Monsieur, de vous entretenir de tout ce qu'il a eu a souffrir de pareilles blessures. Il y a cependant tout lieu d'espérer une prochaine guérison mais il sera boiteux pour la vie, de manière à la vérité qu'il sera encore en état de bien servir le Roy.

J'ose me flatter, Monsieur, qu'ayant égard à la situation où il se trouve vous ne luy refuserez pas l'honneur de votre protection pour une pension et que vous passerez sur les règles ordinaires en sa faveur en lui accordant un avancement distingué. C'est la grace que je vous demande et celle de me croire avec un très profond respect

Votre très humble et très obéissant serviteur

(Signé)

LUSIGNAN.

A Québec, ce 10^e 8bre 1747.

1. *Archives de la Marine et des Colonies*, Paris. — Correspondance générale. — 1747. Vol. 89, fol. 175.

LXIX

EXTRACTS FROM MASCARENE'S CORRESPONDENCE. ¹

To Gov^r Philipps, June 9th 1744. ²

... I have done all in my power to keep the French inhabitants in their fidelity who promise fair and as yet assist us in repairing our breaches.

To the Lords of Trade, &c. June 9th 1744. ³

... These latter (*i.e.* The French inhabitants) have given me assurances of their resolutions to keep in their fidelity to his Majesty which they seem to testify in having hitherto given us their assistance in the works going on for the repairs of this Fort which according to my former representations to your Lordships of the nature of these inhabitants is the utmost we can expect from them.

To the Secretary of War, 2^d July 1744. ⁴

... The French Inhabitants of this River have kept hitherto in their fidelity and no ways join'd with the Enemy, who has kill'd most of their cattle & the Priest residing amongst them

1. *British Museum*. Dr A. Brown's MSS. — *Add.* 19071.

Mr A. B. Grosart a écrit en tête du document dont il est fait ici des extraits les remarques suivantes (fol. 36) :

" 1742 — 1753. — Private Letter-Book and Journal of Major Paul Mascarene, then Governor of the Province of Nova Scotia.

" This is perhaps the most precious M. S. in the Collection. It contains the President's private history... his application to the King on the suicide of Lieut Armstrong... his instructions and recommendations to his son... Letters of private friendship, and a great number of most interesting Anecdotes and Remarks.

" The whole History... in its origin... progress... gradual development... and preparations... of the Acadian Removal is here presented ...

" This M. S. extends over fifty-six folio pages exceedingly neatly and closely written.

" All holograph

2. Fol. 45, v.

3. Fol. 47.

4. Fol. 48 ..

has behav'd also hitherto like an honest man tho' none of them dare come to us at present. They help'd in the repairing of our Works to the very day preceeding the attack.

To the Lords of Trade, 27th July 1744. ¹

... The Massachusetts Province Galley with another Vessel bringing two Officers and seventy men rais'd by that Government for our assistance, arriving oblig'd the Ennemy to withdraw first to the head of our River and then to Mainis distant twenty leagues from hence where as well as here they liv'd at discretion on the French Inhabitants, killing their Cattle and Poultry.

To Gov^r Shirley, July 28th 1744. ²

The French Inhabitants as soon as the Indians withdrew from us brought us Provisions and continue to testifie their resolution to keep to their fidelity as long as we keep this Fort. Two Deputies arriv'd yesterday from Mainis, who have bro^t me a Paper containing an association sign'd by most of the Inhabitants of that place to prevent Cattle being transported to Louisbourg according to the Prohibition sent them from hence. The french Inhabitants are certainly in a very perillous Situation, those who pretend to be their Friends and old Masters having let loose a parcell of Banditti to plunder them, whilst on the other hand they see themselves threatned with ruin & Destruction, if they fail in their allegiance to the British Government.

To King Gould Esq^r, July 28th 1744. ³

These French Inhabitants keep still in their fidelity and have not any ways joyn'd with the Ennemy, but we have lost their assistance in the repairing of our Works, they being in dread of the Indians.

1. Fol. 51.
 2. Fol. 52. v.
 3. Fol. 53.
-

*Addressed to "Dear Ladeveze".*¹

The great french Armado under Duke Damville which would have swallow'd us up was by God's providence weakn'd & schattr'd by sickness & storms and when come within less than thirty leagues of us oblig'd to return home. In these several struggles I us'd our french Inhabitants with so much mildness administred justice so impartially and employ'd all the skill I was master of in managing them to so good purpose that tho' the Ennemy brought near two thousand men in arms in the midst of them and us'd all the means of cajoling & threatning to make them take up arms having brought spare ones for that end they could not prevail upon above twenty to joyn with them. By confining some of my officers I brought them *att least to obey* and whenever the Ennemy gave us some Respitt, I lost no time in making the best Repairs to the Fort that the present circumstances would allow in which I made our French Inhabitants give their assistance and furnish materials taking care to have them well paid.

*To Lt-Col. Gorham — Annapolis Royal. 6th August 1748.*²

Sir,

As you commanded for a great part of the time the detachments of N. England Troops sent to Menis to prevent the Canadians to settle into that Part of the Province and as You thereby must be appris'd of the Provisions and other necessarys furnish'd by the french inhabitants of that place as well as the losses incurr'd by the Inhabitants by some houses being burnt fences for firing distroy'd and labour undergone by the said inhabitants during the course of that service for the payment whereof Governor Shirley has been pleas'd to order a quantity of effects amounting with the Charges of Commission package, truckage &c exclusive of freight to the value of above ten thousand pounds N. England old Tenor.

2. Fol. 61.

1. Fol. 118.

Captain Morris who commands the Detachment of the six Independent Companies who goes in one of the Schooners who is well vers'd in all accounts has offered his assistance when you should Require it if you have occasion for it René LeBlanc who had a great share in the management of the supply's for the foresaid troops will be a usefull man and may Employ himself the rather and the more heartily as he is to receive a considerable allowance for the loss of his house when you have caus'd the Effects for payment as aforesaid to be distributed to the Deputys of the several districts and obtain'd their Receipts to which receipts it is proper René LeBlanc and Joseph Dugas sign their names as they have been much employ'd in the accounts relating thereto...

LXX

AN ENUMERATION OF THE ACADIAN FAMILIES RESIDENT IN NOVA SCOTIA GIVEN IN TO THE SECR^{YS} OFFICE 1771. ¹

1. Isles Madames Neirichak 33 families containing 174 souls.
 - 2 Petit Degras 9 families containing 37 souls.
 - 3 Des Kousses 15 fam^s containing 73 souls.
2. Isles Du Cap Breton.
 - 1 St. Pierre Lardoise 11 families contain^s 63 souls.
 - 2 Labrador 7 famil^s cont^s 32 s^{ls}.
 - 3 Louisbourg 4 fam. 22 souls.
 - 4 Baye de Gabarus 6 fam. 38.

174

37

73

63

32

22

38

439

1. *British Museum*. Dr Brown's MSS, -- *Add.* 19071, fol. 125.

3. 1 Windsor 17 fam^s, 82 souls.
- 2 Halifax et environs 24 fam. 118 souls.
- 3 Chegelkouk 17 fam. 96 s^{ls}.
- 4 Cap de Sable 12 fam^s, 50 s^{ls}.
- 5 Baye Ste. Marie 24 fam. 98 s^{ls}.
- 6 Riviere St Jean 37 fam. 158 souls.
- 7 Fort Cumberland 16 fam^s, 70 souls.
- 8 Memramkouk 23 fam^s, 87 souls.
- 9 Petkoodiak 14 fam. 51 souls.

82
18
96
50
98
158
70
87
51
810
439
1249

From that period the Acadian families have multiplied beyond belief. The simplicity of their manners, the little that satisfies their ambition, their early marriages, and virtuous lives, have been attended with such an increase of population as few countries can parallel. Uncertain as the tenure of their possessions has been, they have nevertheless cultivated the soil, reared cattle, and built habitations, discharging the duty of the present day, and leaving the coils of tomorrow, till tomorrow brings them. They are still among the happiest of the inhabitants of the New World ; they are still in a great measure a separate people, and tho' they have now no spiritual guides, they are less infected with the frenzy of the times than any other description of their fellow subjects. France is no more their country ; they inhabit the territory of a different power ; their allegiance is transferred to the Sovereign to whom they belong, and in those parts of the Province where grants have been made to them the King has no subjects more loyal, or better disposed to defend His rights.

Decr 14th 1793.

LXXI

A LIST OF THE ACADIAN FAMILLIES. SEPT^R 1790. ¹

Cape Sable St ^e Mary's Bay &c.....	110 familles
At Cumberland.....	140 d ^o
The island of St Johns.....	66 d ^o
On Cape Breton and Tracaday &c.....	130 d ^o
Miramachi Bay des Chaleurs &c..... from 2 to 300	d ^o
At Chegetcook..... from 30 to 35	d ^o
	1361 ²
to a family.....	6 at least
	8166

The list from the Rev^d Mr Jones of the Catholic Chapel and rather under than over.

The list from returns to him by the officiat^s & itinerant missionaries.

N. B. They live in a scattered manner. There are frequently two or 3 families in the same house. Their children are numerous. They live upon little, and consume but a small portion of imported goods.

Some of those included under the last mentioned places are depend^t on the Gov^t of Canada. Bay des Chaleurs.

LXXII.

EXTRACT. ³INHABITANTS. — 1782. — 1st ACADIANS.

20. They are seated in different parts of the province and in general prefer to occupy lands under other Grantees upon conditions than to possess them in their own right they are consider'd as an usefull industrious and frugal people but their attachm^t to the English Gov^t is very slender and in case of an attack or invasion by the French arma^t very little confidence could be placed in their allegiance. Their occupations in general are husbandry. Except those whose residence are near Halifax, they employ themselves in cutting and transporting firewood

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. — Add. 19071, fol. 127.

2. Cette somme, qui sert de base au calcul qui suit, n'est pas d'accord avec les détails. Elle est reproduite telle qu'elle se trouve dans le document, sans qu'il soit possible de dire où se trouve l'erreur.

3. *British Museum.* Dr Brown's MSS. — Add. 19071, fol. 128.

for the consumption of the town garrison to the amount of 5000 Ch^d annually. — They still preserve an Idea which they deliver down to their children that they shall repossess their Lands again & be restored to the enjoyments of that happy age which they formerly experienced under a patriarchal Gov^t. Before their removal by the English it is certain that in those days they led the rural life in all its joy with Arcadian innocence and simplicity untainted by Luxury and unfettered by the tyrannical customs of Polishd life.

LXXIII

NUMBER OF FRENCH INHABITANTS, 1756. — JUDGE MORRIS. ¹

Inhabitants on the River of Annapolis Royal.....	200 Familys
Inhabitants on the River Canar & its dependancys.	150 Familys
Inhabitants of Grand Pré, Gasparo & its dependancys.....	200 Familys
Inhabitants of the River Pisgate, St Croix, &c.....	150 Familys
Inhabitants of the River Cobequet Chegonois Shub-nacadie & round Cobequet Bason.....	120 Familys
Inhabitants of Shepody.....	40 Familys
Inhabitants of Patcootycak.....	45 Familys
Inhabitants of Marooncook.....	50 Familys
Inhabitants of Chiegnecto & its dependencys.....	150 Familys
	1105 Familys

And several other scatering Familys, & not one Protestant
Exclusive of the Garrison of Annapolis Royal.

LXXIV

OBSERVATIONS DU DR BROWN. ²

28th Sept^r 1764. At last the scanty remnant of the ill fated people was permitted to remain. The Gov^r of Nov. Scot. persecuted th^m w^b rancour. But th^a rage was at last restrained. On

¹ *British Museum.* Dr Brown's MSS. — *Add.* 19071, fol. 131.

² *British Museum.* Dr Brown's MSS. — *Vol.* 19071, fol. 130.

En tête de la copie de ce document se trouve la remarque suivante du copiste : " The following written on two small strips of paper in the handwriting of Dr Brown. "

th^s day the Gov^r laid before the Council his Maj. instruct^{ns} for allow^g the French inhabitants to become settlers in the province, on th^r taking the Oaths of alleg^e, accompanied w^h a letter fm. the right Hon^{ble} the Earl of Halifax relat^s to the manner of dispos^g of th^m in the settlem^{ts}. — W^h were referred to the consideratⁿ of John Collier, Joseph Gerrish, Henry Newton, Michael Francklin & Sebastⁿ Lonberbuhler.

This was th^r report.

That on th^r taking the Oaths of aleg^e & fidelity to his Maj. & his Gov^r without any reservation they may be admitted as settlers & placed in the several Townships or adjacent th^r to, viz :

In & ab ^t	In & ab ^t
St Margarets bay... 10 families	Annapolis 10 fam ^s
Chester 10	Montagu town..... 10
Lunenburg 15	Cornwallis..... 10
Dublin 10	Horton town..... 10
Liverpool..... 10	Falmouth 10
Yarmouth 10	Newport. 10
Barrington..... 10	Halifax & its environs 30
—	—
75	90
—	—

Total...165 fam^s. contain^g 990 persons.

The proportion of land to each Acadⁿ taking the Oath to be the same as granted by his Maj. instructions to private soldiers & seaman & th^r families, i. e. 50 acres of land to the head of each family, & 10 acres over & above to every oth^r person, includ^g women & children, of w^h the family shall consist. — And in order to comply w^h his Maj. instruct^s the Committee are of opinion th^t the land to be assigned th^m be so distant fm the sea shore, & at the back of the settlem^{ts}, as to prev^t as much as possible th^r hav^g any intercourse w^h the Islands of Miquelon & St. Peters.

N. B. — This was hard. The Council did not recollect th^t the sea coast is the harvest of Nova Scotia, & th^t in the interior country, it is extremely difficult to live, &c.

The orders were not rigidly obeyed. Some of the Acadians are dispersed along the shore w^h proper grants of the lands w^h th^y cultivate. It is even whispered th^t the lands belong to proprietors who have tacitly seen th^r progress, & th^t th^y may be reclaimed at a future day. A flagrant instance has happened

of th^s very kind already; the same may occur again. Gov^t may find it necessary to favour the persecutor. The Acadians sufferings will be lost in the woods. Th^r voice will not reach the throne, mercy dwells th^{re}, & if the voice of history has any influence th^r in th^s matter shall be at an end.

¹

Sire y^r Acadian subjects have suffered enough, issue an order to the Gov^t to confirm all th^r possess^{ns}, to give them full right to th^r estates, become th^r Patron, announce it openly, & th^r melodious voices will pray for you in the depths of th^r woods.

LXXV

RENTES PAYÉES PAR LES ACADIENS ²

1743: 1752-3.

.... ³ Given	in whose name	for what family	Sum received
.... from years	Glude Peters Charles Bourg Noah Meshel	Charles Landrié (Deced)....	0.12.0
....ep ^r from 1743	Louis Longe et péé.....	his own family.....	2.4.0
1754 Sep ^r from 1743	Ensame Teriout.....	his own family.....	2.4.0 £ 5.0.0

N. B.—The above was from the Cobequid Inhabitants and paid in the 8 livre 84 peice at 5/7½ a peice.

1. Dans la copie que M. l'abbé H.-R. Casgrain a fait faire de ces documents au *British Museum*, et d'après laquelle ils sont reproduits par le CANADA-FRANÇAIS, il y a ici un *blanc* de plusieurs lignes que le copiste dit être illisibles dans l'original qu'il avait sous les yeux. — Il semblerait, d'après les quelques lignes qui suivent, que le Dr Brown y voulait rédiger une supplique qu'il désirait faire parvenir jusqu'au trône, où habite la miséricorde. (Note de l'archiviste du Séin. de Québec.)

2. *British Museum*. Dr Brown's MSS.—*Add.* 19071, fol. 138.

Mr A. B. Grosart, de qui le *British Museum* a acheté les MSS du Dr Brown, a mis à ce document l'en-tête suivante :

"Quit. Rents paid by the Acadians in the various Districts.

"*LeBlanc* and family under Grand Pré."

3. La partie marquée par des points était déchirée dans l'original.

Place	date of old Recpt.	date of new Recpt.	in whose name given	for what family	time	Sum Recd.
Grand Pré	11 Feb. 1753.....	11 Feb. 1754.....	Jn. Robicheau.....	Chs Le Blanc.....	1 year.....	1. —
	22 Jan. 1753.....	22 Jan. 1754.....	Jn. Gouthro.....	Vief Glode Gothro.....	1 year.....	1. 8
	9 Dec. 1752.....	9 Dec. 1753.....	Mesbel Le Blanc.....	Jos Le Blanc.....	1 year.....	1. —
Rivière Cannard	29 Nov. 1752.....	29 Nov. 1753.....	Jn. Trohon.....	Jn. Trohan.....	1 year.....	2. 8
	8 Dec. 1752.....	8 Dec. 1753.....	Joney Teriout.....	Glude Teriout.....	1 year.....	2. 1½
	30 Nov. 1752.....	30 Nov. 1753.....	Rene Oquine.....	Pier Oquine.....	1 year.....	3. —
	21 Dec. 1752.....	21 Dec. 1753.....	Jean Comoe.....	Jn. Comoe.....	1 year.....	4. —
	7 Dec. 1752.....	7 Dec. 1753.....		Akin Hebair.....	1 year.....	2. 6
	7 Jan. 1753.....	7 Jan. 1754.....	Jn. Beaudrot.....	Glude Beaudrot.....	1 year.....	1. 8
	7 March 1753.....	7 March 1754.....	Jos Beaudrot.....		1 year.....	0. 3
Delicote et River Inhabitants	28 Nov. 1752.....	28 Nov. 1753.....	Pier Landrie.....	Rene Landre.....	1 year.....	3. 4
	1 Feb. 1753.....	1 Feb. 1754.....	Jn. Gouthro.....	Glude Landre.....	1 year.....	1. 4
	4 Dec. 1752.....	4 Dec. 1753.....	Augustin Hebair.....	Jn. Hebair.....	1 year.....	1. 8
		2 Jan. 1754.....	Fran. Le Blanc.....		5 years.....	10. —
	20 Nov. 1752.....	20 Nov. 1753.....	Fra. Landrie.....		1 year.....	1. —
	20 Nov. 1752.....	20 Nov. 1753.....	Simon Le Blanc.....		1 year.....	1. —
					Cobequid.....	1. 18. 2½
						5 — —
						6. 18. 2½

LXXVI

EXTRACT FROM THE PETITION OF FERD. JOHN PARIS TO THE
LORDS COMMIS^{rs} FOR TRADE & PLANTATIONS. ¹
4TH FEB^y 1758.

5^{thly} That the partial, arbitrary, and illegal behaviour of the present Governour, of which they have continually instances, is a very great grievance.

6. That the many Thousands of the Gov^{rn}ments & peoples money uselessly lavished on his Dependents and Favorites, *by reduplicated Salarys*, and other ingenious contrivances, is another grievous injury to the nation, as well as to the Colony, the former, by being put to so much unnecessary expense, and the latter by having money illegally exacted from them, without the least shadow of benefit.....

Great numbers ² of the *french cattle* have been given to favorites, & partieularly to *Irish papists*; while the poor protestant inhabitants, could not get so much as a Cow, for their families.

The value of the Cattle, Hoggs, Rum, Molasses &c., taken from the french, was very considerable, £20,000 *at least*. How it has been accounted for, ought to be enquired, since the people did not receive the *least benefit* by it.

LXXVII

LETTRE ADRESSÉE A TOUS LES ACCADIENS FRANÇOIS QUI SONT A
PIGUIT ET AU FORT CUMBERLAND A LA POINTE
BEAU SEJOUR. ³

Halifax, 30 juillet 1764.

Messieurs,

D'autant que la paix est faite Entre les Couronnes de France et d'Angleterre et ne savons point ce que l'on veut faire de nous nous avons demandé notre congé pour nous en aller aux François. Le Major Hamilton nous a dit que Le Roi de France ne vouloit point de nous, que nous etions anglois, nous lui avons

1. *British Museum*. Dr Brown's MSS. — *Add.* 19071, fol. 156, v.

2. Fol. 160.

3. *British Museum*. Dr Brown's MSS. — *Add.* 19071, fol. 200.

demandé un permi pour cinq a six Hommes pour aller en France afin de savoir ce que l'on veut faire de nous, et si nous aurons quelque protection de France. Nous esperons obtenir ce congé ou permi du Gouvernement.

Nous vous le fasons savoir a cette fin que nous nous unissions d'un Corps tant pour les fraix que pour le choix des Gens que nous enverrons, vous joignant a nous vous voudrés bien envoyer des Gens sur lesquels vous voudrés bien vous reposer en meme tems pourront repondre, étant autorisé de vous tous, des dépenses pour ce sujet, depêché vos Raisons et intentions que nous esperons au plutot.

Vous obligerez vos freres et amis

LES ACCADIENS QUI SONT A HALIFAX.

LXXVIII

REPRESENTATION OF THE FRENCH INHABITANTS OF ST. JOHN'S RIVER. ¹

Reced. 8th Aug^t 1763.

Monsieur,

Nous avons Recus avec Respect les ordres que Monsieur le Commandant du fort fredrek nous a publiez de votre part pour Evacuer la Riv. St' Jean : Et nous les orions Executez jncontinant si nous navions Esperez que par Compation de nos miseres passez vous vouteriez Bien nous En Épargnez de nouvelles : En effet Monsieur nous commancions à Sortir de Laffreuse Calamitez ou la guerre nous avoient Réduit les apparences d'une abondante moisson nous promettoient des provisions pour L'année suivante. Si vous nous ordonnez absolument de partir avant la récolte : la plus part de nous sans argent, sans provisions, sans voitures, sera obligez de vivre a la facon des Sauvages errant de Coté et d'autre, au contraire si vous nous permettez de passer l'hiver pour faire secher nos grains nous serons en etat de cultiver de nouvelles terres dans Lendroit ou vous nous ordonnerez de nous retirer : la pénétration de vos Esprits vous fait Connoitre qu'un laboureur qui Etablit une nouvelle terre

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. *Add.* 19071, fol. 203.

sans avoir des provisions pour un an ne peut devenir qu'un pauvre et Etre jnutile au gouvernement dont il depend. Nous espérons Monsieur que vous voudrez bien nous accorder un pretre de notre Religion c'est ce qui nous fera Essuier avec passience les peines qui sont jnseparable d'une pareille transmigration nous attendons vos derniers ordres à ce sujet. Et nous avons L'honneur d'etre avec tout le Respect et la soumission possible

Monsieur

Vos tres humbles Et tres obeissants serviteurs

LES HABITANTS DE LA RIV. ST JEAN.

LXXIX

RELATING TO THE MEMORIAL FROM ANNAPOLIS. ¹

31st JAN^{RY} 1764.

The Governor will very readily attend to the redress of any grievance, when it is sett forth in proper terms.

The memorialists of Annapolis have assum'd to themselves the right of judging in a matter, which is an act of Government, & wherein the King has appointed under the Great Seal His Governor & Council, to Judge of the manner, terms & conditions, on which his Lands shall be dispos'd of, & with which, in the present instance, the memorialists have not an immediate concern.

The Governor therefore cannot take any advice of this memorial, particularly as it is a Censure expressed in disrespectful terms & unprecedented against a body of persons (of the Kings special) at whose deliberations & judgment he is always present and over whom he presides.

1. *British Museum*. Dr Brown's MSS. Add. 19071, fol. 205.

LXXX

MEMORIAL OF THE INHABITANTS OF KINGS COUNTY. ¹

To His Excellency Montagu Wilmot Esquire,
 Captain General and Governor in Chief in and
 over His Majesty's Province of Nova Scotia and
 its Dependencies, Colonel in His Majesty's service
 and Commanding the Troops in said Province,

The memorial of the Inhabitants of Kings County, Humbly
 Sheweth

That the french accadians who have hitherto been station'd in
 this County, have been of great use as labourers in assisting the
 carrying on our Business in agriculture and improvements in
 general, but particularly in the repairing and making dykes, a
 work which they are accustomed to, and experienced in, and
 we find that without their further assistance many of us cannot
 continue our improvements, nor plough nor sow our Lands,
 nor finish the Dykeing still required to secure our Lands from
 salt water, and being convinced from experience that unless
 those Dyke lands are inclosed we cannot with certainty raise
 bread for our subsistence.

Your memorialists therefore Humbly Pray Your Excellency
 will be pleased to take this matter of so much consequence to
 us into consideration, . . . to permit the Accadians to remain
 with us the Ensueing summer, and to continue to them the
 allowance of Provisions as hitherto, which Enables them to
 Labour at much Lower wages, especially at the high price they
 now bear in the Country and which will tend greatly to the
 Encouragement and Success of these infant Settlements.

And your memorialists as in duty Bound will Ever Pray &c^a.

March 23^d 1765.

John Burbidge
 Sam^l Willoughby
 Samuel Berkwith
 William Canady
 Handley Chipman

} In behalf of the
 Inhabitants of
 Cornwallis.

1. *British Museum*. Dr Brown's MSS. Add. 19071, fol. 214.

Mr. A. B. Grosart a écrit ce qui suit en tête de ce document :

" 1765.—Original Petition (with all the Signatures) or memorial of the
 Inhabitants of Kings County & Windsor (Nova Scotia) that the
 " Acadians

may be allowed to remain :

" Drawn up by and in the holograph of Judge Deschamps of Windsor."

Elisha Lothrop	}	In Behalf of the Inhabitants of Horton
Silas Crane		
Nathan Dewolf		
Robert Dennison		
William Welch		
Js. Deschamps	}	In behalf of the Inhabitants of Windsor
Moses Delesdernier		
W. Tonge	In behalf of the Kings County	
Henry Benny Denson	}	In behalf of the Township of Falmouth
Joseph Bennett		
Abel Michener		
Joseph Wilson		
Joseph Baly	}	In behalf of the Township of Newport.
Benj ⁿ Sanford		

LXXXI

NOTES FROM TRADITION AND MEMORY OF THE ACADIAN REMOVAL.

By Mr Fraser of Miramichi. 1815.

(Seven folio pages) ¹

EXTRACTS. ²

Michael OBask and his Brother Peter OBask with 12 others travelled through the Woods from Carolina some say from New Orleans to the head of the river S^t Lawrence and from there came in a Canoe to Cumberland to vizit their wives familys and native land. Both the Basks are alive in the neighbourhood of Miramichi.

... The greatest Injustice that they (the Acadians) seem to think the English were guilty of is that those who were removed

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. Add. 19071, fol. 254.

Le titre ci-dessus, sur le document original, est de la main de Mr A. B. Grosart, de qui le British Museum a acheté les manuscrits du Dr Brown.

2. Fol. 257.

from Cumberland and Mines had it not in their option to go to whichever of the Colonies they pleased, and that the wives & children of several were not permitted to embark on board the same vessel with the Husband and Parent but put on board other ships some of them bound to different Colonies by which means many familys were separated and have not met to this day. The Inhabitants of Annapolis think it hard that they were not allowed to dispose of their Cattle and other moveables before they were sent away.

The information with respect to Annapolis and Mines is had from Otho Robichaux son of Louis Robichaux late of Annapolis, and that which relates to Cumberland is had from several familys of the name of Savoix natives of Cumberland, now Inhabitants of Miramichi. The Fathers of the Savoix's dug their way out of Fort Cumberland after the surrender, in 1757. Mons^r Beaubair the then French Commandant at Miramichi sent a shallop & brought them and their Familys with as many more as the Craft would carry to Miramichi, they accordingly came a part of the Provisions which was for the Support of the Troops and Acadians was bartered away to the Indians. In consequence of which upwards of 500 of the Acadians died at Bobairs Point. Winter 1758.

Note du Dr Brown. ¹

12th March 1815.

These traditionary memorandums were collected for me in Miramichi and the Vicinity of Chignecto by M^r Fraser a district Judge of the Province of New Brunswick and since established in an Extensive Mercantile House in Halifax.

M^r Fraser is a man of shrewd understanding, calm passions with nothing of the Romantic in his nature. He has not the active curiosity of Jo. Gray, the acute sensibility of Moses de Le Dernier, or the dignified benevolence of Brook Watson. But he has supplied some useful hints and opened ² the best defense for the Removal that has yet been suggested.

ANDREW BROWN.

1. Cette note est de la main même du Dr Brown, au témoignage du copiste.

2. Offered ?

LXXXII

FINAL OATH AFTER PEACE. ¹

I do Swear, that I will bear faithfull and true allegiance to His Most Sacred Britanick Majesty King George the third, and him will defend to the utmost of my Power against all treaterous conspiracies, and all attempts whatsoever, against his Person, Crown and Dignity. And I will do my Utmost Endeavours to disclose or make known to His Majesty, and his Successors, all Treasons and traiterous Conspiracies or Attempts whatsoever, which I shall know to be against him, or any of them. And these things I do plainly and sincerely promise and Swear, according to the express words by me spoken, and according to the plain and Common Sense and Understanding of the same words, without any Equivocation mental Evasion, or Secret Reservation whatsoever. And without any dispensation already Granted me for this purpose by the Pope or any other Authority or person whatsoever, or without any hope of any such dispensation from any Authority or Person whatsoever, or without thinking that I am or can be acquitted before God or Man or absolved of this Declaration or any part thereof. Although the Pope or any other person or persons or Power whatsoever should dispense with or annull the same, or declare it was null and void from the beginning : And I do make this Acknowledgement and promise, heartily, willingly, and truly, upon the true faith of a Christian.

So help me God.

JAMES O ROURKE

22^d November 1780.

LOUIS BIN. JAMIN PETIPAS.

LXXXIII

LETTER FROM M^R SHAW.

28 Nov. 1764.

Sir

I have the honour to acquaint you that since my Letter of yesterday the french have given their final answer, not to take

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. *Add.* 19071, fol. 265.

2. *British Museum.* Dr Brown's MSS. *Add.* 19071, folio 266.

the oath proposed to them. They seem at the same time very sensible of the distress to which this procedure will subject them particularly during this winter but hope for your compassion on their situation & in order to implore it I have granted two of them leave to go to Halifax.

I should be glad to know if I am to detain these people should they think of moving to another part of this or any other Country.

I have the honour to be

Sir

Your most obed^t & most

humble Servant

W^m SHAW

Commanding Officer
at Annapolis Royal.

Annapolis Royal,
Nov. 28th 1764.

LXXXIV

REMARKS CONCERNING THE SETTLEMENT OF NOVA SCOTIA. ¹

(By Judge Morris.—1753.)

Indian hostilities. In the first place it must be allowed that the cause which has retarded the settlement has been owing principally to the disturbances given by the Indian Enemy. The advantage a wild people, having no settlement, or place of abide, but wandering from place to place in unknown, and

1. *British Museum.* Dr Brown's MSS. Add. 19072, fol. 1.

M. Alex.-B. Grosart, de qui le *British Museum* a acheté les manuscrits du Dr Brown le 13 nov. 1852, fait précéder ce document de la notice suivante :

" 1748-9-1755. Judge Morris's account of the Acadians drawn up in 1753 — prior (it is presumed) to the settlement of Halifax : with the Causes of the failure thereof. Entitled "Remarks concerning the settlement of N. Scotia." See Dr Brown's note at close.

" This MSS with N° 32 and Brook Watsons, and Grays & Le Derniers a/c of Acadia, all in the present Collection give a complete statement of the Acadian customs, manners and pursuits — of their settlements and numbers. These quite exhaust the subject with reference to a Review of these Inhabitants prior as well as subsequent to the Removal in 1755. Let it be noted

therefore inaccessible woods, is so great that it has hitherto rendered all attempts to surprize them ineffectual ; another advantage [they have is th¹] of retreating under the protection of the French, at their post of Cheignecto, where they cannot be pursued without giving umbrage to the French ; nor (unless) without danger of exposing any party should it be attempted, to be cut off to a man, the French inhabitants, and their neighbourhood of Cheignecto with the French troops being always under arms to oppose any attempt that way, so that when they have done mischief they can always retreat there to a place of security. Nor can it be supposed they will be wearied out with such attempts, seeing their subsistence depends upon it, being wholly supported by the French ; and further encouraged by a provision for every scalp and prisoner.

Removal of Settlers to the other Colonies. The province therefore must instead of increasing, notwithstanding the constant importation of men, diminish as suddenly, for as soon as they have expended the bounty of provisions, the people for want of employ to get something for their subsistence, will naturally take the first opportunity to abandon the colony, and embark for the neighbouring Colonies, which abound with plenty of provision, have employment for many more hands than they have, and where they can earn their bread in peace and security.

Nova Scotia Settlements, Garrison Towns. The living in enclosed towns can give bread to no other than to manufacturers and tradesmen, and not to them unless there be a number of Farmers to take their work off their hands ; nor even to fishermen unless there be men of substance to employ them, which happens only where is a general trade to procure it.

Numbers on the decline. It is well known as many having left it, as have been imported this year, and many more would have done it had it not been for the bounty given for the improve-

that Judge Morris and all the above Writers shared in the act so that they speak with authority.

" Eight pages 4^{to} ... making with Judge Morris's other papers upwards of twenty 4^{to} pages."

Le Dr Brown, à son tour, fait précéder le titre du sommaire suivant :

" Prepared in 1753. Mr Morris's — Causes of the failure of the Settlement of Halifax — of the disappointment of the hopes entertained by Government — and of the decline of the Colony. — Reasons for removing the Acadians."

Immédiatement à la suite du titre, le Dr Brown a écrit : " rather concerning the causes of the failure of Halifax & of the decline of the new Settlements in 1749-50 & 53. — Expedts proposed."

1. Les mots entre crochets sont ajoutés par le Dr Brown, en marge.

ment of Lands in and about Halifax, on the peninsula, where they could work with some security, the Indians having never attempted to come near so numerous a Garrison, which has been a support to many laborers.

It is also well known that a wild country, abounding in woods without any other difficulties to grapple with, can give but a miserable support to its possessors at first, and nothing but an invincible industry after a number of years, will make their circumstances tolerable: this is a known truth that among all the settlers there is not one, who supports himself by farming, nor will they be able to do it, till they can, by taking up those pieces of land, which are easy to cultivate, and have advantage of some meadows or marishes, wherever they can raise Hay for the support of a small stock, and no person has had the courage to attempt this, because this would require their disposing and living at a distance from each other, and therefore while the Indian War subsists, subject to their inhuman murders. This therefore being the case, unless some effectual method be taken to curb the Indians, this Colony will labour under insuperable difficulties, and be deserted by its inhabitants, or be very expensive to Government in the support of them, for unless they be maintained in this situation, they cannot subsist.

Were the French troops removed from the neighbourhood of Cheignecto, which post they detain contrary to all their treaties, the affair would be at once settled, for the Indians have not means, nor cannot support themselves without their assistance; but as this is a matter in dispute between the two Crowns, till that difficulty is removed, some other expedient will be found necessary.

Indians. The manner of subsisting themselves and the course the Indians take to make their inroads on the settlements and fishery being explained may give some light to a proposal [which], if not effectually to deter them from making their attempts, would put them to such inconveniencies and difficulties, they would be encouraged to attempt but rarely.

Indian route. The Indians being supplied with provision at Bay Vert, proceed along the shore of the sea, till they come to Tatmagouch, which is ten leagues: they then enter the river Tatmagouch, which is navigable 20 miles for their canoes, where they leave them, and taking their provision travel about ten miles, which brings them to Cobequid. This takes up about two sometimes three days. At Cobequid they are supplied with provision by the French, and where they have canoes concealed

by them, in which they embark, enter the mouth of Subenaccada river, and proceed up that river, which is navigable for their small craft, about 40 miles and within ten miles of Dartmouth ; here they leave their canoes, and proceed by land, till they come to the 'English settlements, and there destroy and captivate the people, or by another branch which goes within a few miles of the sea coasts, and in the harbours of which they wait for the fishing schooners, which either shelter there in a storm or are necessitated to go for wood and water :— whose crews are surprized by them and murdered, as many have been this summer.

The river Subenaccada arises from several lakes, some of them situate within two or three miles of Fort Sackville, and from whence such light craft can embark and proceed through several lakes, with two or three carrying places not half a mile over into the Subenaccada, and from thence down the river into the Bason of Minas. This was always the Indian route, when they passed from Cobequid to Gebneto.

The tide flows in the Subenaccada from its mouth about seven leagues, and then divides itself into two branches, one coming from the before recited lakes near fort Sackville, the other from near the sea coast, not far from great Jedore, about ten leagues eastward of Gebneto, and this is their communication from one side of the country to the other.

It is very evident if a fort was built upon the Subenaccada below where the two rivers join it would cut off their communication both with the sea coast and with the English settlements.

[Removal of Acadians at least from N. Shore.] It is also evident that if the inhabitants were removed from Cobequid, their means of support among them would cease : they would have none to take care of and secure their canoes, and consequently must pass from Tatmagouch river by land through the woods, which are almost impassible above 60 miles, and carry their provisions, both for their support out and home, which would put them to such difficulties they would be induced very seldom, if ever to attempt it, besides such a fort would be a curb, and put them in fear of a discovery and surprize, which so cautious a people will scarce run the hazard of.

A small body of regular troops ; a Subaltern and 20 men will always be a sufficient guard for the fort, with part of the Rangers (and a number of whale boats) to range the river and that part of the bay, or when necessary they might range the woods also.

'Tis well known the forts of Minas and Pizaquid have broke the haunts of the Indians on that side, and no attempt has been made that way — but,

The only difficulty is supplying the fort with provision, the river Subenaccada, when the tides flow, being extreme rapid and dangerous, but as the provision must be always guarded on account of the narrowness of the river, two large strong row boats might answer both ends.

Note de la main du D^r Brown.

Halifax, Sept^r 1st 1791.

N. B.—These considerations were afterwards employed in two different ways, first as an argument to enforce, and secondly as a reason to justify the acadian removal. It was neither a fair nor defensible mode of reasoning, and reflects no honour on the administration of Nova Scotia in that day.

LXXXV

QUIT RENTS PAID BY THE ACADIANS IN 1754¹

102

Pezequid or vil: Trahan, Breaux, Landry								
T Trahan B Breaux L Landry LB Leblanc								
	Family's Name	When paid	By whom paid	years pd for 1754 inclusive	pr annum			
T	Alexr Trahan Decd	1755	Jean Hebert.....	1	2s 4	£ -	2	4
L	{ Abm Landry.....		Pierrot à Pr Landry.....	1	3s -	-	3	-
	{ Germ Landry.....							
	{ Pre Landry.....							
B	{ Ant ^e Breaux.....		{ Jean Breaux.....	1	4s 8	-	4	8
	{ & John Babin Decd		{ & Germ ^a Babin					
L B	Jean Leblanc Decd		Silvn Leblanc.....	1	1s 8	-	1	8
						£ -	11	8

LE CANADA-FRANÇAIS

1. *British Museum*. — Add. MSS. 19,071, f. 143. — No. 26.

M. Alex.-B. Grosart fait précéder ce document de la notice suivante :

“ 1754 — Quit. rents paid by the Acadians in 1754. Drawn up by and in the holograph of Judge Deschamps.

“ This “ Return ” is carefully mounted on vellum. Extends to four folio leaves.

“ Also

“ Quit. Rents paid by the Acadians of the Pisiquid &c., district.

“ [Signed] M. Floyer

“ Fort Edward.”

Foret Babin & Rivet Villages

Family's Name	When paid	By whom pd	Years pd for, 1754 inclusive	pr annm			
	1755						
Vincent Babin & Claude Brossard.....	Jy 21	Pre Richard.....	1	3s	£ -	3	-
Rivett.....	—	Aug ⁿ Landry.....	1	3s	-	3	-
Foret.....	—	Claude Benoit.....	1	3s	-	3	-
An Island occupied by Jean Semer & Claude Benoit.	—	Ditto	9	8d	-	6	-
					£ -	15	-
River Cosmiguen							
Charles Boudro Decd	Mch 3d	Pierre Boudro.....	1 year	4s 4	-	4	4
River Cacagwet							
Charles Boudro Decd	Mch 3d	Pierre Boudro.....	9	2s 8	£ 1	4	-
Being the estate formerly Possess'd by Pre Seilier.		Ph LeRoy is to pay 8d pr annm } for Sd term. Recd 26 march.. }	9	8d	-	6	-

DOCUMENTS SUR L'ACADIE

River Canard

104

LE CANADA-FRANÇAIS

Family's Name	When paid	By whom pd	Years pd for, 1754 inclusive	p ^r ann ^m			
	1755						
René Landry	Feb ^y 13	Pre Melançon	1	3 ^s 4	£ -	3	4
René Grangé	—	Olivier Daigre	1	2 ^s 1	—	2	1
Jean Dupuis	—	Honoré Daigre	1	1 ^s	—	1	—
Etienne Hebert	—	Pre Hebert	1	2 ^s 6	—	2	6
Claude Teriot	—	J. B ^{te} Daigre	1	2 ^s 1½	—	2	1½
Pierre Aucoin	—	Pre Aucoin	1	3 ^s	—	3	—
Jean Como	—	Etienne Como	1	4 ^s	—	4	—
{ For the land occupied by Ant ^e Landry Ant ^e Dupuis & Simon Grangé In the Baye des Rimbaud }	—	Simon Grangé	14	8 ^d	—	9	4
Jean Trahan	18 th	Pre Trahan	1	2 ^s 8	—	2	8
					£ 1	10	—

St Croix & Conetcout Rivers

S.C. St Croix ; C. Conetcout

	Family's Name	Time pd	By whom	years pd for, 1754 inclusive	pr annm	Total		
		1755						
C	Jean Godel Deet		Fras Thibaudeau	3	3s 4	£ -	10	-
C	Nies Barillot Deet		Alexis Breaux	3	3s 4	-	10	-
C	Pre Girouard		Jaq ^s Girouard	2	2s	-	4	-
S.C	Pierre Thibaudeau	Jy 18	Ph: Melauçon	1	3s 4	-	3	4
S.C	Jean Landry	28	Placite Landry	1	2s 2	-	2	2
S.C	Aucoin	—	Jean Breaux	1	1s 4	-	1	4
C	Bernard Daigre	Mch 1	Jean Daigre	9	2s 4	1	1	—
						£ 2	11	10
S.C	Vincents	3	Josh Blanchard	1	1s 4	1	1	4

Quit. Rents Rec^d for Cobequid.

Chas Dugas and Pre Dugas	Claude Dugas	10	3s 10	£ 1	18	4
Chas Dugas wife's estate } Jean Bourg & Martn Henri }	Claude Pitre	7	3s 10	1	6	10
Paul Dugas, Bte Dugas, Olivier Dugas et Chas } Dugas le jeune	Claude Pitre	10	3s 10	1	18	4

Quit. Rents Rec^d for Cobequid.—*Suite*

106

LE CANADA-FRANÇAIS

Family's Name	Time pd	By whom	Years pd for, 1754 inclusive	pr ann ^m	Total		
Paul Dugas, B ^{te} Dugas, Olivier Dugas et Chas ^s Dugas, their wives' Estates.....		Claude Pitre.....	10	3 ^s 10	£1	18	4
Claude Pitre et Olivier Dugas, Wife's Estate, Heirs of Girard Guerin.....		Claude Pitre.....	10	3 ^s 10	1	18	4
Alex ^r Robicheau, Alex ^r Bourg, Heirs of Ab ^m Bourg		Pierre Hebert.....	10	3 ^s	1	10	—
Pierre Bourg, Fr ^s Bourg, Jean Bourg, Claude Bourg, Heirs of Pr ^e Bourg.....		Pierre Hebert.....	10	(document déchiré)			
Blaize Breaux, Anthy Breaux & Chas ^s Breaux.....		Ambroise Bourg.....	10	3 ^s 4	1	13	4
Chas ^s Robichau.....		ditto.....	7	10 ^d	—	5	10
Ambr Bourg for a pr Land on Suferance.....		ditto.....	1	1 ^s	—	1	—
Jn B ^{te} Bourg.....		Pr ^e Hebert.....	7	3 ^s 10	1	6	10
Fr ^s Goutro.....		ditto.....	10	3 ^s 10	1	18	4
Fr ^s Bourg Pr ^e Hebert Claude Dugas Jean Bourg Jos: Hebert, Amb ^{se} Hebert Fr ^s Hebert Chas ^s Hebert Jos ^h Dugas Madeleine Hebert widow of Jos ^h Hebert Heirs of Jean Hebert Dec ^d		ditto.....	10	3 ^s 10	1	18	4
Claude Aucoin & Alexis Aucoin two Estates.....		Claude Au.....	(document déchiré)				
Cherubin Bro.....		Claude Aucoin.....	10	2 ^s	1	—	—
Joseph Blanchard Mart ⁿ Blanchard Pr ^e Blan- chard Heirs of Mart ⁿ Blanchard.....		Pr ^e Hebert.....	7	3 ^s 10	1	6	10
				£	25	12	4

Endorsed : Quit Rents paid by the Acadians
in 1754

*An Account of Quit Rents paid to Captain Matthew Floyer by the
Inhabitants of Pisiquid, Mines, and River Canard.*

	Livres	Sous
P. — Pierre Tibedo.....	5	
P. — Breauxs & Babin	7	
P. — Herbert or Trahan	3	10
P. — Abra : Landry.....	4	10
C. — Claude Granger.....	3	2½
D° — Jean Dupuy	1	10
P. — Jos. Vincent.....	2	
D° — Ant. Aucoin.....	2	
D° — John le Blanc.....	2	10
M. — John Jacque le Blanc	1	5
P. — Pierre Landry.....	4	10
P. — Family of Rivett.....	(document déchiré)	
P. — Claude Broussard.....	4	
P. — Pierre Boudrot.....	6	10
P. m. Melanson.....	3	15
M. — John Doucet	4	
C. — Emanuel Herbert.....	6	12
	102	14½

Fort Edward 20th June
1754

M. FLOYER

N. B. The P^s M^s and C^s stand for the.....
the Inhabitants liv'd who..... (document déchiré)
N. B. The P^s are Piziquid.. ..

LXXXVI

JUDGE MORRIS'S PAPER ON THE CAUSES OF THE WAR IN 1755: AND
THE HISTORY OF THE ACADIANS. ¹

A MEMORANDUM NOT TO BE FORGOT (MORRIS No. 1) ²

"Statement of the causes of the war of 1756. ³ That the settlement
of the French on the North shore of the bay of Fundy not only

1. *British Museum*. Dr Brown's MSS. Add. 19,072, fol. 39.

Le titre ci-dessus est de la main de M. A.-B. Grosart.

2. Le Dr Brown fait précéder ce titre des mots suivants :

"Causes of the war 1755-6. All this most important. Early in the
papers. 1752 or 3."

De plus il ajoute en marge la note suivante :

"The main force of the narrative ought to rest on the Intrigues and opera-
tions of the French. They form the exculpation of the Gov^r. of N. Scotia."

3. Le Dr Brown a ajouté à ce sous-titre les mots suivants :

"French settled in Beausej^r 1st excite the Indians to war.—Plans of
French aggrandisement in America. To Pemaquid and Pentagoet 1750-1."

LE CANADA-FRANÇAIS

has been the cause of the last war with the Indians, but will, if they should be permitted to fortify there, be the means of their continuing the war; and will finally, in case of a French war, not only destroy the English settlements in this province, but be the means of wresting the province of Main out of the hands of the English, which at present, is but thinly settled, and thereby acquire a country full of mast timber and pines, and an inexhaustible fund of oak timber for ship building, with the whole fishery of Cape Sable shore.

1753. [1749].¹ Before the detachment of the French troops came into this province, the Indians of the Cape Sable shore were [*lived at large*] among the first settlers in a friendly and peaceable manner; [*in Aug 1743*] the St Johns Indians sent a deputation of their chiefs and entered into a treaty of peace and subjection to His Majesty. But soon after the arrival of their troops [*under La Corne*] with *Le Lutre* the Indian missionary, the Indians drew off, and that which soon followed was an insolent letter [*mentioned in the Chief I. notes, Le Lieu ou....*] sent to Governor Cornwallis in the name of the Mickmacks and *Isle Royal* and hostilities soon after commenced; from which it is evident they were the fomentors and cause of it.

That it [*this Indⁿ war*] still continues, is owing to the supply of ammunition, cloathing and provisions supplied [*afforded*] them by this detachment, as is evident from the papers taken in the Sloop London, and Brigantine St Francis, and their paying a premium for scalps and prisoners, and there is little hope of ever engaging them on the side of the English, or even to a peace, whilst it is not in our power even to have a conference with them. The unhappy fate of Capt Howe is an instance of the hellish policy of the French to prevent such attempts.

[2^{dly}. *Debauch the Acadians*] That which is still of more dangerous consequence to the English in this Colony is their drawing over the French inhabitants to their interest, by which means every one of them, whom they persuade to take the oath of allegiance to the French King become our inveterate enemy, and it is not improbable that within a little while all the French inhabitants will desert their settlements on the peninsula, and join them: all the inhabitants on the north shore having already done it.

1. Les *italiques* entre crochets [] dans ce mémoire sont des mots, commentaires ou corrections, de la main du Dr Brown.

[*Conduct of those of Chignecto.*] The Inhabitants of Chignecto, and those villages on the bason, within the peninsula, have burnt their villages and retired to the North shore, as have several of the inhabitants of Cobequid, last summer and this spring [*early in 1754*], the whole with many from Pisaquid, Minas, and the other settlements.

[*Force of the Acad^{ns}, of the Canada Regulars & Indians.*] So that from the inhabitants alone, the French are able to raise more than 1000 men. Their own troops scarcely exceed 200, yet by means of these, and the Indians in their interest, they are able to raise above 1500 fighting men at present, and should all the inhabitants retire to them, of which there is great danger, with the Indians and them, they might muster near 3000 fighting men, a dangerous body for the settlers, and more so from their education, who being brought up near the water, which they use much in summer, and near the woods, which they traverse for game in the winter, they are naturally both seamen and rangers.

[*Nova Scotia exposed. The Eastern Coast of New Engl^d at the mercy of the Canadians.*] Add to this the proximity of St John's Island and Cape Breton, & Canada with which they have so short a communication by Bay Vert : that they are able on any design to double that number, and that before the English can have any knowledge of it : let it be supposed that such a body of troops should be lodged so near their settlements, a thing not only possible but probable. How easy a prey would this settlement be ! and what could hinder detachments from them from ruining the eastern coast of New England, who are settled only in scattering villages on the sea coast ; and in the extent of 40 leagues, have not 1500 fighting men ; who at no time could be collected together in so speedy a manner as to prevent the destruction of any single village.

[*Claim of the French to mont desert. The position of that region. The English trade passes near it.*] Nor is that the only danger, for the coast from Passamaquody to Mount Desert lies open to the Atlantic, a country they claim, and are now about settling, and by which, within 40 leagues, passes all the English trade, bound to New England, and New York, and very near all the other northern Colonies. This part of the country abounds with a great number of excellent and good harbours, among which is Mount Desert harbour, which for safety and conveniency may vie with any harbour in the world, having such a high range of hills just behind it, will be a sure mark to all navigators ; and

may be seen in a clear day, 20 leagues off at sea, and three deep channels, thro' which the biggest ships may safely pass, and from whence they may put to sea in any wind from the south, west, north to the east, and capacious enough to hold 500 sail at a time.

[*French policy in fortifying Chignecto.*] The apparent drift therefore of the French is to gain possession of this country, for which they are using the utmost diligence, by fortifying in Cheignecto bason, which will command the communication between our troops at Cheignecto, and the other parts of the province and may therefore prevent supplies being carried to them, for our vessels bound there, must pass within musket shot of their present lodgment and [*which*] has hitherto subjected the Garrison to great inconveniences.

[*St Johns.*] By fortifying at St John's river, no vessels can come to Annapolis or Minas, but must pass within a few leagues of that place.

[*Passamaquoddy.*] And as they extend farther westward, which they are aiming at by settling the old deserted settlements of Passamaquoddy, Mechias and other deserted places even to Penobscut river, they will soon be able to maintain themselves against the force of the English Colonies, from the nature & situation of the country.

There are several fair and deep rivers, which run far into these countries, such as St John's navigable 30 leagues, St Croix 20 leagues, Penobscut 30 leagues, the borders of which are said to be fertile, so that forts built at the mouth of those rivers will secure them from depredations, and having the Indians always in their interest, they are able to proceed immediately to cultivate their lands, and the Indians are their security and defence, together with the Canadians, who are settled on the back of them, and can soon reinforce them with numbers sufficient to maintain their ground.

[*Necessity of prevention. Confirmation of this acc^t by the disposition of the forces of the French and English.*] This therefore will be the consequence unless timely removed, which can be effected only with a superior force to that which at present is in the Colony, for the whole troops together do not exceed 1000 men, and they so separated, through the difficulties attending the several parts of the province, while these traitors are in it, that they cannot be collected and joined without leaving some or other part exposed [*defenceless*].

That whilst it continues in this state, the settlers will be obliged to confine themselves within their town lots and picquets, and thus rendered incapable of cultivating and improving their lands and will be induced to seek [*repair to the*] other lots [*colonies*] where they may more easily obtain the necessaries of life, rather than bring themselves and families to be thus inhumanly butchered.

LXXXVII

ANTHONY CASTEEL'S JOURNAL. ¹

(Generous Conduct of the Acadian Morrice & apparently sincere.

An interesting picture of Indian hostilities as conducted by the French during this period.)

Anthony Casteel's Journal, while prisoner with the Indians in the months of May & June 1753. — Confirmed by oath. Verified upon oath. — An illustration of the disposition to hostilities on both sides. The Indians completely at the disposal of the French executing their orders & acting under their authority.

To introduce the following journal, and to do justice to all the parties concerned in it, it is necessary to borrow the following detail from authorities of an earlier date.

In a letter which Surveyor Morris wrote to Mr Cornwallis in England, dated the 16th of April 1753, there is a paragraph to this purpose.

"Yesterday (the 15th of April) arrived from the Eastward two men, in an Indian Canoe, who have brought six scalps of Indians. The account they gave of the affair, upon their examination was, that James Grace, John Conner (a one eyed man, formerly one of your bargemen) with two others, sailed from this port about the middle of Febr^y last in a small Schooner, and on the 21st were attacked in a little harbour to the West-

1. *British Museum.* Brown MSS. Add. 19073, f. 11. N^o 23.

M. Grosart, de qui le *British Museum* a acheté les MSS. du Dr Brown, fait précéder ce document de la note suivante :

"1753. Anthony Casteel's Journal while prisoner with the Indians in the months of May & June 1753.

"Verified upon oath. From the Council Records by Dr Brown. Introductory Letters prefixed. Disposition to hostilities on both sides.

"Peculiarly valuable & interesting."

ward of Torbay, by nine Indians, to whom the ¹ submitted, and that the same day on which they landed the Indians killed their two companions in cold blood; that Grace and Conner continued with them till the 8th of this month, when some of the Indians separating they remained with four Indian men, a squaw, & a child: that the four Indians left them one day in their Wigwam with their arms & ammunition, upon which, hoping to recover their liberty, they killed the woman and child, and at the return of the men killed them also, and then taking the canoe made the best of their way to this place.

" This is the substance of their story; but as the Indians complained, a little after the sailing of this Schooner, that one exactly answering her description put into Jedore where they had their Stores, and robbed them of forty barrels of provision given them by the Gov^r, 'tis supposed that these men might afterwards have been apprehended by some of this tribe whom they killed as they describe.

" If this be the case 'tis a very unhappy accident at this juncture, and time only can discover what its consequences will be. The Chiefs of every tribe in the Peninsula had sent in messages of friendship, and I believe would have signed articles of peace this spring—if this accident does not prevent them. "

Thus far Mr Morris. But the fact was still blacker than he suspected. After having robbed the Indian store houses, the Crew of this unfortunate schooner was obliged to encounter the fury of the deep. They suffered shipwreck; were found by the Indians drenched with water, and destitute of every thing; were taken home cherished, and kindly entertained. Yet watched their opportunity, and to procure the price of scalps murdered their benefactors, and came to Halifax to claim the Wages of the atrocious deed.

The Indians, as may well be supposed, were exasperated beyond measure at this act of ingratitude & murder. (Revenge boils keenly in their bosoms, and their teeth were set on edge.) To procure immediate retaliation they sent some of their Warriors to Halifax, to complain of the difficulty they found to keep their provisions safe during the fishing season, and to request that the Gov^r would send a small Vessel to bring their families and their stores to Halifax. In compliance with this desire, the Vessel and Crew mentioned in the Journal were engaged

1. *Sic* (note du Copiste.)

tho' several suspected from the first that it was an Indian feint to spill blood. The subsequent incidents are abundantly intelligible of themselves.

Anthony Casteel's Journal, while prisoner with the Indians in the months of May and June 1753.

On the 16th day of May 1753, I sailed from this port (Halifax) at 8 o'clock in the evening in company with Capt. Baunerman, Mr Samuel Cleaveland, and four bargemen to convey these Indians to Jedore, and there transact certain business by order of his Excellency.

The same evening we came to an anchor in Rouse's Cove, where we spent the night. The Indians being desirous to go on shore, Mr Cleaveland accompanied them. They returned early the next morning. On the 17th we set sail at 4 o'clock in the morning, and as we passed by Musquadoboit, two of the Indians being urgent to go ashore (*Joseph Cope & Barnard*) their Canoe was launched out, & they immediately put to land. We kept our course to Jedore, and after we came too, which was near 12 o'clock, *Francis Jeremy* was desirous of going ashore likewise. Accordingly our boat was manned with two hands and he put ashore at the eastern side of the harbour. At about 4 o'clock in the afternoon an Indian came down to the waterside and hailed the sloop: Upon which I informed Capt. Baunerman that it was major Cope. He replied then you must go ashore and speak to him. Accordingly two hands stepped into the boat with me, and as we were going over the side I told them by no means to step ashore, but to put off the boat and return on board as soon as I was landed; which they did. At meeting major Cope embraced me in the manner he used to do, & called me his son, and after common compliments passed, he asked me what we were come for; In reply I said, have you not seen any of your people; He answered me no; then I informed him that we were come to fetch the provisions they had. He desired that after we had the provisions we would not go immediately away, for he wanted to write to his Brother the Gov^r; that he was in very great danger, for the Indians threatned to kill him wherever they found him, and that if he thought the Gov^r would provide a Priest for him he would come to Halifax with his family; and after he had done with the Priest, made confession

and received the Sacram^t. He would not care if the Indians did kill him ; than he should be prepared.

During this discourse I observed that he often looked towards a point up the Bay, where I apprehended I saw somebody move, and asked him whether any person was there. He said yes, there were his daughters Margaret and Anne, who were afraid because it was a Vessel they had not seen before. I desired him to call them, he did, and they came. I *saluted* them, and conversed with them, for some time, upon *indifferent* subjects. We then parted, major Cope promising to come the next day to have his letter wrote. They having got some distance from me, I hailed the boat, and was put on board.

On the 18th, about 11 o'clock, there came four Indian men and one woman to the water side, who hailed the vessel and desired to be put on board. Accordingly the boat was manned, and soon returned with them. They informed us that they came to deliver their provisions. One of the Indians brought two parcels of gun powder, and wanted me to give him something for it. I told him that I had nothing to give, and had no occasion for it. Then they asked if we would go and take the provisions. Upon which Capt. Baunerman called me aside, & asked how far up the harbour their provisions were: I informed him of the place: He replied, the boat could not fetch the provisions in a day or two, and concluded as we had the Indians aboard to go up to it with the Vessel. Accordingly we went that day, and upon our arrival, I with two of our men and two Indians went on shore.

As soon as I landed I went up to the store house, and at first found nothing but pease. I coopered the Cask as well as I could. I sent 15 barrels and a half one in three boat loads together with a barrel of flour th^t I found. After the pease were out, we returned on board the sloop, the two Indians being with us with the last load. After we got on board I asked the Indians whether they had seen Major Cope, they said they had, but that he was ill and could not come that day. The Indians then left us in a friendly manner. When they were gone Mr Baunerman asked me if there were any more pease ashore; I told him there was but not fit to bring away; He replied it was pity that those pease should be lost when he had a pig starving at home. I told him we had gone beyond our orders in coming up there: He said we had and ordered the sails to be immediately loosed and the anchor weighed. We made two or three *trips* — tacks — but lost ground. Upon which they were about

again to let go the anchor ; but I told them I was not willing, for I did not care to lie there. I desired to have my way for once tho' not a Seaman, and advised to get the boat ahead, to lower the sails and get the Sloop into the channel and then she would fall down with the tide. Mr Cleaveland said he was afraid the vessel would run upon the flats, and if she was lost, all was gone, for it was all that he had to depend upon for himself and family. However we proceeded in the aforementioned manner and got down upon dark. We then divided ourselves into two watches three men in one, and four in the other, and so passed the night.

On the 19th some of the people took the boat and put a little off from the sloop, where they killed some flat fish, which we dressed and breakfasted upon. Afterwards Capt. Baunerman said he would go ashore : accordingly he emptied our meat and bread bag, and went in the boat with four hands to get the pease that were left ; whether armed or not I cannot say. Mr Cleaveland went to work below to ease the sliding door of the forecastle, while I was lying in the Cabin having watched the night before. As near as I can guess, in an hour after they were gone I heard a very extraordinary noise, notwithstanding the noise Mr Cleaveland made of sawing and hammering in the hold of the Vessel. I jumped immediately upon deck, and saw several canoes coming towards us. I called to Mr Cleaveland, and told him I beleived our people were taken, for there were a parcel of Canoes coming on board. Before I had done speaking they began to fire at me both from the Canoes & shore ; I whipped up an ax & cut the Cable, & jumped into the hold immediately ; where I had not been long before the Indians boarded on each side of the Vessel. They called us to come up & promised to give us good quarter. I went upon Deck, and some of the Indians went into the hold and helped Mr Cleaveland up. By this time our boat came aboard, in which were some men and some Indians, accompanied with several Canoes. They ordered us to come into the boat, and again told us we should all have good quarters. The Indians had now hoisted the sail of the Sloop and stood up the harbour : While we were taken on shore on the western side of the harbour, where were some huts, and where the Indians had a *strong* consultation with many high words. I addressed myself to my Comrades, and told them that I beleived we were not long for this world, and that we had best recommend our Souls to God, and improve the little time that we had. Immediately they all fell upon their

knees, except Capt. Baurnerman, who lay flat on his face on the ground. He lifted up his hands, turning his face towards me, & said, " this is no more than I expected. "

After the consultation which lasted about half an hour, one of the Chiefs got up, and asked what country I was of. I told him I was a Frenchman and desired him to ask those people who had been so often at Chebucto, whom I had told I was a Frenchman when in no danger. He asked them, and they confirmed the truth. With that he pulled out a cross from his bosom, & told me by virtue of that cross I should not die by their hands, and bade me kiss it, which I did. I had scarcely kissed it before Capt. Baurnerman's head was split in two, and the rest slain before my eyes. Then Maj^r Cope was ordered to take me away. We walked together upon the beach about 500 yards, when he ordered me to give him my watch, with my boots, cap and great coat, and likewise to give him what money I had. I pulled out 6 Dollars & 5 half pence : he returned me the 5 half-pence again. Then he travelled me as nearly as I could guess 3 miles thro' the wood over to Musquedocket, where we came to his canoe, & where some of his Indians joined us. He put me into the *bow* of the Canoe, and put from the shore standing for an Island in the middle of the harbour, but before we reached it one of the Indians made 7 screeches, the last different from the rest. Upon going ashore, we went to Maj^r Cope's Wigwam, where he gave me a pair of Bearskin Mockasens, and where I tarried till it was quite dark. Then three Indians took me into the woods with them, where they lighted a fire & tarried half the night. To save me from the others, who had got rum from on board, they made an alarm, and said that the English were a coming. The three Indians hauled me violently thro' the woods to a Canoe belonging to one of the Chiefs. I embarked with Anthony Batard and his Brother. We went up into the Bay into a river called Musquedocket, where we went ashore, lighted a fire & tarried the remaining part of the night.

Sunday 20th. In the morning they trimmed the scalps, and fixed them into little round hoops, and, after drying them with hot stones, painted them red. Here Major Cope put his hands a kimbow & said to the Indians, " You say I am not a good soldier ; I took Pickets vessel and went to Chebucto ; & I was the occasion of taking this. " Then we embarked, and I was put with two strangers. We continued in that river two days, and on Tuesday morning, the 22^d, we got into a Lake which led us into Shubbenaccadie river, in which we continued all that day,

and at night we arrived at a place called Shubbenaccadie. Upon our landing, there came down an Indian Squaw, to whom I pulled off my hat. She spake to the Indians, naming La Glasiere; the moment she was answered she took me by the hair of the head, and hauled me up part of the hill. An Indian run after her, cleared me from her hands, and gave her two scalps which were hanging to his middle. With which she and Major Cope's daughter danced till the foam came out of their mouths, as big as my fist, which occasioned tears to gush out of mine eyes. The Indian men perceiving it, sent me with a little boy to the houses where the rest of the Indians were: that night they made me fry them some pancakes.

On Wednesday the 23^d. We left that and went down the river, and after we got some distance, we landed on the eastern side, and then carrying their Canoes by land, we crossed the river twice to shorten the way. When we came nigh Cobequit, they gave me one of our firelocks and some powder, and bid me load to salute the inhabitants, ordering me to fire after him that was before me, saying I was the same as they were. When we came within hearing of Cobequit they again gave the seven screeches as they did before, and then began to fire, and we repeated our fire several times until we had got to the last house, into which I went with some Indians, one of whom demanded the articles of peace that Cope had before lodged there. The Frenchman of the house went to his chest & produced them; There was neither seal nor case to them when produced. They ordered me to go out of the house with them, and gave the articles into my hand, desiring me to read them. They formed a Circle. I read the French part about half thro', when they were snatched out of my hand by the Indian that first demanded them, who took me by the arm and led me into the house, where he threw the articles into the fire, and told me that was the way they made peace. Then their Chief called the man of the house and told him that he must find a Bullock and some bread for his party. The Frenchman asked him for his order, when he pulled a paper out of his pocket and told me to read it. I did. It was addressed to the inhabitants wherever the party should go: dated may 5th or 6th, and as nigh as I can recollect the tenor was as follows: "This is to command all French inhabitants "wherever this detachment passes to furnish them with ammunition & provision, or any other necessities, being upon the "King's duty going to Chebucto, per me Delansett."

The Frenchman would have excused himself, having done so much already and having a great family. The Chief told him that if he did not comply, they would go and pick out a bullock for themselves. Upon that the man went immediately and brought a bullock, and likewise baked 5 oven full of bread for the Indians and gave them some tobacco. Then the Chief or Capt. ordered me to make out a certificate from the Frenchman which I did for one bullock, one barrel of flour made into bread, 12 or 14lb of tobacco, 6lb of powder and 150 balls.

Thursday the 24th the bread was divided, about half a loaf to each man, and of beef what each one pleased. He that was called my Master, made a bundle of his share, and placed it on my back. We then marched thro' the woods to Tatmagoush, where we arrived that evening and lodged.

Friday 25th. We crossed a Bay and marched to a place called Remsheag; and when we came in sight of an Indian Camp that was there, one of the Indians in company repeated the screeches of death and fired two guns. A canoe then came across the harbour to convey us over to the other side where was my Master's wife and family. When we arrived I was ordered into his Wigwam, where I found an old lame man who was father in law to my master. He told me I was very lucky in being a Frenchman, for if I had not I would have been killed with the rest. He further said, "that he was surprized the English began first: That they had done no manner of harm for a long time and that the English had been killing their people: That they had taken up two men that had been cast away, who were but just alive and whom they were sorry for, and nourished, and told that as soon as they had an opportunity they would send them home: but the season having come on to go into the woods they left these two miserable men (who had two of their Companions drowned) with two Indian men, three women and two children (one of which was an infant at the breast) who were all slain; the Englishmen taking an opportunity in the night when the Indians were asleep, whom afterwards they sunk in a canoe, a thing they would never forgive nor forget; For were they to get as many scalps as there were hairs on their heads for those people killed they would not be satisfied; for they had always spared as many women as ever they could when they took them; and that now they would not spare even the child in the mother's womb." The manner of the above mentioned Indians being killed Joseph Morrice declares as is

above related, and, if desired, is willing to come to Halifax and give evidence of what he knows of that affair.

We tarried at Remsheag, where a number of Indians joined us, until the 9th of June, when we set out in Canoes for Baye Verte, and arrived there the 10th, which was Sunday. The Indians delivered me to a Lieut^t in the fort, called Caskaron, who told me he was very glad my life was spared and bade me go into the kitchen and ordered some Victuals for me. About one or two hours after came his Commanding Officer who called for me and told me he was glad I was saved, and began to rail against the English on account of the Indians being killed by the two men ; Saying what a terrible thing is it to kill a child that has not been Christened, and that the English might take care of themselves for the Indians would have their revenge. He added that the English Gentlemen of Chignecto began to play some uncivil tricks, as taking their horses from them, & that they might be made to suffer for it. While they were talking with me an Indian came and demanded me out of the Fort. The Officer told me to go with him, I answered that I thought I was under the protection of the French ; but I was obliged to go with the Indians who were about to carry me to the Town called the Baye Verte, to speak with the Priest, but meeting with him in a Canoe, we returned with him to the Fort. We went into the fort together and after the Priest had spoken to the Indians, he came to me and asked what countryman I was. I told him of Paris ; He asked what part of Paris, I told him of Fauxbourg St Germain ; He asked me what street, I told him Prince's Street ; He asked what Parish I belonged to, I told him St Supplice : He told me he belonged to that Parish & came from it : He then said he was very glad that the Indians had saved me, and added that they would do me no hurt. He called the Indians into the Officer's room, telling me he would call me in when he had done with them ; which he did not ; but when he came out I asked him whether there was any probability of recovering my watch which the Indians had taken from me ; He answered me no, and said whatever they took they never returned again.

On the 11th the Indians came and demanded me out of the Fort, took me to their Wigwams & presently returned me again to the fort. As soon as I arrived the Officer called for me and asked me whether those Germans were returned that had been with them there. I answered that I believed they had got down to Chebucto by this time. They said if they had but staid one

day longer they should not have returned at all, for they were not concerned in the Cartel, and that the Count was very angry that they were gone, and checked their Commanding Officer of Chignecto for it. He asked me if there were not armed Vessels out of Boston. I told him I could not tell. He said that as I lived at the Gov^r's I must know something of it, and that I hid the truth. Then I told him that tho' I was a Frenchman I should be a villain if I answered him in any questions prejudicial to the English, and that as I got my bread with them I would say nothing to hurt them. He then grew into a passion, saying I should suffer for it, and ordered me out of the room. Towards the evening He called me in again, and asked whether the Germans were gone to inhabit Marligash. I answered, that, I believed they were. He asked what forces they had with them, and I told him they were very well provided for any body that would go against them; that they had taken several blockhouses ready made to raise upon their arrival. He asked what troops were going; I told him two complete Companies of Rangers & a great number of Regular troops. He asked what number; I told him that I could not tell. He asked what forts there were in Halifax; I told him there were 6 with guns & mortars in all of them; besides blockhouses all round the Town, where guards were mounted. He asked me what troops there were in Halifax; I said 3 old Regim^{ts} and 2 more expected by the first Ships. He lifted ¹ up his shoulders & made a wonder at it. Upon which he told me I might go.

On the 12th an Indian came for me, with whom the officer ordered me to go. He carried me to a point opposite Baye Verte, where the Indians had lately shifted their Camp. There I found, as near as I can guess, 500 of them. The Indian, who carried me, told me to go into his Wigwam, and charged me not to stir out of it for He was afraid some of them would harm me. As soon as we went in the women were ordered out, and there came in a number of men, with whom was my master & his father in Law. They bade me pull off my hat and kneel down. They then held a consultation among themselves in Indian, after which they all turned towards me, and my master's father-in-law accosted me, saying, He was going to tell me what they had concluded & what I had to trust to. He then informed me I must either pay my ransom or die. For answer I said how is it possible that I can procure the money whilst I am confined

1. *Shrugged* (mot en interligne).

where I can see no body. He said there was a man in Baye Verte who would lend me what money I wanted to pay my ransom, and thirty pistoles was their demand. If I equivocated the least when that man would let me have the money, I was a dead man. I told him I was satisfied to pay the money if the man would let me have it, and if not, if they would take me up to the Fort at Chignecto, I could have the money immediately. He answered there was no occasion to go so far. Then I was taken into a canoe with Major Cope and 5 men more to go to the Town or Village. When I got on shore, I met Francis Jeremy with several other Indians, one of whom was Paul Laurent, to whom Francis addressed himself and said that I talked very good English.

Then giving a roll of tobacco out of his hand to a boy that stood by, He took me by the hand and asked me if I could talk English ; I answered yes. He asked what countryman I was ; I told him a Frenchman. He asked me if I had any regard for my soul ; I said yes. Then he said, How came you with the English ; I told him I was taken in a French Vessel in the wars, and that speaking French, the English found me useful, and would not let me go away. He asked me if they kept me in a prison ; I answered no. Then said he, you *could* have got away and had no need to stay so long with them. I told him I could myself but that I had a son, for whom I would lose my life rather than leave him behind ; yet I was glad of this opportunity, for now I should live with my own country people and enjoy my Religion, & I hoped that the Gov^r of Louisbourg would be so good as to send for my son. He said he was sure the Count would ; He further said are you not come here to pay your ransom ; I said yes. He asked me what I was to pay ; I answered that I had agreed already with my master for the sum. He told me He was Master and no body else, and that He had sent the young men to kill our people and take me, and that he would not take less than 3000 livres for my ransom. I told him that I was but a poor lad, and that it was impossible for me to find 3000 livres. Francis said "O Casteel don't tell lies, for you have houses in Chebucto, and live with the Gov^r, and have money enough." Upon that the old Indian was in a great passion, & being somewhat warm myself, I told him that I must die for I could not procure the money.

Upon which James Morrice came & struck me on the shoulder, and desired me not to be in a passion for I was in danger. He spake mildly to the Indian, & told him that I was poor, and

that it was not good for him to keep me. Upon this the Indian asked me if I looked upon three thousand livres as more than my life; I answered, that if I had 20,000 I would give them all before I would lose my life. By this time my master came, I took him by the hand and asked him if we did not agree for 300 livres; and whether I was not told that if I equivocated I was a dead man; He answered yes, he was a *man* and had *but one word* and that I should pay no more than 300 livres. Then Paul Laurent started up from his seat, and said that he would pay the money and take off my scalp, for his Father was hanged in Boston. My master said take him then and pay the money immediately. He put his hand into his pocket and pulled out a knife; there was an officer by belonging to the French fort at Chignecto, who stood at my left hand and saw the knife, and perceiving the Indian was about to stab me gave me such a violent push as caused me to go backwards 3 or 4 paces and fall on my back. The women screamed out, thinking I was stabbed; and the sons of Jas Morrice took me up and carried me into a little room where I fainted away. After coming to myself the wife of James Morris gave me a glass of wine, and asked me if I was hurt; I answered, no. She went immediately to her Chest and brought a bag of 6 livre pieces, and told out 50 of them, which is 300 livres. James Morrice called in my master, and desired him to tell the money which He did. Mr Morrice asked him how much money there was. He said 300 livres; then said James "It is your money, take it up; the man is mine". The Indian swept the money into his hat; then Morrice said to the Indian "Let me not see one of you come nigh my house, or molest this man, for if you do I'll break your bones". The Indian took me by the hand, and told me I was my own master, and that I must satisfy the man that had paid the money for me. I said to him that the man was not uneasy. The Indians then went out of the House, and shoved Paul Laurent out before them and used him very ill. At night a Corporal came from the fort with a Summons — (an order) to bring me and Jas Morrice there; but it being too late we tarried till morning when we set off for the Fort, and on the way Mr Morrice told me that they were all a parcel (pack) of Rascals (meaning the French and Indians) & that they owed him a spite for doing good to the English.

When we arrived we went into the Officer, who in a very great passion asked Mr Morrice how he durst buy anybody without his knowledge; Mr Morrice said, would you have me see inno-

cent blood shed in my house. The Officer replied there was no danger & that Christians were not to be bought & sold in that manner. Mr Morrice mentionned the officer that saved me from being stabbed & likewise said that it was so late and I was in such danger that he could not possibly let him know of it before he had bought me. This Commandant immediately sent four hands in a boat to bring the officer who had pushed me out of the way of the Indians, who said that if he had not so done I should have been stabbed. The Officer of the Fort then said that he understood I was to be sent by the way of Chignecto; but that the Count (De Raymond Gov^r of Louisbourg) would be glad to see all prisoners and wanted them to be sent there. (The conversation the Officer of the fort had with the other I have from Mr Morrice, being myself sent out of the Room before he came: He likewise told me he had not liberty to take me to Louisbourg himself: I replied that it was very unjust inasmuch as he had paid money for which he had no security. I then asked him if he would take my note of hand; He answered, no; that he believed I was an honest man, but if he was never to receive a farthing that should not hinder him saving the English to the utmost of his power, even to the last shirt to his back. He then said that if I wanted anything he would send it to me. I informed him that I should be glad of a shirt, and, since he was so good, would make bold to ask the favour of a small toothed comb along with it. We then parted and the next day he sent me the above articles with a 6 livre piece.)

On thursday the 14th I was sent on board a schooner bound for Louisbourg, where we arrived on the 16th. The Capt of the schooner went ashore with me and took me to the Gov^r, and presented him some letters he had brought from fort Gasparaux; one of which related to me. The Gov^r told me that he had not time to speak to me at present, but ordered me to come again. Accordingly I went on the next monday, and as soon as I entered into his house, he sent for me into his room, and ordered me to relate the manner of my being taken. He unfolded a map of this coast, where I shewed him all the rivers, creeks and places I was in. He likewise examined me upon the treaty of peace made with the Indians, & with whom it was made; I told him it was by a letter that Cope sent himself to Gov^r Cornwallis. He inquired what man that was that went to St Peters after Cope last summer; I told him it was one *Piquet* that carried an answer to Cope's letter from the Gov^r. He asked me what post I was in at Chebucto; I answered I was Linguist for

the French and messenger for the Council. He asked me what messages I did for the Council ; I told him it was to acquaint the Members whenever the Gov^r thought proper to call a Council. He asked me who was Gov^r ; I told him Col^o Hopson, the Gentleman that was Gov^r of the Island when Louisbourg was resigned. He asked me what countryman I was ; I told him I was an Englishman. He asked me how I could tell him such a lie, when he was informed by letters from Baye Verte that I was a Frenchman ; I told him I did not dispute but that He was told so. (For I found that the Indians commanded Baye Verte, & I was obliged to stand to what I said before to save my life.) He then asked me why I did not bring a certificate to prove I was an Englishman ; I informed him it was not usual among the English. He replied that he was fully satisfied I was a Frenchman and a subject to the King of France. I then told him I would sooner be cut to pieces than stay away from my own country people and my family. He then asked me if the Germans were gone to settle Marligash ; I said I believed they were. He asked me what forces they had with them ; I told him two companies of Rangers, and many regular troops, but I could not specify the numbers. He asked me who was the Chief Commander there : I told him Col^o Lawrence. He replied what he that was at Chignecto ; I said Yes. He said He was but a Major ; I told him he was major then ; but Col^o now. He then dismissed me, and said He would speak to me some other time. I went the next day but was denied admittance ; upon which I went to the Secretary and desired a pass : He told me he would speak to the Count and give me an answer the next day.

When I went at the hour appointed, the Sec^y said that the Count would speak to me himself. He went with me and acquainted the Count that I was come. I was then called into his Room, and the Count asked me what forces were in Chebucto ; I said 3 old Regim^{ts}, and if any vessel had arrived from England there were two Reg^{ts} more ; at which he made a Wonder, and asked me if no vessels were arrived before I came away ; I told him they were then expected every day. I then begged him to order me my pass ; He told me I must first go to M^r Le Loutre.

I went immediately, was admitted and told him the Gov^r had sent me to him. He asked me what I would have him say or do. "Sir", said I, "the Gov^r ordered me to come to you". I then informed him I was the unfortunate young man that had

been taken by the Indians. He again asked me what I would have him do in it, adding. I know you not. I told him I could not tell the reason why the Gov^r sent me to him. He said if I would come the next day in the morning, after mass, to the Hospital He would go with me to the Gov^r : I attended accordingly, and we went to the Gov^r ; and as we were entering into the house he asked me who he should say I was ; I told him the Linguist that was taken by the Indians. He went into the Gov^r, and when he returned told me that the Gov^r did not desire to keep me against my will, but that *He* would if I did not bring a certificate to prove that I had paid my ransom. I told him that it was impossible for me to have brought a certificate from them (the Indians) because they could not write, and that I was in such an agony of mind at the time that I did not think to ask a Receipt. I then asked him whether it would not do if I brought a person or two, to prove that the money was paid : He said yes, that was the certificate he desired.

I then went and got the master of the Schooner I came in, the master of a Sloop, and a merch^t that lodged at Mr Morrice's. He that brought me said that he heard Mr Morrice say the money was paid, but did not see it; the two other Gentlemen said they saw a sum of money counted out, but they could not tell the sum, that an Indian swept it into his hat, and took the man by the hand saying now you are free. They likewise related the manner of my escape in Jas Morrice's house, and said if it had not been for such an officer (naming him) I should have been killed. Mr LeLoutre replied it would have been no great matter, and then began to rail at me, and addressing the people said, " don't you see that he is a Frenchman and a Renegadoe, one that denies his country & abjures his Religion : adding, with vehemence, that if he did right, it would be to keep me, till he got the Indian Girl that Colo Goreham had taken. I told him that his Excellency had sent her to Chignecto. Upon the word Excell^y he checked me with passion and disdain. He said, Your Exc^y Cornwallis was tilled a Gentleman of the Chamber, and that he had seen some of his letters which were infamous. I know, said he, He owes a spite to our Robes (cloaths) but he is nothing but the Scum of the Earth. He added, in a lower tone, that if the Gov^r of Chebucto had a mind to treat with the Indians, he ought to write to him and not to the tail or one of the last of the tribes. Of this you have seen enough to acquaint the Gov^r. He then desired me to present the Gov^r with his respects for he was an honest Gentleman ,

and if he would write to him he would come to Halifax himself, for an honest man need not be afraid any where. He then said He would not detain me, seeing I was taken before his return, but the first Englishman, of what quality soever, he would detain until he saw the Indian Girl. He further said that he had laid out a great deal of money upon Capt. Hamilton and other officers with him, & had no return made for it. That the Gov^r might built forts, wherever he pleased, and he would take care the troops should not come out of them, for he would torment them with his Indians. He then desired me to acquaint the Gov^r to Declare war by the sound of the Drum, that his Indians might not receive presents one way, & be trepanned another. He again told me he did not keep me, I might go.

The next day I went to the Gov^r, and the Secr^y had orders to make out my pass; for which I waited upon him the next day, and was admitted to the Gov^r, who delivered me my pass, saying he knew that I was as much a French man as he was: He then desired me to inform my Gov^r that he was very desirous to live friendly with him; and that if he would send him any directions concerning the Annapolis Schooner taken by the Indians, he should be very glad to serve him. Upon which I was dismissed with a charge to behave myself discreetly. I left Louisbourg the 28th of June, and arrived at Halifax the 2^d of July, after a painful absence of six weeks.

N. B. The most remarkable circumstances [facts] contained in this deposition of Anthony Casteel were transmitted to the board of trade — & perhaps, to the Secretary of State — “In my letter of the 29th may last (said the Gov^r in a letter to the board of 23^d of July 1753) I mentionned to your Lordships my fears concerning a Small Sloop I had sent with some Indians who were here; and my fears have proved but too true. One of the people that went in her is since returned and has given us an account of their being decoyed and all except him killed. The heads of his deposition [which] I now enclose to your Lordships, without any remarks as the thing speaks for itself.”

The French order to the party was particularly noted.

LXXXVIII

CORRESPONDENCE BETWEEN PYCHON (OR TYREL) WITH THE
BRITISH OFFICERS.¹

PYCHON OR TYREL EITHER TO BULKELEY OR HENSHELWOOD.

Monsieur,

Fortement persuadé par toutes les bonnes façons que vous avez pour moi depuis mon séjour ici, que vous vouliez bien prendre mes intérêts à cœur; et parceque vous avez paru desirer que j'exposasse par écrit les motifs qui m'ont engagés à souscrire aux propositions avantageuses que me fit il y a près de deux ans M^r Scott, et l'espèce de services que j'ai rendu dont une bonne partie doit vous être déjà connue, je n'hésite point à vous faire cette confidence. Je ne puis douter de votre discretion. Je compte même beaucoup sur l'usage que vous en ferez et sur vos bonnes offices.

Trompé grossièrement par l'homme que j'avois accompagné à l'Isle Royale, dont la Cour de France avoit fait Gouv^r et qui me doit le plus, je projettoi des lors de me retirer auprès d'une nation que j'aime et que je savois être la plus raisonnable et la plus genereuses de toutes celles qui subsistent sur l'une et l'autre hemisphere. Voicy les moyens qui se presenterent et dont je me suis servi pour parvenir à ce but.

Après le départ du Comte de Raymond qui avoit affecté d'ignorer ce qu'une genereuse equité exigeoit de lui, je fus envoyé par l'Intendant de l'Isle Royale à Beausejour pour y faire les fonctions de Commissaire, d'Ordonnateur et de Subdelegué de l'Intendance. Peu de jours après mon arrivée M^r Scott que j'avois vû à Louisbourg, et qui me connoissoit d'ailleurs de reputation, me fit complimenter sur ces nouveaux grades et m'invita a le visiter dans son commandement du fort Lawrence. Des nos premieres conversations sur les intérêts respectifs des

1. *British Museum*. Brown MSS. Add. 19073, f. 21. — N° 24. — 1753-1755. Mr A.-B. Grosart fait précéder ce document des notes suivantes, de sa propre main :

"These are invaluable Papers as they reveal Pychon's state of mind during his traiterous correspondence.

"Appended is a Critique on Pychon by Captain Hussey of Fort Lawrence.

"The whole is in the original French : and is annotated throughout from the documents in the Council Records.

"The mutual correspondence is carefully given from the originals in the Records. — Extends over twenty 4to pages."

deux couronnes dans l'Amerique Septentrionale, il me dit qu'il pouvoit occasionner ma fortune si je voulois ; qu'il connoissoit des moyens tres surs de me faire beaucoup valoir et de me dedommager des pertes que je disois avoir essuyées. Il me prouva si bien que je n'aurois pas lieu de me repentir de m'être dévoué pour ce qu'il me proposoit, que sur les assurances qu'il me donna, et qu'il a souvent réitérées, de me mettre dans le plus agréable bien être, et que rien ne manqueroit a ma satisfaction, je me livrai entierement a tout ce qu'il desiroit de moi. Il me faisoit entendre que tout ce qu'il me promettoit c'étoit aussi au nom du gouvernement en général.

Nous établimes aussitôt une correspondance qui a été des plus suivie. Il fut successivem^t averti de toutes les menées des prêtres pour exciter les Sauvages, a faire coup sur les Anglois, ce que je peux me flatter d'avoir toujours detourné. Il le fut aussi de tout ce qui se passoit concernant la Colonie et les Commandans de cette partie de l'Acadie, &c.

Si M. Scott, comme j'ai lieu de le croire, a donné communication aux Chefs de la Nouvelle Ecosse de toutes les lettres que je lui ai faites, l'on ne pourra n'être pas convaincu de l'utilité dont j'étois pendant son sejour au fort Lawrence. Il en a eu un grand nombre et des memoires aussi interessants qu'instructifs sur l'état actuel du fort de Beausej^r, sur celui des Acadiens, et a l'égard de ceux qui étoient Refugiés, ainsi que sur les dispositions ou j'entretenois ceux ci pour rentrer sous la domination Angloise a la quelle ils appartenoient legitimement. Il sçait quelle confiance ces bonnes gens avoient en moi.

Je fis passer a M. Scott peu avant qu'il quitta son poste, une memoire fort détaillé sur les mesures que je croyois qu'on pouvoit prendre pour reussir à s'emparer des forts François établis sur l'Isthme de Baye Verte et Beaubassin. Je ne crains pas d'avancer ici qu'on a suivi dans la plus grande partie le projet que j'en avois fait, et qu'ainsi je dois être regardé comme un des instrumens qui a servi pour cette importante conquête.

Depuis que M. Scott eut quitté le fort Lawrence, je lui fis encore passer plusieurs lettres interessantes et relatives aux circonstances actuelles.

M. le Capitaine Hussey lui ayant succédé, et M. Scott l'ayant chargé de la même correspondance, j'ai continué de lui faire passer quantité de lettres et de memoires ; des copies de tout ce qu'envoyoit l'abbé le Loutre a la Cour de France, ainsy que de ce qu'il en recevoit. Ce Prêtre m'ayant prié de rediger ces lettres et ces memoires pour rendre compte de sa mission et en

général de tout ce qui se passoit dans cette colonie, me mettoit à portée d'en prendre copie. Il sçavoit faire la difference de ma façon de rediger a la sienne, et par la se faire beaucoup plus valoir aupres des Ministres, des Puissances du Canada, de l'Isle Royale, de son Evêque même qui, depuis que j'avois la complaisance de reformer les ecrits de ce missionnaire, lui faisoit compliment sur son stile, sur l'ordre, et sur ses amples et neuves connoissances.

Je me procurai avec peines et dépenses les noms des sauvages repandus alors dans l'Acadie, ainsy que le denombrement des habitans de la partie de cette province deja sous la domination angloise. J'ai remis le tout a M^r Hussey des le commencement. Je possède encore le recensem^t qui fut fait l'automne dernière pour la Cour de France, de toutes les familles noms par noms de l'autre partie de cette province pretendu lors françoise, que j'aurois egalem^t remis si j'avois pû disposer plutot de mes papiers.

Un des ouvrages les plus importants que j'aye aussi remis a M. Hussey dès son arrivée au fort Lawrence, et le plan dessiné et lavé de l'Isthme en entier des Bayes Verte et Beaubassin; de leurs environs, de deux forts François et des distances les plus exactes de chaque endroit. J'y joignis un memoire relatif et des observations interessantes. Je sçai que cet ouvrage fut bien reçu, et qu'il a été tres utile pour l'entreprize de la reduction du fort de Beausej^r et la faire reussir.

Je pourrois au surplus m'en rapporter au temoignage que je suis bien sur que rendroit M. Hussey en ma faveur, si je pouvois ignorer que vous avez, M^r, bien des notices de tout ce que j'ai écrits ici. M. Hussey n'a encore sçû qu'en partie tout ce que j'ai risqué pour continuer la plus difficile correspondance que je peux dire m'avoir couté considérablement pour rompre en visière à plus d'un envieux observateur.

J'ai fait relentir les ouvrages qu'on avoit projeté de faire et d'ajouter tant au fort de Beausejour qu'a celui de Gasparau, en faisant toujours entendre qu'on n'y seroit point attaqué cette année.

Lorsque ce premier fort se trouva investi en quelque façon, et que l'effet des bombes se fut fait sentir, les habitans au nombre de plus de cinq cens que l'on y avoit renfermés pour aider a le defendre, forcerent par mon Conseil le Command^t Vergor de demander a capituler et ce fut ce qui abregea beaucoup ce siège. Ce fut aussi par mon Conseil que le Capitaine Vellerai command^t du fort Gasparau, se rendit sur le seul lettre qui lui fut

portée par un habitant, et que j'avois aidé à dicter. J'empêchai les nommés Brossards, dits Beausoleil, dont les familles sont nombreuses et d'autres habitants de Petkoudiac du côté de la rivière St. Jean, d'abandonner leurs possessions pour s'aller joindre aux sauvages Malechites et Abenakis qui les regardent comme les plus braves de leurs freres. Ces Beausoleils ont depuis été arrêtés.

L'abbé le Loutre, qui ne sortit du fort de Beauséjour qu'à l'instant de l'introduction des troupes Angloises, auroit pû être pris si l'on avoit pû recevoir à tems les avis que j'avois donné de sa retraite.

Depuis la reduction des deux forts François, et par conséquent de la presqu'Isle entiere de l'Acadie, M. le Col^e Munkton et M. Scott ont toujours été informés, dans le plus grand detail, de tout ce qui pouvoit interesser par rapport aux habitants &c.

Lorsqu'il fut ensuite question de passer à l'expédition de la riviere St Jean, ou l'on devoit construire un second fort François, j'ai remis à M. Munkton le plan tout nouvellem^t fait pour la Cour de France du premier fort, des côtes de la mer, de l'embouchure de cette riviere, de son entrée et de ses profondeurs.

Etant convenus avec M^{rs} Munkton et Scott, pour cacher necessairem^t l'espece d'intelligence ou nous etions, et pour que je fusse toujours à portée de continuer à etre egalem^t utile, que je serois fait prisonnier de Guerre, je fus transferé au fort Lawrence, et de là à celui de Pigiguikt. J'ai reçu dans ces divers endroits la visite d'un grand nombre d'Acadiens qui me demandoient conseil sur le parti qu'ils avoient à prendre. En qualité de prisonnier, je ne pouvois, leur disois-je, leur en donner, ce qui les inquietoit tres fort. Je leur representois qu'ils devoient bien mieux que moi connoitre leurs veritables interets; qu'ils devoient considerer l'avenir, et qu'ils avoient des familles dont la transmigration dans d'autres pays, fut-ce en France, ne pourroit que leur prejudicier considerablem^t: qu'il étoit triste pour eux de n'avoir pas été en état de faire comparaison des deux dominations Angloise et François; que la premiere étoit infinim^t plus douce que l'autre à tous égards.

Voilà, M^r, ce que je ne crains pas d'abandonner à votre discretion. Je me persuade que ces details vous exciteront encore d'avantage à continuer de vous interesser pour moi. Vous sçavez que depuis mon arrivée ici je n'ai pas moins désiré de me rendre utile. Vous connoissez tout mon zèle à cet égard.

J'ai été plus d'une fois flatté de la satisfaction qu'on m'assuroit avoir de tout ce que j'ai fait. Ne pourrais-je donc pas a present paroître desirer l'accomplissem^t des promesses qui m'ont été faites, de me procurer un etat solide et avantageux ? Ne puis-je pas me flatter de le meriter ? La conquête de toute la Nouvelle Ecosse, l'importance dont cette partie de l'Amerique doit être pour toutes les autres Colonies Angloises, ainsi que pour la Gr. Bret : par les consequences qui en resultent que vous n'ignorez pas, non plus que les avantages qu'on en doit tirer des a present et pour l'avenir : Tout ne semble-t-il pas m'autoriser a demander une recompense proportionnée ? C'est a cet égard que vous devez devenir mon Patron. L'on demande ordinaiрем^t bien mieux pour un autre que pour soi.

Representez que j'avois un etat en France, ou j'ai encore du bien, que cette année la Cour m'avait chargé des trois subdelegations de l'intendance pour Beausejour, la Riviere et l'Isle St. Jean, (Je suis attendu en ce dernier endroit). Ces postes m'auroient été fort avantageux ; que je les abandonne, ainsy que tout ce que j'ai en France, où je ne dois plus penser a retourner ; que j'ai perdu l'acquisition que j'avois fait a prix d'argent aupres du fort de Beausejour d'un tres vaste terrain, de deux maisons et jardins les mieux situés ; que par la prise de ce fort j'ai encore perdu deux chevaux de prix, quantité de provisions, de meubles, linges, hardes, livres, &c.

Il est des circonstances ou il doit être permis de parler avantageuseм^t de soi et ou l'on a interet de se faire connoître et de rapeller les services qu'on a rendus. Vous avez vous meme, M^r, exigé que je le fisse. Ceux de l'espece dont sont les miens, ont été jusqu'ici également utiles et essentiels.

Je connois tres bien tout le pouvoir de M^r l'Amiral et les avantages que j'aurois lieu d'esperer de son illustre protection et de celle de son Excellence M^r le Gouverneur. Ne pourrais-je pas demander l'honneur de leur recommandation aupres de Mons^r le General Sherley, ainsy que des autres Gouverneurs et chefs des differentes provinces Angloises de ce Continent pour les engager à exercer leur générosité en faisant du bien à l'homme le plus devoüé au service de toute la nation Britannique ? L'essentiел seroit de supplier leurs Excellences de me favoriser de leur puissante protection aupres de la Cour d'Angleterre et du Ministère pour m'en faire obtenir des graces. Je m'en rapporte a vous, M^r, sur tout ceci. Je suis à un age deja avancé et ou les besoins deviennent ordinaiрем^t plus grands.

Enfin, Mr, je fonde beaucoup sur vos bons offices et sur vos demarches, si vous voulez bien en faire, pour moi. Vous obligerez un homme qui est né reconnoissant et qui s'etudiera toute sa vie a vous donner des preuves de la consideration et du sincère attachement avec lesquels il ne cessera jamais d'être

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Th: Tyrell.

A, Halifax le 26 7^{bre} 1755.

MEMOIRES DE SIEUR PYCHON *alias* TIREL.

*Quam mea per varios Vita est exercita Casus !
Ut pila, percussu pulsa, repulsa manu.*

Le Sr Pychon ou Tirel est agé d'environ quarante quatre ans, et de bonne famille. Ayant fini ses etudes de College dès l'âge de quatorze ans il quitta ses parens qui vouloient le forcer a prendre l'etat ecclesiastique. Il vint a Paris ou il estudia d'abord la medecine. Sa famille ayant refusé de lui continuer sa pension, il fut obligé pour vivre d'entrer chez le procureur et ensuite chez l'avocat au Conseil. La connoissance qu'il avoit acquise dans les affaires, jointe a ce qui lui restoit de ses etudes, le fit agreer d'un Seigneur qui lui confia tout a la fois ses affaires et l'education de ses enfans. Il ne quitta ce Seigneur qu'a l'occasion d'un procès qui duroit depuis longtems entre sa famille et un Lieutenant General, sa mere l'ayant demandé auprès d'elle pour lui aider a solliciter ses juges. L'instruction de ce procès dura encore six ans au Grand Conseil à Paris. Il y employa tout l'argent qu'il avoit amassé a force d'économie. Ce procès gagné, son pere refusa de lui rendre ses deboursés, et le traitant en enfant qu'il ne regardoit pas comme émancipé, il crut pouvoir augmenter son bien de celui de son fils. Victime de sa tendresse et de son respect pour des parents peu sensibles, il fut obligé de vivre de nouveau aux depens d'autrui.

Il entra en qualité de Secretaire chez un President du Parlement et Conseiller d'Etat, de la bienveillance et de la confiance duquel il a été honoré pendant huit ans, jusqu'à la mort de ce Magistrat.

Au commencement de la derniere guerre feu M. le marquis de Breteuil alors Ministre, son protecteur, l'envoya a l'armée de

Bohême et de Baviere en qualité d'inspecteur des hôpitaux militaires. Sa conduite dans ce poste engagea les chefs de cette armée a demander pour lui des gratifications extraordinaires que la Cour accorda.

En 1743 à la sortie de Bohême, il fut fait prisonnier de guerre avec six cens soldats malades après avoir été dépouillé de tout.

Pendant sa detention il fut forcé d'assister aux vingt-deux seances que dura la Commission établie a Amberg dans le haut Palatinat par la Reine de Hongrie, aujourd'hui Imperatrice, pour connoître et liquider les dettes passives des François. Il fit tomber par ses reponses la plus grande partie des demandes des pretendus creanciers. Il obtint des Generaux de la Reine qu'on lui prêtât des sommes considérables pour faire subsister les prisonniers François. Le Prince Lobkowitz et le Comte d'Harch le sollicitèrent d'être leur secretaire et lui proposerent differents emplois chez la Reine.

Plus d'un an apres a son arrivée en France il fut fait inspecteur des fourages de l'armée dans la haute Alsace. En 1745 on le fit sortir de cet etat pour le charger de l'établissement et de la direction des hopitaux de l'armée du bas Rhin qui avoient été auparavant mal dirigés. Il suivit cette armée dans les pays bas, ou il fut continué dans les mêmes emplois. La paix s'étant heureusement faite il fit l'évacuation des hopitaux François de Mastricht et Namur et reçut ensuite de nouvelles gratifications de la Cour.

Il a toujours joui, partout, de l'estime des honnêtes gens et de la bienveillance de ses superieurs. De retour a Paris, un Seigneur, cy devant Ministre plenipotentiaire dans une Cour estrangere, lui offrit sa table et sa maison. Il y a resté jusqu'a ce que le Comte de Raymond, qu'il avoit beaucoup connu a l'armée, ayant été choisi Gouverneur de l'Isle Royale, lui proposa de l'y accompagner en qualité de Secrétaire. Sur les assurances qu'il lui donnoit qu'il aurait un traitement convenable de la Cour et proportionné au sien, il se determina a y venir.

Voici copie du certificat de ce Gouverneur. Ce que le S^r T. a fait depuis le depart de ce Comte pour la France est assez connu.

Nous, Maréchal des Campes et Armées du Roi, Gouv^r et Commandant des Isles Royale, S^t Jean et autres, certiffions a qui il appartiendra que nous connoissons depuis neuf ans le S^r..... l'ayant vû pendant la derniere guerre employé dans différentes parties de l'armée; qu'il s'y seroit toujours acquitté des devoirs relatifs aux emplois qui lui auroient été confiés avec la plus grande exactitude, en se faisant aussi distinguer qu'approuver;

que l'ayant invité au commencement de l'année 1751 de nous accompagner en qualité de secrétaire à l'isle Royale dont le Roi nous auroit confié le Gouvernem^t, il en auroit rempli les fonctions avec toute l'intelligence, la probité, la fidélité, l'exactitude, et tout le desintéressement possibles, a notre satisfaction et de tous autres, en foi de quoi nous avons fait le present certificat, a Louisbourg Isle Royale le 10 8^{bre} 1753.

• Signé ainsi Le Cte. de RAYMOND
 et plus bas
• Par Mons^r le Comte

GALLANDRE.

Monsieur Voicy une esquisse de mes aventures. Vous la trouverez longue, et peu interessante, mais vous avez voulu me connoître. Sachez moi gré de l'avoir fait si courte. Il est quelques auteurs François qui feroient des volumes sur un tel cannevât. Il est question de l'usage qu'on en voudra bien faire pour quelqu'un a qui tant de vicissitudes ont dû donner une experience plus qu'ordinaire.

LXXXIX

CRITIQUE ON PYCHON BY CAPTAIN HUSSEY.

The inconsistency, the fear of guilt, make the guilty commit absurdities ruinous to themselves. Traitors are never cordially believed. They have broken the holiest obligations, how is it possible to bind them by ordinary ties!

Note from Capt. Hussey to Capt Scott — Pychon's Seducer.

Fort Lawrence, 11th Nov^r 1754.

Dear Sir

Enclosed you have some letters I received from your Friend under a Cachet volant as you see..... I must confess I have some suspicions of your Friend's sincerity, and have communicated them to the Colonel.

I am

Your most humble serv^t

S^d

T. HUSSEY.

To the Com^r in Chief.

Fort Lawrence 12 Nov^r 1754

Sir,

The 9th of this month I received the enclosed letter, which if (whether) authentic or not I think it my duty to transmit to you as soon as possible.

Tho' Capt Scott, by his more intimate acquaintance with Mr Pychon, and you yourself Sir, from what He has informed you of him, must be a better judge of his intentions than I can possibly be or in the least pretend to, yet I cannot help suspecting his sincerity, and very often find great inconsistencies in his letters. I cannot but remark that in this Sir he makes the General of Canada say that He engages Le Loutre (Moyse) [known by the name of Moses] and Verger to find some plausible pretext to make the Indians break out, and then tells me that Mr Verger will take care that they do not attempt any thing at Mejagouesh.

He hath also, ever since I have been here, complained how narrowly he is observed and how jealous Le Loutre (whom in contempt he styles Moses) Moyse — is of him, which I think is a little inconsistent with his trusting him with his Letters so far as to take copies of them.

I think Sir that I have good reason to believe that the letter he calls Mr Duquesne's is of his own composing: for I am this morning informed from Joseph Kessie (one of the Refugees who is deputed to me to know the number of Cords of wood I w^d have brought in for the use of the huts,) who has often given me information how their affairs go on, and in whom I think I may put some confidence, that on Sunday evening after mass Le Loutre read the letter he says Duque-ne sent to him the purport of which was that their petition had been graciously received, and that it was sent to France by Mons^r Bigot, for an ans^w^r to which they must wait till the spring when they would have one very early. He further told them that they were permitted to have a free intercourse with us, and allowed to come here as often as their affairs required. Since that some of them have been here of whom I have made it my business to inquire particularly if there was an Ordonnance fixed up as the enclosed says, they all tell me no.

I asked him also if the Commandant had said any thing to them about their returning, He answered not a word.

Mr Pychon is also a little mistaken about the Deputies for Duorons son was very well received, but Landry was desired never to shew his face there again.

I have had also some advice from him since I have been here, not worth troubling you with, and which on enquiry I have found to be groundless.

I hope you will not impute the liberty I have taken Sir to any officiousness of me, but to the necessity I think myself under of giving you all the information I can of every body and thing that hath any relation to the service I am entrusted with.

I have lately Sir Rec^d a letter from Capt. Scott with some money that I shall take care to deliver as he desired; would you think proper of my keeping up this correspondence during the winter; I shall endeavour to do so Sir to the best of my abilities till I have your directions; and shall be very cautious that no advices he gives me shall bring any detriment to the fort committed to my charge.

I am with great respect

Your most obedient

humble Servant

S^d J. Hussey.

To the Com^r in Chief.

LXXXX

CASUAL HINTS FROM THE LETTERS OF PYCHON

indicating the state of his mind during his Traiterous Correspondence with the British Officers at Fort Lawrence in the Years 1754 and 1755. — Copied from his papers in the Secre^ys Office N. S.

“ Du 9^{me} Nov^e 1754.

“ Voici copies de celles qui ont été écrites à Moyse par le general et l'Eveque. En vous les confiant, souvenez vous, je vous supplie, qu'il est du dernière importance pour moi que rien n'en transpire, et que Mess^{rs} Lawr^e et Scott se tachent dissimuler ce qu'elles contient meme en faisant usage; Ce seroit vraiment me perdre ou au moins me mettre hors d'état d'agir pour les Amis. — Sans cela — (un habitant de confiance qui

peut passer par des endroits écartés et faire connoissance avec moi) — comment ferons nous ? il y aura a trembler. J'aurai toujours de l'inquietude. — J'attends Jacob Morrice que je veux sonder, tenter &c."

The restlessness of guilt. — "Vous est-il impossible pendant cet hyver d'en adresser (de lettres) a une Dame, a un Medecin, a un habitant &c. pour remettre a....."

At this very time the Court had news with regard to Pychon exceedingly flattering.

"Notre Commandant vient de recevoir des nouvelles de cet Intendant (Mr Bigot) qui attend ma Commission de la Cour. L'on m'y croit propre a aider a reformer bien des abus dans nos Colonies. Je suis penetrant et je n'aime point les friponneries. — Quels defauts !"

"Si vous avez lu tout ce que je vous ai ecrit, il y a quelques jours, vous aurez vu que je desire que de l'année prochaine et au commencement Vous pussiez me faire prisonnier dans le fort meme de Beausejour, pour m'envoyer avec tout ce que vous promettez de flatteur pour moi a Philadelphie. La je ne cesserois peutetre pas de me rendre utile."

"A propos d'or, je n'ose pas dire que j'ai des guinées. Si on me demanderoit d'ou je les tire, on m'embarrasseroit peutetre."

As he read in the papers of his Country of the Changes in the Govern^t, — the new arrangements that were made in Europe, and the uncertainty of wordly things — the thinking Traitor made the application to himself. —

"A Mons^r Scott.

"Tout ceci me fait penser a moi. Je voudrois que de le printemps on pût faire quelque chose de l'homme le plus dévoué a la plus sage des nations. Car chez vous comme chez nous il y a si souvent de mutations qu'on ne scait pas *sur quoi compter*, et vous savez que tout est instant dans la vie. J'ose me flatter que je pourrois servir a quelque chose encore, soit a Philadelphie que je prefererois, ou dans la Nouvelle Ecosse. Il y auroit peutetre des moyens de me procurer dans cette province quelque Etablissement solide et avantageux, sans meme qu'il n'en coutat que peu a l'etat Britannique.

"Je vous dis mes reveries, mais je vous ouvre toujours mon Cœur. C'est particulierem^t sur vous, tres cher amy, que je compte, persuadé qu'on aura tous les egards pour celui pour qui

vous vous interessez, que vous voulez bien aimer, et qui vous est le plus fortement attaché."

The prey of his own fears... Terrors take hold of him on every side.

" Il est tres important, Mr, qu'on dissimule avoir même la moindre connoissance de tout ce que j'envoie. L'on ne pourroit s'empêcher de conjecturer qu'il n'y a que moi par qui l'on est peutetre instruit, parce que je suis le seul a portée d'en avoir communication; et la plus grande partie m'en étant donnée ou vendue plutot par le commis de Moyse — qu'il faut bien menager pour l'avenir."

LXXXXI

EXTRACT FROM A LETTER OF GOV^r LAWRENCE

TO SIR CH : HARDY GOV^r OF NEW YORK ¹

dated Halifax 5 July 1756

I am told that to facilitate their return they (i. e. these *French Traitors*) have been furnished, at the public expence of those provinces (South Carolina & Georgia) both with provisions and Vessels, and that they are actually now coasting it along from Colony to Colony. If this should really be the case, which I think can scarcely be credited, I am persuaded Your Exc^y must be too well apprized how great a Calamity this must bring on his Maj : subjects in Nova Scotia not to discourage and obstruct their passage thro' Your Government by every means in your power. I do assure you Sir, that those of them who are still lurking about the country (and whom I look upon as much more inveterate enemies than the French of Canada or the Indians themselves) find full employment for all his Maj : troops under my Command, and when joined to the St John's Indians, the Mickmacks and a detachment of French Regulars to the northward of the Isthmus, are, I fear, a full match for any body of men I could suddenly collect to oppose them. This perhaps may seem extraordinary to Your Excell^y who must have heard that we have three Regim^{ts} in the province besides a Ranging Com-

1. *British Museum*. Brown MSS. Add. 19073, fol. 54.

pany and other Regulars, but when it is considered how extremely these are divided for the defence of many different & very distant posts and settlements subject to the incursions of the enemy, it will appear no longer wonderful.

LXXXXII

DR BROWN'S REMARKS AT THE END OF A LETTER FROM ADMIRAL
BOSCAWEN TO GOV^R LAWRENCE *dated Louisbourg 25th*
Sept^r 1758 relative to the DESTRUCTION of
Acadian Settlements. ¹

This letter appeared to be in the hand writing of the intrepid Admiral. The Complaints of the people of Halifax, and the reflections of many with respect to the Acadian removal, were the subjects of disquietude with Governor Lawrence. He communicated them to Boscawen, but Heart of Oak despised them. His feelings do not seem to have been very exquisite when the sufferings of an enemy were investigated. His hatred of the French was too much of the Old English make ; a personal antipathy, an instinctive aversion ; and not what is now affected to be a Soldier's spirit : Gallant in the Shock of action ; Generous in the hour of Victory ; polite and friendly when the day is done.

Dr Brown's reflection in his MS after the signature of
Mark Haskell

(Nova Scotia Archives p. 307). ²

From the tenour of the representation it is not to be doubted that the transcriber has here omitted the important article, No..... But how eloquent is distress, when the ignorant master of a Contraband Schooner could write such a representation by the direction of persons but imperfectly acquainted with the English language ?

1. *British Museum.* Papers relating to Nova Scotia, 1749-1790. Add. MSS. 19073, fol. 58.

2. *Ibid.* Fol. 60.

LXXXIII

SEQUEL OF AKADIAN DISPERSION, &c.

*Extract of a Letter from Gen^l Amherst to Brigad^r Gen^l Lawrence
Gov^r of Nova Scotia, dated*

Albany, May 29th, 1759. ¹

"Capt. Goreham must certainly have been too late for the business I had projected for him; I wished to have it executed as I have a pleasure in interesting myself for every thing that tends to the good of your Gov^t. I therefore rejoice at the appearances you have of the Rebels being rooted out; and I shall have great satisfaction in hearing some industrious farmers are established there in their places.

"Major Morris sent me the particulars of the scouting party, and I gave a Commission of Capt. to Lieut. Harsen, as I thought He deserved it. I am sorry to say what I have since heard of that affair has sullied his merit with me, as I shall always disapprove of killing women and helpless children."

Even women and helpless children butchered in Nova Scotia — relating to the Cape Sable Planters. The wild, the Gay, the sportive D'Entremonds with their Indian blood.

LXXXIV

EXTRACT FROM "AN ACT FOR THE QUIETING OF POSSESSIONS TO THE
PROTESTANT GRANTEES OF THE LANDS FORMERLY OCCU-
PIED BY THE FRENCH INHABITANTS." ²

And whereas, since the removal of the said French inhabitants, His Excellency the Governor, in order to make an effectual settlement in this province, and to strengthen the same, has been pleased to make grants of Townships to many substantial and industrious farmers, Protestants, His Majestys subjects of the neighbouring colonies, in which townships are contained some of the lands formerly occupied by the said inhabitants; and as many other substantial and industrious farmers, Protestants, are daily applying for grants of Townships, wherein such lands will be comprehended ..."

1. *British Museum.* Add. MSS. 19073. Fol. 61.

2. *British Museum.*—Add. MSS. 19073. Fol. 64 v.

LXXXXV

ANSWER OF THE BOARD OF TRADE ¹

to the petition of Stephen Landry & other Acadians (several hundred souls) from Pennsylvania and Maryland praying to be permitted to return to Nova Scotia or to be allowed settlements in the province of Quebec.

Positive refusal.

LXXXXVI

A PRIVATE ANECDOTE. ²

And^w Brown.

On every appearance of a public discussion of the events of the war of 1756, so far as related to the province of Nova Scotia, the old servants of Government manifested their apprehensions and disquietude: and particularly when the case of the Acadians was mentioned. When the translation of Raynal's history first arrived in the province, the article Nova Scotia was inserted intire in one of the Newspapers, for the information and entertainment of the inhabitants. An alarm was taken by Mr Bulkeley and Judge Deschamps: the publication was considered as a personal injury; and an answer or refutation was immediately agreed upon between them. It was given, with great ostentation in some of the following Newspapers; which were put into my hands by the Judge as a complete and satisfactory vindication of that measure.

When Mess^{rs} Cochran & Howe began their Magazine in 1789, not aware of the soreness of these people on the subject they republished the offensive piece. Mr Bulkeley & Judge Deschamps complained, and were as displeased as if it had been a personal attack. An answer, as formerly, was resolved upon. At that time I had the above mentioned Newspapers; and one morning long before 7 o'clock, I was roused by a serv^t with a Card from Judge Deschamps requesting, in a very urgent man-

1. *British Museum.* — Add. MSS. 19073. Fol 68.

2. *British Museum.* — Brown MSS. Add. 19073. Fol. 112.

In Dr Brown's handwriting. (*Note du copiste.*)

ner, that I would deliver to him the papers and all other Documents he had given me relative to the subject.

By the aid of these the following paper was drawn up, which as I understood was sent to the printing office in the hand writing of Mr Bulkeley. As it was not Mr Cochran's wish to create any enemies, (& indeed his situation at the time would not admit of it) He prefaced Mr Bulkeley's paper with the softening paragraph enclosed in the Parenthesis; and without having traced the Evidence intimated a suspicion of Raynals fidelity. — Tho' I can take upon me, from a painful examination of the whole matter, to assert that Raynal neither knew nor suspected the tenth part of the distresses of the Acadians — & that excepting the massacre of St Bartholomew, I know of no act equally reprehensible as the Acadian removal that can be laid to the charge of the French nation. In their Colonies nothing was ever done, that at all approaches to it in cruelty and atrociousness.

Saturday Aug^t 13th 1791. ¹

LXXXXVII

LETTRE DE M. MANACH ²

4^e mars 1763.

Mon cher enfant

Je profite de la premiere voie qui se presente après la signature du traité definitif de la paix pour vous demander de vos nouvelles et vous donner des miennes. Ma lettre vous parviendra-t-elle? et serai-je assez fortuné pour en recevoir la reponse? C'est ce que j'ignore: quoiqu'il en soit je me reprocherois a jamais de ne m'estre pas servi de cette occasion, comme je me propose de faire de toutes les autres, si je venois à être privé de cette consolation. En tout cas vous me marquerés si il echéoit

1. A printed paper entitled "The Case of the Acadians stated" follows this anecdote. (*Note du copiste.*)

2. *British Museum.* — Dr Brown's MSS. — Add. 19073. Fol. 136.

M. Grosart, de qui le *British Museum* a acheté les MSS du Dr Brown, fait précéder ce document de la note suivante:

"N^o 59. Precious original Letter of the ever to be remembered Manach... See N^o 42 × concerning him. — Priest to the Acadians at the period of the Removal."

× N^o 42. Governor Wilmot's despatch of 10th Dec^r 1763. In print. (*Note du copiste.*)

que vous la receviés la route que je dois prendre pour vous faire parvenir toutes celles que je pourray vous écrire dans la suite: il y a déjà 18 mois que je suis à Paris et je n'en ay sortis que pour voir ma famille où j'ay trouvé un grand vuide. J'ai vu votre pere à Morlaix bien portant, et il m'a conduit à mon retour avec ses cheveaux jusqu'à Guinquamp: je luy ai dis l'état où je vous ai laissé, et le party que vous avez pris par l'alliance honnête que vous avez faite.

Comment se porte Arsenau, Annête et tous les enfans, et en particulier Nanon, voila ce qui m'interesse le plus, et qui forme icy de moy un corps tout simple. Je voudrois vous aller joindre, et si je voyois jour a faire agréer ma demarche par le gouvernement, je mépriserois tous les offres les plus avantageux qu'on me pourrit¹ faire, comme j'ai fait jusqu'icy: et c'est a quoy vous devés travailler conjointement avec les habitans, c'est a dire a obtenir du gouvernement une permission de vivre parmi vous que j'accepteray sous telle condition qu'on voudra exiger de moy; parcequ'une fois parti, il est a presumer que je finiray mes jours dans le pays que vous habité: j'en écris a Jacau Maurice, et l'avertis que comme plusieurs pourroient être munis de papiers du Canada, lettres d'échange, ordonnances etc., et qu'il y a une Commission établie pour en connoître, une personne du pays chargée de ces papiers, pourroit faire le voyage de France et m'apporter, si vous reussissiez, la permission du gouvernement: ou si personne ne vouloit faire le voyage, il faudroit en obtenir des *triplicata*, qu'on m'adresseroit par trois voies différentes: je ne crois pas devoir m'étendre davantage la dessus; vous connaissez vos besoins, mon affection et mon attachement: vous pouvés tous en général et en particulier répondre de moy et de mes demarches: et j'espere, que ma conduite fera voir que les idées qu'on a eû sur mon compte étoient mal fondées: au reste j'ignore toujours quel a été le sujet de ma detention.

Je n'ay point parlé de religion a qui que ce fut du gouvernement, et je n'ay rien fait contre qui put me rendre suspect: quoiqu'il en soit du passé aujourd'huy que toute la Colonie est devolue à l'anglois il n'y a pas la moindre apprehension que nous machinions contre le gouvernement et d'ailleurs on sera maitre de prendre en mon egard de moy toutes les voies de suretés ordinaires vis-avis des sujets: notre habit qui pourroit faire quelque sensation, mais on peut encore mettre la condition

1. *Sic* (note du copiste).

que nous nous habillerons en laïcs. Faites valoir avec les habitants ces raisons vis à vis le gouvernement, et ne manquez pas par la 1^{re} voie de m'écrire. Je suis surpris que Francois Arsenau ne m'aye pas fait tenir ses lettres de changes, comme je luy avois ecrit avant de partir d'Halifax, ou que vous même vous ne m'ayez pas donné de vos nouvelles : vous sçaviés cependant que je devois me retirer à Paris où est ma maison.

Il est inutile que je cherche mon cher enfant, a vous faire connoître les sentimens de mon cœur par des paroles envers vous, comme envers toute la famille. Le pauvre Francois et Annête que je prie tous deux, avec le cœur gros, de ne me pas plus oublier devant Dieu, que je ne les oublie; s'ils m'accordés cela il se passera peu de minutes que je ne sois pas present à leur esprit : peut être le croiront-ils facilement. J'en dis autant a votre epouse à Marie et a tous les enfans que j'embrasse de tout mon cœur et de toute mon ame et aussi en particulier Pierre votre beau frere. Pour le petit Jean, je le crois dans le ciel qui intercede pour nous.

Donnez moi aussi des nouvelles de mon amy Michau Bourg, de Jeannot, et de leurs familles, de Jean Bourg et de sa famille, de Pierre Suret de son pere et en un mot de tous nos chers accadiens pour qui j'offre les dimanches et fetes, de droit le S^t Sacrifice, et dans toute la semaine je partage avec eux. Gardés toujours avec grand soin et priez Francois et Annête d'en user de même, tous ce qui regarde l'Eglise. Enfin je crois qu'il dependra de vous tous que j'aïlle ou que je vous adresse quelqu'un qui ira prendre la charge de vos ames. Voyez cette affaire comme vous l'entendrés et le plustot possible.

Je vous reitere les assurances de mon affection et suis a Francois a Annete et a Nanon, ainsi qu'à Pierre, comme a vous avec amitié tendresse et toute la veneration possible, en N. Seigneur et en union de son S^t amour

Votre très humble et très
obeissant serviteur

MANACH

A Paris au Seminaire des Missions

Etrangeres rue du Bacq le 4^e mars 1763.

J'oublois le pauvre Joseph Arsenau son epouse et ses enfans ainsi que nos trois jeunes gens de la maison

8 è k a k e l m e g u i k i n s k d è c h i c i c h
é l a j s d m è l c h é s i t i c h.

Si vous avez occasion de faire sçavoir de mes nouvelles à Louison Petit Pas je desire qu'il vous remette ou qu'il m'adresse

luy même les cinq mille Livres en lettres de changes que j'avois mis en mains de notre respectable et a jamais regrettable M. Maillard : j'ai ecrit a M. Camel a Halifax & point de reponse.

Petit Jean que sera-t-il devenu ? Sa mere est morte selon que me le marque, la Sœur St Arsene qui embrasse toute la famille d'Arsenau et en particulier Nanon. M. Dangeac va commander a l'Isle Miquelon près Terre Neuve : et il y passe des Accadiens de la Riviere St Jean et du cap Sable et le reste à la Martinique ou à Cayenne. Tous ces endroits ne m'affectent point ; ainsi si je ne puis passer a Boston, Nouvelle York, ou l'Accadie ou Philadelphie je demeureray chez moi.

XCVI

VARIOUS EXTRACTS FROM Dr BROWN'S MS. ¹

(Fol. 140)..... La Tour whose name has been repeatedly mentioned in the course of the preceding pages invariably declared at Boston th^t he was himself a Protestant and that all the settlers under his direction were likewise Protestants.....

(Fol. 277) Whereas busy, ill disposed, caballing & malicious persons have wickedly & w^h an intent of usurping power in th^s province to th^m selves, invented & published false & scandalous reports — reflecting on the Authority & Administratⁿ of Gov^t, & tending to invalidate the laws of the prov^e &c &c for the more effectual preventⁿ of such mischiefs it is resolved by the Lieut. Gov^r & the Council — & by the authority enacted th^t if any person or persons, shall after the publicatⁿ of th^s act — by words or writing maliciously & advisedly presume to utter publish & declare any insinuat^{ns} or reports reflecting on the Administratⁿ of the Gov^t — the person or persons so offending shall be deemed and adjudged to be factious, seditious & contemners of all good order — & bound in a recogniz^e to appear at the next sessions of the peace and abide a trial & on conviction for the 1st offence shall forfeit £30 — for the 2^d be imprisoned 3 months — & be req^d at the Courts discretⁿ to give security for furt^r good behav^r during resid^e in th^s prov^e.

1. *British Museum*. — Papers of Dr Andrew Brown designed for a history of Nova Scotia. — Add. MSS. 19075.

For the 3^d th^{se} sums so forfeited shall be exacted — & the persons so offend^s ordered to depart the prov^e in 6 months from the time of Conviction & for every month they remain beyond th^t time they shall be fined £10 — & in default shall be imprisoned from time to time.

4th July 1755.

XCVII

SETTLEMENT OF LANDS ¹

Proclamation by Chas. Lawrence, &c.

11th Jan^y 1759.

Whereas since the issuing of the proclamatⁿ dated the 12th of Oct^r 1758 relative to the settlem^t of the vacated lands in th^s prov^e, I have been informed by Tho^s Hancock Esq^r Agent for the affairs of N. Scotia at Boston, that sundry applicat^{ns} have been made to him in conseq^e thereof, by persons desirous of settling on the s^d lands, — & who are solicitous to know w^t particular encouragem^t the Gov^t will give th^m — Whether any allow^e of provisions will be granted at the first settlem^t — What quantity of land will be allotted to each person — what quit rents they are to pay — what the constitutⁿ of the Gov^t is — whether any taxes — and of wh^t kind — will be levied — Whether they will be allowed the free exercise of th^r Religⁿ — I have thought fit, w^h the advice of his Maj. Council to issue th^s proclamatⁿ — hereby declar^s in ans^r to the s^d enquiries, th^t by his Maj. royal instructions to me I am empowered to make grants in the follow^g proportions Viz^t.

That Townships are to consist of one hundred thous^d acres of land — or about 12 miles square — that they do include the best & most profitable lands — & also that they do comprehend such rivers as may be at or near such settlem^t, and do extend as far up into the Country as conveniently may be, taking in a necessary part of the sea coast.

That the quantities of land granted, will be in proportion to the abilities of the settlers — to plant, cultivate & inclose th^m;

1. *British Museum.* — Brown's MSS., fol. 257.

that 100 acres of wild woodland will be allowed to every person, being M^r or M^{rs} of a family, for himself or herself — and 50 acres for every white or black man, woman or child of w^h s^d family shall consist at the time of making the grants — Subj^t to the paym^t of a quit rent of one Shill^s sterl^s per ann^m for every 50 acres — such quit rent to commence at the expiratⁿ of 10 years from the date of each grant, & to be p^d for his Maj^s use to his Receiver Gen. at Halifax, or to his deputy upon the spot.

That the Grantees will be obliged by th^r grants to plant, cultivate & improve one third of th^r lands w^hin the space of 10 years — anothr 3^d p^d w^hin the space of 20 — & the remaining 3^d within the space of 30 years from the date of the grants.

That no one person can possess more thⁿ 2000 acres (by Grant) in his or her own name.

That every Grantee upon giv^g proof that He or She has fulfilled the terms of his or her grant, shall be entitled to anothr grant, in the proporⁿ, and upon the conditions above mentioned.

That the lands proposed to ¹ settled on the Bay of Fundy as expressed in the former proclamatⁿ, will be distributed w^h such proportions of interval plowlands, mow^g land and pasture, as will be sufficient to maintain the respective families th^t shall be established th^{re}on.

That the Gov^t of Nov. Scot. is constituted, like th^{ose} of the neighbour^g Colonies.....

1. Sic. (Note du copiste.)

XCVIII

COPIE D'UNE LETTRE ÉCRITE PAR M. L'ABBÉ LE GUERNE

*Missionnaire des Sauvages à l'Acadie à M. Prévost, Ordonnateur à
l'Isle Royale et dont la pareille a été aussi adressée à
M. le Cher de Drucour Gouverneur.*¹

Belair vers Cocagne le 10 Mars 1756.

Monsieur,

Le zèle que j'ai toujours eu pour les Acadiens dont je suis Missionnaire depuis 4 ans m'engage à vous écrire en leur faveur. Je vous crois amplement informé de ce qui s'est passé dans cette malheureuse contrée depuis le Siège de Beausejour jusqu'à l'entrée de l'hyver. Je me suis trouvé dans cet intervalle le seul prêtre et presque toujours le seul françois. J'avois pris des arrangemens avec l'anglois en faveur de mes habitans sans déroger à ce que la patrie exigeoit de moy mais j'ai découvert le piège qu'il me tendoit et j'ay sçu grâce à Dieu me retirer à tems. Me voyant le seul témoin de ce qui se passoit ou au moins le seul capable d'en donner connoissance J'en ay dressé quelques mémoires que j'ay cru à propos d'envoyer en France et en Canada. Je supprime icy la pluspart de ces détails qui ne vous présenteroient rien de nouveau. Sans rien citer de ce qui s'est passé antérieurement qu'autant que la liaison des faits le demandera naturellement je vous marquerai simplement et en abrégé de ce qui s'est passé parmi nous depuis le commencement de cethyver, vous verrez par les embarras qui nous traversent, les dangers que nous courons, les besoins qui nous pres-

1. *Ministère de la Marine et des Colonies.*

Je dois à l'obligeance de M. F. Parkman la première copie que j'ai obtenue de cette lettre de l'abbé Le Guerne.

Une autre lettre du même missionnaire sur la dispersion des Acadiens a été publiée récemment en brochure par M. l'abbé Gagnon, de l'archevêché de Québec, qui l'a fait précéder d'une notice biographique sur l'abbé Le Guerne. (*Québec, imprimerie A. Côte & Cie., 1889.*) M. l'abbé Gagnon, qui me communiqua cette lettre en 1888, me laissa sous l'impression qu'elle avait été trouvée dans les archives de l'archevêché, et c'est à cette source que je l'ai attribuée, en en citant quelques extraits dans la deuxième édition d'*Un Pèlerinage au pays d'Évangeline*, p. 167. Mais j'ai appris, lors de la publication de la brochure, que c'est aux archives de la cure de Notre-Dame de Québec qu'elle avait été trouvée.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

sent, et s'il n'est pas en votre pouvoir d'user de Compassion et de bonté à notre égard.

Vers la fin de l'automne M. de Boishébert fit exécuter l'ordre de M. le Général qui prescrivoit aux Acadiens de Se retirer dans les Bois vis-à-vis de leurs habitations (M. de Niverville fit aussi dans ce temps-là 6 Prisonniers anglois) dès lors il n'y avoit dans l'Acadie françoise qu'environ 250 familles placées dans la Rivière Chipoudy, Petcoudiac et Meméramcouq, cette dernière étoit la plus exposée n'étant éloignée que de 7 lieues de Beauséjour, mais l'habitant reculé d'une $\frac{1}{2}$ lieue dans le bois se trouvoit en sureté le peu de grains qu'il avoit cueilly joint à ses bestiaux luy promettoit une subsistance suffisante pour l'hiverner et le conduire à l'embarquement, heureux encore s'il avoit gardé la retraite. Mais l'intérêt, l'indocilité, l'inexpérience et la fausse sécurité ont toujours été fatales aux Acadiens. On s'imagina bientôt que l'anglois étoit incapable de voyager dans la rigueur de l'hiver. J'essayai en vain de les désabuser. On reparut dans les déserts, plusieurs même se relogèrent dans leurs maisons. L'anglois toujours inquiet s'il ne se formoit pas quelque projet contre lui envoya à Meméramcouq trente hommes à la découverte qui prirent trois des nôtres la veille des Roys. Ce fut le plus grand de nos maux. Notre principale consistoit dans l'ignorance où étoit l'ennemi sur notre situation. Dans ce temps là M. de Boishébert marchoit à la tête d'un party de 250 hommes, tant sauvages qu'accadiens pour frapper à la Baye Verte et aux environs de Beauséjour; mais dès lors il augura mal du succès de son expédition, il jugea même qu'il falloit la différer au moins de 15 jours, Mais voici le plus fatal de nos malheurs, nous caressions un serpent qui nous a presque tués.

Un certain Daniel, suisse de Nation, soi-disant habitant et déserteur de Chibouctou se tenoit parmi nous depuis 4 ans, il avoit été domestique de M. Manach et de quelques-uns de nos commandants, il servoit d'espion à M. Loutre contre l'Anglois, il étoit cet hyver l'homme de Confiance du Père Germain, on le chargeoit même de quelque commission concernant les affaires du Roy (Un capitaine anglois que nous avons prisonnier à la Rivière St Jean a déclaré que ce Daniel a été trois fois aux anglois dans le cours de l'été passé, pour le coup nous croyons n'avoir plus de traître parmy nous, et nous espérons que l'Anglois ne sera plus si à portée de nous molester.) Ce malheureux sur quelques légers mécontentemens passa chez les anglois vers le 15 janvier. On ne sçauroit exprimer tout le mal qu'il nous accuse, il a de l'Esprit, écrit assez bien, parle avec

facilité, s'informe de tout, et raisonne en politique. Ce malheureux a rapporté à M. le Commandant de Beauséjour la Situation et les desseins des habitants qui aux Mines, au Port Royal et dans ces quartiers se sont échappé aux Anglois. Les projets des françois pour emener ces pauvres fuyards où ils doivent s'embarquer, en un mot comme il savoit tout, il a tout mis au jour et ajouté mille impostures. En arrivant au Fort il trouva M. Scot dans des préparatifs pour venir le long des côtes surprendre le camp de M. de Boishébert à Couaque, que ne fit-il pas pour l'encourager. Mais heureusement pour nous les connoissances qu'il donna sur ce point, ne servirent qu'à persuader M. Scot de l'impossibilité où il étoit d'exécuter cette entreprise par terre. Il a dit encore bien à propos pour nous qu'il y auroit icy un officier tout l'hyver avec une quantité de sauvages.

Ce malheureux déterminna encore M. Scot à armer une pirogue pour aller se saisir des PP. Germain et de La Brosse, qui se tenoient dans des maisons en haut du Petcoudiac à 15 lieues de Beauséjour. Mais la quantité des glaces ou plutôt la Providence fit échouer ce projet. Je ne finirois pas si je voulois suivre ce traître dans toutes ses démarches indignes, je tiens ces détails de Pierre Suret qui a déserté récemment de Beauséjour. Toutes ces connoissances mettent l'anglois à portée de nous faire bien du mal. Nous travaillons cependant à nous en garantir en donnant une nouvelle face à nos affaires, nous avons changé notre camp et les habitans leurs retraites, nous nous tenons d'ailleurs sur nos gardes, c'est tout ce que nous pouvons faire. Mais je reviens à M. de Boishébert, il s'est mis en campagne vers le 20 janvier, il ignoroit alors la désertion de Daniel, il avoit tout à espérer de la bonne volonté de ses gens. Les premières découvertes luy annonçoient des occasions favorables, mais il ne pensoit pas que Daniel instruisoit les Anglois pour le surprendre. Ce malheureux sçavoit à peu près où il devoit camper. L'anglois profita de ses connoissances, sortit le 25 du même mois avec 230 hommes et vint tomber avant le jour sur une maison située dans les bois à $\frac{1}{2}$ lieue du camp de M. de Boishébert (M. Scot commandoit luy-même ce parti, il se croyoit sûr de prendre M. de Boishébert et de s'en faire pilotter à Cocagne) il comptoit l'y surprendre mais n'y ayant trouvé personne et craignant de s'engager plus avant, il reprit le chemin de Beauséjour, après avoir allumé le feu dans cette maison. M. de Boishébert étoit à l'abri de la surprise, il avoit plusieurs gardes avancées qui l'avertirent des approches de l'ennemy.

Comme il partoît luy-même avant le jour pour aller gabioner sur le chemin de Beauséjour il partit à la pointe du jour par des routes détournées et tomba avec ses braves sur l'arrière Garde de l'ennemy, il en auroit fait un grand carnage si tous ses gens l'avoient suivi. Une grande partie effrayée par le nombre des ennemys et craignant d'ailleurs d'être investis n'osa sortir du Bois, on engagea cependant l'action qui dura $\frac{1}{2}$ heure. L'anglois voyant son arrière-garde trop foible, fit replier l'avant-garde pour la soutenir et se mit en devoir de nous investir. M. de Boishébert ne voyant à ses côtés qu'un petit nombre de braves et par conséquent se trouvant dans l'impossibilité de résister à une force infiniment supérieure, se retira prudemment, de manière que l'ennemy jugea qu'il usoit de feinte et n'osa le poursuivre. L'anglois eut quelques blessés et perdit 2 hommes dont un étoit fort considéré de ses gens. Tous les nôtres se retirèrent sains et saufs. Entretiens les Sauvages envoyés par M. de Boishébert à la Baye Verte y brûlèrent deux bâtimens et firent 7 Chevelures et un prisonnier qui a déclaré qu'on y travailloit fortement à faire des raquettes et qu'il étoit arrivé à Chiboutou des habillemens pour 3 Régimens qui devoient venir ce printemps d'Angleterre à l'Acadie.

Pendant son séjour dans ces quartiers, M. de Boishébert a travaillé conjointement avec le P. Germain à la subsistance des familles les plus nécessiteuses et de 4 à 500 familles Sauvages qu'il arrêtoit icy pour les parties. Les fonds qu'il avoit reçu cet automne de Canada ne pouvoient y suffire, il a fallu acheter plus de 600 bêtes à Corne, dépense qui a excédé plus de 80,000^l en 3 mois $\frac{1}{2}$ qu'il a été en Cocagne, il comptoit y faire un plus long séjour. De nouveaux incidents l'ont rappelé incessamment à la Rivière St Jean.

Le 8 janvier, il y est arrivé un petit navire chargé de 32 familles du Port Royal qui faisoient nombre de 225 personnes. On les emmenoit à Boston, mais s'étant écarté d'un gros bâtiment qui les convoyoit, ils se rendirent maîtres du navire où il n'y avoit que 8 personnes d'équipage et arrivèrent heureusement à la Rivière St Jean où ils savoient trouver refuge. Cette prise fut suivie de près d'une autre dont nous regrettons le mauvais usage. (Les Sauvages en ont débarqué les meilleurs effets et ont conduit le bâtiment à la Rivière St Jean, mais il n'y restoit plus qu'une petite quantité de Lard et de Rhum.) 10 Sauvages surprirent de nuit une grosse goëlette dans le havre de l'Etang, cette prise étoit riche, elle contenoit des effets, des provisions pour les officiers du Port Royal avec quelques lettres de quelque

conséquence et des gazettes (La dernière gazette étoit du 18 X^{bre} : elle rapportoit que M. de Rigaud Gouverneur des Trois-Rivières a été tué dans la première bordée dans l'affaire où nous avons perdu 2 vaisseaux et que M. le Baron Dyes-Kau que nous avons cru mort est dans la Nouvelle York et qu'on espère qu'il guérira de ses blessures. Il est encore incertain dans la Gazette que la Hollande veut garder la neutralité et que la Reine de Hongrie veut interposer sa médiation.) Mais faute d'un bon interprète on n'a pu les comprendre suffisamment, on a compris cependant que les Anglois ont été défaits vers le fort St Frédéric et qu'ils projettent d'établir la Rivière St Jean à l'entrée du printemps comme un poste important, en quoy ils me paroissent bien connaître leurs intérêts. Cette Rivière en effet donne une entrée facile dans le Canada, les met à porter de chasser au loin toutes les nations Sauvages, leur assure la possession entière de toute l'Accadie et de la côte Pentagouet, une pleine liberté dans la Baie françoise avec beaucoup de Havres commodes en toute saison et faciles à défendre sans parler d'ailleurs que cette Rivière fournit du champ à une province bien établie, où la bonté de la terre, jointe à la pêche rapporteroit au delà du nécessaire. Rien ne les a convaincus d'avantage de l'importance de ce poste que la conduite de M. de Boishébert, lequel avec une poignée de gens s'y est soutenu cet été et par les petites sorties qu'il en a fait les a harcellés au point de les mettre au désespoir comme j'apprends de Pierre Suret.

Le 9 Février, un bâtiment anglois mouilla sous pavillon françois dans le Havre de la Rivière St Jean et ayant aperçu 2 bâtiments qui passaient par hasard, il envoya 4 déserteurs françois à terre qui feignirent qu'ils étaient suivis de plusieurs navires françois qu'ils venaient tous de Louisbourg pour prévenir l'Anglois qu'on savoit dans le dessein de s'établir bientôt dans la Rivière St Jean et qu'ils cherchoient un praticien de l'endroit pour mouiller dans le fond du Havre. Des gens plus rusés auroient aperçus le danger qu'il y avoit à s'engager. Un de nos malheureux accadiens donna directement dans le piège tout visible qu'il étoit. Sitôt qu'il fut à bord, l'anglois mit son pavillon et l'assura d'un coup de canon. Les familles du Port Royal dont j'ai déjà fait mention étoient cabannés au voisinage (on les a fait passer dernièrement au haut de la Rivière) et ayant accouru au bruit, ils s'aperçurent que l'anglois s'approchoit pour enlever le bâtiment où ils s'étoient sauvés, sans perdre de temps, ils en débarquèrent quelques pierriers et les ayant placés avantageusement et apportés toutes

les armes qu'ils pouvoient avoir d'ailleurs, ils firent un tel feu sur l'anglois qu'il fut contraint de se sauver comme il étoit venu. Ce bâtiment venoit en apparence de Port Royal pour chercher des nouvelles. Tous ces événements demandoient la présence de M. de Boishébert. Il est donc parti de Cocagne le 15 février, laissant à sa place M. de Grand Pré de Niverville, son Second, avec un nombre de Sauvages pour continuer à harceler l'ennemy et pour favoriser l'évasion des habitans.

Comme j'ai fait évader les familles qui l'automne dernier ont passé de ces quartiers sur l'Isle St Jean et que sur l'apparence des affaires, je suis dans les mêmes sentimens à l'égard de ceux qui nous restent encore, il m'a prié de continuer mes soins sur ce sujet de concert avec M. de Niverville. Nous travaillons donc présentement à faire sauver ces pauvres acadiens qui n'ont point voulu se rendre à l'anglois. Le nombre à la vérité en est peu considérable et encore sont-ils dispersés dans des situations des plus fâcheuses, mais ils sont françois et ils coûtent chers à Jésus-Christ. Voilà des motifs suffisants pour ne point les abandonner, il s'en trouve au Cap de Sable, au Port Royal, aux Mines et enfin dans nos Rivières de Ménérampcouq, Petcoudiac et Chipoudy.

Des courriers venus icy du Port Royal vers la fin de Décembre nous ont appris qu'il n'est point de trahisons dont l'anglois ne se soit servi contre l'habitant, soit pour l'emmener, soit pour sonder ses intentions. On a supposé une lettre de M. Le Loutre à M. Daudin qui annonçoit que le premier de ces missionnaires étoit à la veille d'arriver à Beauséjour avec 1500 Canadiens. On a vu plus d'une fois de prétendus officiers françois qui se disoient avant coureurs d'une armée ou d'une flotte, il a paru plusieurs courriers particuliers, c'étoient des armées, c'étoient des flottes, des frégates, partis pour s'opposer à l'enlèvement des Acadiens, c'étoient des espérances les plus flatteuses. On n'enlevoit disait-on des familles que pour les empêcher de porter les armes pour les françois suivant des ¹ dont M. Hocquart étoit porteur et que la paix ramènerait un chacun sur son ancienne habitation.

Nous scumes de ces courriers qu'il ne s'est sauvé du Port Royal qu'environ 30 familles dont la majeure partie s'est retirée dans les bois avec les habitans du Cap Sable, l'autre se tient aux bois aux environs du lieu. Les gens du Cap Sable n'ont pas été encore inquiétés, ils se sont confinés dans les bois et avec eux M. Desenclaves, cy-devant missionnaire du Port-Royal.

1. *Sic.*

(MM. Caudin, Chevreulx et LeMaire ont été arrêtés vers la my Juillet, conduits à Chibouctou et mit dans des vaisseaux séparément, c'est tout ce qu'on sçait.) Je n'ay pu savoir s'ils avoient le dessein de se retirer vers nous. Je penserois volontiers qu'ils veulent attendre dans les bois qu'elle sera l'issue de la guerre. Ils ont envoyé chercher les nouvelles chez les fugitifs du Port Royal, ceux-cy les ont envoyés chercher chez nous, comme je l'ay dit et veulent tout mettre en œuvre pour se rendre à nous. Nous leur avons promis toute l'assistance qui dépendra de nous. Vers la fin de l'automne, il ne restoit plus aux Mines que 80 familles (Il y avoit aux Mines avant ces troubles environ un millier d'habitants) et j'apprends tout récemment qu'il n'en reste plus que 10 ou 11 qui sont cachés dans les bois et qui demandent des secours pour se sauver.

Dans nos Rivières de Memeramcouq, Petcoudiac et Chipoudy, il reste comme je l'ay dit environ 250 familles, de ce nombre sont 60 femmes dont les Maris ont été emmenés en Angleterre, pour bien faire connoître la situation de ces familles, il faut ce me semble reprendre les choses d'un peu plus haut.

Dès que les affaires commencèrent à se débrouiller dans ce pays, je jugeai qu'on n'avoit rien de mieux à faire que de se jeter entre les bras des françois, dès lors, à la vérité, la plupart des habitants s'étoient rendus aux forts anglois, y étoient détenus et je n'avois pu m'opposer à cette démarche. En effet, on regardoit l'anglois comme son maître, on se croyait en sureté sous la foy de la capitulation, on se croyoit obligé à l'obéissance. MM. de Vergor et Le Loutre avoient dit en partant qu'il étoit de l'intérêt de l'habitant d'être bien soumis. L'anglois cachoit son dessein, paroissoit même travailler à perfectionner les établissemens. L'ordre vint de se rendre au fort pour prendre, disait-on, des arrangements concernant les terres. Dans de telles circonstances, je ne pouvois leur conseiller la désobéissance sans me charger de tous les malheurs qui sont arrivés. Si en effet j'eus conseillé alors de refuser l'obéissance, la majeure partie des habitans persuadée qu'elle retrouveroit l'ancienne tranquillité sous le règne de l'Anglois et attentive uniquement à un aveugle intérêt pour leurs terres, ne m'auroient jamais écouté et la rébellion des autres auroit fourni à l'anglois un prétexte spécieux et unique pour enlever tous ceux que les promesses, la violence ou quelque autre voye auroient mis sous sa main. Je ne pouvois manquer alors d'être regardé comme l'auteur des malheurs de l'Acadie, l'habitant peu capable de demesler les vrais ressorts qui font agir l'anglois n'auroit pu

penser autrement, et partout il m'auroit rendu responsable de ses désastres; ajoutez à toutes ces raisons que restant le seul prêtre dans ces quartiers au point de vue où les choses se monteraient, la Religion, la Charité, l'intérêt même de la France exigeoient de moy toutes les mesures possibles pour m'y maintenir et que pour cet effet, j'avois été obligé de promettre simplement à l'Anglois de ne point toucher aux affaires d'Etat et que voyant d'ailleurs que l'Acadien soit pour faire sa cour, soit par imprudence informoit au fort de tout ce qui se passoit, je ne pouvois ouvrir la bouche contre l'Anglois sans m'exposer à des grosses affaires qui auroient tourné autant au préjudice de l'habitant qu'à ma perte.

Ces raisons sont plus que suffisantes pour justifier ma conduite, dans cette conjecture difficile et pour ne point juger rigoureusement les anglois (habitants?) qui se rendirent au fort anglois.

Je reviens maintenant à ceux qui se trouvèrent en liberté envers lesquels j'ay agi autrement. Dès que je vis les autres arrêtés au fort je vis bien que les ménagemens vis-à-vis l'anglois étoient déplacés et que je ne pouvois mieux faire que de sauver pour la religion et pour la France le reste de mon troupeau. Le Commandant anglois par ses promesses séduisantes, des offres captieuses et par des présens même que je n'osai refuser pour la première fois avoit cru me mettre dans ses intérêts. Se croyant donc assuré de moy, il me manda qu'il souhaitoit de me voir incessamment, il me connoissoit mal. La première qualité d'un missionnaire, s'il est digne de son nom, c'est d'être honnête homme, et le premier devoir d'un honnête homme, c'est une fidélité inviolable à sa patrie. Je me gardai donc bien des embûches qu'il me tendoit et je lui répondis poliment et en substance que je ne me défiois point de Son Excellence, mais que j'appréhendois qu'il ne reçût de son général des ordres peu favorables aux missionnaires qu'il seroit obligé d'exécuter contre moy-même, et puisqu'on lui commandoit d'embarquer les habitans que le seul parti qui me restoit étoit de me retirer, que je resterois encore au pais sous son bon plaisir s'il recevoit un contre ordre pour les habitans; à une lettre où il me pressoit encore de bannir toute défiance et de me rendre au fort, je répondis que je me souvenois que M. Maillard avoit été embarqué malgré une assurance positive d'un Gouverneur Anglois et que j'estimois mieux me retirer que de m'exposer en aucune manière.

On peut bien penser qu'en ce temps-là et depuis je me suis gardé sérieusement presque toujours dans les bois d'où je sors quand il est nécessaire pour rendre quelque service aux habitants sans m'arrêter en lieu risquable et je me flatte avec la grâce du Seigneur que l'ennemy n'aura point de prise sur moy, dans cette position, je conseillois très fort et mille fois aux habitants qui se trouvèrent hors du fort de ne point s'y rendre. Je donnay le même conseil à toutes les femmes qui recevoient des ordres fréquemment pour s'aller embarquer. Je leur représentai qu'en se rendant à l'Anglois, elles s'otoient toute espérance de retour et se mettoient dans le cas de perdre la religion avec toute leur postérité, qu'il falloit s'acheminer vers les françois, que la patrie leur tendoit les bras, qu'avec un peu de courage et de fatigue on pouvoit en approcher, que j'agirai de toutes mes forces pour leur procurer de l'assistance, que la vue de leurs misères toucheroient nos compatriotes et qu'en ce cas on revendiqueroit leurs maris en quelques endroits qu'on les transporte, qu'autrement elles s'exposeroient à tous les malheurs ensemble.

Ces raisons que la suite des événements ne justifie que trop ne furent guère écoutées que dans mon ancienne mission qui comprenoit les rivières Chipoudy, Petcoudiac, Meméramcouq, Lintamare avec ses dépendances, et j'ay eu la consolation de voir que jusqu'aujourd'hui aucune femme ne s'y est embarquée, excepté 4 ou 5 qui ont été surprises et enlevées de force à Chipoudy, dans le reste du pays je veux dire dans les environs de Beauséjour, cy-devant deservis par M. M. Le Loutre et Vizier et où depuis quelques années les gens paroissent plus fiers, plus factieux et moins respectueux à l'égard des prêtres, je ne trouvai qu'un petit nombre qui voulut deférer à mes conseils. La plupart de ces malheureuses femmes séduites par les fausses nouvelles, intimidées par des craintes spécieuses, emportées par l'attachement excessif pour des maris qu'elles avoient permission de voir trop souvent, fermant l'oreille à la voix de la religion, de leur missionnaire et à toute considération raisonnable se jettèrent aveuglément et comme par désespoir dans les vaisseaux anglois au nombre de 140 (on a vu dans cette occasion le plus triste des spectacles, plusieurs de ces femmes n'ont pas voulu embarquer avec leurs grandes filles et leur grand garçon par le seul motif de la Religion.) On eut dit que la Raison les y attendoit pour leur découvrir leur démarche extravagante, que n'auroient-elles pas fait alors pour la réparer. Je l'ai sçu d'un déserteur, mais le mal ne souffroit plus de remède.

Le commencement de cette affaire arriva vers le 10 août, les femmes s'embarquèrent vers la S^t Michel et enfin vers la my octobre, on les amena avec leurs maris et environ 140 habitans qu'on a tous placés sur des nouvelles habitations à la Caroline. Ceux qui se sont embarqués au Port Royal et aux Mines, ont été poussés à peu près par les mêmes motifs, ils sont cependant plus excusables, (Sy cependant on peut blâmer de pauvres habitans d'ailleurs qui se sont trouvés sans force à la discrétion d'un ennemy traître et cruel) s'étant trouvés sans missionnaires qui put les conseiller et dans un éloignement qui rendoit leur evasion bien difficile. Ils ont présentement tout le loisir pour regretter les offres que M. Le Loutre leur avoit faites et sy souvent réitérées s'ils vouloient se sauver. On les a placés sur les côtes de Boston où ils ont le chagrin de voir jusqu'à leurs plus tendres enfants dispersés au service des particuliers de cette ville. Tandis qu'une partie des Acadiens étoit dans la Route d'Angleterre, un autre se rapprochoit des françois, Les Cobequites se rendirent sur l'Isle S^t Jean comme vous le savez. Je fis passer aussi environ 500 âmes des environs de Beauséjour et de Lintamar sur la même Isle sous le bon plaisir de M. de Villejoubin dont je ne sçaurois assez louer la politesse, la bonté et la charité pour ces pauvres fugitifs. Je passe rapidement sur ces faits qui vous sont connus, pour ne point abuser de votre patience par une longueur outrée. Je me proposois d'être moins étendu, mais les faits sont tellement liés ensemble et se présentent si naturellement les uns après les autres que je n'ai pu tout-à-fait leur refuser l'entrée dans une relation où ils ont tous un égal droit de paroître, mais enfin il faut reprendre les derniers détails sur notre situation actuelle.

On compte icy comme je l'ay déjà marqué plus d'une fois 250 françois dont la situation est fort à plaindre.

La résolution où est l'anglois de ne plus souffrir d'accadiens dans ces cantons, les menaces réitérées qu'il fait d'emmener tous ceux qu'il pourra atteindre, la grande difficulté où est le Canada déjà assez occupé d'ailleurs de leur fournir des troupes et des vivres, l'incertitude du succès en cas de guerre, par rapport au secours qu'on attend de France, la grande dizette et l'extrême misère dont on est menacé et qu'on éprouve même déjà en partie, toutes ces raisons jointes à une infinité d'autres dont le détail serait trop long, demontre clairement à tous ceux qui réfléchissent la nécessité où ils sont de travailler à se sauver sans plus tarder suivant les intentions au moins provisionnelles de M. le Général, on devoit tous les printemps s'approcher du bord de la

mer pour passer en Canada, mais deux raisons particulières nous ont engagé à prévenir cette saison et à presser de se rendre sur les glaces incessamment aux lieux de l'embarquement, la première c'est que dans le printemps les portages sont impraticables et qu'en différant de les passer plus tard on s'expose à être pris de l'anglois, ou à manquer de voitures s'il faut absolument se retirer. La 2^e c'est tandis que les accadiens sont au voisinage de leurs habitations et de leurs maisons, ils ont toujours quelque prétexte pour sortir du Bois (il y en a qui espèrent insensément de pouvoir semer ce printemps les choses comme elles sont). Sur ces entrefaites, l'anglois vient, en prend quelques uns et les amène, et le plus grand mal n'est pas qu'on ammène quelqu'un, mais que l'ennemy apprenne par là la triste situation de nos affaires. L'anglois est venu trois fois cet hyver à Méméramcouq, la 1^{re} fois il surprit 3 hommes, la 2^e 3 autres, la 3^{me} fois s'étant fait pilotter par un de ceux qu'il nous avoit pris cy-devant, il s'avança de nuit dans les bois jusqu'à un endroit où plus de 20 familles avoient cabanés, mais par bonheur la crainte avoit poussé ces pauvres gens plus avant dans la forêt 5 ou 6 jours auparavant. Ainsy l'anglois ne trouva que des vieilles cabanes et ne put exécuter ses ordres cruels. Pierre Suret a rapporté que le Commandant de ce party avoit ordre de se saisir de tous les accadiens dans cet endroit, de faire mourir incontinent tous ceux qui s'y trouveroient en état de porter les armes, de leur lever la chevelure (Cet homme nous a dit que c'est le traître Daniel qui a suggéré cet avis aux Anglois comme le seul moyen de faire retirer M. de Boishébert qui les désole avec ses Sauvages et pour empêcher les accadiens de frapper sur eux) d'emmener tout le reste après avoir laissé au bout d'un piquet une lettre pour M. de Boishébert à peu près dans ce style : " Vous avez commencé, nous continuons sur le même ton jusqu'à ce que vous vous retiriez de ces cantons avec vos sauvages, " on dit chez vous aux Sauvages qu'autant d'Anglois qu'ils tueront que ce sera autant d'échelon pour aller en Paradis, " nous ajoutons que c'en sera deux pour nos gens par autant d'Acadiens qu'ils détruiront. " (Le malheureux Daniel a dit aux anglois que les Sauvages étoient allés trouver M. Manach pour parlementer sur la guerre, ce missionnaire leur parla ainsi " Est-ce à moy qu'il faut venir faire des parlements, n'y a-t-il " pas un officier du Roy, allez ! allez ! autant d'anglois que vous " tuerez, ce sera autant d'échellons pour monter en paradis. "

Il paroît parce que je viens de marquer qu'il n'y a plus de sûreté aux Rivières pour les Acadiens et que leur meilleur parti

c'est de profiter des glaces pour se rendre au bord de la mer où ils seront bien plus sûrement par rapport à l'ennemy et à portée de tout, soit pour s'embarquer, s'il le faut absolument, soit pour avoir les vivres qu'il faudra leur apporter si on veut les conserver sur ces côtes, et qu'ils ne pourroient avoir sans s'exposer en venant les chercher icy des rivières. Sans parler que nous avons plusieurs familles absolument incapables de transporter des vivres par des portages de 7, 10 et même de 20 lieues, telles sont sans contredit les femmes dont on a enlevé les maris qui pour la plupart n'ont que de jeunes enfants incapables de leur porter assistance. Je leur ai souvent proposé ces raisons, je me suis rendu au bord de la mer pour leur chercher un azile, et depuis un mois, je ne cesse de les appeler, mais malheureusement on ne se dépêche guère, l'accadien est d'une irrésolution qui a de quoy surprendre en général, on ne voudroit pas être pris pour quoi que ce soit au monde, on estimeroit plutôt être mené jusqu'à *Michilimackina*, d'un autre côté il faut se résoudre à un plus grand sacrifice, si on va en Canada, il faut dire adieu à son pays, à son habitation, à sa maison, abandonner les animaux et tant d'autres objets pour lesquels on a un attachement demezuré, il est dur d'y penser seulement. On s'imagine avec quelque raison d'ailleurs qu'il faudra essayer bien de la misère avant de s'embarquer, pendant la traversée en Canada même (Nos habitants iroient plus volontiers à l'Isle St Jean ou à la rivière St Jean, mais ils craignent la famine dans ce dernier endroit et l'anglois dans l'autre). On se figure avec quelque espèce de trouble qu'une fois en Canada on ne reviendra plus de cet Exil. Telle est la façon de penser de ces bonnes gens qui n'ont jamais encore sorti de leur pays. A les entendre, on est misérable partout ailleurs, on y mange de viande que le quart de saoul, l'Accadie, disent-ils, jusqu'à ces dernières années étoit un paradis sur terre, on pense encore que nous aurons la paix incontinent, ou que l'Accadie sera peut-être reprise par une flotte françoise dans le cours de l'été prochain ou dans 2 ans au plus, qu'on pourroit se cacher sûrement en attendant et vivre de ses bestiaux (ce qui n'est qu'à la portée d'un petit nombre) on voudroit encore attendre des nouvelles du Canada, on s'assemble (on demande l'avis d'un missionnaire ou d'un officier, puis on fait à sa tête) on délibère, l'un se cache bien, l'autre mal caché le découvre, est-il prit quelqu'un, on tremble, on veut s'en aller, mais on se rassure bientôt, on s'endort dans une fausse tranquillité, on vit dans des espérances flatteuses, mais souvent chimériquement, telle est la conduite de ce peuple que son

expérience rend malheureux. Quoi qu'il en soit, j'espère que toutes leurs réflexions faites, ils se rendront presque tous au bord de la mer avant la fin du printemps, Méméramcouq s'évacue tous les jours (nous avons icy actuellement 60 familles) et les autres rivières imiteront son exemple, mais le tout n'est pas de se rendre à la mer, il faut y subsister jusqu'au nouvel ordre, et voilà un des points les plus embarrassants, par les malheurs du temps, on n'a pu faire qu'une très petite partie de la moisson.

C'est ce qui a réduit une grande partie du monde à vivre cet hiver de viande uniquement et ce sera la seule nourriture des $\frac{3}{4}$ et demi des gens, avant le commencement de May, on peut donc, direz-vous, vivre simplement de viande, et ces habitants n'en doivent pas manquer dans un pays assez fournis d'animaux? Je reponds à cette objection 1^o on vit simplement de viande, mais bien malheureusement, il faudrait un tempérament sauvage pour y tenir, aussy avons-nous une espèce de maladie épidémique, causée en apparence par des indigestions, accompagnée de migraine, de points de côté et suivie d'une forte dyssenterie, cette maladie est longue, règne encore actuellement et a enlevé plusieurs personnes. 2^o On subsisteroit quoique bien mal avec la viande, si on l'avoit bonne, mais désormais on n'en peut espérer de pareille qu'au retour de l'été, cet automne les animaux étoient en état, on a fait des provisions de viande bonne à la vérité, mais en trop petite quantité, on n'a pu faire que très peu de fourrage et encore dans l'arrière saison. Leur petite quantité jointe à la mauvaise qualité ne sauroient entretenir les animaux, ils sont maigres et faibles au point que plusieurs ne peuvent marcher jusqu'au bord de la mer.

Voilà cependant, sur quoi il faut vivre, jusqu'à ce que la Providence nous envoie des vivres d'ailleurs. Jugez, Monsieur, de notre situation, en vérité les viandes sont si chétives que les Sauvages les rebutent tout carnassiers qu'ils peuvent être, on ne sçoit plus ce que donner à une quantité de ces nations qu'on a gardé icy pour aller au besoin sur l'ennemy.

3^o Enfin, la maigreur des animaux, surtout sans autres vivres, en augmente la consommation ordinaire du double et au delà, quelle dépense d'ailleurs pour entretenir des Sauvages, il faut l'avoir entrepris pour le comprendre, ajoutez à tout cela qu'il y a des pauvres gens qui n'avoient que très peu d'animaux, d'autres en ont perdu, d'autres ont eu le chagrin de voir enlever leurs bestiaux par les anglois. J'ose donc assurer que s'il ne nous vient pas de secours en deça de l'été, que la famine fera voir icy le plus cruel des spectacles. M. Bigot me mande qu'il

enverra icy des vivres le plus tôt qu'il pourra. M. le Général me le marque aussy, mais les glaces et les précautions nécessaires dans la position des affaires rendront ces secours trop tardifs, nous sommes déjà dans une grande misère, c'est pourquoy je prends la liberté de m'adresser à vous pour obtenir du secours à l'ouverture même de la navigation. Nous avons besoin de tout, farine, lard, pois, graisse, poudre, plomb royal surtout, (des balles aussy, un peu de vin, mélasse, d'eau de vie pour les malades, il y a plus de 3 mois que nous n'avons plus aucune sorte de boisson) hameçons, lignes, toiles, avec un peu de tabac pour nos pauvres gens qui pâtissent beaucoup dans une situation comme la nôtre où la livre se vend jusqu'à 10 et 20; avec les secours que vous pourriez nous envoyer, nous serions à même d'attendre les envois du Canada. Je vous ay déjà marqué que nous sommes dans ces quartiers environ 250 familles, vous jugerez par là aisément de la quantité de l'envoy dont nous avons besoin en attendant un plus abondant. Je m'aperçois que ce mémoire est bien étendu, il me reste cependant à détailler quelques nouvelles qui pourront paroître de quelque conséquence, ces nouvelles regardent quelques desseins que l'anglois laisse entrevoir pour ce printemps. Je les tiens de Pierre Suret dont j'ay déjà fait mention. Cet homme étoit cy-devant Capitaine de Milice à Petooudiac, il a de l'esprit, raisonne fort bien, est entendu dans les affaires et a été souvent employé par nos M^{rs} Officiers dans des conjonctures délicates. L'anglois l'avoit gardé cet hyver au fort comme un homme d'esprit bien au fait du pays et qui pouvoit leur être utile. Sa conversation agréable lui a donné un accès facile auprès de M. Scot qui, s'en croyant assuré, lui parloit assez ouvertement. Il sçoit la langue angloise et entroit par là en conversation avec tout le monde qui s'est accoutumé insensiblement à n'avoir plus de réserve vis-à-vis de luy, il s'est échappé de Beauséjour le 26 du mois passé, 4 jours après il est venu nous joindre et nous a rapporté ce qui suit (il faut se souvenir en général que M. M. les anglois sont fort dans le goût de s'en faire à croire.)

M. Scot continue de commander à Beauséjour. J'ai lieu de penser qu'il est connu à Louisbourg. J'aurois pu sans cela détailler icy les différents traits que j'ai démêlé dans son caractère, de cet officier. Je dirai simplement en passant qu'on le regarde avec quelque raison comme l'auteur de la plupart des desseins qui concernent l'Acadie.

Il n'y a dans les 3 forts de Beauséjour, de Mizagousche et du Gaspareaux qu'environ 500 hommes, tout compris, la milice et

la troupe réglée. On les a distribué assez également pour la garde de ces trois places.

La plus considérable sortie que l'anglois ayt pu faire cet hyver en réunissant les forces de Beauséjour et de Mesagouche n'étoit que de 238 hommes.

M. Scot a ordre de faire partir bientôt un certain nombre de ces miliciens pour aller renforcer la garnison de Chibouctou.

Cet officier a dit qu'à l'ouverture du Printemps, il viendra 1200 hommes dans ces quartiers pour donner entièrement la chasse aux nations sauvages et se saisir des Accadiens qui s'y tiennent (Nous comptons faire la garde pour nous deffendre ou fuir en cas de besoin. Ce dernier ne nous sera pas autrement difficile par les moyens des canots et l'avantage des lieux) qu'il y aura de bon printemps pour cet effet des Corsaires vers Gêdaic (il seroit à souhaiter aussy que quelqu'une de nos frégattes croisât quelque temps sur nos côtes pour assurer nos convois et couvrir le départ des habitans s'il faut se retirer. Mais dans ce cas il faudroit convenir d'un signal pour les reconnoître) et vers les embouchures de la rivière St Jean par où on sçoit que les Accadiens des Mines et du Port Royal doivent se sauver.

On ne veut plus souffrir d'accadiens dans ces contrées, on nous menace surtout des montagnards d'Ecosse dont on attend 1500 pour l'Acadie et des sauvages anglois, de ces derniers on n'a qu'une dizaine actuellement à Beauséjour.

Les Anglois entendent fort indifféremment parler des Accadiens qui se sauverent cet automne chez les françois et affectent même de n'en rien dire.

On dit que nos gens se plaisent à la Caroline (ce que j'ai de la peine à croire) qu'on se trouve bien d'eux, qu'on a fait une quête pour eux dans toute la Colonie, qu'on leur a fourni des planches et des clous pour se loger et marqué des habitations, qu'on leur a cependant limité un certain district d'où ils ne peuvent sortir sous peine d'être tués par le premier sauvage ou anglois qui les trouveroient hors des bornes assignées.

On dit que la maladie s'est mis dans un des bâtimens chargé de nos Accadiens et qu'il en est mort une quantité considérable.

Au départ de Pierre Suret on paroissoit ignorer à Beauséjour l'aventure des deux bâtimens que nous avons pris vers la Rivière St Jean et les derniers avantages que nous ont procuré les Sauvages dans les pays d'en haut.

On soupçonne qu'un autre bâtiment chargé d'habitants du Port Royal s'est encore sauvé, on a eu le même soupçon sur un bâtiment chargé de familles du haut de la Baye.

M. Scot a avoué à Suret que quand on a enfermé les habitans dans les forts qu'on vouloit essayer avant toutes choses de les faire signer purement et simplement pour l'anglois et qu'on ne s'est entièrement déterminé à les emmener que quand on a vu clairement que l'habitant n'y vouloit rien entendre. L'habitant pensoit sagement que dans le cas de la signature, l'anglois auroit un plus beau champ pour les emmener et en disposer à sa fantaisie sans que la France put jamais rappeler de rien en leur faveur.

M. Scot se promet beaux et merveilles à son ordinaire. Il dit que sans un coup du ciel les anglois vont conquérir incessamment le reste de l'Amérique septentrionale, qu'ils ont 35 vaisseaux de ligne (il hiverne des vaisseaux à Chibouctou) 2 gros mortiers, avec 4000 hommes pour servir dans ces colonies par terre et par mer l'été prochain que tels sont les ordres de leurs généraux. Celui qui commandera par terre descendra par les hauts du Canada jusqu'à Québec en brûlant et ravageant tout sur son passage. Tandis que le général de la flotte après avoir pris Louisbourg en fera autant en montant la rivière. Leur dessein par là est d'obliger les peuples à se refugier dans les villes pour les affamer et les réduire à se rendre promptement. Ce dessein seroit fort bon si on les laissoit faire. Il avance contre toute apparence que les Anglois ont pour eux cinq têtes couronnées, que l'Espagne gardera une parfaite neutralité, que la France est dénuée de forces maritimes, que le Roy de France n'a point de sentiment s'il ne tire point vengeance de ce qu'on luy a fait dans l'affaire de Beauséjour, il avance cependant que les François sont rusés et qu'ils ne sont jamais plus à craindre que quand ils le paroissent moins.

Ces messieurs prétendent encore qu'ils nous ont pris des vaisseaux marchands qui retournoient en France l'automne passé. Je ne sais si ce ne sont pas des vaisseaux de la compagnie des Indes.

Ils avouent qu'on travaille à la paix en disant qu'il y aura grande guerre ou grande paix. Fasse le ciel que ce soit une paix constante et durable digne de la Bonne foy que nous avons eue pour un ennemy qui à notre égard s'est comporté, j'ose le dire en vrai forban.

M. de Boishébert fait sortir 22 sauvages Canabas des plus braves qui vont faire coup vers Beauséjour.

M. le Général me manda dernièrement que son intention est qu'on ne donne aucun repos à l'ennemi, qu'on le harcelle, qu'on le déconcerte à toute force.

Il mande à M. de Boishébert de faire passer les Accadiens sur l'Isle St Jean ou à la Rivière St Jean. Mais je pense que cet ordre n'est que provisionnel et on voit assez clairement de même parce qu'il me fait l'honneur de m'écrire qu'il attend l'ordre de la Cour pour disposer des accadiens (on nous dit que M. le Général a gardé un profond silence lors des derniers paquets que vous lui avez envoyés, qu'il n'en n'a rien transpiré absolument, ce qui a surpris le public, on a cependant vu les mouvements se multiplier et l'on conjecture que la France est bien éloignée de vouloir abandonner l'accadie) sans vouloir rien statuer de son chef sur l'évacuation de ce pays. Mgr l'Evêque me marque que M. le Général ne veut point prendre sur lui de faire passer les Accadiens en Canada. Quoiqu'il en soit, j'appelle toujours mes habitans au bord de la mer, ils y seront toujours plus sûrement et seront à portée de tout comme j'ay eu l'honneur de vous l'écrire plus haut. M. de Boishébert vient de faire passer en Canada les équipages des deux bâtimens pris à la Rivière St Jean, il y a fait passer aussy 6 prisonniers que M. de Niverville avoit fait cet automne. Cette dernière prise a été faite en exécution des premiers ordres que M. de Vaudreuil a donné dans l'Acadie et sur laquelle il a donné des marques d'une satisfaction bien sensible à M. de Niverville.

Je vous prie, Monsieur, d'excuser la longueur de cette relation. J'ai appréhendé en voulant trop abrégé de retrancher quelque fait utile ou même important, dans ces sortes d'écrit il me semble que le party que j'ay suivi est le moins sujet à inconvénient. Je vous supplie encore de recevoir cet espèce de mémoire comme une assurance de la haute estime et du profond respect avec lequel je suis &c. &c.

LE GUERNE,
Prêtre missionnaire.

XCIX
REGISTRES DES ACADIENS
DE
BELLE-ISLE-EN-MER.

INTRODUCTION.

Lorsque l'abbé LeLoutre fut de retour en France après sa longue captivité à l'île de Jersey, il continua de s'occuper des Acadiens; et il le fit avec la même ardeur et la même persévérance qu'il avait déployées en Acadie pour soustraire ces malheureux aux mains de leurs ennemis.

Le 8 novembre 1765, il débarquait à Belle-Isle-en-Mer, et y fut suivi par soixante-dix-huit familles acadiennes que le roi voulait y établir. Belle-isle-en-mer est une petite île située à quelques lieues des côtes du Morbihan. Elle est divisée en quatre paroisses: *Le Palais*, ou centre nord; *Banger*, ou centre sud; *Sauton*, à l'extrémité ouest; et *Loemaria*, à l'extrémité est.

À leur arrivée, les Acadiens furent repartis entre ces quatre paroisses. Chacune des soixante-dix-huit familles reçut d'abord une concession de terrain; puis, sur les instances de l'abbé LeLoutre, le roi leur fit bâtir 78 maisons, et donna à chaque famille 1 cheval, 1 vache, 3 brebis, plus une somme de 400 livres pour les premiers frais d'établissement.

En vue de suppléer aux registres des paroisses d'où venaient les Acadiens, les Etats de Bretagne, dont dépendait Belle-Isle, ordonnèrent en 1767 de prendre par écrit les dépositions assermentées des chefs de famille, afin de retracer leur origine en France et leur filiation.

Ces registres ou états généalogiques se retrouvent encore dans chacune des paroisses de Belle-Isle. Grâce à l'obligeance de l'abbé Le Bayon, curé du Palais, j'ai pu faire exécuter la copie du registre de sa paroisse; et depuis ceux des autres.

Le registre de la paroisse du Palais, que nous publions ci-après, est précédé de quelques notes écrites par M. Rameau, qui en a fait une étude attentive.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

Dans ce registre, il y a en tout 38 pages de copie contenant:

- 1^o La procédure et l'arrêt qui ordonne l'enquête à faire sur les Acadiens, sur leur origine et la confection du présent registre.
- 2^o Les déclarations de la famille Le Blanc, de la page 5 à la page 16, en deux déclarations: celle de Honoré Le Blanc, et celle de Joseph Le Blanc dit le Maigre.
- 3^o Les déclarations des Daigre, page 17.
- 4^o Les déclarations des Grainger, page 23.
- 5^o La déclaration de Pierre Richard, page 34.

La première circonstance qui m'a frappé, en parcourant ce manuscrit, c'est que chacun des déclarants a conservé une notion, sinon très nette, du moins très vive, de ses aïeux venus de France.

Tous tiennent à dire quel est le premier de leurs aïeux venu de France; souvent ils indiquent s'il est venu seul ou marié, et à quelle époque il est arrivé; ils indiquent aussi qu'il y en avait qui étaient Anglais d'origine ou Écossais. Malheureusement dans ce registre on ne trouve aucune trace sur les circonstances qui ont précédé le départ de France: soit la province d'origine, soit les causes du départ, soit les détails du transport et du premier établissement.

Ils montrent aussi qu'ils ont conservé avec soin la tradition de leur filiation; et les recensements nominaux que nous possédons nous montrent combien leurs souvenirs étaient fidèles. Du reste quand on remarque quelques différences, elles sont pour le chercheur un contrôle réciproque pour corriger les erreurs.

Une autre circonstance notable, c'est qu'évidemment, les différents groupes des Acadiens dispersés correspondaient entre eux: nous le savions déjà par l'histoire de Joseph Le Blanc dit Le Maigre — tant qu'il resta en Acadie — et par les lettres de Messieurs *Maillard* et *Manach*.

Dans ce registre on voit constamment indiqué: Un tel transporté au Maryland avec sa famille — tel autre transporté à Boston — tel autre mort sur la côte de Miramichi — tel autre mort en mer dans le transport de l'île St Jean (page 10) — tel autre détenu à Halifax, etc., etc.

Les déclarations les plus importantes (elles tiennent 12 pages du cahier), et peut-être les plus intéressantes, sont celles de la famille Leblanc. — Elles fournissent toute la généalogie des Leblanc depuis 1660 jusqu'en 1767; et tout spécialement sur Joseph Leblanc dit Le Maigre, dont la vie a été si aventureuse, et qui se maria trois fois.

Incidemment on y trouve, avec l'origine des Leblanc, celle des Bourg (page 11) — des Landry, et des Babin (page 13), et des Daigre (page 14.) — Page 10 et suivantes, se trouve l'histoire de Joseph Le Blanc dit Le Maigre ou Le Mesgre, qui a joué un rôle actif de 1740 à 1760. — On y voit qu'il était le gendre de Jean Bourg dit *Belhumeur*, notaire aux Mines en 1730. Ce dernier, paraît-il, mourut très vieux. Malgré son grand âge, il avait pu quitter les Mines en 1755, et se transporter à Richibouctou où il mourut en 1760; On dit dans le manuscrit qu'il avait plus de 100 ans; c'est une erreur évidente. Il était né de François Bourg, qui lui-même était fils du premier Bourg venu en Acadie. Or il est dit dans le manuscrit que ce premier Bourg n'est arrivé en Acadie qu'après le traité de Breda (1667) — et Bourg *Belhumeur* n'est que son petit fils. D'autre part, si l'on consulte le Recensement de 1671, on voit que son nom, Alexandre Bourg, ne figure nulle part parmi les enfants. Il n'a pu naître que vers 1680, parce que, au recensement de 1707, il figure comme étant marié et ayant plusieurs enfants. Il ne pouvait donc guère avoir plus de 80 ans à sa mort en 1760.

On trouve, page 10, un fait assez singulier : c'est l'histoire d'une femme acadienne, Marguerite Le Blanc, dont le mari, *Pierre Alain* (acadien aussi) était mort à Brest en 1744. (?)

E. RAMEAU.

PALAIS.

Le présent Registre contenant vingt-quatre rolles de papier timbré, le premier et dernier compris, a été par nous, noble maître François Lucas Dumottays, ancien avocat, en l'absence de Monsieur Le Senechal d'Auray, chiffré, millésimé pour servir à insérer les baptêmes et mariages qui se feront en la paroisse du Palais pendant l'année mil sept cent soixante-sept pour les Accadiens. Ensemble, la Généalogie des Accadiens actuellement établis à Belleisle. Fait à Auray le trente janvier mil sept cent soixante-sept.

Signé, Lucas Dumottays, Ancien Avocat.

L'an mil sept cent soixante-sept le lundi le cinquième jour du mois de Février avant midy, Nous, M^e. Jean-Marie Thebaud Notaire et procureur en la Jurisdiction du marquisat royal de Belleisle-en-Mer, ayant été commis pour l'Enregistrement de la Généalogie des Accadiens nouvellement établis en cette Isle, ainsi que l'ordonne l'arrêt de la cour du douze janvier de cette année ; en vertu de laquelle et sur lequel nous avons été choisi pour cette commission par les habitants accadiens des quatre paroisses de Belleisle ; Nous avons prêté le serment aux termes dudit arrêt devant noble Maître Lucas Dumottays, ancien avocat au siège royal d'Auray faisant l'exercice du siège par l'absence de Monsieur Le Sénéchal d'icelle le trente du même mois de Janvier. Sur la remontrance de noble maître Hillarion Allain aussi avocat faisant les fonctions de Monsieur le procureur du roy de la ditte Jurisdiction à laquelle susprocédant. En présence de Vénérable et Discret Messire Jacques Marie Choblet recteur de la paroisse Saint-Gérard du Palais, de Vénérable et Discret Messire Jean Louis Le Loutre ancien Vicaire Général du Diocèse de Québec, Missionnaire et Directeur des dites familles accadiennes établies en cette isle, et de Monsieur Jacques Fronteaux de Lacloir procureur du roy en cette Jurisdiction du marquisat royal de Belleisle-En-Mer. Nous avons commencé ladite Généalogie des accadiens après l'extrait de l'arrêt de la Cour coppié en tête de laditte Généalogie. Les dits jours mois et an que devant. Signé.

(Signatures illisibles.)

Extrait de l'arrêt de la Cour, rendu sur les remontrances et conclusions de Monsieur le Procureur Général du Roy concernant les Accadiens actuellement établis à Belleisle.

Du douze Janvier 1767.

L'avocat général du roy, latré en sa cour, a remontré que la bonté du roy et les secours de la province ayant procuré la subsistance à une colonie d'accadiens, actuellement établis à Belleisle, il était nécessaire d'assurer l'état des familles qui composent cette colonie, que tous les registres de mariages, baptêmes et sépultures ayant été perdus dans la persécution des Anglais, on ne pouvait suppléer à cette perte qu'en rétablissant autant qu'il était possible les filiations de ces infortunés fugitifs.

L'arrêt de règlement du 11 janvier 1746 rendu pour la paroisse de Sougeat, présente un modèle que l'on propose à la Cour avec confiance, l'espèce étant à peu près la même : il s'agissait de remédier à la faute énorme d'un recteur qui aurait rapporté les Baptêmes, Mariages et Sépultures sur des feuilles volantes sans prendre même aucune des précautions qui eussent pu donner aucune authenticité à ces feuilles, ensorte que la paroisse de Sougeat était réellement sans registres. A ces causes, a le dit avocat général du roy requis qu'il y fut pourvu sur ces conclusions, qu'il a laissé par écrit. Oui le rapport de M. Desnos Déposés Conseiller doyen de la cour. Et sur ce délibéré.

La cour faisant droit sur les remontrances et conclusions du procureur général du roy a ordonné :

ARTICLE I^{er}

Qu'il sera fait deux registres en la forme ordinaire du registre de baptêmes, mariages et sépultures suivant la déclaration du roy du 9 avril ; l'un en papier timbré, l'autre en papier commun, lesquels seront cotés par premier et dernier et paraphés sans frais sur chaque feuillet par le Sénéchal du Siège royal d'Auray, lequel nommera un Scribe pour écrire en présence du Recteur de la paroisse ou de son vicaire, et des missionnaires ou de l'un d'eux étant actuellement à Belle-Isle, toutes les déclarations ci-après, le dit Scribe ou Commis ayant préalablement prêté serment sans aucuns frais devant le dit Sénéchal d'Auray

ARTICLE II

Que les déclarations des différents chefs de famille seront écrites, article par article, de suite et sans aucuns blancs ;

qu'elles seront signées de chaque déclarant, s'il sait signer, faute de quoi il en sera fait mention ; qu'elles seront aussi signées du recteur ou de son vicaire et des missionnaires qui y seront présents.

ARTICLE III

Chaque déclaration contiendra tous les détails relatifs à l'état du déclarant, à celui de sa femme et de ses enfants, avec la généalogie aussi exacte et claire qu'il sera possible des père et mère, du lieu de leurs naissances, de leurs mariages et de la naissance de leurs enfants, des morts de leurs parents en ligne directe ascendante et descendante et collatérale, avec l'expression des lieux, des dates autant qu'ils pourront s'en souvenir.

ARTICLE IV

Qu'à l'égard des enfants qui n'ont ny père et mère ny parents et qui ne sont pas en âge de faire eux-mêmes la dite déclaration, elle sera faite par ceux qui auront le plus de connaissance de leur famille, ce sera dans la forme ci-dessus.

ARTICLE V

Que sur tous les faits, dont les Missionnaires auront connaissance, ils en attesteront la vérité à la suite de chaque déclaration ; qu'ils pourront même suppléer à la déclaration sur les faits dont ils auront connaissance et qui auront été ignorés par les déclarants.

ARTICLE VI

Dans l'absence des Missionnaires les déclarations pourront être faites en présence du Recteur seul ou de son vicaire.

ARTICLE VII ET DERNIER

Qu'après que toutes les déclarations auront été faites un des registres sera envoyé au greffe du siège royal d'Auray dont le Sénéchal taxera les vacations du Scribe et en fera la répartition : ordonne au surplus que le présent arrêt sera lu et publié dans les quatre paroisses de Belle-Isle aux issues des grandes Messes et enregistré sur le livre des délibérations ; et pareillement enregistré au greffe de la Juridiction Royale d'Auray du procureur général du roy. Fait en Parlement à Rennes le douze janvier mil sept cent soixante-sept : signé au dit lieu.

L. C. PIQUET.

Généalogie des familles accadiennes établies dans la paroisse du Palais de Belle-Isle-en-Mer rapportée au présent registre conformément à l'arrêt de la cour dont copie de l'autre part.

L'an mil-sept-cent-soixante-sept le cinquième¹ Fevrier avant midy a comparu devant nous Honoré Le Blanc, accadien demeurant actuellement en cette isle au village de Bordustard, paroisse Saint-Gérard du Palais, accompagné de Joseph Simon Granger demeurant au village d'Antoureau, et Armand Granger demeurant au village de Borstang, le tout en la même paroisse ; Joseph Le Blanc dit Le Maigre du village de Kervaux et Jean-Baptiste Granger du village d'Andrestol, ditte paroisse, temoins. Lequel dit Le Blanc nous a déclaré en présence des dits temoins, être issu de Daniel Le Blanc son ayeul sorti de France avec sa seconde femme et Marie Le Blanc la fille de son premier mariage (morte sans enfants) et passés tous les trois au Port Royal, chef lieu de l'Acadie, après le Traité de Breda du trente-un Juillet mil six cent soixante et un.

¹ Et d'iceux Daniel Le Blanc et sa femme, sont nés René Le blanc, Jacques Le blanc, Antoine Le Blanc, Pierre Le Blanc au dit Port Royal ; et d'eux, Daniel Le blanc et femme, est aussi né André Le Blanc. Le susdit René Le blanc né au Port Royal et marié, audit lieu a Anne Bourgeois, est décédé audit Port Royal dans l'année mil sept cent trente deux, et sa femme en mil sept cent trente cinq.

² Du mariage dudit René Le Blanc sont nés, audit Port Royal, savoir : Jacques Le Blanc, François Le Blanc, René Le Blanc, Pierre Le Blanc, Etienne et Joseph Le Blanc, Claude Le Blanc, Marie Le Blanc, Jean-Baptiste Le Blanc et Victoire Le Blanc. Etienne et Joseph Le Blanc, frères jumeaux morts sans enfants.

³ Le susdit Jacques Leblanc épousa dans la paroisse de l'Assomption, rivière de Pigiquit dans l'Acadie, Catherine Landry fille de René Landry et de Marie Bernard du Port Royal ; Jacques Le Blanc mort audit lieu dans le courant d'octobre mil-sept-cent cinquante-cinq, et Catherine Landry sa femme morte au dit lieu à Pâques de l'année mil-sept cent-cinquante quatre.

1. Généalogie d'Honoré Le Blanc et de Marie Trahan sa femme.
(Cette note, ainsi que les suivantes, que nous plaçons au bas des pages, sont en marge dans le manuscrit.)

2. Jacques Le Blanc, Joseph Le Blanc, Pierre Le Blanc, Etienne Le Blanc, Joseph Le Blanc, Claude Le Blanc, Marie Le Blanc, Jean-Baptiste Le Blanc, Victoire Le Blanc.

3. M. Jacques Le Blanc et Catherine Landry.

¹ Du mariage du dit Jacques Le Blanc et de Catherine Landry son épouse, sont nés, dans la paroisse de Saint-Charles de la Grande Prée aux Mines dans l'Acadie; Anne Le Blanc mariée à Jean Gautrot fils de Claude Gautrot et de Marie Thériot de la dite paroisse Saint-Charles. Jean Le Blanc marié à Magdelaine Thériot fille de Germain Thériot et d'Anne Broussard de la dite paroisse de Saint-Charles.

² Marie Le Blanc mariée à Charles Gautrot fils du dit Claude Gautrot et de Marie Thériot de la dite paroisse Saint-Charles.

³ Marguerite Le Blanc âgée de soixante ans mariée dans la dite paroisse de Saint-Charles à Joseph Granger fils de René Granger et de Marguerite Thériot de la paroisse de Saint-Joseph, rivière aux Canards dans l'Acadie.

⁴ Jacques Le Blanc âgé d'environ cinquante huit ans marié, dans la paroisse de la Sainte famille rivière de Pigiquit dans l'Acadie, à Marie Josephe Forest fille de Pierre Forest et de Cécile Richard de présent à Philadelphie, Colonie Anglaise dans l'Amérique Septentrionale.

⁵ Honoré Le Blanc né dans la paroisse de Saint-Charles le vingt un Octobre mil-sept-cent-dix, marié à Pigiquit, paroisse de l'Assomption, à Marie Trahan fille de Guillaume Trahan et de Jacqueline Besnoist, laquelle Marie Trahan est morte et enterrée à Liverpool en Angleterre au mois de Juin mil-sept-cent-soixante-trois.

⁶ Magdelaine Le Blanc née en l'année mil-sept-cent-douze en la dite paroisse de Saint-Charles. Mariée à Jean-Baptiste Mélançon fils de Jean Mélançon et de Marguerite Dugas de la même paroisse, et transportée par les Anglais au Maryland Colonie anglaise.

⁷ Françoise Le Blanc née dans la dite paroisse Saint-Charles en l'année mil-sept-cent-seize et mariée en la dite paroisse à Charles Granger, fils de René Granger et de Marguerite Thériot de la paroisse de Saint-Joseph rivière aux Canards dans l'Acadie. Lequel dit Charles Granger est mort à Falmouth en Angleterre le vingt neuf septembre mil sept-cent cinquante-six.

1. M. Jean Le Blanc à Magdelaine Thériot.

2. M. Charles Gautrot à Marie Le Blanc.

3. M. Joseph Granger à Marguerite Le Blanc.

4. M. Jacques Le blanc à M^{ie} J^{he} Forest.

5. Baptiste Honoré Le Blanc. M. Honoré Le Blanc à Marie Trahan morte en 1763.

6. M. Jean-Baptiste Mélançon à Magdelaine Le Blanc née en 1712.

7. M. Charles Granger à Françoise Le blanc née en 1716.

¹ Charles Le Blanc né en la paroisse de Saint-Charles au mois d'octobre mil-sept-cent vingt, et marié dans la ditte paroisse à Elisabeth Thibodault fille de Jean Thibodault et de Marguerite Hébert de la même paroisse.

² Joseph LeBlanc né au mois de juin de l'année mil sept cent vingt-deux dans la paroisse de Saint-Charles, et marié à Jeanne Thériot fille de Bernard Gaudet et d'Elisabeth Theriot du Port-Royal, et passé avec sa famille au Mississipy.

³ Judith Le Blanc née en l'année mil-sept-cent vingt-quatre dans la paroisse de Saint-Charles et mariée à Germain Thibodault fils de Jean Thibodault et de Marguerite Hébert de la même paroisse, laquelle Judith Le Blanc et son mari sont morts à Falmouth en Angleterre en l'année mil-sept-cent cinquante-six.

⁴ Simon Le Blanc né dans la paroisse de Saint-Charles en l'année mil-sept-cent-vingt-six, et marié en première noce avec Marguerite Bourg fille de Jean Bourg et de François Aucoin de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul de Cobequit dans l'Acadie, ladite Bourg décédée le seize octobre mil-sept-cent cinquante-six à Falmouth en Angleterre. Le dit Simon Le Blanc marié en seconde noce, audit Falmouth en Angleterre, à Marie Trahan fille de Joseph Trahan et d'Elisabeth Thériot.

⁵ Catherine Le Blanc née en l'année mil-sept-cent vingt-huit dans la paroisse de Saint-Charles, et mariée à Jean-Baptiste Babin fils de Pierre Babin et de Magdelaine Bourg de la ditte paroisse, et transportés par les Anglais au Maryland, colonie anglaise.

Famille d'Honoré Le Blanc habitant du village de Bordustard paroisse du Palais, descendant de Daniel, René et Jacques Le Blanc successivement.

Du susdit mariage d'Honoré Le Blanc et de Marie Trahan sont nés à Pigiguit paroisse de l'Assomption en Acadie, savoir :

Charles Le Blanc au mois d'août de l'année mil-sept-cent trente-quatre et marié à Anne Landry fille de René Landry et de Marie Rose Rivet demeurant actuellement au village de Bordrehouan paroisse de Bangor en cette Ile.

1. M. Ch. Le Blanc né en 1720 à Elisabeth Thibodault.
2. Joseph Le blanc né en 1722 marié a Jeanne Thériot.
3. Judith Le Blanc née en 1724 mariée à Germain Thibodault
4. M. Simon Le Blanc à Marguerite Bourg décédée en 1756.
5. M. M^{rs}. Simon Le Blanc et Marie Trahan.
6. M. Jean Bptiste Babin et Cathérinè Le Blanc.
6. Naissance de Charles Le Blanc marié à Anne Landry.

1. Raymond Le Blanc né dans la dite paroisse de l'Assomption au mois de Janvier mil-sept-cent quarante-deux et marié, à Morlaix paroisse de Saint-Mathieu diocèse de Tréguier, avec dispensse de M. l'Evêque du troisième degré de consanguinité, Marie Theriot agée de vingt-neuf ans, fille de Pierre Theriot et de Marie-Josephe Dupuis de la paroisse de Saint-Joseph, rivièrre aux Canards dans l'Acadie, demeurant présentement au village de Bordustard en cette paroisse du Palais.

2. Agathe Le Blanc née à Pigiquit paroisse de l'Assomption au mois d'octobre mil-sept-cent-quarante-quatre et mariée à Paul Daigre-fils-d'Olivier Daigre et de Françoise Granger de la paroisse de Saint-Joseph rivièrre aux Canards dans l'Acadie, à Morlaix paroisse de Saint-Mathieu diocèse de Tréguier.

3. Paul Le Blanc né à Pigiquit paroisse de l'Assomption au mois de Juillet mil-sept-cent-cinquante-un.

4. Joseph Le Blanc né à Pigiquit paroisse de l'Assomption au mois de Janvier mil-sept-cent-cinquante-trois, de présent demeurant les dits Paul et Joseph Le Blanc avec Honoré Le Blanc leur père au village de Bordustard en cette paroisse, avec Laditte Marie Trahan femme d'Honoré Le Blanc est issue de Guillaume Trahan et de Jacqueline Besnoist ses père et mère, ainsi qu'il sera rapporté sur le registre des généalogies de la paroisse de Locmaria, à l'article de la famille des Trahan; et pour certification de la déclaration faite par ledit Honoré Le Blanc, il a signé le présent ainsi que les dits Joseph Simon Granger, Armand Granger, Joseph Le Blanc, et Jean-Baptiste Granger, témoins ci-devant nommés en présence et sous les yeux des dits Messires Jacques-Marie Choblet et Le Loutre, et aussi sous le nôtre; ledit jour-neuf février mil-sept-cent-soixante-sept après midy. Ont signé: Armand Granger—Jean-Baptiste Granger—Joseph Le Blanc—Honoré Le Blanc—Joseph Simon Granger—J. M. Choblet R. officiel—J. L. Le Loutre prêtre niss.

5. L'an mil-sept-cent-soixante-sept, le cinquième jour du mois de février après midy, a comparu Joseph Le Blanc dit Le Maigre, acadien demeurant au Village de Kervaux paroisse du Palais, accompagné d'Honoré Le Blanc demeurant à Bordustard, Joseph Simon Granger du Village d'Antoureau, d'Armand Granger de

1. M. Raymond Le Blanc né en 1742 marié à Marie Theriot.
2. M. Paul Daigre à Agathe Le Blanc née en 1744.
3. Bapt. Paul Le Blanc.
4. Joseph Le Blanc.
5. Déclaration de Joseph Le Blanc dit le Maigre.

Borstang et de Jean-Baptiste Granger d'Andrestol, lesquels tous de la même paroisse, Témoins de la déclaration du dit Joseph Le Blanc ainsi qu'il suit, portant qu'il est issu d'Antoine Le Blanc et de Marie Bourgeois ses père et mère, tous deux du Port-Royal, et le dit Antoine Le Blanc issu de Daniel Le Blanc ainsi qu'il est rapporté au folio deux du présent, en la déclaration d'Honoré Le Blanc.

¹ Du mariage du dit Antoine Le Blanc avec Marie Bourgeois sont nés : Antoine Le Blanc au dit Port-Royal vers l'an mil-six cent quatre vingt cinq et marié, aux Mines paroisse de Saint-Charles, à Anne Landry fille d'Antoine Landry et de Marie Thibodault, tous deux morts à Boston, Colonie anglaise, vers l'an mil-sept-cent dix.

² Charles Le Blanc né en la paroisse de Saint-Charles vers l'an mil-six cent quatre-vingt-sept, et marié à Marie Gautrot fille de Claude Gautrot, et de Marie Thériot, morte en la dite paroisse en l'année mil-sept-cent trente sept.

³ Pierre Le Blanc né en la même paroisse vers l'an mil-six-cent quatre vingt neuf, marié à Françoise Landry fille d'Antoine Landry et de Marie Thibodault et transporté par les Anglais à Boston Colonie Anglaise.

⁴ Marie Le Blanc née en la dite paroisse vers l'an mil-six-cent quatre vingt onze, mariée à Antoine Landry, fils d'Antoine Landry et de Marie Thibodault, transportés par les Anglais à Boston et tous deux morts au dit lieu.

⁵ Jean Le Blanc dit Dessapind né en la même paroisse vers l'an mil-six-cent quatre vingt-treize, et marié à Anne Landry fille de René Landry et d'Anne Theriot; le dit Jean Le Blanc mort à Brest en l'année mil sept cent quarante quatre ou mil sept-cent quarante-cinq, et sa femme morte en la paroisse de Saint-Charles en l'année mil sept-cent quarante.

⁶ Jacques Le Blanc né en la dite paroisse en l'année mil six-cent-quatre-vingt-quinze et marié à Cécile Dupuis fille de Martin Dupuis et de Marie Landry, le dit Jacques Le Blanc, pris par les Anglais à l'Isle Saint-Jean, transporté par les Anglais pour la France et mort dans la traversée. Marie Landry sa femme est à présent à Saint-Malo.

1. M. Bapt. Antoine Le Blanc marié à Anne Landry.
2. Bapt. et M. Charles Le Blanc et Marie Gautrot.
3. Bapte. et M. Pierre Le Blanc et Françoise Landry.
4. Bap. et M. Antoine Landry né en 1691 marié à Marie Le Blanc.
5. Bapt. & M. Jean Le Blanc et Marie Anne Landry.
6. Bapt. et M. Jacques le Blanc et Marie-Cécile Dupuis.

¹ Joseph Le Blanc dit Le Maigre, né aux Mines paroisse de Saint-Charles le douze mars mil six cent quatre-vingt dix-sept, et marié à Anne Bourg fille d'Alexandre Bourg et de Marguerite Mélançon.

² Marguerite Le Blanc née en la ditte paroisse en l'année mil six-cent quatre-vingt dix-neuf et mariée à Pierre Allain, mort à Brest en l'année mil sept-cent quarante quatre ou mil-sept-cent quarante-cinq. La ditte Marguerite Le Blanc de présent aux Isles Saint-Pierre et Miquelon.

³ René Le Blanc né en la ditte paroisse en mil-sept-cent-un, et marié à Anne Thériot fille de Germain Thériot et d'Anne Richard. Tous deux morts en mil sept-cent cinquante neuf sur les côtes de Miramichy.

⁴ Elisabeth Le Blanc, née en la ditte paroisse en mil sept-cent trois, mariée à Charles Dupuis fils de Pierre Dupuis et de Magdelaine Landry et transportés par les Anglais au Maryland, Colonie Anglaise.

Famille de Joseph Le Blanc dit Le Mesgre habitant au Village de Kervaux, descendu d'Antoine Le Blanc fils de Daniel Le Blanc, souche commune.

⁵ Le dit Joseph Le blanc dit Le Maigre épousa, aux Mines paroisse de Saint-Charles, la ditte Anne Bourg décédée à Miquelon le treize juin mil sept-cent-soixante-six.

La ditte Anne Bourg était fille d'Alexandre Bourg dit *belle humeur* notaire aux Mines, et de Marguerite Mélançon. Le dit Bourg mort à Richibouctou en l'année mil-sept-cent soixante, âgé d'environ cent deux ans. La dite Melançon morte en la ditte paroisse Saint-Charles en l'année mil-sept-cent-quarante-cinq. Le dit Alexandre Bourg était issu de François Bourg ; et François Bourg d'Abraham Bourg venu de France apres le Traité de Breda du trente un Juillet mil-six-cent soixante un. Et la ditte Mélançon était fille de Pierre Mélançon venu d'Ecosse au dit Port Royal, et marié au dit lieu à demoiselle Françoise de la Tour, noble d'extraction.

1. Bapt. et M. Joseph Le Blanc et Anne Bourg.
2. B. et M. Pierre Allain et Marguerite Le Blanc.
3. B. et M. René Le Blanc né en 1701 marié à Anne Theriot.
4. M. Bapt. Elisabeth Le Blanc mariée à Charles Dupuis.
5. M. Joseph Le Blanc et Anne Bourg.

Du mariage du dit Joseph Le Blanc dit Le Maigre et de la ditte Anne Bourg sa femme sont issus, savoir

¹ Joseph Le Blanc né, aux Mines paroisse de Saint-Charles, au mois d'avril mil-sept-cent vingt-deux, demeurant au Village de Kervaux paroisse du Palais.

² Marguerite Le Blanc au dit lieu en mil-sept cent vingt-quatre, mariée au dit lieu à Joseph Dugast fils d'Abraham Dugast et de Marguerite Richard, la ditte Marguerite Le Blanc morte au port Toulouze de l'Isle Royale en mil-sept-cent cinquante deux, et le dit Joseph Dugast de présent à Miquelon avec sa famille.

³ Simon Le Blanc né à Idem en mil-sept cent vingt-six, marié au dit lieu avec dispense en mil sept cent quarante huit, à Elizabeth Le Blanc fille de Jacques Le Blanc et de Catherine Landry transportés avec leur famille au Maryland.

⁴ Olivier Le Blanc né à Idem en mil-sept cent vingt huit, marié au dit lieu en mil sept cent cinquante, avec dispense, à Marguerite Le Blanc fille de Jacques Le Blanc et d'Henriette Dupuis transportés avec leur famille au Maryland.

⁵ Alexandre Le Blanc né à Idem en mil sept cent trente, marié au port Toulouze de l'Isle Royale en mil sept cent cinquante deux à Marguerite Boudrot fille de Joseph Boudrot et de Marguerite Dugast de présent à Miquelon.

⁶ Paul Le Blanc né à Idem en mil sept cent trente deux, marié sur les côtes de Miramichy en mil-sept cent cinquante huit à Anne de la Tour fille de M^r De la Tour et de Marguerite Richard de présent à Miquelon.

⁷ Anne Le Blanc en mil sept cent quarante, mariée à Halifax en la Nouvelle Ecosse en mil sept cent soixante à Joseph Nicolas Gautier fils de Nicolas Gautier et de Margueritte Allain de présent à Miquelon.

⁸ Ledit Joseph Le Blanc marié, aux Mines en la paroisse de Saint-Charles au mois de novembre mil-sept cent quarante cinq, à Marie Landry fille de Pierre Landry décédé au Maryland en mil-sept cent cinquante-six, issu d'un autre Pierre Landry et de Catherine Broussard, et ces Pierre Landry descendus de René

1. Bapt. Joseph Le Blanc.

2. Bapt. & M. Joseph Dugast et Marguerite Le Blanc née en 1724.

3. Bapt. & M. Simon Le Blanc né en 1726 et Elizabeth Le Blanc.

4. Bapt. et M. Olivier Le Blanc né en 1723 et Marguerite Le Blanc.

5. Bapt. et M. Alexandre Le Blanc né en 1730 et Margte Boudrot.

6. Bapt. & M. Paul Le blanc né en 1732 à Anne de la Tour.

7. Bapt. et M. Jh Nps Gautier à Anne Le Blanc née en 1740.

8. M. Joseph Le Blanc à Anne Landry.

Landry venu de France avec sa femme Marie Bernard établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Marie Babin morte au Maryland en mil-sept-cent cinquante-six, fille de Vincent Babin et de Magdelaine Thériot, tous deux de Piguit; et Vincent Babin descendu d'Antoine Babin venu de France avec sa femme Marie Mercier, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de Pierre Landry et de Marie Babin sont nés à Piguit paroisse de la Sainte famille, savoir :

¹ Marie Landry femme du dit Joseph Le Blanc habitant de Kervaux, en mil sept cent vingt-sept et décédé audit lieu le vingt quatre février mil sept cent cinquante-un.

² Ursule Landry née audit lieu en mil sept cent trente, mariée avec dispense à Jean Landry fils d'Abraham Landry et de Marie Blanchard, transportés au Maryland.

³ Joseph Landry né audit lieu en mil sept cent quarante deux, et transporté garçon au Maryland.

Du mariage de Joseph Le Blanc et de Marie Landry sont nés, savoir :

⁴ Joseph Le blanc, aux Mines paroisse de Saint-Charles, le huit Septembre mil sept cent quarante-sept.

⁵ Simon Le Blanc né au dit lieu le cinq Janvier mil sept cent quarante huit. Ces deux enfants demeurant avec leur père au Village de Kervaux.

⁶ Jean Baptiste Le Blanc né à Piguit paroisse de la Sainte famille en mil sept cent cinquante, transporté garçon au Maryland.

⁷ Ledit Joseph Le Blanc marié en seconde noce, aux Mines paroisse de Saint-Charles au mois d'aout mil-sept cent cinquante deux, à Marguerite Babin fille de feu Charles Babin et de Marguerite Dupuis décédée à Southampton en mil sept-cent cinquante six et tous enfants du second mariage.

⁸ Ledit Joseph Le Blanc marié en troisième noce au dit Southampton le vingt un novembre mil-sept cent soixante un à Angélique Daigre née aux Mines en mil sept cent trente cinq,

1. Bapt. Marie Landry.

2. Bapt. & M. Jean Landry et Ursule Landry.

3. Bapt. Joseph Landry.

4. Bapt. J^h Le Blanc.

5. Bapt. Simon Le Blanc.

6. Bapt. Jean-Bapt. Le Blanc.

7. M. bis. Joseph Le Blanc et M^{te} Babin.

8. Bapt. et M. Joseph Le Blanc en 3^e noce à Angélique Daigre.

de Bernard Daigre et d'Angélique Richard, issu le dit Bernard d'un autre Bernard Daigre et de Marie Bourg ; et ce dernier Bernard Daigre descendu de Jean Daigre venu de France, et de Marie Gaudet du Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

¹ Angélique Richard fille de Pierre Richard et de Marguerite Landry, le dit Pierre Richard issu de René Richard dit Sans Soucy venu de France, marié au Port Royal à Marie Blanchard et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de Bernard Daigre et d'Angélique Richard sont nés, aux Mines paroisse Saint-Charles,

Savoir :

² Marie-Josephe Daigre en mil sept cent dix sept, mariée à Charles Granger fils de Jacques Granger et de Marie Girouard, transportés avec leur famille au Maryland.

³ Pierre Daigre en mil sept cent dix neuf, marié à Magdelaine Gautrot fille de Pierre Gautrot et de Marie Bigeau, ledit Pierre Daigre mort à Southampton en mil sept cent cinquante-six et la ditte Magdelaine Gautrot de présent à S^t Malo avec sa famille.

⁴ Joseph Daigre en mil sept cent vingt un marié à Marguerite Granger fille de Jacques Granger et de Marie Girouard. Le dit Joseph Daigre mort à Southampton en mil-sept cent cinquante six, et la ditte Marguerite Granger de présent à Saint-Malo avec sa famille.

⁵ Magdelaine Daigre en mil sept cent vingt trois, mariée à Charles Le Blanc fils de Pierre Le Blanc et d'Elisabeth Boudrot transportés au Maryland avec leur famille.

⁶ Cécile Daigre en mil sept cent vingt cinq, mariée à Andre Tompie, la ditte Cécile Daigre morte en couche à Louisbourg, et le dit Tompie mort en France. On ignore s'il a des enfants de ce mariage.

⁷ Charles Daigre en mil sept cent vingt sept, marié à Marie Josephe Babin fille de René Babin et d'Elisabeth Gautrot, transportés avec leur famille au Maryland.

⁸ Eustache Daigre né en mil sept cent vingt-sept, marié à Southampton en mil sept cent cinquante neuf à Magdelaine

1. Bapt. Angélique Richard.

2. Bapt. et M. Charles Granger et Me Jhe Daigre.

3. Bapt. et M. Pierre Daigre et Magde Gautrot.

4. Bapt. et M. Joseph Daigre né en 1721 à Margte Granger.

5. Bapt. et M. Charles Le Blanc à Margte Daigre née en 1723.

6. Bapt. et M. André Tompie et Cécile Daigre née en 1725.

7. Bapt. M. Charles Daigre né en 1727 à Mie Jhe Babin.

8. Bapt. & M. Eustache Daigre né en 1727 à Magde Dupuis.

Dupuis fille de Charles Dupuis et de Magdelaine Trahan de présent à Saint-Servant de Saint-Malo avec leur famille.

¹ Jean Daigre né en mil sept cent trente-un marié, au dit Southampton, à Marie Boudrot fille de Lami Boudrot et d'Agathe Thibodault de présent à Saint-Servant de Saint-Malo avec leur famille.

² Angelique Daigre née au dit Southampton et Moyse Le Blanc le dix-sept mars mil-sept cent soixante deux.

³ Jean Le Blanc à Saint-Servant de Saint-Malo le vingt-quatre Juin mil sept cent soixante quatre.

⁴ Firmin Le Blanc, à Belle-Ile-en-Mer, au Palais, paroisse Saint-Gérard, le deux Juin mil sept cent soixante six.

Telle est la déclaration du dit Joseph Le Blanc dit le Maigre, qu'il a déclaré être vraie après lecture lui faite, et a signé conjointement avec les quatre témoins mentionnés au présent; clos et arrêté au Palais, à Belle-Ile en-Mer, sous le seing de Messire Jacques Marie Choblet, recteur officiel, de Messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous, commis à cet effet, ce jour, deux Mars dit an.

Ont signé sur le registre : Armand Granger — Jos. Simon Granger — Jean Bapt. Granger — Joseph Le Blanc — Honoré Le Blanc — J. M. Choblet, R. officiel — J. L. Le Loutre, prêtre miss.

Famille d'Honoré, d'Olivier et de Paul Daigre, frères, du village de Chubiguer paroisse du Palais.

⁵ L'an mil sept cent soixante-sept, le dixième jour de février, ont comparu : Honoré, Olivier et Paul Daigre, frères demeurant au village de Chubiguer paroisse du Palais, lesquels, en présence d'Honoré Le Blanc, Joseph Simon Granger, d'Armand Granger et de Jean-Baptiste Granger, tous acadiens demeurant en cette Isle, témoins, déclarent, sçavoir : Le dit Honoré Daigre être né à la rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph, le six Janvier mil sept cent vingt six, d'Olivier Daigre et de Françoise Granger; ledit Olivier Daigre, né au Port Royal en mil sept cent trois et décédé à Falmouth le huit décembre mil sept cent cinquante six, étoit fils d'Olivier Daigre et de Jeanne Blanchard, tous deux décédés au Port Royal; Olivier Daigre fils de Jean Daigre venu de

1. Bapt. et M. Jean Daigre né en 1731 et Marie Boudrot.

2. Bapt. et M. Jh Le Blanc et Angélique Daigre née en 1737.

3. Jean Le Blanc.

4. Bap. Firmin Le Blanc.

5. Déclaration d'Honoré Daigre de Chubiguer.

France marié au Port Royal à Marie Gaudet, et tous deux morts au dit lieu. Françoise Granger, née au port Royal au mois de Janvier mil sept cent trois de René Granger et de Marguerite Thériot ; le dit René Granger mort à la rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph, au mois de novembre mil sept cent quarante, étoit fils de Laurent Granger, né à Plimouth, en Angleterre, marié au Port Royal, abjuration faite, à Marie Landry et tous deux morts au dit lieu. La ditte Marguerite Thériot née au Port Royal et décédée à la rivière aux Canards en mil sept cent quarante, étoit fille de Bonaventure Thériot décédé aux Mines, paroisse Saint-Charles, et de Jeanne Boudrot morte au dit Port Royal. Du mariage d'Olivier Daigre et de Françoise Granger, mariés aux Mines, paroisse Saint-Charles, en mil sept cent vingt-trois, sont nés à la rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, savoir : Marguerite Daigre, le vingt-huit décembre mil sept-cent vingt-quatre, mariée, à la dite paroisse, à Jean Landry fils de François Landry et de Marie Doucet, transportés à Boston avec leurs familles. Honoré Daigre déclarant comme ci-devant (&c). Marie Joseph Daigre au mois de Mars mil sept cent vingt huit, mariée au dit lieu, au mois de Juin mil sept cent quarante-sept à Joseph Le Blanc fils de Bernard Le Blanc et de Marie Bourg demeurant à la baie du Château. Françoise Daigre au mois de mars mil sept cent trente, mariée en seconde noce à Pierre Richard demeurant au Village de Kbellec paroisse du Palais. Olivier Daigre, au mois de septembre mil sept cent trente-deux, frère d'Honoré Daigre et l'un des déclarants dont il sera ci-après parlé. Simon Pierre Daigre, né le quinze août mil sept cent trente-cinq demeurant au village de Kervellan paroisse de Sauzon. Jean Charles Daigre le quinze aout 1740 demeurant au village de Kersau dite paroisse de Sauzon. Paul Daigre aussi l'un des déclarants, né au mois d'Octobre mil sept cent quarante-deux, duquel il sera ci-après parlé.

Le dit Honoré Daigre, 1^{er} déclarant, marié en première noce, à la rivière aux Canards, le quinze mars mil sept cent quarante huit, à Françoise Ozide Dupuis née au dit lieu au mois d'aout mil sept cent trente un, d'Antoine Dupuis et de Marie-Josephe Dugast ; le dit Antoine Dupuis né aux Mines, paroisse St Charles, en mil six cent quatre-vingt dix-neuf et décédé à la rivière aux Canards au mois de Mars mil sept cent quarante-sept, étoit issu de Martin Dupuis, venu de France, marié au Port Royal à Marie Landry, tous deux morts au dit lieu. Marie Joseph Dugast, née à Cobiguait paroisse Saint-Pierre et St Paul, en mil sept cent trois de Joseph Dugast et de Claire Bourg ; Joseph Dugast issu de

Claude Dugast et de Marie Bourgeois du Port Royal et tous deux morts au dit lieu. La ditte François Ozide Dupuis, morte à Falmouth, le vingt-deux novembre mil sept cent cinquante-six. De ce premier mariage sont nés, à la rivière aux Canards, sçavoir :

Joseph Pierre Daigre, le quatre mars mil sept cent quarante-neuf. Jean-Baptiste Daigre, le quatorze avril mil sept cent cinquante cinq. Le susdit Honoré Daigre, marié en seconde noce à Falmouth le dix Septembre mil sept cent cinquante-sept, à Marguerite Landry née à la rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, en mil sept cent vingt-un, d'Antoine Landry et de Marie Melançon — Antoine Landry, né au dit lieu en mil six cent quatre-vingt seize et décédé à Southampton en mil sept cent cinquante six, étoit fils de René Landry et d'Anne Thériot. René Landry issu d'un autre René Landry venu de France avec sa femme Marie Bernard, établi au Port Royal tous deux morts au dit lieu. Marie Melançon née aux Mines, paroisse St-Charles en mil six cent quatre vingt dix neuf, décédée à Southampton en 1756 étoit fille de Philippe Melançon et de Marie Dugast de la paroisse de St. Charles. Philippe Melançon issu de Pierre Melançon, sorti d'Angleterre et marié, abjuration faite au Port Royal, à Anne-Marie Mins et tous deux décédés aux Mines, paroisse Saint-Charles. De ce second mariage est né au dit Falmouth Joseph Firmin Clément Daigre, le dix Janvier mil sept cent, cinquante-neuf. La ditte Marguerite Landry, femme en seconde noce du dit Honoré Daigre, étoit veuve en premier mariage de Cyprien Thériot né à la rivière aux Canards, en mil sept cent vingt, de Claude Thériot et Agnès Aucoin. Claude Thériot, mort au dit lieu au mois d'octobre mil sept cent cinquante deux, étoit issu d'un autre Claude Thériot et de Marie Gautrot du Port Royal, et Claude Thériot descendu de Jean Thériot venu de France. Agnès Aucoin, née à la rivière aux Canards, et morte à Falmouth au mois d'Octobre mil sept cent cinquante six, étoit fille de Martin Aucoin venu de France et de Marie Gaudet et tous deux morts à la ditte rivière aux Canards.

Du premier mariage de Marguerite Landry avec Cyprien Thériot en la ditte Rivière aux Canards, au mois de Juin mil sept cent quarante un, sont nés au dit lieu, sçavoir : Pierre Thériot au mois de Juin mil sept cent quarante-deux, marié à Morlaix, paroisse de Saint-Martin, Evêché de Saint Paul de Léon, à Elisabeth Trahan, fille de Joseph Trahan et d'Elisabeth Thériot demeurant actuellement au dit Morlaix.

Marie Thériot, au mois d'Août mil sept cent quarante cinq, fille demeurant au dit Morlaix. Marguerite Thériot, en mil sept cent quarante huit, fille demeurant au dit Morlaix. Elisabeth Thériot, au mois de Novembre mil sept cent cinquante, fille demeurant à Morlaix. La ditte Marguerite Landry, femme en seconde noce du dit Honoré Daigre, décédée à Falmouth le le dixième jour de février mil sept cent soixante un. Le susdit Honoré Daigre, déclarant, marié en troisième noce à Falmouth le vingt neuf septembre mil sept cent soixante deux à Elisabeth Trahan née à la rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, le premier Janvier mil sept cent vingt-six, de Jean Trahan et de Marie Hébert. Jean Trahan né au dit lieu en mil six cent quatre-vingt dix sept et transporté à Boston, étoit issu de Jean Trahan et de Marie Boudrot du Port Royal et tous deux morts à la Rivierre aux Canards. Jean Trahan descendu de Guillaume Trahan, venu de France, marié au Port Royal à Magdelaine Brusi et tous deux décédés au dit lieu. Marie Hebert née à la Rivierre aux Canards en mil six cent quatre-vingt dix neuf d'Etienne Hebert et d'Anne Comeau, le dit Etienne Hebert issu d'un autre Etienne Hebert venu de France avec sa femme, Marie Gaudet, établie au Port Royal et morte au dit lieu.

Du mariage d'Honoré Daigre et d'Elisabeth Trahan sont nés : sçavoir :

Jean François Daigre à Morlaix, paroisse de Saint-Mathieu, Evêché de Tréguier le vingt-un Juillet mil sept cent soixante-trois. Joseph Michel Daigre né au Palais. paroisse St Gerand, le dix octobre mil sept cent soixante six. La ditte Elisabeth Trahan, femme du troisième mariage d'Honoré Daigre, étoit mariée en première noce, à la Rivierre aux Canards paroisse de St Joseph, le quinze mars mil sept cent quarante-huit, à Charles Thériot né au dit lieu en mil sept cent vingt deux, frère germain du dit Cyprien Thériot, mari de feue Marguerite Landry, issu des mêmes aïeux ; le dit Charles Thériot décédé à Falmouth le quinze Octobre mil sept cent cinquante six.

Du mariage du dit Charles Thériot et d'Elisabeth Trahan née à la Rivierre aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, au mois d'août mil sept cent quarante neuf :

Marie Theriot demeurant avec sa mère et son beau père Honoré Daigre au dit village de Chubiguer.

¹ Le dit Olivier Daigre a déclaré être frère germain d'Honoré Daigre et issu des mêmes aïeux, s'être marié aux Mines, paroisse

1. Déclaration d'Olivier Daigre de Chubiguer.

de Saint-Charles, en première noce au mois d'août mil sept cent cinquante cinq, à Marie Landry fille de Pierre Landry et de Marie Joseph Le Blanc, la dite Marie Landry morte à Falmouth le cinq décembre mil sept cent cinquante-six, sans enfants.

Le dit Olivier Daigre marié en seconde noce à Falmouth au mois de novembre mil sept cent cinquante huit à Marie Blanche Le Blanc née à la Rivierre aux Canards, paroisse St Joseph, au mois d'août mil sept cent quarante trois, de Charles Le Blanc et d'Elisabeth Thibaudault demeurant au village de Klourdé, paroisse de Bangor, où la généalogie a été faite.

De ce mariage, sont nés, sçavoir :

Victor Daigre, à Falmouth le vingt-quatre décembre mil sept cent soixante-un.

François Daigre, né au Palais, paroisse de St Géraud, au mois de décembre mil sept cent soixante-cinq.

¹ Le dit Paul a déclaré être frère germain des dits Honoré et Olivier Daigre et issu des mêmes aïeux, s'être marié à Morlaix, paroisse de Saint-Mathieu, Evêché de Tréguier au mois de Septembre mil sept cent soixante quatre, à Agathe Le Blanc née à Piguit paroisse de l'Assomption, au mois d'octobre mil sept cent quarante quatre, d'Honoré Le Blanc et de feu Marie Trahan, le dit Honoré Le Blanc demeurant au village de Bordustard en cette paroisse où la généalogie est faite tout au long. De ce mariage est née, en cette dite paroisse, Marie Jeanne Daigre, le vingt six décembre mil sept cent soixante cinq.

Telle est la déclaration des dits Honoré, Olivier et Paul Daigre, de laquelle, lecture leur faite, ils ont dit qu'elle contenait vérité, et, a le dit Olivier Daigre signé, jointement avec les témoins mentionnés au présent : les dits Honoré et Paul ayant déclaré ne savoir signer de ce interpellés. Clos et arrêté au Palais a Belle-Isle-En-Mer, le deux mars dit an, sous les seings de Messire Jacques Marie Choblet recteur du Palais, officiel de cette Isle, sous celui de Messire Jean-Louis Le Loutre prêtre missionnaire et de nous, commis à cet effet.

Ont signé sur le registre : Armand Granger — Jean-Baptis. Granger — Honoré Le blanc — Jos. Simon Granger — Olivier Daigre, J. M. Choblet R. officiel — J. L. Le Loutre prêtre miss.

*Famille de Joseph Simon Granger du Village d'Antoureau,
paroisse du Palais.*

¹ L'an mil sept cent soixante sept, le septième fevrier a comparu Joseph Simon Granger demeurant au village d'Antoureau, en cette paroisse, lequel en présence d'Honoré Le Blanc, Joseph Le Blanc, Olivier Daigre et Laurent Babin, tous acadiens demeurant en cette Ile, Témoins, a déclaré être né à la rivierre aux Canards paroisse Saint-Joseph, le vingt-trois décembre mil sept cent vingt sept, de Joseph Granger né au Port Royal en mil sept cent cinq, et de Marguerite Le Blanc, née aux Mines, paroisse de St Charles, en mil sept cent sept, de René Granger et de Marguerite Thériot au Port Royal, et morts au dit lieu. René Granger, fils de Laurent Granger venu de Plimouth au Port Royal, marié au dit lieu abjuration faite, après le traité de Bréda du trente-un Juillet mil six cent soixante-un, à Marie Landry et tous deux morts au dit lieu. Du mariage de René Granger et de Marguerite Thériot sont nés au Port Royal, sçavoir :

Marie Granger en mil six cent quatre-vingt dix-neuf, mariée à Germain Dupuis.

René Granger, en mil sept cent un, marié à Angélique Commeau, le dit René Granger père de Laurent Granger demeurant au village de Lanne paroisse de Sauzon.

Françoise Granger en mil sept cent trois, mariée à Olivier Daigre, la ditte Françoise Granger demeurant actuellement avec ses enfants au village de Chubiguer en cette paroisse.

Joseph Granger, né en mil sept cent cinq, marié aux Mines, paroisse de St Charles, à Marguerite Le Blanc, sœur germaine d'Honoré Le Blanc, descendue des mêmes aïeux et demeurant actuellement au Village de Borstaug en cette paroisse, avec Armand Granger, son fils. Le dit Joseph Granger décédé à Falmouth en Angleterre le premier janvier mil sept cent soixante sept.

Claude Granger en mil sept cent huit, marié à Brigide Le Blanc, demeurant au village de Kgoyet en cette paroisse chez Joseph Granger, son fils. Le dit Claude Granger mort à Falmouth le vingt novembre mil sept cent cinquante-six.

François Granger, né en mil sept cent dix, marié à Anne Landry, le dit François Granger père de Jean et de Pierre Granger

1. Déclaration de Joseph Simon Granger, d'Antoureau.

Joseph Simon Granger mort, le 5 juin 1792. L'acte de décès n'ayant point été rapporté à cette époque, est inscrit sur les registres de décès de l'an 13, f° 13 V°.

au village de Bortémont paroisse de Bangor, décédé à Falmouth le premier novembre mil sept cent cinquante-six et la ditte Anne Landry morte au dit lieu, le quinze juillet mil sept cent cinquante six.

Charles Granger, né en mil sept cent onze, marié à Françoise Leblanc, née aux Mines, paroisse de Saint-Charles, le huit septembre mil sept cent seize, demeurant avec ses enfants au village Knest paroisse de Bangor ; le dit Charles Granger mort à Falmouth le vingt-neuf septembre mil sept cent soixante-dix.

Jean Granger, né en mil sept cent treize, marié à Magdelaine Landry, le dit Jean Granger père de Marie Marguerite Granger, femme de Jean-Baptiste Thériot, au village du Cascuot paroisse de Locmaria ; le dit Jean Grange et Magdeleine Landry sa femme, décédés à Falmouth en mil sept cent cinquante-six.

Du mariage de Joseph Granger et de Marguerite Le Blanc sont nés, à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, sçavoir :

Joseph Simon Granger, déclarant, le vingt-trois décembre mil sept cent vingt-sept.

Jean-Baptiste Granger, le vingt-trois septembre mil sept cent vingt-neuf, demeurant au Village d'Andrestol, en cette paroisse.

Armand Granger, le quatre mars mil sept cent trente-quatre, demeurant au village Borstang en cette paroisse.

Marie Marguerite Granger, le quatre mars mil sept cent trente-six, mariée aux Mines, paroisse de St. Charles, au mois d'août mil sept cent cinquante trois, à Germain Dupuis âgé d'environ trente-huit ans, fils de Jean Dupuis et de Marguerite Richard ; le dit Germain Dupuis et sa femme demeurant actuellement en la ville de Morlaix.

Du mariage de Joseph Simon Granger, déclarant, en date du quatre may mil sept cent quarante-huit à la Rivière aux Canards, paroisse St Joseph, avec Marie-Joséph Thériot née au dit lieu le deux décembre mil sept cent trente de Jean Thériot et de Marie Daigre de la ditte paroisse. Jean Thériot, fils d'un autre Jean Thériot et de Anne Landry. Jean Thériot issu de Claude Thériot et de Marie Gautrot du Port Royal et tous deux morts au dit lieu. La ditte Marie Daigre fille d'Olivier Daigre et de Jeanne Blanchard, tous deux morts au Port Royal, et Olivier Daigre issu de Jean Daigre, venu de France ; marié au Port Royal à Marie Gaudet et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de Jean Thériot et de Marie Daigre sont nés à la rivièrre aux Canards, paroisse de St Joseph, sçavoir :

Françoise Thériot, en mil sept cent vingt-six, mariée à Joseph

Landry, de la ditte paroisse, le dit Landry mort à l'Isle Saint-Jean, et Françoise Thériot décédée avec tous ses enfants sur le vaisseau qui transportait les familles acadiennes de l'Isle Saint-Jean en Europe.

Jeanne Thériot, en mil sept cent vingt-huit, mariée à Jean Aucoin de la ditte paroisse, de présent à St-Malo avec leur famille.

Marie Josephe Thériot, femme de Joseph Simon Granger, déclarant.

Magdeleine Thériot, le vingt-un septembre mil sept cent trente-deux, mariée à Jean Baptiste Granger du village d'Andrestol.

Marguerite Thériot, le neuf Juillet mil sept cent trente-quatre, mariée à Armand Granger demeurant au village de Borstang, en cette paroisse du Palais.

Elisabeth Thériot, née en la ditte paroisse Saint-Joseph, le vingt may mil sept cent trente-six, mariée à Joseph Granger du village de Kgoyet en cette paroisse.

Jean-Baptiste Thériot, née à *Idem*, le seize aoust mil sept cent quarante, marié à Marie Marguerite Granger, demeurant au village du Cascuot paroisse de Locmaria.

Marie Geneviève Thériot, née à *Idem*, le quatre juillet mil sept cent quarante deux, mariée à Mathurin Granger du village de Kgoyet, en cette paroisse.

Marie Blanche Thériot, née à *Idem*, le onze juin mil sept cent quarante quatre, mariée à Jean Granger, demeurant au village de Bortimont en Bangor.

Du mariage du dit Joseph Simon Granger et de la dite Marie Josephe Thériot, sont nés, sçavoir :

Jean-Baptiste Toussaint Granger, à la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, le trente octobre mil sept cent cinquante un.

Elisabeth Granger, au dit lieu, le seize aoust mil sept cent cinquante quatre.

Joseph Simon Granger, à Falmouth en Angleterre, le vingt-trois Fevrier mil sept cent cinquante-huit.

Pierre Granger, au dit Falmouth, le dix-neuf Juin mil sept cent cinquante-neuf.

Augustin Vital Bayde Granger, au dit Falmouth, le vingt Avril mil sept cent soixante-un.

Félix Granger, à Belle-Isle-en-Mer, paroisse du Palais, le quinze mars mil sept cent soixante-dix.

Telle est la déclaration de Joseph Simon Granger de laquelle lecture lui faite, et a dit qu'elle contenait vérité, et a signé conjointement avec les témoins mentionnés au présent.

Clos et Arrêté au Palais à Belle-Isle-en-Mer sous la signature de Messire Jacques Marie Choblet, Recteur officiel, de Messire Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet ce jour, deux mars, dit an.

Ont signé sur le Registre : Honoré Le Blanc — Joseph Le Blanc — Olivier Daigre — L. Babin — Jos. Simon Granger — Thébaud, commis — J. M. Choblet, R. officiel — J. L. Le Loutre, prêtre miss.

*Famille de Jean-Baptiste Granger du village d'Andrestol,
paroisse du Palais.*

¹ L'an mil sept cent soixante-sept, le septième Fevrier a comparu Jean-Baptiste Granger, demeurant au village d'Andrestol, paroisse du Palais, lequel, en présence d'Honoré Le Blanc, Joseph Le Blanc, Olivier Daigre et Laurent Babin, tous accadiens demeurant en cette Isle, témoins, a déclaré être né à la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, le vingt sept septembre, mil sept cent vingt-neuf, frère germain de Joseph Simon Granger, du village d'Antoureau en cette paroisse et issu des mêmes aïeux. Marié en la dite paroisse Saint-Joseph, le premier mars mil sept cent cinquante trois à Marie Magdeleine Thériot née au dit lieu, le vingt-un septembre mil sept cent trente-deux, sœur germaine de Marie-Josephe Thériot femme du dit Joseph Simon Granger et issue des mêmes aïeux.

De ce mariage sont nés, sçavoir :

Marie Magdeleine Granger en la ditte paroisse Saint-Joseph, le quatre may mil sept cent cinquante-cinq.

Pierre Armand Granger, né à Falmouth le quinze Mars mil sept cent cinquante-huit.

Joseph Granger, né à Morlaix, paroisse de Saint-Melaine, évêché de Tréguier, le vingt-cinq aoust mil sept cent soixante-cinq.

Telle est la déclaration du dit Jean-Baptiste Granger qu'il a signée après lecture, conjointement avec les témoins mentionnés au présent.

Clos et Arrêté au Palais, à Belle-Isle-en-Mer, sous la signature de Messire Jacques Marie Choblet, Recteur officiel, de

Messire Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et sous celle de nous, dit notaire, ce jour, deux mars, dit an. Ont signé :

Joseph Le Blanc — Jean-Baptis. Granger — L. Babin. — Honoré Le Blanc — Olivier Daigre — J. M. Choblet, R. officiel. — J. L. Le Loutre, prêtre miss. — Thébaud, commis.

Famille d'Armand Granger, du village de Borstang, paroisse du Palais.

¹ L'an mil sept cent soixante sept, le huit fevrier a comparu Armand Granger, demeurant au village de Borstang paroisse du Palais, lequel en présence de Honoré Le Blanc, Joseph Leblanc, Olivier Daigre et Laurent Babin, accadiens demeurant en cette Isle, témoins, a déclaré être né à la rivierre aux Canards paroisse de St. Joseph le quatre mars mil sept cent trente quatre et frère germain dudit Joseph Simon et de Jean-Baptiste Granger et issu des mêmes aïeux ; marié à Falmouth en Angleterre, et ledit mariage rehabilité pour cause de parenté le premier mars mil sept cent cinquante sept par Messire Thomas Lodge, Missionnaire apostolique, à Marie Marguerite Thériot née en la ditte paroisse de Saint-Joseph le neuf juillet mil sept cent trente-quatre, sœur germaine de Marie-Josophe et de Marie Magdeleine Thériot, femmes des susdits Joseph Simon et Jean Baptiste Granger..

De ce mariage sont nés, sçavoir :

Marie Françoise Granger, à Falmouth, le sept mars, mil sept cent cinquante-huit et les cérémonies du baptême lui ont été suppléées par le Père Clément, capucin, le vingt-un Janvier mil sept cent cinquante.

Marie Magdeleine Granger, au dit Falmouth, le dix-neuf Janvier mil sept cent soixante-un.

Marie-Marguerite Granger, née au dit Falmouth le dix janvier mil sept cent soixante trois.

Luc Granger, né à Morlaix paroisse de St. Martin, évêché de St Paul de Léon, le dix-huit avril mil sept cent soixante-cinq.

Telle est la déclaration d'Armand Granger quil a dit contenir vérité et a signé après lecture jointement avec les témoins mentionnés au présent. Clos et arrêté au Palais, à Belle-Isle-en-Mer sous la signature de Messire Jacques Marie Choblet, Recteur officiel de cette Isle, et de Messire Jean Louis Le Loutre prêtre missionnaire, et sous celle de nous, commis à cet effet, ce jour, deux mars, dit an.

1. Déclaration d'Armand Granger de Borstang.

Ont signé : Joseph Le Blanc — Armand Granger — Olivier Daigre — Honoré Le Blanc — L. Babin — J. M. Choblet, Recteur officiel — J. L. Le Loutre, prêtre miss. et Thébaud, commis.

Famille de Joseph et Mathurin Granger, frères, du village de Kgoyet paroisse du Palais.

¹ L'an mil sept cent soixante-sept, le huit février ont comparu Joseph et Mathurin Granger frères, demeurant au village de Kgoyet, paroisse du Palais, accompagné de Joseph Le Blanc, d'Honoré Le Blanc, d'Olivier Daigre et de Laurent Babin, tous accadiens demeurant en cette Isle, témoins, lesquels ont déclaré, savoir : le dit Joseph Granger être né à la Rivière aux Canards, paroisse St. Joseph, le six mars mil sept cent trente-deux de Claude Granger né au Port Royal en mil sept cent huit de René Granger et de Marguerite Thériot, dont la généalogie est faite aux folios douze et treize de ce registre, y recours ; le dit Claude Granger marié, aux Mines, paroisse de Saint-Charles, le premier Octobre mil sept cent, vingt sept, à Brigitte Le Blanc fille d'Antoine Le Blanc et d'Anne Landry. Antoine Le Blanc, décédé aux Mines en mil sept cent trente neuf, étoit fils d'un autre Antoine Le Blanc et de Marie Bourgeois, et Antoine Le Blanc issu de Daniel Le Blanc venu de France, avec sa femme, établis au Port Royal, et tous deux morts au dit lieu. La dite Anne Landry, transportée à Boston, fille d'Antoine Landry et de Marie Thibodault, et Antoine Landry issu de René Landry, sorti de France avec sa femme Marie Bernard, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu. Le dit Claude Granger mort à Falmouth le vingt novembre mil sept cent cinquante-six.

Du mariage du dit Claude Granger et de Brigitte Le Blanc sont nés, à la Rivière aux Canards paroisse St. Joseph :

Marie Josephe Granger, le premier Octobre mil sept cent vingt-huit, mariée le vingt-sept novembre mil sept cent quarante-huit à Jean-Baptiste Dupuis, frère de Jean Dupuis et de Marguerite Richard de la ditte paroisse, transporté par les Anglais à Boston.

Joseph Granger, déclarant, comme ci-devant.

Marie Magdeleine Granger le vingt mars mil sept cent trente-huit, mariée, à Falmouth en Angleterre, à Jean - Baptiste porteur (?) Desprész de Saint-Onge, de présent à la Martinique avec leur famille.

1. Déclaration de Joseph Granger de Kgoyet.

Mathurin Granger, l'un des déclarants, douze février mil sept cent quarante.

Marguerite Granger, le vingt-six Juillet mil sept cent quarante quatre, mariée à Morlaix, en la paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint Paul de Léon, au mois d'octobre mil sept cent soixante quatre à Jacques Hypolithe Constant du diocèse d'Angers, passés tous deux à la Cayenne.

Charles Granger, au mois de mars mil sept cent quarante huit, garçon, de présent à Brest.

Jean-Baptiste Granger, né le seize décembre mil sept cent cinquante-un, garçon, et de présent à Nantes.

Le dit Joseph Granger, déclarant, marié, à Falmouth, et le dit mariage réhabilité pour cause de parenté le premier mars mil sept cent cinquante sept par Messire Thomas Lodge, missionnaire apostolique, à Elisabeth Thériot, née en la ditte paroisse Saint-Joseph le vingt mars mil sept cent trente six, sœur germaine de Marie-Joseph Thériot femme de Joseph Simon Granger, d'Antoureau, et issue des mêmes aïeux.

De ce mariage sont nés, sçavoir :

Marie Brigitte Granger, à Falmouth, le seize avril mil sept cent soixante-trois.

Jean Baptiste Granger et Marie-Thérèse Granger, jumeaux, à Belle-Isle-en-Mer, paroisse du Palais le vingt-deux Janvier mil sept cent soixante-six.

¹ Et le dit Mathurin Granger, déclarant, être né à la même Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, douze février mil sept cent quarante, et frère germain du dit Joseph Granger, issu des mêmes aïeux, marié, à Falmouth, le huit octobre mil sept cent soixante avec dispense de parenté par Messire Edouard Coats missionnaire apostolique, à Marie Geneviève Thériot née en la ditte paroisse Saint-Joseph le quatre Juillet mil sept cent quarante-deux, sœur germaine d'Elisabeth Thériot femme du dit Joseph Granger, son frère, et issue des mêmes aïeux.

De ce mariage sont nés, sçavoir :

Elisabeth Geneviève Walburge Granger, à Falmouth, le huit aoust mil sept cent soixante-un.

Marie Modeste Granger, à Morlaix paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint Paul de Léon, le vingt-un aoust mil sept cent soixante-cinq.

La ditte Brigitte LeBlanc, mère des déclarants, demeurant avec ses enfants au village de Kgoyet en cette paroisse.

1. Déclaration de Mathurin Granger de Kgoyet.

Telle est la déclaration de Joseph et Mathurin Granger de laquelle, lecture leur faite, ils ont dit qu'elle contenait vérité et a le dit Mathurin signé avec les témoins nommés au présent et ledit Joseph a déclaré ne le savoir faire.

Clos et arrêté sous les seings de Messire Jacques Marie Choblet, Recteur officiel, de Messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, ce jour, deux mars, dit an. Ont signé : Joseph Leblanc — Honoré LeBlanc — Olivier Daigre — Lt. Babin — Mathurin Granger — J. M. Choblet, R. officiel — J. L. Le Loutre, prêtre miss. — Thébaud, commis.

Famille de Pierre Richard, du Village de Kbellec, paroisse du Palais.

¹ L'an mil sept cent soixante sept, le neuf février, a comparu Pierre Richard du village de Kbellec en cette paroisse, lequel, en présence d'Honoré Le Blanc, Joseph Le Blanc, Olivier Daigre et de Laurent Babin, tous accadiens demeurant en cette Isle, témoins, a déclaré être né au Port Royal, chef-lieu de l'Acadie, le quinze novembre mil sept cent dix, de Pierre Richard et de Magdeleine Girouard. Pierre Richard, père du déclarant, décédé au Port Royal, en mil sept cent vingt-six, frère de René Richard et de Magdelaine Landry, tous deux décédés au dit lieu. Le dit René Richard issu d'un autre René Richard dit Sans Souci, venu de France, marié au dit Port Royal à Marie Blanchard et tous deux morts au dit lieu. La dite Magdeleine Girouard, décédée au Port Royal en mil sept cent cinquante-deux, était fille de Jacques Girouard et d'Anne Gautrot, et Jacques Girouard issu d'un autre Jacques Girouard dit La Varanne, venu de France avec sa femme Jeanne Aucoin, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de feu Pierre Richard et de défunte Marie Girouard mariés au dit Port Royal en mil sept cent neuf, sont nés au dit lieu, savoir :

Pierre Richard, déclarant comme ci-devant.

Joseph Richard, né au mois de Juin mil sept cent treize, marié au dit Port Royal en mil sept cent quarante-trois, à Marie Blanchard, fille d'Antoine Blanchard et d'Elisabeth Thériot passés au Canada avec leur famille.

Marie Richard, née en mil sept cent quinze, mariée, au dit lieu, à Pierre Forest fils de René Forest et de Françoise Dugast,

le dit Pierre Forest décédé à Memramcouk de Beau Bassin, en mil sept cent cinquante; la ditte Marie Richard mariée en seconde noce à Charles Savoye, fils de François Savoye et d'Anne Richard, passés au Canada avec leur famille.

Anne Richard, née en mil sept cent seize mariée, au dit lieu, à Jean Forest, fils de René Forest et de Françoise Dugast transportés avec leur famille aux colonies anglaises.

Jean Baptiste Richard, en mil sept cent dix sept, marié, au dit lieu, à Jeanne Guilbault fille de Pierre Guilbault et de Magdeleine Forest transportés avec leur famille aux colonies anglaises.

Simon Richard, en 1719 — garçon, transporté aux colonies anglaises.

Armand Richard, né en mil sept cent vingt un, marié, au dit lieu, à Marguerite Broussard fille de Jean Broussard et de Cécile Babin, transportés avec leur famille aux colonies anglaises.

François Richard, en mil sept cent vingt-trois, marié au dit lieu, à Anne Broussard, fille de Jean Broussard et de Cécile Babin, transportés avec leur famille aux colonies anglaises.

Claude Richard, né en mil sept cent vingt-six, garçon, passé au Canada.

Le susdit Pierre Richard, déclarant, marié, aux Mines, paroisse de St Charles le seize aoust mil sept cent quarante, à Marie-Joséphé Le Blanc née au dit lieu en mil sept cent quinze, d'Antoine Le Blanc et d'Anne Landry, sœur germaine de Brigitte Le Blanc mère de Joseph et de Mathurin, demeurant au village de Kgoyet en cette paroisse où la généalogie a été faite.

De ce premier mariage, sont nés à Pigiguit paroisse de la Sainte-Famille, sçavoir:

Marie Richard, le quinze aoust mil sept quarante-un, mariée à Amable Hebert du village du Cotters paroisse de Locmaria.

Joseph-Ignace Richard, le dix-sept fevrier mil sept cent quarante-trois, marié à Marguerite Le Blanc, fille de Charles Le Blanc et d'Elisabeth Thibodeau, demeurant au village de Kourdé paroisse de Bangor.

Jean Charles Richard, au mois de mars mil sept cent quarante-cinq; garçon, embarqué pour les Isles.

Catherine Richard, née au mois de fevrier mil sept cent quarante-sept, mariée à Simon Trahan demeurant au village des Arpens Triboutour paroisse de Sauzon.

Brigitte Richard, née le dix-neuf mars, mil sept cent quarante-neuf, fille.

Simon Richard, né le dix-huit Janvier, mil sept cent cinquante-deux, garçon,

La ditte Brigitte et le dit Simon Richard demeurant avec leur père au village de Kbellec, en cette paroisse.

La dite Marie-Josephe Le Blanc, femme du déclarant, décédée à Liverpool, le douze avril mil sept cent soixante-un.

Le dit Pierre Richard, déclarant, marié en seconde noce, à Morlaix, paroisse Saint-Mathieu, évêché de Tréguier, le trois octobre mil sept cent soixante-trois à Françoise Daigre, née, à la rivièrre aux Canards, paroisse St Joseph au mois de mars mil sept cent trente, d'Olivier Daigre et de Françoise Granger, sœur germaine et issue des mêmes aïeux, d'Honoré, d'Olivier et de Paul Daigre demeurant au Village de Chubiguer paroisse du Palais, où la généalogie a été détaillée et reconnue.

La ditte Françoise Daigre, mariée en première noce, à la rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, le quinze may mil sept cent quarante-huit, à Simon Joseph Thériot, né au dit lieu en mil sept cent vingt sept de Claude Thériot et d'Agnès Aucoin. Claude Thériot, décédé au dit lieu au mois d'octobre mil sept cent cinquante deux, était fils d'un autre Claude Thériot et de Marie Gautrot du Port Royal, et tous deux morts au dit lieu, et Claude Thériot était issu de Jean Thériot venu de France, établi au Port Royal et mort au dit lieu ; la ditte Agnès Aucoin, décédée à Falmouth au mois d'octobre mil sept cent cinquante six, étoit fille de Martin Aucoin venu de France et de Marie Gaudet, établis dans la ditte Rivière aux Canards et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de la ditte Françoise Daigre avec le dit Simon Joseph Thériot sont nés, à la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, sçavoir :

Paul Thériot, au mois de May mil sept cent quarante-neuf.

Elisabeth Thériot, au mois de mars mil sept cent cinquante trois, demeurant tous deux avec leur mère Françoise Daigre, au dit village de Kbellec.

Du second mariage du dit Pierre Richard avec la ditte Françoise Daigre, sont nés, sçavoir :

Anselme Richard, né à Morlaix, paroisse Saint-Mathieu, évêché de Tréguier, le trois fevrier mil sept cent soixante-cinq.

Simon Joseph Louis Richard, né à Belle-Isle-en-Mer, paroisse Saint Gérard, au Palais, le vingt cinq novembre mil sept cent soixante six.

Telle est la déclaration du dit Pierre Richard de laquelle, lecture lui faite, il a dit qu'elle contenoit vérité et a déclaré ne

savoir signer à ce interpellé suivant l'ordonnance. Clos et arrêté au Palais, à Belle-Isle-en-Mer, sous les signatures des témoins nommés au présent, celles de Messires Jacques Marie Choblet, recteur officiel, Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous, commis à cet effet, deux mars, dit an.

Ont signé : Joseph Le Blanc — Honoré Le Blanc — Olivier Daigre — Lt. Babin — J. M. Choblet, R. officiel — J. L. Le Loutre, prêtre miss. — Thébaud, commis.

Déclaration de Monsieur l'abbé Le Loutre, ancien vicaire général du diocèse de Québec, en Canada.

Le deux mars mil sept cent soixante-sept, a, le dit Messire Le Loutre, déclaré que les Acadiens placés en cette Isle ont été transportés par les Anglois à Boston et autres colonies Angloises au mois d'octobre mil sept cent cinquante cinq. Que de ces colonies, ils ont été transférés à la vieille Angleterre et dispersés en divers endroits du royaume dans le courant de l'année mil sept cent cinquante-six ; qu'en mil sept cent soixante-trois après le traité de paix ils ont été transportés en France sur les gallères du roy, placés en divers ports de mer et qu'en mil sept cent soixante-cinq dans le courant du mois d'octobre ils ont passé en cette Isle par ordre de Monseigneur le duc de Choiseul, ministre de la marine, lequel a affirmé véritable et a signé après lecture le dit jour et an que devant.

Signé : J. L. Le Loutre, prêtre missionnaire.

TABLE DES DOCUMENTS INÉDITS

DU CANADA-FRANÇAIS

ANNÉE 1889

PAR ORDRE DE DATE

	PAGES
21 oct. 1719—Délibérations du Conseil de Marine, Paris.....	5
Août 1720—Délibérations du Conseil de Marine, Paris.....	6
1744—1748—Extracts from Mascarene's correspondence.....	80
10 juil. 1747—Lettre de Mgr Pontbriand en faveur de M. de Lusignan fils.....	77
28 sept. 1747—Relation d'une expédition faite sur les Anglais dans le pays de l'Acadie, le 11 février 1747, par un détachement de Canadiens. Par le Chev ^r de la Corne	10
10 oct. 1747—Lettre de M. Lusignan fils au comte de Maupas.....	76
10 oct. 1747—Lettre de M. Lusignan père en faveur de son fils....	79
7 nov. 1747—Journal de la campagne du détachement de Canada à l'Acadie et aux Mines. Par M. de Beaujeu. Du 5 juin 1746 au 27 mars 1747.....	16
Mai et juin 1753—Anthony Casteel's Journal, while prisoner with the Indians	111
1753—Rentés payées par les Acadiens.....	88
1753—Remarks concerning the settlement of Nova Scotia. By Judge Morris.....	97
Note du Dr Brown.....	101
1754—Quit rent paid by the Acadians in 1754.....	102
12 nov. 1754—Critique on Pychon (Tyrel) by Captain Hussey.....	134
1754—1755—Casual hints from the letters of Pychon.....	136
1755—Mémoires de Sieur Pychon <i>alias</i> Tirel.....	132
4 juil. 1755—Various extracts from Dr Brown's Manuscripts.....	145
26 sept. 1755—Lettre de Pychon (ou Tirel) à un officier anglais....	127
1756—Number of French inhabitants. 1756. — Judge Morris	86
1756—Judge Morris's Paper on the Causes of the War in 1755 : and the History of the Acadians.....	107
10 mars 1756—Lettre de M. l'abbé Le Guerne à M. Prévost, Ordonnateur à l'Isle Royale, et à M. de Drucour gouverneur	148

	PAGES
5 juil. 1756—Extract from a letter of Gov. Lawrence to Sir Ch. Hardy (Gov. of New York).....	138
4 fév. 1758—Extract from the petition of Ferd. John Paris to the Lords Commisrs for Trade and Plantations.....	90
Sept. 1758—Dr Brown's remarks at the end of a letter from Admiral Boscawen to Gov. Lawrence, relative to the destruction of Acadian settlements.....	139
11 janv. 1759—Settlement of lands. Proclamation by Ch. Lawrence.	146
29 mai 1759—Extract of a letter from Gen. Amherst to Brig. Gen. Lawrence Gov. of Nova Scotia.....	140
—Extract from an act for the quieting of possession to the Protestant Grantees of the lands formerly occupied by the French inhabitants.....	140
—Answer of the Board of Trade to the petition of some Acadians from Pennsylvania & Maryland.....	141
4 mars 1763—Lettre de M. Manach, missionnaire.....	142
Août 1763—Représentations des Acadiens de la Rivière St-Jean demandant quelques mois de sursis avant de partir.....	91
31 janv. 1764—Relating to the Memorial from Annapolis.....	92
30 juil. 1764—Lettre adressée à tous les acadiens françois qui sont à Pigiquit et au fort Cumberland, à la pointe Beau Séjour.....	90
28 sept. 1764—Observations du Dr Brown.....	86
28 nov. 1764—Letter from M. Shaw, Commanding Officer at Annapolis.....	96
23 mars 1765—Memorial of the Inhabitants of Kings County.....	93
5 fév. 1767—Registre des Acadiens de Belle-Ile-en-Mer.....	165
1771—An enumeration of the Acadian families resident in Nova Scotia, given to the Secrs office 1771.....	83
22 nov. 1780—Final oath after peace.....	96
1782—Extract — Inhabitants — 1st Acadians.....	85
13 août 1791—A private Anecdote — Andrew Brown.....	141
1815—Notes from tradition and memory of the Acadian Removal. By M. Fraser of Miramichi. Extracts.	94

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES " DOCUMENTS INÉDITS "

DU CANADA-FRANÇAIS

ANNEE 1889

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

	PAGES
Acadie.	
Campagne d'un détachement du Canada en 1746-47.....	16
Acadiens.	
Rentes payées par quelques familles en 1743-53.....	88
Rentes payées en 1754.....	102
Nombre de leurs familles en 1756 d'après le juge Morris.....	86
Lettre du Gouv. Lawrence à Sir Ch. Hardy Gouv. de New York, pour l'engager à empêcher les acadiens transportés de revenir dans l'Acadie. 1756.....	138
Assertions de Ferd. John Paris sur l'emploi fait des biens enlevés aux Acadiens. 1758.....	90
Ceux de la Riv. St-Jean demandent quelques mois de sursis avant de partir. Août 1763.....	91
Lettre adressée par les acadiens d'Halifax à ceux de Piquit etc., demandant de l'aide pour envoyer des députés en France. 30 juillet 1764.....	90
Observations du Dr Brown sur le triste sort de ceux qui sont restés en Acadie. 28 septembre 1764.....	86
Lettre de M. Wm Shaw demandant des instructions sur ce qu'il doit faire de ceux qui refusent de prêter le serment tel que présenté.....	96
Le <i>Board of Trade</i> refuse aux acadiens de la Pensylvanie et du Maryland la faveur de retourner en Acadie ou de passer au Canada.....	141
Les anglais de King's County demandent que les acadiens de leur région soient autorisés à rester encore quelque temps pour les aider à cultiver leurs terres. 25 nov. 1765.	95
Registre des acadiens qui furent transportés à Belle-Isle-en-Mer. 1767.....	165

	PAGES
Acadiens. (Suite.)	
Énumération des familles acadiennes résidant à la Nouvelle- Ecosse, transmise à la Secrétaire en 1771.....	83
Témoignage en faveur de leurs bonnes mœurs. 1782.....	85
Notes recueillies de mémoire par M. Fraser de Miramichi, 1815.....	94
Acte (extrait) pour assurer la possession tranquille des biens qui avaient appartenu aux acadiens déportés.....	140
Amherst, le général.	
Extrait d'une de ses lettres au Gouv. Lawrence.....	140
Anecdote racontée par le Dr Brown sur le Juge Deschamps et M. Bulkeley.....	141
Annapolis.	
Censure faite par les autorités anglaises d'un mémoire pré- senté par les habitants anglais de cette ville. 31 janvier 1764.....	92
Answer of the Board of Trade to the petition of some Acadians from Pennsylvania and Maryland.....	141
Anthony Casteel's Journal, while prisoner with the Indians. May & June 1753.....	111
Beaujeu, M. de.	
Son récit, en date du 7 nov. 1747, de la campagne à l'Acadie et aux Mines du 5 juin 1746 au 27 mars 1747.....	16
Belle-Isle-en-Mer.	
Registre des Acadiens qui y sont établis.....	165
Brown, Dr Andrew.	
Ses remarques sur les suggestions du juge Morris pour l'éta- blissement de la Nouvelle-Ecosse.....	101
Divers extraits de ses manuscrits.....	145
Ses remarques à la fin d'une lettre de l'amiral Boscawen au gouv. Lawrence du 25 sept. 1758.....	139
Ses observations sur le triste sort des Acadiens restés en Acadie.....	86
Anecdote sur le juge Deschamps et M. Bulkeley.....	141
Notes qu'il a fait recueillir de mémoire par M. Fraser de Miramichi sur la déportation des Acadiens.....	94
Bureau de Commerce de Londres (Board of Trade).	
Refuse permission à des acadiens de la Pensylvanie et du Maryland de retourner en Acadie ou de passer dans la Prov. de Québec.....	141

TABLE DES MATIÈRES

199

	PAGES
Casteel, Anthony.	
Journal de sa captivité chez les sauvages.....	111
Casual hints from the letters of Pychon.....	136
Censure d'un mémoire présenté par les habitants anglais d'Annapolis.	
31 janvier 1764.....	92
Conseil de la Marine, Paris.	
Délibération au sujet du passage des Acadiens à l'Isle St-Jean et à l'Isle Royale. 21 oct. 1719.....	5
Délibération du mois d'août 1720.....	6
Correspondance entre Pychon (ou Tyrel) et des officiers anglais.....	127
Coup de main des Mines. 11 fév. 1747.....	10
Critique on Pychon by Captain Hussey.....	134
De la Corne, Le Chevalier.	
Son récit du coup de main des Mines, le 11 fév. 1747.....	10
Délibérations du Conseil de Marine, 21 oct. 1719.....	5
Délibérations du Conseil de Marine, août 1720.....	6
Enumeration of the Acadian families resident in Nova Scotia, given to the Secy ^{rs} Office, 1771.....	83
Extract from a letter of Gov. Lawrence to Sir Ch. Hardy Gov. of New York.....	138
Extracts from Mascarene's correspondence.....	80
Extract from the petition of Ferd. John Paris to the Lords Commis ^{rs} for Trade and Plantations. 4 feb. 1758.....	90
Extract of a letter from Gen. Amherst to Brig. Gen. Lawrence, Gov. of Nova Scotia. 1759.....	140
Extract from an act for the quieting of possession to the Protestant Grantees of the lands formerly occupied by the French inhabitants.....	140
Extraits de notes recueillies de mémoire par M. Fraser de Miramichi pour le Dr Brown, sur la déportation des Acadiens. 1815.....	94
Extraits des lettres de Pychon.....	136
Extraits divers des écrits du Dr Brown.....	145
Familles acadiennes. Enumération de celles qui résidaient à la Nouvelle-Ecosse en 1771.....	83
Final oath after peace. 22 nov. 1780.....	96
Fraser, M., de Miramichi.	
Notes recueillies de mémoire sur la déportation des Acadiens	94
Hardy, Sir Chs.	
Extrait d'une lettre que lui écrit le Gouv. Lawrence. 5 juil. 1756.	138

	PAGES
Hussey, Capitaine.	
Sa critique de Pychon.....	134
Journal d'Anthony Casteel, pendant sa captivité chez les Sauvages.....	111
Journal de la campagne du détachement de Canada à l'Acadie et aux Mines en 1746-47. Par M. de Beaujeu.....	16
Judge Morris's paper on the Causes of the War in 1755, and the History of the Acadians.....	107
King's County.	
Mémoire des habitants anglais demandant une prolongation de séjour des Acadiens de ce poste pour les aider à cultiver leurs terres.....	93
Lawrence, Cha.	
Extrait d'une lettre qu'il écrit à Sir Ch. Hardy Gouv. de New York. 5 juil. 1756.....	138
Lettre que lui écrit le général Amherst. 29 mai 1759.....	140
Sa proclamation pour l'établissement des terres laissées par les Acadiens déportés. 11 janvier 1759.....	146
Le Guerne, l'abbé.	
Lettre en date du 10 mars 1756 à M. Prévost, Ordonnateur à l'Île Royale, sur l'urgence des secours à envoyer aux Acadiens	148
Letter from M. Wm Shaw, Commanding Officer at Annapolis. 28 nov. 1764.....	96
Lettre adressée aux Acadiens français de Pigiquit &c., demandant de l'aide pour envoyer des députés en France.....	90
Lettre de M. l'abbé Le Guerne	148
Lettre de M. Lusignan fils au comte de Maupas. 10 oct. 1747.....	76
Lettre de M. Lusignan père en faveur de son fils. 10 oct. 1747.....	79
Lettre de M. Manach, missionnaire.....	142
Lettre de Mgr de Pontbriand en faveur de M. de Lusignan fils. 10 juillet 1747.....	77
Lettre de Pychon (<i>alias</i> Tyrel) à un officier anglais. 26 sept. 1755.....	127
Lusignan fils, M. de.	
Sa lettre au comte de Maupas pour faire valoir ses titres à une pension et à une promotion. 10 oct. 1747.....	76
Lettre qu'il écrit en sa faveur Mgr de Pontbriand. 10 juillet 1747.....	77
Lettre qu'il écrit en sa faveur M. Lusignan père. 10 oct. 1747.	79
Manach, M. l'abbé.	
Lettre du 4 mars 1763.....	142

TABLE DES MATIÈRES

201

	PAGES
Mascarene, Major Paul.	
Extracts from his correspondence.....	80
Maupas, Le comte de.	
Lettre que lui adresse M. de Lusignan fils. 10 oct. 1747.....	76
Mémoire des habitants anglais de King's County demandant une prolongation de séjour des Acadiens pour les aider à cultiver leurs terres.....	93
Mémoires de Sieur Pychon, alias Tyrel.....	132
Mines (Coup de main des) du 11 fév. 1747.	
Récit du Chevr de la Corne.....	10
Récit de M. de Beaujeu.....	58
Morris, le juge.	
Son mémoire sur les causes de la guerre de 1755.....	107
Remarks concerning the settlement of Nova Scotia. 1753...	97
Tableau du nombre des familles acadiennes en 1756.....	86
Notes from tradition and memory of the Acadian Removal. Extracts..	94
Number of French Inhabitants, 1756. Judge Morris.....	86
Observations du Dr Brown sur le sort des Acadiens.....	86
Paris, Ferd. John.	
Ses assertions sur l'emploi fait des biens enlevés aux Acadiens.	90
Pontbriand, Mgr de.	
Lettre qu'il écrit en faveur de M. de Lusignan fils.....	77
Proclamation by Ch. Lawrence. Settlement of lands. 11 juin 1758.....	146
Pychon (ou Tyrel).	
Sa correspondance avec un officier anglais.....	127
Mémoire sur sa vie.....	132
Divers extraits de ses lettres.....	136
Critique par le Capitaine Hussey.....	134
Quit rent paid by the Acadians in 1754.....	102
Rameau, E.	
Ses remarques sur le registre des Acadiens de Belle-Isle-en-Mer.....	165
Registre des Acadiens de Belle-Isle-en-Mer.....	165
Relation d'une expédition faite sur les Anglais dans le pays de l'Acadie, le 11 février 1747, par un détachement de Canadiens.	
Par le Chevr de la Corne.....	10
Remarks concerning the settlement of Nova Scotia. By Judge Morris..	97
Note du Dr Brown.....	101

	PAGES
Rentes payées par les Acadiens, en 1753.....	88
" " " " en 1754.....	102
Représentations des Acadiens de la Rivière St-Jean, demandant un sursis de quelques mois avant de partir. Août 1763.	91
Serment final après la paix. 22 nov. 1780.	96
Settlement of lands. Proclamation by Ch. Lawrence.....	146
Shaw, William.	
Il demande des instructions sur ce qu'il doit faire des Aca- diens qui refusent de prêter le serment qu'on leur pré- sente.....	97
St Ovide, M. de.	
Il reçoit du Conseil de la Marine, en date du 21 octobre 1719, avis de favoriser le passage des Acadiens à l'Île St-Jean et à l'Île Royale.....	5
Il expose au Conseil de Marine les raisons qui urgent l'émi- gration des Acadiens sur des terres françaises.....	6
Suggestions du Juge Morris pour l'établissement de la Nouvelle-Ecosse. 1753.	97
Tirel ou Tyrel	
Voir <i>Pychon</i> .	
Various extracts from Dr Brown's MS.....	145